TRENTE-SIXIÈME ANNÉE — N° 10 858 — JEUDI 27 DÉCEMBRE 1979

LE RÈGLEMENT EN RHODÉSIE

Les premiers guérilleros ont été accueillis à Salisbury

LIRE PAGE 32



Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

2,00 F

Algérie, 1,30 DA; Maroc, 1,80 dir.; Tunisie, 1,80 m.; Allemagne, 1,30 DM ; Autriche, 13 sch. ; Belgique, 15 f. ; Canada, $ 0,95 ; Côte-d'Ivoire, 220 F CFA ; Danemark, 4 kr. ; Espagne, 50 pes. ; Grande-Bretagne, 30 p. ; Grèce, 30 dr. ; Iran, 95 ris. ; Italie, 500 L. ; Liban, 275 p. ; Luxembourg, 15 fr. ; Norvège, 3,50 kr. ; Pays-Bas, 1,25 fl. ; Portugal, 30 esc. ; Sénégal, 180 F CFA ; Suède, 3 kr. ; Suisse, 1,20 fr.; U.S.A., 95 cts; Yougoslavie, 20 din.

Tarif des abonnements page 3

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 Paris
Télex Paris n° 650572
Tél. : 246-72-23

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

Noël sans trêve au Salvador

Cinquante morts depuis une semaine ; un diplomate, l'ambassadeur d'Afrique du Sud, menacé d'être assassiné, si leurs revendications ne sont pas satisfaites, par les guérilleros qui l'ont enlevé ; le slogan « insurrection immédiate » peint sur tous les murs de la capitale : le Salvador *peut-il encore échapper à l'engrenage* dans lequel l'a engagé une caste militaire qui, depuis 1931, dirige ses destinées au nom d'une bourgeoisie économiquement entreprenante, mais myope en matière politique et sociale ?

Telle est la question tragique*ment posée un peu plus de deux* mois après le coup d'Etat qui a éliminé le général Romero, le dernier en date des officiers mal élus qui se succèdent à la tête de cette petite république d'Amérique centrale surpeuplée, mais peut-être moins pauvre que caricaturalement inégalitaire.

La junte qui a pris le pouvoir le 15 octobre par un putsch militaire auquel se sont ralliés les partis traditionnels, démocrate chrétien, social-démocrate et communiste, n'est parvenue ni à mettre un terme aux atteintes aux droits de l'homme, honte du précédent gouvernement, ni à donner crédibilité à ses proclamations de changement politique, économique et social. Comme naguère, les manifestations se terminent par des « affrontements » dont les forces de l'ordre sortent indemnes, tandis que les morts et les blessés se comptent par dizaines chez les protestataires.

Les enlèvements et les assassinats de dirigeants politiques et syndicaux révolutionnaires se poursuivent. Quant aux réformes décrétées par la junte, elles sont ignorées, voire sabotées, par ceux dont dépend leur application : au *premier chef* par une aristocratie foncière d'autant plus assurée de son bon droit qu'elle contrôle, avec le café, *le coton et la canne* à sucre, l'essentiel des ressources en devises du Salvador.

Le gouvernement issu du coup d'Etat du 15 octobre ne serait-il *qu'une version internationalement* plus présentable d'un régime antipopulaire à la dévotion de Washington ? *C'est la thèse* des groupes révolutionnaires. Ou bien est-ce l'intransigeance suicidaire de ces mêmes révolutionnaires qui a contraint la junte à *faire* passer la défense de l'ordre public avant les réformes sociales ? C'est, implicitement, l'assertion des partis traditionnels et de l'Eglise catholique.

La *situation* au Salvador est donc bien différente de celle du Nicaragua, où l'on a vu un peuple entier, toutes classes sociales confondues, se dresser contre la dictature du général Somoza. En *particulier*, la petite bourgeoisie de San-Salvador, minoritaire, mais socialement influente, ne *semble pas décidée* à appuyer des révolutionnaires peu enclins à lui laisser une place au soleil au lendemain de leur victoire. Ainsi s'explique le silence, étrange dans la présente situation de crise et de violence, d'hommes qui abominent la droite et ses tueurs, mais redoutent également l'extrême gauche et ses débordements.

Une telle situation ne peut s'éterniser. Il n'est guère de choix qu'entre l'insurrection populaire, dont les chances de succès sont limitées par la division des révolutionnaires, et la prise du pouvoir par les secteurs militaires les plus répressifs, au nom de la droite la plus obtuse.

Le pire est donc, hélas ! le plus probable au Salvador, comme partout, au *demeurant*, où les nantis se refusent à entendre les revendications les plus légitimes des déshérités.

LE GOUVERNEMENT RÉVOLUTIONNAIRE DE GRENADE ORGANISERA DES ÉLECTIONS DANS DIX OU QUINZE ANS

(Lire page 3.)

L'incertitude demeure à Téhéran sur le nombre des otages détenus à l'ambassade américaine

L'incertitude demeure sur le nombre des otages détenus à l'ambassade des Etats-Unis à Téhéran. Il y a six semaines, le nombre de soixante-trois personnes avait été avancé par le département d'Etat. Après la libération de treize d'entre elles, cinquante semblait être le chiffre le plus proche de la réalité, alors que les quatre ecclésiastiques autorisés à célébrer le service de Noël, à l'ambassade, affirment n'y avoir vu que quarante-trois personnes. Expliquant la différence entre les deux chiffres avancés, le porte-parole du département d'Etat a souligné que, en fait, Washington n'avait jamais connu le nombre exact des détenus. « Nous avons, a-t-il dit, à plusieurs reprises demandé une liste des otages au gouvernement iranien, mais nous n'avons jamais rien reçu. »

La presse soviétique a critiqué à nouveau, ce mercredi 26 décembre, les préparatifs militaires des Etats-Unis au Proche-Orient, sans indiquer quelle position l'U.R.S.S. adoptera lorsque la requête américaine de sanctions économiques contre l'Iran sera présentée au Conseil de sécurité.

De notre envoyé spécial

Téhéran. — La journée de Noël s'est achevée sans que rien de positif intervienne en ce qui concerne le sort de ceux des otages dont la libération pouvait sembler — voici encore vingt-quatre heures — comme à peu près certaine. Seul élément d'importance, les précisions et les rectifications apportées tant par le cardinal Duval que par les trois ecclésiastiques américains, qui avaient pu passer une partie de la nuit de Noël en compagnie des captifs, à l'ambassade des *Etats-Unis. En effet, tous quatre* ont dit avoir commis une erreur en rapportant à la presse n'avoir *dénombré que trente-neuf otages*, alors que, en réalité, c'est quarante-trois personnes qu'ils ont rencontrées.

Il est vrai que, regagnant leur hôtel à l'aube, reclus de fatigue — une fatigue à mettre au triple compte d'un long voyage, de discussions délicates, et, peut-être plus encore, d'une émotion bien compréhensible, — les quatre ecclésiastiques pouvaient se tromper. Car, nous ne devions l'apprendre que dans l'après-midi de mardi, lors d'une conférence de presse *réunie* par les *clergymen* américains, le film de la nuit précédente ne s'était pas *déroulé d'une manière* aussi simple qu'on était en droit de le penser.

Il est presque minuit, le 24 décembre, lorsque les quatre religieux pénètrent, à l'insu des journalistes qui attendent devant l'entrée principale, dans le vaste périmètre, clos de murs et percé de nombreuses portes, annexe de l'ambassade américaine. Aussitôt ils sont menés dans une salle où les attendent des représentants des étudiants islamiques, mais non les otages. Cette réunion préliminaire a pour but de mettre au point les modalités selon lesquelles va s'effectuer la rencontre.

D'entrée de jeu, les ecclésiastiques vont faire part aux *étudiants de leur commun accord* pour célébrer ensemble et en présence de tous les détenus sans distinction de confession, un culte œcuménique. Mais les étudiants ne l'entendent pas de cette oreille : invoquant avec insistance *« les raisons de sécurité »*, ils refusent tout net cette proposition. Et, tout au long des deux heures de palabres qui s'ensuivront, ils ne cesseront de revenir encore et toujours sur cette question de *sécurité*, *« qui les obsède assurément »*, dira plus tard l'un des pasteurs, ajoutant que, selon lui, *« ils craignaient visiblement qu'une opération ne soit déclenchée à la faveur de l'événement »*.

Les discussions ayant pris fin, les religieux ont été répartis dans trois pièces distinctes qui ont été décorées de guirlandes, de banderoles et de sapins de Noël.

J.-M. DURAND-SOUFFLAND.

(Lire la suite page 4.)

M. Giscard d'Estaing s'entretient avec M. Barre des conséquences de l'annulation du budget

M. Valéry Giscard d'Estaing devait recevoir M. Raymond Barre mercredi après-midi 26 décembre, à 16 heures, pour décider avec lui de la démarche à suivre afin de trouver une issue à la situation créée par l'annulation du budget pour 1980. Si la convocation du Parlement en session extraordinaire parait acquise, la question demeure posée de savoir quelle procédure sera adoptée par le gouvernement au cours de cette session.

Le débat est en fait centré sur un point de droit. Si l'on considère que l'hostilité des gaullistes à la première partie de la loi de finances demeure inchangée, on doit admettre que le gouvernement devra trouver le moyen de faire adopter cette première partie sans que l'abstention des députés du R.P.R. puisse constituer un obstacle.

La procédure du vote bloqué ou du recours aux ordonnances semble donc inadéquate, puisque dans ces deux cas un vote positif du R.P.R. est nécessaire. Reste l'article 49-3 (engagement de responsabilité). Tout le problème est de savoir si le gouvernement peut mettre en œuvre cette disposition sur les seules recettes détachées de l'ensemble du budget.

C'est, semble-t-il, vers cette solution que l'on s'orientait mercredi matin. Nombre de responsables politiques estimaient, en effet, que l'un des « considérants » (le huitième) de la décision du Conseil constitutionnel autorise cette procédure. Et même, paraît faire reproche à M. Barre de ne pas l'avoir employée antérieurement.

Le premier ministre aurait-il dû, dès le mois d'octobre, faire jouer l'article 49-3 ? A l'époque cette solution n'a pas été véritablement étudiée : peut-être une épreuve de force aussi précoce n'aurait-elle pas paru opportune.

En outre le chef du gouvernement avait dû interrompre ses activités pour raisons de santé. Enfin il n'était nullement évident que l'article 49 de la Constitution, alinéa 3 *(« le premier ministre peut (...) engager la responsabilité du gouvernement (...) sur le vote d'un texte »)* permettait un tel engagement sur une partie seulement du texte budgétaire. Mais c'était avant que le Conseil constitutionnel ne se prononçât...

On semble considérer maintenant que la situation peut être assimilée à celle que prévoit l'article 44 de la loi organique de janvier 1959, qui dispose que si le Parlement ne s'est pas prononcé dans les délais impartis, le gouvernement peut demander à l'Assemblée d'*« émettre un vote séparé sur l'ensemble de la première partie de la loi de finances de l'année »*.

NOËL-JEAN BERGEROUX.

(Lire la suite page 7.)

La hausse des prix n'a été que de 0,7 % en novembre

Un emprunt d'État de 8 milliards en janvier

L'indice officiel des prix à la consommation s'est établi à la cote 230,5 en novembre (base 100 en 1970), alors qu'il était à celle de 229 en octobre. En un mois, les prix n'ont donc augmenté que de 0,7 %, taux bas de la « fourchette » prévue ces derniers jours (le Monde daté 23-24 décembre). En octobre et en septembre, la hausse de l'indice avait été respectivement de 1,2 % et 0,8 %. L'augmentation de novembre porte à 2,7 % la hausse de l'indice en trois mois et à 11,5 % celle qui a été constatée en un an.

L'Etat va lancer pour sa part un emprunt de 8 milliards de francs au début de janvier, au taux record de 12 % (page 29), *afin de couvrir les besoins de trésorerie correspondant à ses déficits budgétaires (34,7 milliards en 1979, 31 milliards en 1980). Cette émission fera suite aux trois emprunts émis en 1979, pour un total de 13 milliards de francs.*

L'augmentation des prix s'est nettement ralentie en novembre, non seulement par rapport à octobre, où elle avait été l'une des plus fortes des dix premiers mois de l'année avec le mois de juillet (respectivement + 1,25 et + 1,3 %), mais aussi par rapport aux dix premiers mois de 1979, seul le mois de février ayant bénéficié d'une modération analogue.

Si l'on examine les trois secteurs des prix à la consommation, on constate que ceux de l'alimentation et des services ont largement contribué au ralentissement de la hausse ; ils n'ont augmenté, dans un cas comme dans l'autre, que de 0,5 %. Les produits manufacturés, en revanche, ont augmenté de 1 %. Le textile et l'habillement (+ 1,5 %) ont tiré les prix vers le haut, ce qui s'explique en partie par le phénomène saisonnier de l'arrivée des collections de printemps.

Dans l'alimentation, un autre phénomène saisonnier a joué en faveur de la décélération : l'arrivée sur le marché du beurre d'intervention de la Communauté européenne.

(Lire la suite page 29.)

LES ENFANTS-PROLÉTAIRES DU TIERS-MONDE

Les manifestations qui ont marqué l'Année de l'enfance ont à peine levé le voile sur un phénomène très répandu dans le tiers-monde : *le travail des mineurs*. Le Bureau international du travail estimait en 1977 que 54,5 millions d'enfants de moins de quinze ans, et notamment 30,5 millions en Asie méridionale (Inde, Pakistan, Bangladesh), 9,9 millions en Asie du Sud-Est, 9,6 millions en Afrique et 3,3 millions en Amérique latine faisaient partie de la population active.

Les jeunes prolétaires du tiers-monde sont en fait plus nombreux puisque, en majorité, ils sont employés à des activités non répertoriées dans les statistiques. Aucun chiffre, de toute façon, ne saurait rendre l'exacte mesure d'une réalité *gênante et souvent cachée* liée aux traditions, aux caractères socio-économiques et à la pauvreté des pays en développement.

Le travail des enfants n'a pas non plus entièrement disparu des pays avancés, notamment en Europe méridionale et même aux Etats-Unis. La série d'articles dont nous commençons la publication s'attache à montrer la dimension de ce problème sur les trois continents du tiers-monde.

I. — ASIE MÉRIDIONALE : les conséquences de l'extrême pauvreté

De notre envoyé spécial
GÉRARD VIRATELLE

Calcutta. — Chétif et apeuré, Manu, neuf ans, a le visage, les bras, les jambes couverts d'une poussière métallique. *« Que fais-tu ? »*, lui demandons-nous. Il incline la tête vers l'arrière et *montre* un cagibi sombre de 4 mètres carrés environ. Au sol, un polissoir à deux meules actionnées par une courroie qui se perd dans la pénombre de la pièce. Depuis deux ans, Manu polit des plats et des timbales populaires en aluminium pour 2,75 roupies par jour (une roupie = 0,53 F). Il n'est jamais allé à l'école. Son père *fabrique des boîtes métalliques* dans un autre atelier du même bidonville de Calcutta où *se mêlent* les activités artisanales et les taudis.

Un peu plus loin, Iqbal, dix ans, poinçonne des plaques d'acier à l'aide d'une presse manuelle, pour faire des rondelles. Gestes saccadés, répétitifs, éreintants, d'un petit bonhomme maigrichon, au regard ahuri. Employé depuis peu — mais il a travaillé ailleurs auparavant —, *il reçoit* 2,5 roupies par jour, à raison, comme Manu, de huit à neuf heures par jour. Le père est mort ; sa mère est balayeuse.

Dans ces ateliers sordides et bruyants, faiblement éclairés (alors que dehors le soleil brille), on croit voir revivre l'univers décrit autrefois par Zola ou Dickens. Des enfants pressent avec fébrilité — car ils sont rémunérés à la tâche — du plastic à froid servant à de petits jouets ; d'autres usinent des boulons à l'unité ou peignent au pistolet des chaussures en matière synthétique. D'innombrables ateliers de la grande métropole de l'est de l'Inde, regroupés souvent par corps de métier, n'emploient ainsi, en majorité, que des enfants et des adolescents.

A Calcutta et dans les autres grandes villes de l'Inde, des essaims d'enfants se répandent sur les énormes tas d'ordures qu'ils passent au peigne fin. Rien n'est laissé au hasard, tout est récupéré : vieux papiers, matières synthétiques, chiffons, boîtes de conserves — car tout en Inde peut être revendu et recyclé ! A Madras, nous apprend *A Small Voice* (1), on compte ainsi onze mille enfants qui sont souvent originaires de milieux ruraux, mais ont perdu leurs attaches *familiales* et *vivent en véritables* bandes, dormant sur les trottoirs et se nourrissant des déchets des restaurants. *« Les plus jeunes travaillent pour les vieux, qui les guident et les protègent, mais parfois les maltraitent. Un kilo de papier peut rapporter un quart de roupie ; un jeune ramasseur peut se faire, s'il a de la chance, 6 à 8 roupies par jour* (presque le salaire d'un journalier agricole !) *Mais il doit pour cela marcher jusqu'à une vingtaine de kilomètres par jour et, surtout, remettre environ 10 roupies par semaine au chef de bande. »*

Un cas a défrayé la chronique il y a quelques mois. C'est celui des quarante-cinq mille enfants *qui, dans la région de Sivakasi*, au Tamul-Nadu, dans le sud de l'Inde, fabriquent des allumettes. *Il a été révélé* par l'agence de presse United News of India, que chaque jour, vers quatre heures du matin, des autocars vont chercher les enfants, dont certains n'ont que cinq ans, à une quarantaine de kilomètres à la ronde. Leur occupation consiste à fixer, pendant onze à douze heures par jour le soufre sur les petits morceaux de bois. S'ils parviennent à en faire deux mille cinq cents (la capacité d'une cinquantaine de boîtes), ils reçoivent un huitième de roupie ! En augmentant la cadence, le gain journalier peut atteindre jusqu'à 2 roupies. Seules, assure-t-on, de « petites mains » peuvent faire ce travail. Des femmes, parfois les mères de ces enfants, font la mise en boîtes et l'étiquetage. Le gouvernement encourage *ce genre d'activité manuelle* artisanale. Il n'ignore sans doute pas que de tout jeunes mineurs sont chargés de la tâche. Voilà un demi-siècle qu'il en est ainsi !

(1) UNICEF, Jor Bagh, New-Delhi.

(Lire la suite page 5.)

AU JOUR LE JOUR

Les pompiers et leurs œuvres

Dans l'actualité de cette semaine de Noël, la nouvelle peut-être la plus significative est l'histoire de ce maire japonais que les pompiers de sa ville ont coutume de lancer en l'air pour le rattraper au vol, montrant ainsi leur savoir-faire.

Cette année, les deux premières fois, le maire a été rattrapé à temps, mais, la troisième fois, il aurait mieux valu qu'il mite Ariane et se mette en orbite, car les pompiers l'ont laissé tomber.

Aussi bien, la moralité de l'histoire est-elle moins spatiale que politique. La prochaine fois que M. Barre tentera le décollage, est-il bien sûr que les pompiers de la majorité arriveront à temps pour le rattraper ?

ROBERT ESCARPIT.

UN LIVRE SUR LE VERCORS

Vérités sur un drame

• Le maquis du Vercors a inspiré déjà nombre d'ouvrages. Il manquait *le premier de tous : celui qu'écrirait* l' « inventeur », comme on dit, de ce maquis et du plan stratégique d'intervention qui, *déclenché trop* tôt, devait se terminer si mal.

Après trente-cinq ans d'attente, Pierre Dalloz se décide aujourd'hui. Pourquoi ce long silence ? Il peut être à cela, je pense, deux motifs, un double délai de décantations : le recul nécessaire à l'événement pour entrer dans l'histoire ; et celui nécessaire à la colère pour s'apaiser.

Voilà qui peint un caractère. D'autres, en voyant leurs intentions trahies, eussent sur-le-champ explosé *en* accusations. Ce n'est pas le genre de Pierre Dalloz. *« Tout ce que j'ai pu faire de valable dans ma vie, écrira-t-il, je l'ai toujours fait seul. »* Il va donc d'abord endurer, seul, l'échec sanglant qui lui *fut imposé* ; *puis, sauf quelques* discrètes mises au point dans la presse, il attendra pour dire sa *vérité que la souffrance, la colère*, le deuil se soient lentement changés en sérénité.

De là le ton de son livre, d'où toute violence est absente. Pas un *mot plus haut que* l'autre. Point de réquisitoires passionnés. Le simple récit des faits — suffisants, il est vrai, *pour parler par eux-mêmes*. Nous nous ressemblons, lui et moi, sur plus d'un point. Nous souffrons l'un et l'autre, je *crois, du même* défaut, et c'est pourquoi je le comprends si bien : une fierté excessive qui peut s'interpréter soit en timidité, soit en orgueil, soit plus probablement en *un* mélange des deux. Nous ne savons pas nous abaisser à postuler un privilège — ou à simplement paraître le solliciter — même quand cet avantage serait utile à d'autres. Nous ne savons pas imposer notre présence si elle n'apparaît pas ouvertement souhaitée. Cette double inappétence peut jouer bien des tours. Peut-être a-t-elle ainsi joué un rôle dans les difficultés rencontrées par Dalloz à *Alger et à Londres, pour obtenir* les secours nécessaires au Vercors, auprès du gouvernement provisoire.

VERCORS.

(Lire la suite page 12.)

idées

BILANS POLITIQUES

LES QUATRE LOGIQUES

par ALAIN DUHAMEL

LES politiques terminent mal l'année. Les Français restent — et on les comprend — d'abord angoissés par la crise économique. Ils réapprennent à redouter les nouvelles internationales. Or, malgré ce climat de gravité et de pessimisme, les quatre familles politiques majeures et les groupes parlementaires qui en sont issus viennent de donner, plusieurs mois durant, un spectacle navrant.

Le trimestre qui s'achève vient d'accumuler une rare addition de trompe-l'œil, de simulacres et de fausses fenêtres. On a vu le parti communiste accabler inlassablement le parti socialiste sous des calicots appelant à l'union de la gauche ; on a pu observer un P.S. portant soudain perruque poudrée, échanger des révérences insolites avec le R.P.R. ; on a découvert des amis de Jacques Chirac tout à coup émus par le charme discret d'un P.S. contre lequel ils n'avaient pas de mots assez cruels un an plus tôt ; on a distingué, si l'on a de bons yeux, une U.D.F. diaphane jeter un coup d'œil de regret vers le P.S. et proposer au R.P.R. des leçons particulières d'institutions, de loyauté et de tempérance tout en le qualifiant aimablement de « droite autoritaire ». On a contemplé enfin le dérèglement d'une Assemblée nationale, déjà anémiée par la Constitution, et maintenant tournée en ridicule par l'usage répété du fameux paragraphe 3 de l'article 49 et la décision du Conseil constitutionnel.

Bref, les politiques se seraient répartis les rôles pour se dévaluer collectivement qu'ils n'auraient pas agi autrement.

Seulement, comme tel n'est pas le cas, il faut bien rechercher les vraies arrière-pensées de ces fausses convergences et les objectifs véritables de ces manœuvres trop ostentatoires. En fait, le mystère n'est pas bien grand. C'est dans l'immédiat — en 1980 — la perspective présidentielle qui accélère vigoureusement la marche des quatre grandes familles vers l'autonomie ; c'est la tentation de l'autodétermination qui se précise ; c'est peut-être, à terme, après l'élction présidentielle, l'indépendance pure et simple, donc la redistribution du paysage politique qui s'esquisse.

De la gauche...

S'agissant du parti communiste, qui peut en douter ? La formation de Georges Marchais ne veut plus de l'union de la gauche tant que le parti socialiste y détiendra la primauté. Le P.C. pourrait peut-être s'accommoder d'une prééminence électorale, parlementaire, voire gouvernementale du P.S., mais à condition qu'elle reste modeste et soit largement compensée par un avantage communiste incontestable non seulement dans les entreprises et chez les militants mais dans le tissu économique et social tout entier. Or tel n'est pas, tel est de moins en moins le cas. Aux élections législatives de 1978, ce n'est pas le P.C. qui a progressé, c'est le P.S. Aux élections prud'omales de 1979, ce n'est pas la C.G.T. qui a amélioré son score, mais la C.F.D.T., F.O. et la C.F.T.C. De plus, la presse communiste peine, les intellectuels s'agitent, l'image se détériore Dans ces conditions, il n'y aura pas d'acocrd avant 1981. Pour le P.C., si cela bénéficie à Valéry Giscard d'Estaing, tant pis, c'est le moindre mal. Le pire serait une victoire socialiste. Pour 1980, priorité donc au rééquilibrage de la gauche. Cela passera visiblement par une candidature de Georges Marchais, dont chaque déplacement et chaque intervention sont calculés dans ce but. De ce côté, tout est simple. Il faut réduire l'avance du P.S. C'est la logique de la désunion.

Dans la maison voisine, chez les socialistes, apparaissent quelques troubles de la personnalité. Officiellement, on y est pour l'union de la gauche — par acclamation — et pour le « projet socialiste » à l'unanimité. Mais qui y croit vraiment ? L'union de la gauche n'est plus qu'un cadre vide d'où le P.C. arrache chaque jour le portrait de famille jauni. Le « projet » suscite en privé les réserves et les sarcasmes des amis de Pierre Mauroy et de Michel Rocard. Sa volonté de rupture franche et nette avec le capitalisme, ses orientations internationales n'emplissent d'ailleurs pas d'aise tous les « majoritaires ». On écrit pour les militants, on parle pour les électeurs en étant maximalistes avec les premiers, gradualistes avec les seconds. En fait, le P.S. ne se console pas d'être le veuf de l'union de la gauche. Il sait que, faute d'accord avec le P.C., la route des élections législatives est coupée. Seule reste donc la voie présidentielle. La nature de l'élection du chef de l'Etat, plus personnelle qu'idéologique, constitue le seul moyen de forcer le sort. D'où les politesses à l'égard du R.P.R. et les cartes de vœux à l'électorat communiste. D'où l'importance du choix du candidat du P.S. Cette fois, c'est la logique de la course présidentielle.

... à la majorité

A l'U.D.F., en revanche, pas de problèmes : le chemin de la transparence et de l'effacement s'impose. Le chef de file réel réside à l'Elysée et entend bien y rester. Il jouera naturellement la carte du souverain élu ne se mêlant pas aux candidats ordinaires. L'U.D.F., qui manifeste d'ailleurs les plus vives dispositions pour cela, devra donc soutenir sans innover, appuyer sans s'agiter, approuver sans commenter. C'est l'art de faire tapisserie, comme les jeunes filles ingrates de la bonne société. C'est la logique de la figuration.

Reste le R.P.R., principal sujet d'interrogation. Lui n'a rien à attendre de bon, *a priori*, de l'élection présidentielle. Mais n'y point participer serait un effacement, presque une capitulation, qui n'est pas dans le tempérament gaulliste. Y soutenir un candidat symbolique — comme Michel Debré par exemple — garantirait certes un débat idéologique de qualité mais aussi, si l'on en croit les sondages, un résultat électoral modeste. Tout milite donc pour que — comme aux élections européennes — Jacques Chirac lui-même entre en lice, malgré les circonstances défavorables.

C'est d'ailleurs, là aussi, le sens manifeste de sa volonté de se tenir à l'écart de la mêlée politique quotidienne, de prendre du champ, de tenter d'apparaître, selon les bonnes recettes, comme représentant un courant plus large que son seul parti. Malheureusement pour lui, son image, toujours selon les sondages, reste pour l'instant étroitement partisane. Peut-il forcer le destin en provoquant une crise parlementaire avant l'élection présidentielle ? Il en a le pouvoir, mais il n'y trouverait guère intérêt, car il provoquerait automatiquement la division de son groupe parlementaire et l'incompréhension de la fraction la plus présidentialiste de son électorat. Nul doute que beaucoup de ses militants et certains de ses députés seraient prêts à passer outre. Mais le risque serait bien grand et le bénéfice bien aléatoire. Reste alors à se démarquer sans rompre, de plus en plus souvent et de manière de plus en plus véhémente, à menacer, à faire pression, à montrer sa force et espérer dans les maladresses de l'exécutif et des partenaires, sinon dans le savoir-faire des adversaires. C'est la logique de la concurrence sauvage.

Seulement, tout cela vaut jusqu'en 1981, pas au-delà. Car après, tout redevient possible. L'élection passée, la bipolarisation aura vécu. Le président, quel qu'il soit, peut dissoudre l'Assemblée pour faire profiter sa famille politique de son succès et affaiblir ses adversaires-partenaires. Il peut faire changer le mode de scrutin : il y aurait sans doute une majorité au Palais-Bourbon pour introduire un peu ou beaucoup de proportionnelle. Il peut tabler sur des changements d'équipe ou des orientations différentes pour certains partis. Il peut songer à une formule de « grande coalition » à la française, à laquelle le P.C. refuserait toute participation, mais qui permettrait peut-être de franchir, un jour ou l'autre, les frontières entre majorité et opposition.

La fin de 1979 aura fort ressemblé à un piétinement caricatural avant que ne s'affirment, la campagne présidentielle aidant, la personnalité et l'autonomie des quatre famille politiques

NOTRE DÉSARROI, D'UNE ANNÉE A L'AUTRE

par PH. DE SAINT-ROBERT

LES fêtes sont moins, aujourd'hui, une occasion de se réjouir qu'une occasion d'oublier ; nos joies se font anxieuses à l'image de notre vie. Mais l'anxiété de notre vie n'est pas nécessairement, comme on voudrait nous le faire croire, un produit naturel des temps ; elle serait plutôt un effet de la machination des hommes.

Chateaubriand a écrit en son temps que « l'imposture et le silence étaient les deux grands moyens employés pour tenir le peuple dans l'erreur ». Jugement terriblement actuel. Des gouvernants de hasard nous en imposent par tous les moyens odieux-visuels possibles, et ils se taisent imperturbablement sur leurs actes les plus contestés. A toutes les questions que suscitent ces actes, ils opposent de feints dédains qui sont des aveux, des insolences qui ne sont que des désinvoltures d'affolement. A trop se hausser le col sans être naturellement supérieur aux hommes et aux événements, on s'expose tôt ou tard aux revers auxquels on croit échapper.

Le pouvoir semble ainsi condamné à une périlleuse fuite en avant. L'année 1979 aura été celle de ses propres conjurations, dont il doit toujours sortir par une nouvelle provocation, poussant aux tensions les plus extrêmes les hommes comme les institutions. Mais à la longue, les hommes se retournent et les institutions se bloquent, les médiocres mêmes ont du courage et les systèmes les plus souples se brisent entre les mains qui en abusent.

Les mouvements, les partis politiques, sont ce qu'ils sont : cela ne justifie aucunement l'attitude du pouvoir à *leur endroit*, qui n'est ni « gaullienne » ni « gaulliste » parce qu'il le prend de haut avec toute forme, même justifiée, de contestation. La légitimité ne se définit aucunement par l'appropriation des institutions, fussent-elles celles mises en place par le général de Gaulle. Il y faut une pratique de l'Etat et une conception de la France qui font trop cruellement défaut aujourd'hui pour qu'il soit nécessaire d'insister.

Une rupture très identifiable

La grande rupture de l'année 1979 est identifiable, et parfaitement conforme aux volontés bien connues des hommes qui ont pris le pouvoir en 1974, pour le maîtriser complètement à partir de 1976. L'élection au suffrage universel direct d'un prétendu « Parlement » européen, le 10 juin dernier, n'a pas seulement rompu avec une légitimité française exercée sans discontinuité durable par tous les pouvoirs depuis près de mille ans, elle a de plus abouti en un temps record à un fiasco sensationnel.

Bref, cette conjuratuion ourdie contre la France, tant par les vacataire du feu comité Jean Monnet que par ceux de la bien vivace Commission trilatérale, n'a pas seulement été un crime contre notre histoire, elle a été une erreur politique pure et simple. Depuis lors, il n'y a plus de consensus national possible, il n'y a plus de majorité qui tienne, et ce magma apatride dans quoi l'on devait intégrer la France désintégrée n'existe pas davantage. C'est un forum cacophonique et anarchique qui en tient place, tandis qu'à l'abri de son tumulte une Cour abusive, siégeant à Luxembourg, prétend imposer chaque jour davantage aux Etats et aux peuples de l'Europe un véritable gouvernement de juges, c'est-à-dire un pouvoir fondamentalement irresponsable et antidémocratique. Triste achèvement d'une cause qui se croyait grande, et qui divise là où elle devait rassembler et unir.

Paraphrasant une phrase célèbre, on pourrait dire que le giscardisme est une maladie qui se prend pour son remède. Il faut donc rompre à tout prix le cercle maléfique qui nous enchante de son désenchantement et qui affuble si élégamment notre désœuvrement. Rompre avec ce dandysme politique, avec ce modernisme tellement désuet, avec ce théâtre d'ombres où, comme dans *Le roi se meurt* d'Ionesco et *la Tour de Babel* d'Arrabal, les décors à la fin s'effondrent sur les acteurs mécanisés.

Il n'est nul besoin, pour servir la cause des hommes et de la paix, d'être éclairé sur le troisième millénaire. Nos représentations immédiates, pourvu qu'elles s'inquiètent plutôt de connaître une grandeur ou une beauté morale, peuvent bien nous porter au-delà de nous-mêmes et nous permettre de nous tenir *toujours sur la route ascendante* dont parle Platon au Livre X de *la République* en sorte que nous *soyons d'accord avec nous-mêmes et avec les dieux*, ce que nous ne sommes guère à présent. C'est pourtant là le moment essentiel où la personne humaine et l'univers ont un *bonheur* commun, et une justification essentielle.

Or le moyen de cela est en nous, pourvu qu'on nous laisse exister. C'est dire que si le moyen est en nous, il dépend aussi de la vie de la *cité*, et de la vie que la cité nous fait. « *Je ne peux pas souffrir,* écrivait naguère Jean-Marie Domenach, *l'occultation des rapports humains par la communication banalisée.* » Quelle fabuleuse machine, en effet, que celle qui permet à des hommes qui se veulent responsables de faire passer pour un doute élevé ce qui n'est qu'une banale défection de leur âme !

Alors, Français, de grâce, faites un effort ! Sans quoi nous aborderons l'année nouvelle sans aucune raison de penser qu'elle sera meilleure que la précédente, uniquement préoccupés de nous-mêmes et oppressés par l'ennui qui en naît. De ce culte actuel de la tristesse et de la désolation ne peuvent nous venir que la mort à petit feu, ou un grand feu de violence, et en tout cas cet exil intérieur qui n'en finit pas. « *Le véritable exil,* disait Montalembert, *n'est pas d'être arraché à son pays ; c'est d'y vivre et de n'y plus rien trouver de ce qui le faisait aimer.* » Et de souffrir, par dessus le marché, l'indifférence de ses contemporains, maquillés en charité.

L'abandon

par JACQUES MADAULE

LE peuple français est un vieux peuple qui en a tant vu qu'on ne lui en fera pas facilement accroire. Savez-vous ce qui l'étonne un tout petit peu ? Ce n'est pas qu'il y ait quelques scandales, quelques dérogations qui paraissent dues à des influences que l'on a honorées en terrains ou autrement, mais c'est qu'il n'y en ait pas davantage. Car il est sans illusion, ce peuple. Si vous ne me croyez pas, interrogez plutôt votre femme de ménage ou votre chauffeur de taxi. Demandez-leur un peu, pour voir, s'ils croient à l'intégrité des magistrats ou à l'honnêteté des hommes publics. Vous m'en direz des nouvelles !

Alors pourquoi voulez-vous qu'ils s'émeuvent à propos de quelques diamants, où l'on découvrirait peut-être en cherchant bien quelques traces de sang ? Est-ce que vous vous interrogez tellement sur la qualité de vos relations ? Il faut de tout pour faire un monde. On ne fréquente pas que des rosières ! Après tout, Bokassa était déjà là où d'autres l'avaient mis et toléré quand M. Giscard d'Estaing a vu s'ouvrir devant lui un destin « national ».

L'économie a tout envahi

Parlons plutôt de choses sérieuses ! La France s'enfonce peu à peu dans un état d'abandon de ce qui fit autrefois sa gloire et sa fierté. Nous ne raisonnons plus sur quoi que ce soit qu'en termes de marchandises, de doit et avoir. L'économie a tout envahi, et la culture même doit se mettre au service des affaires. Tel est le scandale que nous devrions dénoncer chaque jour, le fait que plus rien de grand et d'exaltant n'est proposé à ce peuple. D'autres ont dit en d'autres temps que l'intendance suivrait ; mais aujourd'hui, c'est elle qui est à l'avant-garde et que tout le reste doit suivre comme il peut en se restreignant, en se redéployant. Il faut comprimer au maximum les frais généraux, n'est-ce pas ?

Voilà pourquoi la jeunesse est mortellement triste et, par un paradoxe inouï, nous avons à notre tête, sinon un homme heureux (car qui peut juger du bonheur d'un autre ?), du moins un homme satisfait parce que, si tout ne réussit pas à la France et aux Français, tout, du moins, lui réussit à lui. Regardez-le, écoutez-le sur le petit écran nous expliquer avec une agréable clarté la marche des choses ! Peuvent-elles vraiment aller autrement ? Certes, il n'est pas l'homme de la grandeur, ni du rêve. Il ne songe même pas — c'est lui du moins qui l'affirme, — à laisser un nom dans l'histoire. Il se contenterait bien d'avoir vécu avec nous la dure période qui s'annonce. Il a le mérite de nous la faire toucher du doigt, cette nécessité dont il semble la diserte incarnation. On comprend que quelques énervés lui jettent sous les pieds les diamants de Bokassa, rien que pour voir comment il va réagir.

Mais il réagit aussi peu que possible. Son sourire se crispe, il se tait une demi-seconde — c'est un mauvais moment à passer (il y en a forcément dans le métier qu'il a choisi). Puis son discours reprend, aimablement détendu. La couleuvre est avalée. Les diamants sont regardés de très haut, comme des objets méprisables sur quoi un chef d'Etat digne de ce nom ne saurait arrêter sa pensée. C'est très bien joué devant quelques millions de spectateurs. Louis XIV, qui est toujours à l'horizon de notre mémoire nationale, jouait devant un public plus restreint, mais il jouait une plus grande pièce parce que la France de ce temps-là était plus grande que l'Hexagone actuel.

Le malheur c'est que la réalité politique n'est pas un spectacle, fût-il de salon. Elle s'inscrit durement dans l'existence de chacun d'entre nous. Et non pas seulement par des difficultés matérielles, mais par des étranglements moraux qui sont tout aussi graves. Pourquoi cet automne fut-il une petite saison de scandales ? Non point parce qu'il y a eu plus de dérogations injustes dues à la faveur et à l'intrigue — il y en a tous les jours en toute saison, — mais parce que le désenchantement, la morosité connaissaient, comme l'or, des niveaux encore jamais atteints. Un bon petit scandale, ça n'étonne pas, mais ça défoule. C'est comme de poivrer une soupe trop fade, écœurante.

Car c'est bien là que nous en sommes avec un gouvernement qui gouverne par décrets ou tout comme, qui fait l'impasse, à coups de questions de confiance, sur le vote des élus de la nation, des pouvoirs publics qui nous manipulent à leur gré comme les laveurs de morts manipulaient un cadavre dans l'ancienne Egypte. Il faut alors que des scandales éclatent, pareils à des pétards mouillés, car ça ne va jamais très loin.

Sortis de la même écurie

Cependant, sur cette plaine rase, le président de la République vole de victoire personnelle en victoire personnelle et il n'est pas besoin d'être grand clerc pour prédire qu'il triomphera encore en 1981. Quant à la gauche elle se demande gravement s'il ne vaudrait pas mieux lui opposer un cheval fourbu, convenablement dopé pour la circonstance, qu'un animal plus jeune et plus fringant, mais sorti de la même écurie que Giscard. Cependant, fièrement campé sur l'Aventin, Georges Marchais ne doute de rien et proclame que tout est possible, même l'improbable. Sans doute, mais ce n'est peut-être pas comme il l'entend.

Le scandale des scandales, en effet, ce n'est ni les diamants, ni Ramatuelle, ni les arrêts de complaisance, ni les dérogations rétribuées, mais le sinistre abandon où ce peuple est laissé par ceux dont la mission était de le conduire sur les routes de l'avenir et qui ne savent plus que se disputer, comme des chiens affamés, un os où ne reste plus ni chair, ni moëlle, tandis que leurs adversaires font ripaille depuis plus de vingt ans.

La troisième Restauration

par JACQUES DELONG (*)

RIEN n'est plus insidieux que les lentes évolutions, l'accumulation patiente de petits faits dont on ne sait pendant longtemps ni faire l'addition ni par suite tirer des conclusions.

C'est ainsi que se caractérise la transformation de la Ve République de 1962 à 1980. Le général de Gaulle l'avait conçue et elle avait été aussi approuvée par la nation comme un compromis assez heureux entre le système présidentiel et le système parlementaire. Certes, le général avait en matière de défense nationale et de politique étrangère des pouvoirs très étendus mais ces pouvoirs, du fait de la personnalité exceptionnelle du président, n'étaient pas ou que faiblement contestés ; on peut même dire sans exagération qu'ils étaient librement acceptés par le peuple et les élus. Cependant, le premier ministre choisi par lui gouvernait et de ses responsabilités, comme celles des ministres, étainet pleinement assurées. Le Parlement, de son côté, quoique amoindri, fort heureusement, gardait dans le domaine législatif qui lui est propre une part importante d'initiative et, le moins qu'on puisse dire, cèst que la concertation — découverte à cette époque — jouait heureusement entre l'exécutif et le législatif.

Sous la présidence de Georges Pompidou, la force de la tradition était telle que les intrusions du président dans le domaine législatif restaient mesurées et discrètes, les ministres, à commencer par le premier d'entre eux, conservant, dans l'ensemble, leurs prérogatives.

En somme, pendant toute cette période, l'Etat fonctionnait sans que l'exécutif ait recours aux artifices coercitifs de la Constitution pour imposer constamment sa volonté. Il existe donc, d'une part, la Constitution écrite et, d'autre part, la coutume d'inspiration anglaise qui veut que le gouvernement se retienne d'user de toutes ses prérogatives juridiques.

La présidence de Valéry Giscard d'Estaing a apporté dans cet équilibre relativement harmonieux « le changement ». Décrit, écrit et dit comme un renforcement du libéralisme — quelque désuète que soit cette formule — les tenants de la Ve République ont pu craindre un moment que l'autorité de l'Etat se lézarde au profit d'un aimable laisser-faire, laisser-aller.

A la vérité, rien ne se produisit comme il avait été dit et compris.

La part non écrite de la Constitution, la « part anglaise » d'équilibre en quelque sorte, est progressivement disparue au terme d'une application à la lettre des termes juridiques de la Constitution. Les pouvoirs mis à la disposition du président comme un frein dont il ne fallait qu'exceptionnellement user, sont devenus d'usage courant, presque familier, modifiant ainsi le caractère initial de la Ve République au point d'en déformer l'esprit pour en surutiliser la lettre.

Actuellement, au terme de cette évolution dont on ne saurait dire si elle a commencé il y a deux, trois ou quatre ans, où faut-il chercher le pouvoir réel ? Il n'existe plus, en réalité, que par le président et l'entourage du président. Le système politique s'est totalement personnalisé au point que même le premier ministre et les ministres sont devenus des rieals des porte-parole soumis étroitement au contrôle de la présidence. Le monopole de la presse dite « modérée », la mise en condition et le dressage remarquablement réussi de la radio et de la télévision, tendent à inspirer aux Français le sentiment que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes et qu'en tout cas — au moins pour les grincheux — nul ne saurait faire mieux.

La monarchie élective « tempérée » de 1962 a donc fait place à une monarchie élective « autoritariste » très convenablement enrobée dans son expression orale et écrite et dont la moindre prouesse a été de couper la représentation nationale de la nation qui l'a élue.

Quant à dire qu'une telle situation est une situation d'avenir, je ne m'y hasarderai pas.

(*) Député R.P.R. de la Haute-Marne.



هكذا من الأصل

étranger

AMÉRIQUES

Grenade

Le gouvernement révolutionnaire de M. Bishop n'entend pas organiser des élections avant dix ou vingt ans

De notre envoyé spécial

Saint-Georges. — *« Mais que se passe-t-il donc M. Bishop ? »* Ce titre du dernier éditorial de l'influent *mensuel Caribbean Contact*, publié à La Barbade *par* le conseil des Eglises caraïbes, et d'orientation très *progressiste*, donne la mesure de l'inquiétude suscitée dans plusieurs *des petits pays de la région par* la *récente évolution autoritaire* d'un régime dont l'avènement, le 13 mars dernier, avait été fort bien accueilli à *Grenade.*

Le New Jewel Movement (1) de M. Maurice Bishop ne venait-il pas de mettre fin par un coup d'Etat sans effusion de sang à un gouvernement très largement honni dans *l'« île des épices »* et dans toute la région caraïbe : celui de M. Eric Gairy, dont l'autoritarisme et la cor*ruption étaient aussi notoires que* sa bizarre passion pour les OVNI (ces soucoupes volantes dont il *avait entretenu jusqu'aux Nations* unies) ?

Certes, les dirigeants des petites *îles voisines — ils se réclament pour* la plupart du travaillisme et sont en fait très conservateurs — s'étaient *alarmés de cet accroc à une tra*dition parlementaire qui n'est pas le legs le moins étonnant de l'ancien colonisateur britannique à cette région du monde. Si quelques dizaines d'hommes armés avaient pu renverser un gouvernement, n'y aurait-il pas d'autres victimes ? Entre les *mercenaires*, dont le spectre plane toujours sur les Caraïbes, et les groupes de jeunes intellectuels « radicaux » actifs dans la plupart des îles, les assaillants virtuels ne manquaient certes pas !

Les Etats-Unis, pour leur part, s'inquiétèrent de voir s'établir à leur porte un nouveau régime marxisant. Leurs craintes s'accrurent lorsque le régime de M. Fidel Castro équipa l'armée révolutionnaire du peuple — plus d'un millier d'hommes — que le gouvernement provisoire de M. Bishop venait de créer.

Mais l'évident enthousiasme d'une grande majorité de Grenadins et l'accueil favorable réservé à la nou*velle équipe par l'essentiel des forces* vives — la jeunesse notamment — des pays caraïbes obligèrent *ses ennemis à faire contre mauvaise* fortune bon cœur.

Des menaces sur la démocratie

Tout en proclamant hautement *ses convictions socialistes*, M. Bishop se voulait pragmatique. Utiliser à améliorer les infrastruc*tures et les services sociaux du* pays l'argent qui, naguère, alimentait les comptes en banque de *M. Gairy et de ses amis ; stimuler*, en lui inculquant une certaine fierté nationale les énergies créatrices de *la population — et notamment de* la jeunesse tenue à l'écart par le précédent régime : telles étaient *les préoccupations majeures d'un* gouvernement qui n'avait, de toute façon, guère les moyens de boule*verser une économie fondée pour* l'essentiel sur la culture et l'exportation de la banane, de la noix de *coco et de la muscade.*

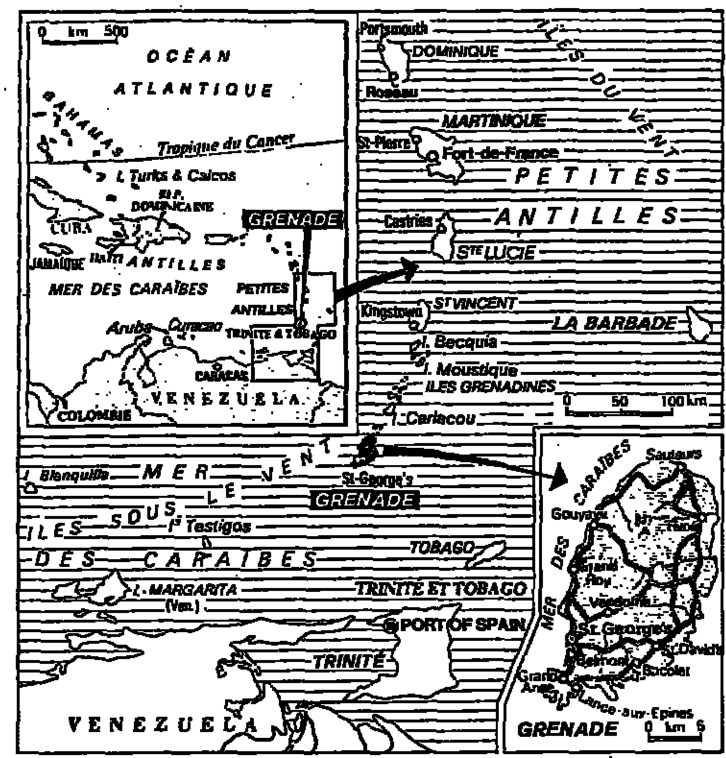
Une autre préoccupation essen*tielle du nouveau gouvernement* — tel était du moins le sentiment de nombreux Grenadins — était de *redonner vie à la démocratie « con*fisquée » par M. Gairy. M. Bishop, non content de mettre fin aux *nombreuses atteintes* à la liberté syndicale dans l'île, promit d'organiser des élections libres très *rapidement — dès que les listes*, notoirement truquées, seraient redressées.

Depuis le début de juillet, cependant, le régime a pris un tour nouveau. Deux réunions publiques du parti national grenadin (G.N.P., conservateur) ont été interdites sous la pression des jeunes sympathisants du parti officiel. Le journal *Torchlight* (la Torche) — qui constituait, avec ses quatre mille exemplaires, le principal quotidien de Grenade — a été fermé. Et le premier ministre a déclaré que, selon lui, ses compatriotes ne ressentent pas la nécessité d'élections pour les dix ou vingt prochaines années ! Assurer la *« sécurité nationale »* et *« stabiliser l'économie » :* telles sont les vraies nécessités du pays, a-t-il précisé.

M. Bernard Coard, ministre des *finances*, le numéro deux du régime et son principal idéologue, nous a déclaré : *« La démocratie représentative, c'est cinq minutes de responsabilité tous les cinq ans : le temps de mettre un bulletin dans l'urne. Nous croyons, nous, à une démocratie de participation, où tous les citoyens jusqu'au plus humble prennent en main leurs affaires, dans les villages, dans les écoles, dans les hôpitaux, sur les lieux de travail ».* De toute façon, précise *M. Coard*, la *« démocratie de participation »* devra être consacrée par une nouvelle Constitution avant tout autre scrutin national.

Ce raidissement du régime est *immédiatement perceptible* : à son arrivée à l'aéroport de Pearls, l'étranger « à problèmes » — le journaliste par exemple — est soumis de la part des services de sécurité à un interrogatoire assez serré. Pour les observateurs impartiaux cependant, l'atmosphère qui règne actuellement à la Grenade est incompara*blement plus sereine que sous le* régime d'Eric Gairy.

Des difficultés inattendues expliquent-elles le durcissement du gouvernement *révolutionnaire ? Celui-ci assure* que l'ancien président n'a pas totalement *renoncé à revenir* par la force. D'autres candidats au pouvoir n'attendent-ils pas leur heure ? Malgré l'évident brio intellectuel et politique de certains des leaders du N.J.M. et quel que soit le *prestige* que leur vaut leur lutte contre M. Gairy, la légitimité d'un gouvernement né d'un coup d'Etat n'est évidemment pas sans faille. Le soutien que la jeunesse apporte à M. Bishop est évident, et d'autant plus important que les moins de vingt-cinq ans forment la grande majorité de la population. Mais nous avons entendu plus d'un murmure de Grenadins plus âgés contre cette *« dictature des collégiens ».*



Un complot contre-révolutionnaire

Le 2 novembre, le gouvernement de Saint-Georges a annoncé la découverte d'un *« complot contre-révolutionnaire. »* Vingt personnes ont été arrêtées, dont le leader d'une formation d'opposition conservatrice. Les preuves du complot apportées par M. Bishop sont loin d'avoir convaincu tout le monde à Saint-Georges. Il y a donc désormais une centaine de prisonniers politiques à la Grenade, bien traités, mais sans perspective d'être prochainement jugés.

Sur le plan économique et social, le gouvernement révolutionnaire fait état de quelques succès *à l'échelle* d'une communauté de moins de cent mille habitants : relance d'une modeste industrie de conditionnement de fruits tropicaux, construction de trente kilomètres de route, ouverture de centres communautaires dans les villages, améliorations diverses apportées au système scolaire...

Les Cubains ont offert un chalutier pour former les Grenadins aux *méthodes modernes de pêche ;* quatre ou cinq autres navires de même provenance devraient suivre. *La Havane* a surtout promis de fournir (en équipements) la moitié des 50 millions de dollars néces*saires* à la construction d'un nouvel aéroport susceptible de recevoir des avions à réaction.

Washington y verra-t-il la confirmation de ses soupçons sur l'influence du leader révolutionnaire dans les événements de la Grenade ? Lors du sommet des non-alignés, en septembre, M. Maurice Bishop avait fait une apologie remarquée du régime cubain. Il a soutenu sans nuance les mêmes thèses que La Havane sur les sujets brûlants de la conférence — Cambodge et Egypte notamment.

Les dirigeants grenadins écartent avec un peu d'impatience les questions sur ce sujet : *« Nous ne croyons pas aux modèles »*, affirme M. Bernard Coard. *« Notre révolution est contre la pauvreté et pour l'indépendance »*, déclare en substance *M. Bishop. Les dirigeants de Saint-Georges* espèrent diversifier le plus possible leurs sources d'aide. Ils *attendent beaucoup, en particulier* de la C.E.E. et du Venezuela.

Peu importe, pour la nouvelle équipe, de savoir si le nouvel aéroport sera construit par Cuba. Ce que l'on retient à la Grenade, c'est quil doit désenclaver l'île, aujourd'hui très dépendante pour ses importations de Trinidad et de la Barbade. Et, surtout, il devrait permettre à ses long-courriers en provenance d'Europe et d'Amérique du Nord de débarquer directement à la Grenade, comme ils le font déjà dans plusieurs îles voisines, leurs contingents de touristes.

Encore importerait-il que ceux-ci *ne se montrent pas trop effrayés* par le cours de la révolution, grenadine. De l'avis des « profession*nels », l'actuelle saison touristique* n'est pas trop bien engagée.

JEAN-PIERRE CLERC.

(1) Le N.J.M. (Nouveau Mouvement) tire son nom d'une précédente formation (Regroupement pour le progrès social, l'éducation et la libération) dont le sigle en anglais signifie « joyau ».

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M.	155 F	270 F	385 F	500 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE	260 F	490 F	700 F	920 F
ETRANGER (par messageries)				
I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	183 F	325 F	468 F	610 F
II. — SUISSE - TUNISIE	230 F	420 F	612 F	800 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur *demande.*

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont *invités à formuler* leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande *d'envoi à toute correspondance.*

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Canada

Un important gisement d'uranium a été découvert dans le nord du Québec

De notre correspondant

Montréal. — Un important gisement d'uranium a été découvert dans le nord du Québec, a-t-on annoncé *récemment à Montréal. Le gisement*, mis au jour par un consortium germano-québécois, est de faible teneur *par rapport aux mines d'uranium* actuellement en exploitation au Canada. Il *ouvrirait cependant d'intéressantes perspectives* dans un avenir proche, selon la Société de développement de la baie de James (S.D.B.P.), qui *détient* le permis d'exploitation dans la *région*, en collaboration avec la société allemande URANERZ.

Le Canada possède 20 % des réserves mondiales d'uranium. En 1978, la *production* canadienne a atteint 6 800 tonnes. Elle provient essentiellement des mines situées en *Ontario (Elliot Lake, Blind River)* et en Saskatchewan (ouest du Canada), où une société française, AMOK, détient une importante participation dans la mine de Cluff Lake. Les recherches systématiques entre*prises au Québec depuis plusieurs* années n'avaient rien donné jusqu'à présent. Des traces d'uranium avaient *été signalées dans des régions du* Québec, où une filiale du Commissariat français à l'énergie ato*mique, la Société d'études et de* recherches d'uranium (SERU), participe à l'exploitation.

200 millions de dollars d'investissements

La région la plus prometteuse semblait être le territoire de la baie *James, à 1 500 kilomètres au nord* de Montréal. Un immense chantier hydroélectrique est actuellement en *cours dans cette région ; le premier* barrage, L.G. II, a été inauguré en octobre dernier. C'est précisément *au nord-est de L.G. II, près du lac* Gayot, que la S.D.B.J. et URANERZ ont découvert ce qui pourrait devenir la *première mine* d'uranium du Québec. Selon un porte-parole de la S.D.B.J., quatre-vingt-dix forages ont *été effectués* dans une zone de 8 kilomètres carrés et ont permis d'évaluer le potentiel du gisement à *environ* 20 000 tonnes, soit l'équivalent de trois années de la production totale du Canada. La teneur moyenne en uranium ne serait cependant que 2,5 livres par tonne de minerai (contre 10 à 15 livres par tonne dans les autres mines du pays).

Les investissements nécessaires pour la mise en exploitation du gisement sont évalués à 200 millions de dollars, et il faut compter environ sept à huit ans avant de commencer la production. La France, qui a fait connaître à plusieurs reprises son intérêt pour l'uranium canadien et qui, par l'entremise du *commissariat à l'énergie atomique*, détient des participations dans les mines de la Saskatchewan (groupe *AMOK) et dans l'exploration au* Québec (SERU), n'a pas totalement abandonné son projet de construire *une usine d'enrichissement.*

Créé en juillet 1974, le Consortium CANADIF regroupe à parts égales la société SERU et la S.D.B.J. En 1975, une étude de pré-rentabilité aboutissait à des conclusions favorables pour la construction d'une usine d'enrichissement de neuf millions d'unités de travail de séparation (dont le coût est estimé de 6 à 8 milliards de dollars).

En juin et juillet 1974, MM. Norbert Segard et Michel Poniatowski, respectivement ministres du commerce *et de l'intérieur, se rendaient en* visite officielle au Canada et faisaient part du souhait du gouver*nement français de voir se réaliser le* projet CANADIF. Devant les résistances d'Ottawa, qui contrôle étroi*tement la production et la commer*cialisation de l'uranium, M. Segard avait déclaré : *« La France se cherchera d'autres partenaires si dans un proche avenir le gouvernement canadien ne s'engage pas dans un sens ou dans l'autre. »* Il avait ajouté que la France était prête à accorder *« toutes les garanties possibles et imaginables »* qu'Ottawa *pourrait* exiger.

Pour le premier ministre canadien de l'époque, M. Pierre Elliott Trudeau, l'obstacle principal à la réalisation du *projet* CANADIF tenait au fait que Paris n'avait pas signé le traité de non-prolifération des armes *nucléaires.*

Le même argument est d'ailleurs avancé aujourd'hui pour exclure la France de la liste des acheteurs d'uranium naturel produit au Canada. En 1978, le Canada a exporté 90 % de sa production vers l'Europe (Allemagne fédérale, Espagne, Finlande, Grande-Bretagne et Italie), le Japon et les Etats-Unis.

Le gouvernement canadien veut *éviter* d'autre part de favoriser le développement des réacteurs nucléaires fonctionnant à l'uranium enrichi puisqu'il cherche lui-même à commercialiser son réacteur CANDU, utilisant de l'uranium naturel et de l'eau lourde. Les difficultés constatées dans la commercialisation du CANDU (l'Argentine vient de choisir un réacteur allemand alors qu'elle avait déjà opté pour le CANDU, et le Japon a abandonné son projet d'achat d'un réacteur canadien) devraient amener le prochain gouvernement canadien, issu des élections du 18 février, à prendre des décisions importantes dans le domaine de l'énergie nucléaire.

BERTRAND DE LAGRANGE.

A TRAVERS LE MONDE

Colombie

- *UN RESSORTISSANT FRANÇAIS*, M. Philippe Henry Grass, ancien vice-président de la société franco-colombienne SOFASA, a été remis en liberté, vendredi 21 décembre, à Bogota où il était *incarcéré depuis* le 28 août, apprend-on de source officielle dans la capitale colombienne. M. Grass, quelques semaines après avoir démissionné de son poste à la SOFASA (montage de véhi*cules Renault en Colombie*), avait été inculpé pour vol de fonds publics et falsification de documents. — *(A.F.P.)*

Corée du Sud

- LES SENTENCES DE MORT prononcées contre l'assassin du président Park, M. Kim Jae-kyu, et six de ses complices ont été confirmées par le général Lee, administrateur de la loi martiale, a annoncé mercredi 26 décembre un porte-parole officiel. Les avocats des accusés ont immédiatement annoncé qu'ils allaient faire appel. — *(A.P.)*

Philippines

- LES PREMIERES ELECTIONS LOCALES aux Philippines depuis la mise en *place de la loi martiale en sep*tembre 1972 auront lieu le 30 janvier prochain, a annoncé récemment le président Marcos. Celui-ci a promis que l'opposition aurait le droit de critiquer le gouvernement sans craindre des arrestations. Les effets de la loi martiale, a-t-il dit, seront suspendus pendant la campagne.

Il s'agira de pourvoir 19 350 sièges, dont ceux de 75 gouverneurs de province, 75 vice-gouverneurs, 60 maires, et environ *16 130* membres des conseils provinciaux. — *(A.F.P.)*

Turquie

- LE BILAN DEFINITIF DES EMEUTES du lundi 24 décembre (*le Monde* du 26 décembre), à Ankara, Istanbul et Izmir, s'établit à deux morts et plusieurs dizaines de blessés. Ces manifestations marquaient le premier anniversaire des incidents sanglants de Kahramanmaras, qui avaient fait cent onze morts. Mardi 25 décembre, d'autre part, des tireurs non identifiés ont tiré un dirigeant régional du parti du mouvement national (extrême droite). Enfin, des affrontements ont opposé la police et des étudiants de gauche à *Mecatibey, un quartier d'An*kara. L'un des étudiants a été sérieusement blessé et douze autres ont été arrêtés. — *(A.F.P., A.P.)*

Zaïre

- LE PRESIDENT MOBUTU a annoncé, mardi 25 décembre, que les billets de 5 et 10 zaïres (1 zaïre = 2,04 F) seraient remplacés par de nouvelles coupures. Cette mesure est assortie de la fermeture des frontières et d'une interdiction de survol du territoire jusqu'au 31 décembre. — *(A.F.P., Reuter.)*

AFRIQUE

Rhodésie

Lord Soames est préoccupé par le « noyau dur » de la guérilla

De notre envoyé spécial

Salisbury. — Une *« petite phrase »* de lord Soames a semé le doute quant à la portée du cessez-le-feu devant intervenir en Rhodésie. Le gouverneur britannique a prédit, mardi 25 décembre, que la majorité des maquisards du Front patriotique se rendraient aux points de rassemblement fixés par l'accord de Londres, à l'exception du *« noyau dur »* des armées de guérilla. Lord Soames a fait cette confidence à des soldats britanniques auxquels il rendait une visite de Noël dans les camps de transit où ceux-ci sont stationnés, près de Salisbury. Les propos du gouverneur risquent d'avoir un effet psychologique fâcheux, surtout parmi la population européenne déjà encline à manifester son scepticisme. *« Même lui n'y croit pas »*, entendait-on dire mardi à Salisbury.

En tout cas, les autorités britanniques poursuivent, selon le calendrier prévu, les préparatifs de la paix. Quatre-vingt-huit responsables militaires du Front patriotique étaient attendus ce mercredi à Salisbury. Trente-sept appartiennent à la ZIPRA, l'armée de M. Nkomo, et viennent de Lusaka. Les quarante et un autres, en provenance de Maputo, font partie de la ZANLA, l'armée de M. Robert Mugabe. Leur mission a donné lieu, mardi, à des entretiens entre les autorités britanniques et les représentants civils du Front. A l'issue de ces conversations, M. Msipa, porte-parole du Front à Salisbury, a déclaré que les responsables militaires auraient une double tâche : 1° expliquer aux combattants les détails des modalités du cessez-le-feu ; 2° servir d'officiers de liaison entre la force du Commonwealth et les unités de guérilla. Pendant ce temps, les groupes de surveillance se déploient progressivement dans l'ensemble du pays. Le pont aérien amenant à Salisbury les contingents du Commonwealth s'est achevé mardi avec l'arrivée des derniers soldats australiens, néo-zélandais et fidjiens.

D'autre part, la réouverture des frontières décidée par la Zambie et le Mozambique ne sera effective que dans les prochaines semaines. Un porte-parole du ministère rhodésien des affaires étrangères a indiqué mardi que de nombreux postes frontaliers *« ne sont pas opérationnels »* et qu' *« il faudra du temps avant leur réouverture »*. Ainsi, celui de Kariba ne fonctionnera pas avant dix jours. Les routes et les voies ferrées qui relient la Rhodésie à ses voisins ont besoin, le plus souvent, d'être remises en état. C'est le cas notamment aux chutes Victoria et sur la frontière mozambicaine. La réouverture de la voie ferrée qui conduit au port mozambicain de Beira, par exemple, sera une œuvre de longue haleine. Les trois pays concernés établiront de concert une liste de travaux prioritaires.

Sur le plan politique, les prises de position de MM. Nkomo et Mugabe, quant à leur stratégie électorale, sont évidemment enregistrées et commentées ici avec un vif intérêt. La dissonance entre les discours des deux leaders nationalistes semble se confirmer. M. Nkomo se présente de plus en plus comme un partisan de l'unité tandis que M. Mugabe préférerait, semble-t-il, voir la ZANU et la ZAPU participer aux élections sous leur propre bannière, quitte à conclure une alliance souple. Les chances de succès du Front patriotique dépendront, pour une bonne part, de la façon dont ce débat sera tranché. Tout porte à croire que les dirigeants des Etats de la *« ligne de front »* feront comprendre à leurs protégés l'intérêt qu'ils ont à préserver leur unité en cette période délicate et exerceront sur eux des pressions en ce sens.

JEAN-PIERRE LANGELLIER.

Sénégal

Le gouvernement adopte un plan de redressement

De notre correspondant

Dakar. — Le premier ministre, M. Abdou Diouf, a profité de son traditionnel discours annuel sur la situation économique pour dresser devant l'Assemblée nationale un tableau sans fard des graves difficultés auxquelles se heurte le Sénégal, avant d'exposer les grandes lignes d'un plan de redressement essentiellement marqué du sceau de l'austérité qui vient d'être adopté par son gouvernement.

Une fois de plus, comme au Sahel, les dernières récoltes sont mauvaises. A peine 40 000 tonnes d'arachides en coques seront commercialisées, soit la moitié moins qu'une année normale. Les récoltes céréalières (mil et sengho et secondairement riz) seront inférieures de plus d'un tiers aux besoins, estimés à environ 900 000 tonnes. La production cotonnière accuse, elle aussi, une chute assez nette (27 000 tonnes de coton-graine, contre 33 000 l'an dernier). Comme les cours de l'huile sont en baisse sensible, il va être nécessaire de faire appel au « Stabex » européen pour tenter de préserver les revenus d'un paysannat endetté. 200 000 tonnes de vivres sont, d'autre part, attendues de l'aide internationale, pour permettre la « soudure » dans quelques mois.

Cette mauvaise situation agricole ne peut avoir que de fâcheuses répercussions sur l'activité d'autres secteurs et sur les finances publiques, alors que la facture pétrolière, qui a doublé en trois ans pour représenter en 1979 plus du septième du montant total des importations (environ 35 milliards de francs C.F.A. *sur un total estimé approximativement à 210 milliards*), est de plus en plus lourde à supporter.

Enfin, au cours des dernières années, la dette publique a été imprudemment gonflée, au point que sa charge annuelle de remboursement, représente environ 19 % des recettes fiscales (contre 4 % en 1973). Pour ces raisons, le gouvernement sénégalais s'est engagé depuis plus d'un an déjà dans une politique d'austérité budgétaire rigoureuse qui va être encore sensiblement renforcée (restriction des dépenses de fonctionnement de l'Etat et de certaines catégories d'importations, accroissement modulé de la pression fiscale, politique plus sévère et plus sélective du crédit, etc.). Les autorités entendent cependant compenser les effets déflationnistes de ces mesures, et c'est précisément l'objet du plan quinquennal de redressement que M. Diouf a présenté aux députés.

Une relance rapide de la consommation

Dans le domaine social, on escompte une relance rapide de la consommation au bénéfice des industries nationales de substitution aux importations, d'importantes décisions de relèvement des bas salaires sont annoncées pour le début de l'année (notamment une hausse de 25 % du SMIG). Dans le domaine économique et financier, une série de mesures d'incitation à l'épargne et de relance de l'investissement a été mise au point, et on en attend, d'ici à 1985, un accroissement de la production et un élargissement significatif du marché du travail.

L'opposition, quant à elle, notamment le parti démocratique sénégalais de Mᵉ Abdoulaye Wade, *seul représenté au Parlement*, estime que, pour avoir quelques chances de succès, le plan gouvernemental devrait être accompagné de profondes réformes de structures.

PIERRE BIARNÈS.

DANS LE CADRE D'UN « PLAN DE QUARANTE ANS »

Les travaux d'aménagement du fleuve Sénégal ont commencé

De notre correspondant

Dakar. — Les présidents Moussa Traore, du Mali, et Senghor, du Sénégal, ainsi que le premier ministre mauritanien, le lieutenant-colonel Khouna Ould Haïdallah, ont posé, le 12 décembre, la première pierre du futur barrage de Diama, qui sera construit à une vingtaine de kilomètres de la ville de Saint-Louis, où les trois chefs d'Etat et de gouvernement tiennent depuis lundi après-midi le sixième sommet de l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (O.M.V.S.).

Les travaux de ce très important projet d'aménagement doivent s'étaler sur une quarantaine d'années. La pièce maîtresse ne sera du reste pas le barrage de Diama, qui, outre l'irrigation, n'a guère pour objectif que d'arrêter la remontée saline, mais un second barrage, celui de Manantali, situé en territoire malien, et qui sera à la fois un barrage de retenue assurant la *régularisation du débit du fleuve et un* barrage hydro-électrique. La construction de ces deux ouvrages d'art sera menée simultanément. Pour des raisons techniques et financières, ce n'est qu'ultérieurement que seront entrepris les autres travaux envisagés : aménagement du fleuve pour la navigation de Saint-Louis à Kayes, construction des ports de Saint-Louis et Kayes ainsi que d'une dizaine d'escales intermédiaires. D'ores et déjà, dès la fin de la construction des deux barrages, pourront démarrer à leur tour le creusement des principaux canaux d'irrigation de près de 400 000 hectares de terres arables et la construction d'une centrale hydro-électrique qui permettra la mise en exploitation et la valorisation des richesses minières du Sénégal oriental et de l'ouest du Mali, en particulier, celles du riche gisement de fer de la Faleme. L'objectif final est de faire de cette immense région aujourd'hui désolée, en même temps *« le grenier et la Ruhr de l'Afrique de l'Ouest »*.

Compte tenu de l'érosion monétaire prévisible, les besoins de financement de « Diama » sont estimés à *29 milliards de francs* C.F.A., soit 580 millions de francs français. Ils sont, dès à présent, largement couverts par des engagements fermes et définitifs de l'Arabie Saoudite et de la France (40 millions de dollars chacune), ainsi que du Koweït (28 millions) et d'Abou-Dhabi (20 millions). Les travaux seront réalisés par des groupements d'entreprises françaises ou à participation française (S. G. E. - Entrecanales pour le génie civil, et Krup-Forges de Strasbourg pour les équipements hydro-mécaniques). Toutes les études étant par ailleurs *terminées, le chantier peut être* ouvert immédiatement, mais il risque cependant d'y avoir un ultime retard. En effet, les principaux bailleurs de fonds (allemands et arabes) du barrage de Manantali, beaucoup plus coûteux (84 milliards de francs C.F.A. au prix de 1979), ont fait savoir aux autorités de l'O.M.V.S. qu'il n'était pas question de démarrer les travaux de « Diama » tant que le financement du second barrage n'aura pas été intégralement trouvé. Or, à ce jour, il manquerait encore au moins 100 millions de dollars, soit près de 20 % du total.

Dans les milieux proches de l'O.M.V.S., on se sent néanmoins tout près du but, et on est persuadé que d'ici trois à quatre mois au maximum tout sera définitivement réglé. — P. B.

Kenya

UN GRAVE DÉFI AUX EFFORTS DE DÉVELOPPEMENT

La population a augmenté de 50 % en dix ans

De notre correspondant en Afrique orientale

Nairobi. — Sur un continent où les recensements démographiques sont soit inexistants, soit peu dignes de foi, celui dont les résultats viennent d'être publiés dans la capitale kényane vaut d'être relevé. Il résume, en quelques chiffres, les rudes problèmes de développement auxquels se heurte, seize ans après l'indépendance, l'un des pays certes les plus stables politiquement d'Afrique, mais qui fait face à une formidable explosion démographique.

Selon le recensement effectué fin août par quarante mille agents de l'administration, la population s'élève à 15 322 000 habitants. Ce chiffre représente une progression de 50 % en dix ans (le précédent recensement remonte à 1969). Le taux d'expansion démographique — 3,9 % — est l'un des tout premiers de la planète. A ce rythme, la population du Kenya doublera tous les dix-sept ans. Allant de pair avec la modernisation du pays, la croissance urbaine est encore plus forte. Avec 835 000 âmes, la population de Nairobi a plus que doublé en dix ans.

Ce « baby boom » a des causes classiques, en particulier la baisse spectaculaire de la mortalité infantile due à l'amélioration des soins médicaux. Mais il porte en germe bien des périls, que rend plus immédiats le ralentissement, ces dernières années, de l'activité économique. Dans les campagnes, où vivent encore 85 % des Kényans, l'explosion démographique ne peut qu'intensifier la surexploitation des meilleures parcelles cultivables (17 % seulement des terres sont arables). Certaines régions, à forte densité rurale, abritent déjà plus de quatre cents personnes au kilomètre carré. Dans ces conditions, le Kenya aura du mal à maintenir une autosuffisance alimentaire fortement menacée.

Dans les villes, le chômage — et son corollaire la criminalité — *atteint un niveau inquiétant.* Le développement des infrastructures et des services sociaux, quoique rapide, ne peut suivre, de toute évidence, l'expansion démographique, qu'il s'agisse de transports en commun, de logements, d'écoles ou d'hôpitaux. Nairobi abrite déjà 40 % de *« squatters »*. Le Kenya fut le premier pays d'Afrique noire à mettre en place un programme de planification familiale, mais celui-ci n'a guère reçu d'écho parmi la population. La fertilité des Kenyanes demeure très élevée (plus de huit enfants en moyenne) : Autant de faits qui justifient les cris d'alarme lancés, depuis quelque temps, par la presse de Nairobi. Celle-ci souligne *« les graves dangers d'une situation où la population croît beaucoup plus vite que la production »*. — J.-P. L.

CORRESPONDANCE

M. Basile Kamir, de Paris, nous écrit :

J'ai lu avec intérêt le « point de vue » de M. Maurice Druon, membre de l'Académie française, dans *le Monde* du 13 décembre.

Il faudrait cependant que, si M. Druon s'exprime sur l'actualité, à un âge où *« beaucoup de gens* [sont] *atteints par une mise à la retraite prématurée »*, il remette sa pendule à l'heure, car voilà bientôt dix ans que les sirènes sonnent le premier mercredi du mois et non pas le jeudi, changement intervenu en même temps que celui du jour de congé des écoliers, attention touchante.

Etant boulanger et travaillant en sous-sol, je me sens directement concerné par ce problème, car je m'attends, depuis longtemps, à devoir accueillir dans mon fournil les familles de mon immeuble, à l'heure du beefsteak-frites, pour leur exercice mensuel de défense civile.

Les sirènes dans le fournil

Je conseille d'ailleurs à chacun de consulter la brochure de la protection civile en cas d'attaque nucléaire. *Les recommandations* sont, en gros, les suivantes : après le souffle, si vous êtes indemnes bien sûr, brûlez vos vêtements contaminés, savonnez-vous vigoureusement, et attendez dans votre cave, avec conserves et bougies, les directives gouvernementales, qui ne manqueront pas de vous parvenir par le transistor préparé à cet effet ; mais, surtout, ayez un stock important de piles électriques : c'est l'élément essentiel de votre panoplie en cas de guerre nucléaire totale. On veut rire.

On rira encore plus si l'ennemi attaque par surprise le premier mercredi du mois, à midi ; car *« si les sirènes sonnaient »*, M. Druon serait, peut-être, le seul à se mettre à l'abri, s'il s'en soucie encore, puisqu'il est immortel.

PROCHE-ORIENT

Israël

LE POINT DE VUE DE L'AMIRAL LIMON SUR L'AFFAIRE DES VEDETTES DE CHERBOURG

Tel-Aviv (*A.F.P.*). — L'amiral de réserve israélien Mordekhaï Limon (1) a émis des doutes, dimanche 23 décembre, sur les affirmations de l'ancien préfet de la Manche, M. Jacques Bruneau, selon lesquelles les autorités françaises, y compris le président Pompidou, savaient parfaitement en 1969 qu'Israël s'apprêtait à faire sortir du port de Cherbourg les vedettes qui y étaient sous embargo (*le Monde* du 23-24 décembre).

Il a affirmé à la radio israélienne que *« toute l'affaire avait été découverte plus de vingt-quatre heures plus tard par des journalistes »*.

« Se fondant sur la vente des vedettes à une compagnie scandinave, a-t-il ajouté, *c'est dans cette direction que la France fit rechercher les bâtiments. Et c'est, encore une fois, un journaliste, à bord d'un petit avion, qui repéra les « vedettes de Cherbourg » dans le détroit de Gibraltar, dans la direction opposée. »*

M. Bruneau avait notamment écrit dans le témoignage publié par *le Monde « que les les vedet-* par *le Monde « que les vedet- sous pavillon norvégien ou comme bâtiments de guerre armés par un équipage israélien, rien n'a été fait pour les retenir en France, et cela en toute connaissance de cause »*.

(1) M. Limon était en 1969 le chef de la mission israélienne d'achats, à Paris, et qui fut, après l'affaire des vedettes, déclaré *persona non grata*. (N.D.L.R.)

Iran

Incertitude à Téhéran sur le nombre des otages

(Suite de la première page.)

Dans la plus grande salle, qui était précédemment le bureau du service des relations publiques de l'ambassade, dont la décoration semble avoir fait l'objet d'un soin tout particulier, et où l'on a installé une caméra et des projecteurs, seront introduits ensemble NN. SS. Duval et Gumbleton, évêque auxiliaire de Detroit. L'instant d'après ils se trouvent en présence de quatre des otages. Les deux prélats célèbrent alors la messe — qui sera filmée de bout en bout — puis réveillonnent ensuite avec leurs fidèles. Sur une table, dans cette salle comme dans les deux autres, des pâtisseries, des fruits et des rafraîchissements ont été disposés.

Un peu plus tard, les gardes font sortir les quatre otages pour faire venir à leur place les deux *seules femmes qui sont au nombre* des captifs : Mme Katherine Koob, jusqu'alors directeur du centre culturel irano-américain de Téhéran, et Elizabeth-Ann Swift, du cabinet politique de l'ambassadeur. Le cardinal et l'évêque ne rediront pas la messe à leur intention, mais leur donneront la communion, après avoir commenté les évangiles, chanté des cantiques, puis réveillonneront avec elles.

« Des signes de lassitude »

Dans le même temps, les révérends Coffin et Howard ont accueilli à tour de rôle, chacun, plusieurs petits groupes n'excédant jamais six personnes ; et le scénario s'est, à chaque fois, déroulé de façon identique, le culte précédant conversations et collations. *« Toutes les personnes que nous avons vues, toujours en présence des étudiants islamiques* — ont indiqué les ecclésiastiques — *sont en bonne santé, nous ont dit être bien traitées, et font encore montre, dans l'ensemble, d'un assez bon moral, mais des signes de lassitude apparaissent déjà. »*

Ainsi, chacun des quatre religieux — dont deux ont officié ensemble — n'a-t-il jamais vu que les seuls détenus que les étudiants amenaient successivement auprès d'eux. C'est de la hâtive confrontation de leurs chiffres, sur le chemin du retour à l'hôtel, qu'allait naître l'erreur suivie de l'annonce, le 25 décembre au petit matin, d'un effectif total de trente-neuf otages. Par la suite, reprenant méticuleusement les listes nominatives qu'ils avaient dressées, les quatre religieux devaient arriver au total de quarante-trois personnes, un chiffre qu'ils affirment désormais indiscutable.

La question se pose maintenant de savoir où peuvent se trouver les sept otages manquants puisqu'on en est toujours au chiffre de cinquante, auquel il convient d'ailleurs d'ajouter trois autres personnes : les diplomates « réfugiés » au ministère iranien des affaires étrangères, où ils ont été retenus le jour même de la prise de l'ambassade dont ils étaient momentanément absents. Il s'agit de MM. Bruce Laingen, chargé d'affaires ; Victor Tomseth, jusque là consul des Etats-Unis à Chiraz, et Michael Holland, chargé de la sécurité à l'ambassade.

Or, le quotidien de langue anglaise, *Teheran Times*, a publié dans son édition du 25 décembre, une liste des otages qui ne compte, celle-là, que quarante-quatre noms, y compris ceux des trois diplomates détenus au ministère des affaires étrangères, ce qui ramène à quarante et un seulement le nombre de personnes maintenues à l'ambassade, alors que les ecclésiastiques en ont compté quarante-trois.

La question ayant été posée à l'un des pasteurs de savoir si ses collègues et lui-même s'étaient inquiétés auprès des étudiants de n'avoir vu qu'un nombre d'otages non conforme, celui-ci s'est entendu répondre par les étudiants : *« Vous avez vu ce soir tous les otages qui sont ici à l'ambassade des Etats-Unis. »*

Ce propos peut-il accréditer l'information publiée ces derniers jours, puis démentie un peu plus tard, selon laquelle *« des détenus » auraient été transférés à la prison* d'Evin, au nord de la capitale iranienne ? Il est impossible pour l'heure de vérifier quoi que ce soit.

Le cardinal Duval, qui a été reçu, dans la journée du 25 décembre, par M. Ghotbzadeh, ministre des affaires étrangères, s'est montré optimiste quant à l'avenir, à l'issue de cet entretien. *« Je tire de nos conversations un profond espoir »*, a-t-il seulement déclaré, se refusant à en dire plus. Le bruit a couru avec insistance, et court encore, que l'archevêque d'Alger pourrait se rendre à Qom avant son départ, dont la date n'est pas encore connue, pour y rencontrer l'imam Khomeiny. Quant aux trois religieux américains, ils devaient être reçus, dans la matinée de ce 26 décembre, par le ministre des affaires étrangères iranien, qui se serait lui-même rendu mardi auprès de l'imam.

J.-M. DURAND-SOUFFLAND.

Mᵉ Ghodhbani dément s'être rendu en Iran

Nous avons reçu la lettre suivante de Mᵉ Hassen Ghodhbani, avocat à la cour de Tunis, à la suite de notre article sur l'intégrisme musulman en Tunisie (le Monde *du 9-10 décembre)* :

Je vien d'apprendre que, quelques jours avant mon arrivée à Paris, et alors que je séjournais à Londres, votre journal a fait état de ma présence à Téhéran. Je tiens à redire ici avec vigueur que cette rumeur, savamment entretenue par certaines sources officielles, est absolument sans fondement. Elle procède d'une volonté d'amalgame dans le seul but de nuire et de préparer le terrain à une nouvelle et redoutable inquisition.

CORRESPONDANCE

Comparaison n'est pas raison

M. Albert Stara, président du Hérouth-Hatzohar de France, nous écrit :

Dans sa lettre au *Monde* du 21 décembre, M. Pierre Vidal-Naquet a cru pouvoir assimiler le rôle de Yasser Arafat, à la tête de l'O.L.P., à celui de Menahem Begin comme chef de l'Irgoun dans la lutte pour l'indépendance d'un Etat hébreu. Un tel rapprochement tient de la plus haute fantaisie, sinon d'un parti pris de malveillance systématique.

Les fedayin de l'O.L.P. ont toujours visé des femmes, des enfants, des vieillards et des hommes désarmés. Alors que les combattants de l'Irgoun, de même que les résistants sous l'occupation nazie, ne se sont jamais attaqués à des civils. Les propos tendant à en faire des terroristes, à l'égard des bandes d'Arafat, sont faux. Le cas de Dir-Yassin illustre précisément ce genre de légendes hostiles. L'officier commandant la troupe de l'Irgoun a invité la population de Dir-Yassin à évacuer la localité, avant d'engager l'assaut ; deux tiers des habitants ont profité de ce préavis et se sont mis à l'abri. Ensuite, les feddayin ont hissé le drapeau blanc, comme pour se rendre, et, dès l'approche des hommes de l'Irgoun, ils ont ouvert le feu. La riposte était inévitable, et, s'il y a eu des victimes, c'est sur les auteurs de ce piège-trahison qu'en retombe la responsabilité.

Le cas de Dir-Yassin n'est qu'un entre beaucoup d'autres, où l'Irgoun s'est toujours soucié d'épargner les vies humaines. A la lumière de ces rappels historiques, faire de Menahim Begin un « assassin » pareil à Yasser Arafat, c'est une déformation totale de la vérité.

Les enfants-prolétaires du tiers-monde

(Suite de la première page.)

Même situation, peut-être mieux connue, pour la fabrication des tapis. Au Pakistan, c'est l'activité qui emploie le plus d'enfants. Et de très jeunes, puisque les débutants ont six ou sept ans, *parfois moins*. La production pakistanaise possède une honorable réputation ; elle est en grande *partie* exportée. Il y a « crise » actuellement, nous explique-t-on à Lahore ; les négociants *n'achètent* plus, *attendent* que les cours montent. Et des ateliers ferment et renvoient leur main-d'œuvre enfantine.

Assis en tailleur devant le métier, *le dos courbé sur un modèle*, une main occupée à écarter le fil vertical, l'autre à couper la laine avec une serpe, Amza, sept ans, accomplit les mêmes gestes de 6 h. 30 à 17 *ou* 18 heures. Une heure d'interruption pour déjeuner. Un jour de congé, le vendredi, parfois. La rémunération — 10 roupies par jour, nous assure-t-il, — est fonction de l'importance du tissage réalisé. Ce travail est confié à des enfants parce qu'ils ont les doigts fins et le font généralement vite. Le local est aéré, protégé du soleil et possède même, luxe suprême, un éclairage au néon ; quelques ventilateurs brassent les particulent de laine qui causent la tuberculose. Comme une dizaine d'autres enfants de six à douze ans que nous interrogeons dans trois fabriques de la banlieue industrielle de la capitale culturelle du Pakistan, Amza « soutient » une partie de sa famille et n'a pas connu l'école. La plupart des enfants font ce travail souvent par tradition familiale, depuis plusieurs années. Le gouvernement ne tente pas de contrôler cette industrie car le pays a besoin de devises étrangères.

Dans les garages pakistanais les enfants constituent aussi l'essentiel de la force de travail. Ils y font leur début comme aide, et cet « apprentissage », alibi d'une honteuse exploitation, peut commencer à l'âge de sept à huit ans et durer plusieurs années à la discrétion du patron. Parfois, au soleil brûlant et souvent dans la poussière, ils nettoient les pièces mécaniques dans un bain d'huile, portent l'outillage, rechargent les batteries, peignent au pistolet sans masque. La tôlerie et la mécanique proprement dites sont en général confiées au *personnel confirmé*, « *mécanicien* » de quinze à seize ans, qui, lui, perçoit 150 à 200 roupies par mois. Dans chaque garage visité il y avait en moyenne cinq « apprentis » pour un « mécanicien ». Les patrons étaient rarement là. « *Ils appartiennent*, nous dit notre guide, *à cette communauté mercantile particulièrement brutale et qui vit de l'exploitation à la fois de la main-d'œuvre bon marché et du client.* »

Un rapport (2) a cependant montré que l'activité « *la plus pénible, fatigante et dangereuse* » pour les mineurs était celle à laquelle ils se livraient sur les chantiers de construction aux côtés de leurs parents. Les maîtres d'œuvre recrutent, en effet, la famille entière — généralement parmi des migrants ruraux — qui s'abrite sous une hutte de fortune près du chantier pendant sa durée. Certaines tâches sont plus particulièrement réservées aux femmes et aux enfants : creuser la terre, porter le sable et le ciment sur la tête, mais aussi courber et couper des tiges de fer... Rares sont les maîtres d'œuvre qui manifestent une attention particulière pour les enfants. Il est rare aussi qu'ils *versent* le salaire *promis* à la famille (en moyenne 10 roupies par adulte et 5 roupies par enfant). Le journaliste indien Sumanta Banerjee, qui vient de rédiger ce rapport sur le travail des enfants en Inde pour le compte de la Société anti-esclavagiste, a décrit la condition semblable des enfants employés dans les nombreuses briquetteries indiennes, « *exemple extrême de l'exploitation des enfants prévalant dans le secteur inorganisé* » (2).

6 % de la population active

L'auteur estime à 16,5 millions sur 230 millions de personnes actives le nombre d'enfants qui travaillent en Inde en milieu *rural et urbain*. Le *plus* fort contingent au monde de cinq ans à quatorze ans, 6 % de la force de travail ! Encore ne s'agit-il là que d'une estimation s'appuyant sur des statistiques officielles et notamment le nombre d'enfants qui... ne vont pas à l'école. Pour l'ensemble de l'Asie méridionale (y compris le Pakistan, le Bangladesh, Sri Lanka et le Népal), il y a 30,5 millions de moins de quinze ans parmi *la population active*, selon le B.I.T.

Un plus grand nombre de garçons que de filles — le rapport est de trois quart-un quart — travaillent, en Inde comme au Pakistan. Ces chiffres ne tiennent généralement pas compte des nombreuses fillettes employées en tant qu'aides-domestiques. De surcroît, « *comparativement, plus de filles*, déclare un sociologue, *sont engagés dans des tâches peu rémunérées mais physiquement plus dures dans l'agriculture, les mines, l'exploitation de carrières, le travail domestique et les services* ». Les conséquences de tels travaux à un jeune âge sont désastreuses pour leur santé. « *Cela pourrait être l'une des raisons pour lesquelles le taux de mortalité féminin est plus élevé alors que partout ailleurs dans le monde l'espérance de vie est plus grande pour les femmes* », avance l'auteur de l'étude de la société anti-esclavagiste. Il attribue le fait que les jeunes filles travaillent ainsi plus « durement » à deux facteurs : la coutume qui veut que, traditionnellement en Inde, les femmes sont considérées *comme des « bêtes de sommes »* et, d'autre part, au fait que les familles s'efforcent « *de tirer le maximum* » de leurs filles dans le bref laps d'années qui précède leur mariage (précoce) et afin de réunir le montant de la dot réclamé par la famille de l'époux.

Et les lois ? L'article 24 de la Constitution indienne fixe à quatorze *ans l'âge minimum du* travail dans les usines et les mines. Mais la loi ne s'applique pas aux petites et moyennes entreprises et prévoit de nombreuses dérogations. Comment s'explique-t-on que les enfants travaillent alors que la Constitution stipule que tous les jeunes devraient recevoir une éducation « *gratuite et obligatoire* » jusqu'à quatorze ans ? L'Inde a, d'autre part, signé différentes conventions ou recommandations de l'Organisation internationale du travail et pris des dispositions nationales sur l'âge *minimum*, le travail de nuit, la sauvegarde de la santé des enfants. Mais le législateur indien n'a pas suivi à la lettre les dispositions de l'O.I.T. et il n'y a pas de loi, par exemple, fixant un âge minimum d'emploi dans l'agriculture.

Ailleurs, dès l'âge de quatre ou cinq ans, l'enfant est l'aide de la famille paysanne. Le garçon apporte le déjeuner au père occupé aux cultures parfois loin du foyer, et l'assiste dans ses travaux, garde les animaux. Il se nourrit généralement d'une galette de blé trempée dans une tasse de thé au lait ou de ce qui lui reste du repas du père, rien qui ne corresponde en tout cas aux « modèles » de ration alimentaire souhaité par les nutritionnistes ! La fille seconde la mère dans les tâches domestiques, voire agricoles. La famille est la base de l'exploitation familiale de petite et moyenne taille. Ces cultivateurs ont trop peu de ressources pour s'offrir les services d'une autre main-d'œuvre. Pour ces raisons, il peuvent rarement envoyer leurs enfants à l'école.

A la vérité, il y a la loi et la façon dont elle est appliquée ou contournée. Le gouvernement central élabore la législation, mais sa mise en œuvre relève de l'autorité des administrations provinciales... qui n'ont *pu* jusqu'à maintenant adopter une définition commune du plafond de l'enfance. *Comment* contrôler, d'autre part, ce qui se passe dans les innombrables petites entreprises artisanales. Et *même* dans les plus grandes, dont les responsables font fuir à la dérobade les mineurs lors d'une inspection.

Au Pakistan, la loi est censée interdire, sauf dans l'agriculture, le travail des moins de douze ans, et protéger ceux qui ont entre douze et dix-sept ans. Or, récemment, la presse s'est émue de la découverte de quatre cent trente « esclaves » de huit à quinze ans à Hyderabad et Sukkur. Ces enfants avaient été enlevés et placés dans des « camps de travail » (3). Le travail forcé est interdit par la Constitution. Il se perpétue cependant sous une autre *forme* un peu moins extrême, à travers le servage, partout dans le sous-continent. Et il arrive que des enfants soient obligés ainsi de travailler pour un propriétaire terrien, par exemple, pour apurer les dettes de leurs pères.

Travailler, c'est le rêve !

L'enfant est conduit à travailler surtout parce que ses parents ne peuvent subvenir seuls aux besoins de la famille. Il doit être un actif pour ne pas être une charge — nécessité économique et sociale vitale. Une famille de la classe moyenne « éduquée », en revanche, ne comprendrait pas que l'un de ses fils ait une activité, notamment manuelle, avant l'acquisition d'un diplôme. Aussi, les familles dans les situations les plus désespérées — sans revenus fixes — sont-elles contraintes de « placer » leur progéniture même s'il n'y a pas gain immédiat. Et l'enfant reste généralement attaché à son employeur même lorsque ses liens avec lui confinent au servage.

« *Travailler, c'est le rêve de l'enfant de milieu populaire*, nous dit une éducatrice. *Et ils travaillent avec bonheur, car les parents ne peuvent payer un apprentissage* » (4). A la vérité, la majorité des enfants qui travaillent ne sont jamais allés à l'école ou ont eu leur scolarité définitivement brisée. La formation qu'ils reçoivent « sur le tas » ouvre rarement la voie à une quelconque promotion sociale. Il y a davantage, au Pakistan, de dix à quatorze ans qui travaillent (26,6 %) que de jeunes du même âge qui vont à l'école (24,8 %). Et l'éducation coûte toujours un peu, même lorsqu'elle est « *constitutionnellement* » *gratuite*, alors que le travail rapporte un peu d'argent, et permet parfois à un autre enfant de la famille de se rendre en classe.

Une exploitation implacable

« *Dans le « secteur informel »*, indique encore Sumanta Banerjee, *en l'absence de toute restriction légales sur les heures ou les conditions de travail, les employeurs préfèrent faire appel à des enfants qu'ils peuvent payer largement au-dessous du salaire minimum, fixé à 88 roupies par mois pour les mineurs.* » Le salaire, la durée de la journée, sont à la discrétion du maître, et la relation entre les deux parties représente une des *formes* d'exploitation humaine les plus implacables. Dans toutes les « *tea shops* », les gargotes où l'on sert le thé au lait, les boissons fraîches et des beignets, des enfants assurent le service et la plonge. Ils dorment parfois *sur la table* ; *ils* sont nourris et reçoivent 10 à 15 roupies par mois. Aussi bien, les petits cireurs ne sont-ils pas si mal lotis. Ils reçoivent un quart à une demi-roupie par paire de chaussures. Enfin, bien des vendeurs à la sauvette de fruits et de bibelots, des crieurs de journaux, doivent rendre des comptes à la fin de la journée aux « *businessmen* » peu scrupuleux qui les exploitent.

« *Si l'on n'exploite pas les enfants, quelle sera leur condition ? Je n'essaie pas de justifier cette pratique, mais le système est tel que c'est une nécessité* », nous déclarait un économiste, pourtant progressiste, de Bombay. En effet, le système indien, qui s'appuie notamment sur les castes, et le système pakistanais tolèrent ou plutôt favorisent l'exploitation humaine, l'injustice et l'inégalité. Il y a toujours un plus bas ou plus petit que soi pour faire le travail.

Les enfants n'occupent-ils pas cependant des emplois qui pourraient l'être par des adultes ? Combien seraient libérés si le travail des enfants était interdit, ce qui ne peut être qu'un rêve technocratique ne tenant pas compte des « réalités » ? Quinze millions, ont calculé certains économistes. Une partie du chômage s'en trouverait résorbée, et un plus grand nombre de parents pourraient envoyer leurs enfants à l'école...

Or l'inverse se produit depuis des années. Des enfants ne connaissent pas l'école et travaillent parce que leurs parents n'ont ni ressources ni sécurité sociale ou retraite. Et ils sont poussés par une pauvreté extrême à avoir des familles nombreuses pour multiplier les sources potentielles de revenus. Il est admis que, en Inde, la nécessité pour des millions d'enfants d'apporter leur contribution sous une forme ou une autre au revenu familial a été l'une des raisons importante de l'échec du programme de limitation des naissances. Bien qu'il ne soit pas totalement inexistant dans les milieux privilégiés, le travail des mineurs est avant tout une des conséquences de la pauvreté, et il se développe pour les mêmes raisons que celle-ci.

GÉRARD VIRATELLE.

(2) *Child Labour in India*, par Sumanta Banerjee. Anti Slavery Society, 108 Brixton Road, London SW 9 6 AT.

(3) *Le Monde* du 31 août 1978.

(4) Une association a tourné la difficulté et subventionne des familles de Calcutta afin qu'elles puissent envoyer leurs enfants en apprentissage : les Amis du Seva Sangh Samti, 26, rue de la Tombe-Issoire, 75014 Paris.

Prochain article :

THAÏLANDE ET HONGKONG

« Les enfants du Proche-Orient » sur TF 1

Angélisme

Des milliers d'enfants palestiniens sont nés dans des camps. Des milliers d'orphelins libanais sont recueillis dans des institutions, les chrétiens d'un côté, les musulmans de l'autre. Rien n'interdit qu'ils soient élevés ensemble, mais cela ne se produit pas. La situation est semblable pour les petits Israéliens et les petits Arabes : ils vivent côte à côte sans se rencontrer, chacun dans son ghetto.

Mardi sur TF 1, Roger Pic montre des scènes tranquilles qui auraient pu être tournées dans des écoles françaises. Les enfants jouent, chantent, mangent, apprennent à dessiner, mais ne peuvent pas apprendre la paix. Ils vivent au milieu des armes, et souvent errent désœuvrés dans les ruines. Les adultes déplorent, font des vœux, accusent le confessionnalisme. La bonne volonté suinte des vues de paysages ensoleillés, de visages juvéniles aux yeux noirs, aux yeux clairs, et des commentaires rousseauistes laissent entendre que le petit de l'homme est bon et que le monde l'abîme.

Pour faire comprendre la situation, il aurait fallu dépasser cet angélisme moralisateur. Parce qu'il s'agit d'enfants — donc purs et innocents, — on survole pudiquement les problèmes politiques. Ils en sont pourtant les victimes, d'autant plus justement qu'ils ne sont pas en mesure de prendre conscience, d'agir. Puisqu'ils ne peuvent pas dire précisément pourquoi et de quelle manière ils souffrent, il aurait fallu crever la surface des gestes, saisir les décalages, cerner les manques, suivre les effets du conditionnement à la peur. Il aurait fallu voir vivre. Mais Roger Pic promène sa caméra en touriste, reste de l'autre côté de la barrière, et nous avec lui. « Les enfants du Proche-Orient » est le type même de l'émission soignée, inutile, alibi bouche-trou pour fin de soirée languissante.

COLETTE GODARD.

EUROPE

République fédérale d'Allemagne

ANCIEN CHEF DE FILE DES ÉTUDIANTS CONTESTATAIRES

Rudi Dutschke est mort au Danemark

Rudi Dutschke, qui avait été le chef de file des étudiants contestataires ouest-allemands au milieu des années 60, est mort subitement à Aarhus (Danemark) le soir de Noël, chez des amis auprès desquels il était venu passer les fêtes. Il était âgé de trente-neuf ans.

Bien qu'une autopsie ait été ordonnée, la police danoise, nous signale notre correspondante à Copenhague, Camille Olsen, ne semble pas avoir relevé d'indices qui puissent rendre cette mort suspecte : Rudi Dutschke aurait été victime d'un malaise cardiaque dans la salle de bains de ses amis danois. En outre, il s'était mal remis de l'attentat dont il avait été victime en 1968, et au cours duquel un déséquilibré d'extrême droite lui avait tiré plusieurs balles dans la tête, le blessant très grièvement.

Rudi Dutschke enseignait au Danemark, après avoir été, en 1971, expulsé de Grande-Bretagne, où il s'était installé après les grandes émeutes berlinoises de 1968 auxquelles avait donné lieu la tentative d'assassinat dont il avait été l'objet.

En Allemagne fédérale, où les journaux ne paraissent pas le jour et le lendemain de Noël, la mort de Rudi Dutschke n'a été que brièvement annoncée à la radio et à la télévision, nous signale notre correspondant à Bonn, Jean Wetz.

DANIEL COHN-BENDIT : généreux et pédant

M. Daniel Cohn-Bendit écrit dans *Libération* :

« Elle aura donc mis douze ans, cette maudite balle tirée par un petit con chauffé à blanc par les éditos de la presse Springer, pour avoir raison de mon pote Rudi.

» Un sacré curieux, cet ancien théologien ayant viré au marxisme chaud en passant de l'Est à l'Ouest. Questionnant, critiquant, polémiquant, de la voix ou de la plume, il était vraiment possédé par le démon de la politique, cherchant toujours à entrevoir une perspective là où les arbres masquaient la forêt.

» Rudi, théoriquement non dogmatique et anti-autoritaire, pratiquement puritain et moraliste, intellectuel allemand, sympa et pontifiant, généreux et pédant, savait que des tas de choses échappaient à sa compréhension et qu'il fallait qu'il en tienne compte parce qu'elles exprimaient un désir de vie auquel il adhérait, sans toujours pouvoir l'exprimer. »

Un symbole

Il est probablement peu de destins, dans l'extrême gauche ouest-allemande et même européenne, qui aient, mieux que celui de Rudi Dutschke, résumé et symbolisé l'aventure — et aussi les déceptions et les désillusions — de toute une génération contestataire. Si brève qu'ait été l'intervention de « Rudi-le-Rouge » (comme devaient le surnommer ses ennemis, puis, par défi, ses amis) dans la vie publique de R.F.A., il doit, en effet, à une personnalité hors du commun, mais aussi probablement à un itinéraire politique en bien des points exemplaire, d'être resté, même dans son exil britannique puis danois, la conscience respectée d'une certaine famille politique d'outre-Rhin.

Il s'en est pourtant fallu de peu que ce destin ne fût bien différent. Né en 1940 à Schönfeld, aujourd'hui en R.D.A., dans une famille modeste, le jeune Rudi manifeste d'abord un vif intérêt pour le sport. Spécialiste du décathlon, discipline athlétique particulièrement difficile, il envisage même de devenir journaliste sportif. Mais déjà, l'esprit contestataire le saisit : il refuse de faire son service militaire et passe à Berlin-Ouest en 1961. Juste avant la construction du fameux Mur, qui le décidera à rester à l'Ouest...

L'enseignement de Marcuse

Rudi Dutschke repasse son baccalauréat à Berlin-Ouest, y commence ces études de sociologie qui constitueront bientôt un des points de passage presque obligés des étudiants contestataires européens et américains, y prépare une thèse sur le communisme en Europe. Mais surtout, il y noue des amitiés avec de petits groupes d'extrême gauche, s'intéresse aux débats d'idées qui — en particulier au sein du courant « révolutionnaire » — constituent l'une des plus solides traditions berlinoises, et se décide finalement à faire ce qui deviendra, quelques années plus tard, le « pèlerinage à La Mecque » de la contestation occidentale : il va suivre l'enseignement de Herbert Marcuse à l'université américaine de Berkeley.

Ce n'est que trois ans après son retour en Allemagne, en 1967, qu'il devient une vedette du mouvement étudiant. L'agitation gronde à Berlin-Ouest dans les milieux universitaires. Le 2 juin, une violente manifestation est organisée — déjà — contre la visite du chah d'Iran. Rudi Dutschke, dont on avait vu depuis plusieurs années l'éternel blouson de cuir noir au milieu de foules en colère, manifeste cette fois-ci son talent non d'organisateur ou d'homme d'appareil, mais d'orateur.

Servi par une imagination romanesque et même romantique, passionné et passionnant, il prend un rapide ascendant sur cette fraction de la jeunesse qui, à l'intérieur d'une Allemagne de l'Ouest redécouvrant les délices d'un certain conformisme prospère sans en percevoir encore les poisons, fait de plus en plus sécession.

Symbole et porte-parole de ces contestataires, Rudi Dutschke devient aussi, par symétrie, pour l'« establishment » ouest-allemand (en particulier pour ses journaux) l'objet de bien des craintes, et, rapidement, de bien des haines. Pas seulement dans la grande bourgeoisie d'affaires, d'ailleurs : le 12 avril de l'année suivante, un jeune ouvrier d'extrême droite, Josef-Erwin Bachmann, tire plusieurs coups de feu sur Dutschke dans une rue de Berlin. Atteint en plein visage, le dirigeant contestataire, qui préside à ce moment la Fédération des étudiants socialistes, est hospitalisé dans le coma et ne survivra qu'après de longues interventions chirurgicales. Son agresseur, arrêté et jugé, considéré comme déséquilibré, se suicidera en février 1970.

Intérêt pour les écologistes

L'annonce de l'attentat provoque de nombreuses et violentes manifestations un peu partout en R.F.A. (deux étudiants sont tués à Munich) et même dans d'autres villes européennes, dont Londres. La presse du groupe Springer, accusée par les manifestants d'avoir incité à la haine contre Rudi Dutschke et ses amis, est particulièrement visée. Quelques semaines plus tard, c'est mai 1968...

Paradoxalement, c'est donc au moment où les universités occidentales connaissent la plus vive agitation que, cloué sur son lit d'hôpital, Rudi Dutschke s'efface de la scène publique. Il poursuit son traitement en Grande-Bretagne, où il est autorisé à s'installer, et reprend, après son rétablissement, ses études de sociologie. Expulsé en 1970 comme « danger public pour la société », il s'installe alors au Danemark, où il devient maître-assistant à l'université d'Aarhus.

Renouant avec une vie plus rangée, Rudi Dutschke retourne en Allemagne fédérale en voyage d'information, deux ans plus tard, et publie un ouvrage sur Lénine en 1974. Puis il s'intéresse de près au lancement du mouvement écologique en R.F.A. et dans les pays scandinaves. Au moment de l'affaire Schleyer, à l'automne 1977, il condamne le recours au terrorisme.

Le fait de prendre ses distances vis-à-vis de la violence politique ne l'empêchera jamais, jusqu'à sa mort, de manifester ses convictions libertaires, ni de garder son franc-parler. Aucun groupe d'extrême gauche n'aura jamais vraiment pu le « récupérer ». De son côté, il n'avait pas renoncé à son style d'intervention direct et non conformiste : tout récemment encore, à l'occasion du voyage officiel à Bonn de M. Hua Guofeng, il n'avait pas hésité à venir troubler, en pleine chancellerie, une conférence de presse qu'il jugeait par trop « ronronnante » et dirigée.

Revenu de loin sans être revenu de tout, n'ayant rien oublié s'il avait beaucoup appris, Rudi Dutschke était resté, pour ceux qui l'avaient aimé et suivi en 1967-1968, et que la dérive — terroriste et néo-stalinienne — de l'extrême gauche ouest-allemande avait déçus, un exemple et un symbole. Signe des temps : l'annonce de sa mort, douze ans après qu'il eut été présenté un peu partout en R.F.A. comme l'ennemi public numéro un, n'a guère soulevé d'intérêt en Allemagne fédérale. De ce point de vue aussi l'itinéraire de « Rudi-le-Rouge » est significatif.

BERNARD BRIGOULEIX.

DANS « BILD AM SONNTAG »

Le chancelier Schmidt présente la République fédérale sous un jour idyllique

De notre correspondant

Bonn. — Les citoyens de la République fédérale célèbrent les fêtes de fin d'année dans une atmosphère caractérisée beaucoup plus par l'autosatisfaction que par l'inquiétude pour l'avenir. L'année 1979 marque en effet le trente-cinquième anniversaire du dernier Noël de guerre, le plus épouvantable et le plus misérable dont les Allemands aient le souvenir, alors qu'aujourd'hui ils jouissent d'une prospérité sans précédent.

L'exemple le plus éclatant de la campagne visant à exalter l'amour propre des citoyens est fourni par le dernier numéro que le grand organe populaire *Bild Am Sonntag* vient de publier avant les fêtes. Le passé y est largement évoqué par les témoignages d'un grand nombre de gens connus ou inconnus racontant dans quelles terribles conditions ils ont célébré Noël en 1945.

Dans le même numéro du journal, cependant, le chancelier Schmidt révèle ses propres pensées en peignant un tableau idyllique de la République fédérale telle qu'elle est aujourd'hui. *« Pas à pas,* écrit-il, *notre pays a remporté un succès après l'autre. »* *Encore la compréhension* qui devrait être de mise ces jours-ci ne pousse-t-elle pas M. Schmidt jusqu'à rappeler que, durant la période décisive de la reconstruction, le pouvoir en Allemagne occidentale se trouvait entre les mains de la démocratie chrétienne. Si le chef du gouvernement ne manque certes pas d'évoquer des périls extérieurs — crise du pétrole, pauvreté, chômage et inflation à l'échelle mondiale, — c'est surtout pour opposer à cette image celle d'une République fédérale qui a su *« maintenir sa stabilité et son dynamisme »*. Parce qu'ils auraient compris que l'inflation *« détruit les postes de travail »*, les Allemands pourraient se réjouir à présent de s'être débarrassés du chômage *« conjoncturel »* pour ne plus avoir à s'occuper que d'un chômage *« structurel »*.

Le chancelier se félicite d'autre part que le niveau de vie des retraités soit supérieur de 45 % à ce qu'il était il y a dix ans et que les travailleurs aient, *durant la même période,* vu leurs gains s'accroître d'un tiers.

Bien entendu, l'analyse à laquelle s'est livré le chancelier n'est pas inspirée par *« l'esprit de Noël »*. Ses préoccupations d'ordre électoral sont manifestes. Il considère que l'on peut faire confiance à la raison et aux sens des responsabilités des citoyens lorsqu'il s'agit d'économiser les ressources énergétiques, ce qui est notamment une façon de dire que l'on ne sacrifiera pas l'un des droits considérés comme fondamentaux par la population ouest-allemande en limitant la vitesse sur les autoroutes.

D'autre part, M. Schmidt donne un grand coup de chapeau aux travailleurs organisés. Selon lui, en effet, l'une des raisons profondes du succès économique de la République fédérale d'Allemagne réside dans ses syndicats qui ont toujours été capables d'accepter un compromis dans les négociations salariales.

En fin de compte, le chancelier n'hésite donc pas à soutenir que, si le monde est menacé par bien des tempêtes, *« les fondations de la maison »*, en Allemagne de l'Ouest, seraient solides, et que le peuple pourrait envisager l'avenir avec confiance. C'est là une paraphrase un peu trop évidente du slogan électoral adopté par le S.P.D. qui promet aux citoyens *« la sécurité pour les années 80 »*.

JEAN WETZ.

Union soviétique

La « Pravda » prie les écrivains de ne pas donner d'armes aux adversaires idéologiques

De notre correspondant

Moscou. — Dans un long article publié ce mercredi 26 décembre par la « Pravda », M. Alexandre Tchakovsky, rédacteur en chef de la « Literatournaya Gazeta », lance un appel et une mise en garde à ses collègues écrivains pour qu'ils ne donnent pas des armes aux adversaires idéologiques de l'Union soviétique. Cette publication n'est pas isolée. Le secrétaire de l'Union des écrivains de Moscou a traité d'un thème voisin dans « Kommounist », la revue du comité central ; d'autre part, un colloque organisé par le secrétaire de l'Union des écrivains soviétiques vient de se tenir à Tachkent avec la participation du ministre de l'intérieur de l'U.R.S.S. et de plusieurs chefs de la police sur le thème : « L'homme, la société et les belles lettres ».

Il s'agit d'organiser l'application de la résolution sur le renforcement du travail idéologique prise par le comité central en mai dernier. On remarque aussi que ces appels sont lancés en même temps que l'on annonce la démission du romancier Vassili Axionov de l'Union des écrivains et le refus des responsables de cette organisation de réintégrer deux jeunes auteurs de l'almanach littéraire *Métropole*. *« Nous devons nous rappeler,* écrit M. Tchakovsky, *que d'après nos livres, on juge à l'étranger non seulement la littérature soviétique elle-même, mais aussi notre société, sa stabilité, la force de son opposition à l'idéologie de l'impérialisme et à la question de savoir si elle présente ou non des fissures »*. Selon lui, les écrivains soviétiques sont guettés par *« la quiétude, la passivité, voire l'indifférence, pendant que la lutte idéologique fait rage. Nos adversaires suivent attentivement nos activités, en tirant profit de toutes nos gaffes et, malheureusement, des gaffes il y en a »*.

Le rédacteur en chef de la *Literatournaya Gazeta* énumère les erreurs de ses confrères, les tendances *malsaines* qui apparaissent parfois dans la littérature soviétique. Certains traitent *« de petits thèmes, présentent des descriptions naturalistes de la vie courante, un monde de petites passions mesquines, des représentations superficielles de l'époque moderne ; d'autres propagent de fausses idées sur le passé ; en abandonnant la véritable histoire de la Russie ils tentent de provoquer un intérêt injustifié pour les aventuriers de la politique et les personnalités réactionnaires du passé* (M. Tchakovsky fait sans doute allusion notamment à un livre récemment paru sur Raspoutine ; *d'autres enfin négligent les aspects sociaux de la vie courante et cachent leur ambition sous le snobisme littéraire »*.

L'auteur fait ouvertement référence à l'almanach littéraire *Métropole* publié au début de cette année sans que ses responsables l'aient soumis à la censure. Il souligne que *« toutes ces tendances sont mises en relief par nos adversaires »*.

Selon lui, il faut également se méfier d'un retour aux classiques de la littérature russe et *« expliquer objectivement, en s'appuyant sur les principes léninistes de classe, tout ce qu'il y a d'actuel dans l'héritage des célébrités de la culture russe d'un côté, et de l'autre ce qu'il y a de faible, et même de réactionnaire, dans leur œuvre »*.

Il critique l'*aspiration* de certains auteurs à raviver *« la clef de l'univers spirituel ambivalent du génie de Dostoïevsky, de son héritage artistique, dans les écrivailleries des philosophes bourgeois du type de Berdiaev »*.

M. Tchakovsky dénonce les critiques littéraires bourgeois qui veulent scinder la littérature soviétique en plusieurs tendances en mettant d'un côté les vieux écrivains qui se raccrochent au réalisme socialiste, de l'autre côté les jeunes qui se divisent eux-mêmes en deux écoles : les écrivains campagnards, sans idéologie, qui reprennent des bribes des philosophes réactionnaires nationaux, et les *« zazous littéraires en blue jeans »* pour qui la mode occidentale constitue le seul univers. Mais il laisse entendre que les écrivains soviétiques peuvent parfois prêter le flanc à de telles critiques.

Le rédacteur en chef de la *Literatournaya Gazeta* ne cache pas qu'il faut *« en terminer avec ces couches littéraires »* et regrette que *« par bonté »* les responsables de la littérature soient parfois prêts *« à faire passer les tentatives d'utiliser les clichés littéraires du modernisme pour des expériences audacieuses libres, l'opposition du village à la ville, et la nostalgie pour le caractère patriarcal qui disparaît pour la formation d'une véritable morale »*. Il recommande cependant de critiquer les tendances malsaines *« sans exagération »*, car *« nous ne devons pas oublier que l'affirmation de l'idéologie communiste dans la littérature, la critique de ses défauts, a lieu non pas dans un* vacuum, *mais sur le fond d'une large lutte idéologique »*. Autrement dit, les écrivains soviétiques ne doivent pas donner d'armes aux antisoviétiques ni dans leurs écrits ni dans la critique des écrits de leurs collègues.

DANIEL VERNET.

Grande-Bretagne

Une commission d'enquête a tenté de définir les nouveaux critères de l'obscénité

De notre correspondant

Londres. — Après deux ans d'enquête, une commission, présidée par le professeur Williams (Cambridge), assisté d'éminents universitaires, d'un juge, d'un psychiatre et de plusieurs journalistes de renom, vient de recommander une réforme fondamentale des lois et règlements sur l'obscénité et la censure des films. A en juger par les réactions indignées de nombreux parlementaires et de divers groupes qui se préoccupent des bonnes mœurs, il est douteux que le gouvernement conservateur retienne les *recommandations du rapport* Williams, déjà dénoncé par certains comme la « charte du pornographe ».

Pourtant, personne ne conteste la nécessité d'éclaircir le maquis touffu des textes législatifs ou réglementaires démodés (certains datent du dix-neuvième siècle) pleins d'anomalies et d'obscurités et de ce fait difficiles à appliquer. Même la loi sur les publications obscènes de 1959 — la dernière en date et jugée la plus libérale — est ambiguë. Un ouvrage est défini obscène s'il tend à *« dépraver »* et à *« corrompre »* (mais comment le prouver ?). En même temps, la loi prévoit qu'il devra être apprécié *« dans l'intérêt public »*, sur la base de ses mérites littéraires, artistiques ou scientifiques. Ainsi un jury, déjà aux prises avec la tâche difficile d'identifier l'obscénité, est invité à porter un jugement littéraire ou artistique... Tâche difficile étant données les appréciations contradictoires d'experts plus ou moins qualifiés. La loi ne s'applique pas au cinéma où la situation est encore plus équivoque. Il existe bien un bureau des censeurs, mais sans pouvoirs statutaires. Finalement, ce sont les autorités locales qui décident d'autoriser ou non un film, passant outre, le cas échéant, à l'avis des censeurs.

Le rapport Williams, dans son ensemble, est pondéré. Il rejette les positions extrêmes de ceux qui voudraient des mesures sévères de restriction et d'interdiction pour refouler la vague montante de la pornographie et de ceux qui, au contraire, souhaiteraient que toutes les dernières barrières soient levées... Certes, en réaffirmant que les écrits doivent échapper à la loi sur l'obscénité, la commission s'expose au reproche de laxisme. Mais le libéralisme de la commission n'est pas aveugle : elle refuse le critère de la valeur artistique qui pourrait justifier une publication, un spectacle, ou un *film rentrant* dans la catégorie du « matériel » pornographique dont elle veut restreindre la diffusion.

Ce qui offense les gens raisonnables

Le rapport défini comme obscène *« ce qui offense les gens raisonnables... »* La commission recommande essentiellement de protéger les jeunes et le grand public de la pollution morale *créée par la prolifération* de magazines spécialisés, des panneaux publicitaires de certains spectacles et de films. Il n'est pas question de priver les amateurs de pornographie de leur *« matériel »*, mais seulement d'en limiter la vente dans des boutiques sans vitrine et interdites aux mineurs. Mais le rapport demande l'interdiction totale des publications, spectacles et films pornographiques auxquels participent des enfants, ou représentant des scènes de violence sexuelle.

En ce qui concerne le cinéma, la commission accepte le maintien du système de censure, mais réorganisé sur de nouvelles bases. Le pouvoir de censure doit être enlevé aux autorités locales et donné à un nouvel organisme qui établira une classification des films. Certains seront frappés d'une interdiction totale (essentiellement ceux impliquant des enfants ou représentant des violences physiques subies par les acteurs). Les autres ne pourront être projetés que dans des salles choisies par les autorités locales, mais sans publicité.

Les recommandations de la commission Williams se fondent sur le principe que la loi n'a pas à intervenir pour modifier le comportement des individus, sauf lorsqu'il est nuisible à autrui. *Cependant,* la *commission estime* qu'il est impossible d'aboutir à de solides conclusions concernant l'effet de la pornographie sur les crimes sexuels. En fait, critiquant la thèse et les méthodes du docteur Court, un psychologue australien liant l'augmentation des crimes sexuels à la prolifération de la pornographie, le rapport note : *« Nous rejetons sans hésitation la suggestion que les informations statistiques confirmeraient la thèse qu'en Angleterre et au Pays de Galles, la pornographie incite à la violence sexuelle. »*

Quant à l'effet de la pornographie sur le comportement sexuel des individus, le rapport est optimiste. Il n'y a pas lieu de s'en préoccuper, si la pornographie stimule le désir, pousse à de plus fréquentes relations sexuelles ou même à la pratique de la masturbation, et, ajoute-t-il, *« si elle doit mener à une plus grande connaissance du répertoire sexuel, beaucoup de gens considérant cela comme un bénéfice... »*.

HENRI PIERRE.

Finlande

TOUT EN S'INTÉRESSANT A LA POLITIQUE

Les étudiants se détournent des partis traditionnels

De notre correspondant

Helsinki. — Les résultats des *élections* des *représentants* des étudiants des universités et établissements d'études supérieures ont confirmé en 1979 un phénomène apparu en 1978 : la nette progression des listes indépendantes et apolitiques au détriment des formations affiliées aux partis traditionnels (libéraux, centristes, sociaux-démocrates, etc.). Ces formations « non alignées », qui ressemblent à ces *« mouvements d'une cause »* des années 60, comptent maintenant 8 % de représentants, alors qu'ils existent depuis deux ans seulement.

A l'exception des conservateurs, dont l'organisation estudiantine est la plus puissante, toutes les autres listes affiliées aux partis politiques sont en recul. Le maintien des conservateurs s'explique surtout par le fait qu'ils sont le plus souvent dans l'opposition. La grande perdante de ces élections a été l'Union des étudiants socialistes que contrôle la minorité orthodoxe du parti communiste finlandais et qui domine la gauche estudiantine.

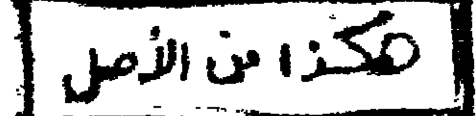
L'université reste un milieu très conservateur : 30 % des étudiants seulement votent à gauche. L'évolution que l'on observe pour la seconde année consécutive est un signe des temps. Il s'agit simplement *de la fin d'une période* plutôt stérile qui avait succédé à la tempête des années 60. Les étudiants repoussent maintenant les pratiques marquées par une bureaucratisation de la vie politique à l'université.

Le phénomène de rejet a aussi pour toile de fond la politisation poussée de la société finlandaise de bas en haut. Les nominations, même à des niveaux très subalternes, ont de plus en plus un caractère purement politique et sont le fruit d'un dosage savant et de multiples marchandages entre les partis.

La prise de conscience du fait que la politique en milieu étudiant a été déviée de ses véritables objectifs pour le compte des grands partis nationaux a eu pour conséquence de détourner de nombreux étudiants des affaires propres à l'université. Pendant une bonne partie des années 70, l'université finlandaise a *été sclérosée,* peu propice aux débats. Le réveil, ou plutôt la *réaction,* a *eu lieu l'année* dernière, et l'on remarque que les organisations politiques estudiantines traditionnelles, lentes à réagir, sont maintenant en retard de quelques longueurs sur les nouvelles aspirations des étudiants.

Cette nouvelle attitude ne signifie pas un rejet de la politique telle quelle. Les étudiants finlandais sont généralement très intégrés à la société et entendent participer à la vie sociale, culturelle et politique. Ils désirent simplement quitter le carcan traditionnel et sont à la recherche de formules nouvelles. Ils ne veulent plus se soumettre à la rigoureuse *discipline idéologique* qui leur fut imposée ces dernières années. Le doctrinaire n'a plus bonne presse. Voici ce qu'on pouvait lire sur une affiche qui résume bien le nouveau climat : *« Nous participons, mais nous ne faisons pas sous le sigle d'un parti. Souvent, l'organisation d'un parti engourdit la politique. Nous voulons donner à la pensée et à l'action politique une liberté de mouvement et de développement. Nous ne voulons pas de chaînes pour la pensée. Nous voulons l'honnêteté intellectuelle aussi bien dans la science qu'en politique. »*

PAUL PARANT.



هكذا من الأصل

Le Monde

politique

APRÈS LA DÉCISION DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL

M. Chaban-Delmas : il faut en finir avec l'ambiguïté des textes

M. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale, a déclaré mardi soir 25 décembre à l'A.F.P. qu'il faut « *maintenant revêtir l'adoption du budget des formes de procédure réclamées par le Conseil constitutionnel dans sa décision* ». Il a ajouté : « *Cela veut dire, si l'on continue à utiliser la même méthode pour faire adopter ce budget, deux engagements de responsabilité du gouvernement à la suite l'un de l'autre, le premier sur la première partie de la loi de finances, le deuxième sur la seconde partie de cette loi. Pour l'avenir, le Conseil constitutionnel indique une voie qui consiste à mettre en harmonie l'article 101 du règlement intérieur de l'Assemblée nationale avec le fameux article 40 de la loi organique de 1959 sur les lois de finances* (1). »

Affirmant qu'il faut compléter le règlement intérieur de l'Assemblée, M. Chaban-Delmas a indiqué : « *Je vais engager la commission des lois, présidée par M. Jean Foyer, à aller dans ce sens, de manière à en finir avec l'ambiguïté qui ne m'avait pas échappé cette année et de laquelle il faut sortir à la fois pour cette année et pour l'avenir.* »

Le maire de Bordeaux a d'autre part assuré : « *Je ne sais pas ce que va faire le gouvernement. Je présume qu'il va revenir avec le même budget (...), ce qui est une manière de se conduire convenablement vis-à-vis du Parlement.* »

Quant à l'attitude des élus du R.P.R., il a émis deux hypothèses : « *Diront-ils : après tout c'est de la procédure, nous allons voter pour sans y attacher d'importance au fond, et nous maintenons notre volonté des 2 milliards d'économies, ou bien vont-ils maintenir leur position, et à ce moment-là ce sera les deux engagements de responsabilité ?* »

M. Chaban-Delmas s'est demandé si, de son côté, l'opposition ne considérerait pas que son hostilité au budget, qu'elle a déjà manifestée, est connue, et il a conclu : « *Il est possible qu'ils disent : nous laissons passer et nous ne déposons pas de motion de censure, si bien qu'alors l'affaire serait réglée très vite.* »

(1) L'article 101 du règlement de l'Assemblée nationale est relatif aux conditions dans lesquelles les députés peuvent procéder à une seconde délibération sur « *tout ou partie* » d'un projet ou d'une proposition de loi avant de passer au vote sur l'ensemble du texte. L'article 40 de la loi organique relative aux lois de finances stipule que « *la seconde partie de la loi de finances de l'année ne peut être mise en discussion devant une assemblée avant le vote de la première partie* ».

● *M. MICHEL CHARZAT*, membre du secrétariat national du P.S., a déclaré, mardi 25 décembre : « *La décision de la Haute Cour éclaire l'impasse dans laquelle le gouvernement s'est placé pour tenter d'escamoter ses contradictions. La crise de la majorité apparaît désormais dans toute son ampleur institutionnelle. Les clans de cette majorité sont désormais condamnés à tirer toutes les conséquences de cette situation ou à échafauder un compromis de circonstance. Dès lors que le régime commence à jouer avec ses propres règles constitutionnelles, il les conduit aux mêmes imbroglios et incohérences qui avaient marqué, dans un tout autre contexte, la IVe République finissante.*

» *La décision du Conseil constitutionnel souligne le bien-fondé du recours socialiste : dans une démocratie, on ne peut prélever l'impôt sans loi, c'est-à-dire sans approbation de la représentation nationale. Aux termes de la Constitution, on ne peut adopter les dépenses avant le vote des recettes.* »

● *M. PIERRE JOXE*, député de Saône-et-Loire, trésorier du P.S., a déclaré, mardi 25 décembre, au micro d'Europe 1 : « *Je crois que tous les députés socialistes se réjouiront de constater que le Conseil constitutionnel a fait preuve d'indépendance. Il est tout à fait inacceptable sur le plan juridique que le gouvernement essaie de violer la Constitution et la loi pour imposer un mauvais budget. (...)*

» *Il n'y a plus de majorité solide. Le gouvernement est obligé de faire appel à des artifices illégaux pour essayer d'imposer sa volonté.* »

● *M. JEAN-PIERRE CHEVENEMENT*, membre du secrétariat national du parti socialiste, a déclaré, mardi 25 décembre : « *Le pouvoir, qui en a pris à son aise avec la Constitution, se retrouve sans majorité pour soutenir la politique Giscard-Barre. Le P.S. propose aux Français, avec son « projet socialiste », les possibilités d'une autre majorité pour la France.* »

M. GISCARD D'ESTAING S'ENTRETIENT AVEC M. BARRE DES CONSÉQUENCES DE L'ANNULATION DU BUDGET

(Suite de la première page.)

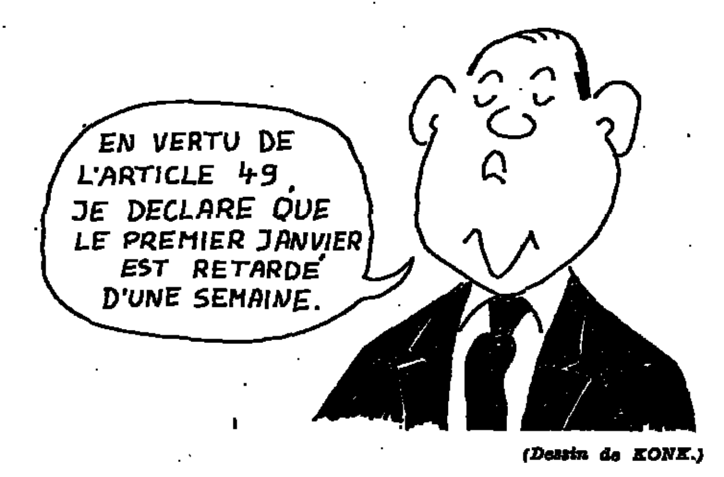
Il est précisé : « *Ce projet de loi partiel est soumis au Sénat selon la procédure d'urgence.* » Au terme de cette procédure, le gouvernement, ainsi autorisé à percevoir les recettes, prend des décrets répartissant les dépenses correspondantes « *aux seuls services votés* ».

Dans cette hypothèse, le conseil des ministres, qui se réunit jeudi matin 27 décembre, pourrait approuver un tel « *projet de loi partiel* » dont la commission des finances de l'Assemblée se saisirait alors, l'après-midi même, d'un examen en séance publique pourrait intervenir jeudi soir ou vendredi selon la date qui aurait été choisie pour convoquer le Parlement en session extraordinaire.

Mais on se trouve face à une autre inconnue : M. Barre choisira-t-il de présenter le texte adapté en fin de session par le Parlement ou un projet sensiblement différent ? L'issue de la situation actuelle dépend, plus que jamais, de la concertation entre le gouvernement et le R.P.R.

MM. Claude Labbé et Roger Chinaud, présidents des groupes R.P.R. et U.D.F. à l'Assemblée nationale, seront reçus, mercredi à 18 heures, par le premier ministre à l'hôtel Matignon. M. Maurice Papon, ministre du budget, participera à cet entretien.

NOËL-JEAN BERGEROUX.



(Dessin de KONK.)

Dans la presse parisienne

LIBERATION : un pavé dans la mare.

« *Cela devait arriver un jour. A force de répéter que ses membres sont indépendants, qu'il se situe lui-même au-dessus, voire au-delà du jeu politique, le Conseil constitutionnel s'est pris, le temps d'un réveillon, pour le « saint des saints » ou, plutôt, pour une sorte de Cour suprême telle qu'il en existe une outre-Atlantique. En jugeant* « non conforme à la Constitution » *la loi de finances 80, Roger Frey et ses huit compères ont lancé un sacré pavé dans la mare politique.*

» *Leur décision, en effet, n'est pas seulement un simple désaveu de la tactique adoptée par Raymond Barre pour faire face à la mauvaise humeur des gaullistes, mais, essentiellement, un avertissement solennel à un exécutif qui, de plus en plus, a tendance à « légiférer » à la place du Parlement.* »

L'HUMANITE : corrida sans mise à mort.

La décision du Conseil constitutionnel de déclarer la loi de finances pour 1980 « non conforme à la Constitution » *ne risque pas de provoquer une crise majeure ni d'avoir des conséquences apocalyptiques pour l'avenir de la majorité. (...) Le R.P.R. va-t-il sauter sur l'occasion que lui offre le Conseil constitutionnel pour porter l'estocade au gouvernement ? Les amateurs de sensations fortes risquent d'être déçus. M. Labbé, président du groupe à l'Assemblée, se prononce une fois de plus avec beaucoup de convenance pour la « concertation » (...) Aussi y a-t-il peu de chances que cette petite corrida de la Saint-Sylvestre débouche sur une mise à mort. (...)*

(RENE ANDRIEU.)

LE QUOTIDIEN DE PARIS : le droit se venge.

« *(...) S'il y a un bon procès à faire au premier ministre, ce n'est malheureusement pas celui du mépris du droit. Sans doute l'a-t-il méconnu un moment, sur un point particulier, par indifférence, suffisance ou absence de diagnostic. Mais il n'a jamais manqué de l'invoquer par ailleurs, et à bon droit dirait-on, au point de gouverner exclusivement par le droit à défaut de s'appuyer sur une majorité politique. Il en tirait gloire. Aujourd'hui, le droit se venge de cet excès d'honneur.*

» *Contrairement aux apparences, ce n'est pas la procédure constitutionnelle qui est en cause, mais le fond de la vie politique. Le premier ministre a beau avoir dépassé, à l'égard du premier groupe de sa majorité, le seuil de l'intolérance, il ne peut survivre sans lui, ni sans le Parlement. Déjà courent de confuses rumeurs de « concertation » : rien que pour elles, une absurde guerre n'aurait pas été inutile.* »

(PAUL GUIBERT.)

L'AURORE : un grave conflit.

« *On aurait tort de ne voir là qu'une simple péripétie autour d'un budget sur lequel reposerait une obscure malédiction. Il s'agit d'un grave conflit entre l'exécutif et le législatif, qui appelle de la part du chef de l'Etat — gardien de la Constitution — une réflexion en profondeur qui doit aboutir à une remise en cause d'une pratique mettant en péril les droits du Parlement.*

» *Pour l'heure, la légalité républicaine ignorant la trêve des confiseurs, les députés vont être incessamment convoqués à leurs pupitres. Ce coup de théâtre ne peut que dégrader un peu plus le climat parlementaire, alors que, en fin de session, le R.P.R. comme le gouvernement manifestaient une volonté d'apaisement.* »

(GUY BARET.)

LE FIGARO : le problème politique subsiste.

« *Il est possible que le gouvernement veuille jouer sur la lassitude des députés gaullistes et les obliger à se déjuger et à émettre, sur un texte identique, un vote différent de celui qu'ils ont émis voilà un mois. Il est même possible que certains stratèges voient dans cette session extraordinaire l'occasion de provoquer une dissolution, tandis que d'autres y cherchent le moyen de remplacer M. Barre à la tête du gouvernement.* »

PIERRE THIBON.

LE MATIN : l'occasion de nouvelles escarmouches.

« *(...) Et comme il faut bien pour toutes choses un responsable, le troisième homme fera très bien l'affaire : Raymond Barre. Il était, certes, au fond de son lit d'hôpital quand l'Assemblée rejetait l'article 25. Mais il n'en est pas moins le chef d'un gouvernement qui a — c'est la plus haute autorité en la matière qui le dit — violé la Constitution. Rien de moins. Ce n'est peut-être qu'une affaire de procédure, comme certains l'ont dit. Sans effets politiques immédiats. Mais à dix-sept mois de l'élection présidentielle, alors que chacun s'apprêtait à vivre un petit trimestre de répit avant la session de printemps, c'est un nouvel élément de tension et l'occasion de nouvelles escarmouches au sein de la majorité.* »

(JEAN-FRANÇOIS DOUMIC.)

Les conflits de la session d'automne

Au cours de la session d'automne, le gouvernement a engagé à quatre reprises sa responsabilité. L'opposition, de son côté, a déposé dix motions de censure. Voici les principales étapes de cette session parlementaire et le rappel des difficultés qui ont marqué les rapports entre l'exécutif et le législatif :

5 SEPTEMBRE 1979. — Le conseil des ministres examine et adopte le projet de loi de finances pour 1980.

2 OCTOBRE. — Ouverture de la session d'automne et dépôt officiel du projet de loi de finances.

4 OCTOBRE. — La commission des finances de l'Assemblée nationale adopte, à l'article 25 du projet (équilibre général du budget), un amendement, déposé par les groupes R.P.R. et U.D.F., prévoyant que l'Etat devra réaliser pour 1980 2 milliards d'économies sur les charges du budget général et des budgets annexes.

12 OCTOBRE. — Dépôt à l'Assemblée nationale du dernier des trente-neuf fascicules budgétaires.

16 OCTOBRE. — Les députés commencent la discussion générale sur le projet de loi de finances.

18 OCTOBRE. — L'Assemblée nationale commence la discussion des articles de la première partie du budget. Par 340 voix contre 119, elle repousse l'article 2 du projet, qui concerne le barème de l'impôt sur le revenu.

22 OCTOBRE. — Par 198 voix contre 128 (le groupe R.P.R. s'abstenant), l'Assemblée nationale repousse l'article 25 ; elle commence ensuite l'examen des différents fascicules budgétaires.

17 NOVEMBRE. — Au terme de l'examen de l'ensemble du projet de loi, le premier ministre, à la faveur d'une seconde délibération, engage la responsabilité du gouvernement sur l'ensemble du texte.

20 NOVEMBRE. — L'Assemblée nationale discute des trois motions de censure déposées par l'opposition et repousse celle-ci.

21 NOVEMBRE. — Le Sénat commence l'examen du budget.

4 DECEMBRE. — Le gouvernement engage sa responsabilité sur le projet de loi portant diverses mesures de financement de la Sécurité sociale.

6 DECEMBRE. — Les deux motions de censure déposées par la gauche sur le texte concernant le financement de la Sécurité sociale ne recueillant pas une majorité de voix, le texte est considéré comme adopté.

10 DECEMBRE. — Par 145 voix contre 104, le Sénat adopte le budget pour 1980.

13 DECEMBRE. — A l'Assemblée nationale, le gouvernement engage sa responsabilité sur le texte de la commission mixte paritaire (C.M.P.) relatif à la loi de finances pour 1980.

14 DECEMBRE. — L'opposition dépose deux motions de censure sur le texte de la C.M.P.

17 DECEMBRE. — Les deux motions de censure déposées par l'opposition n'étant pas adoptées, le budget pour 1980 est considéré comme définitivement adopté.

20 DECEMBRE. — Le gouvernement engage sa responsabilité sur le texte de la C.M.P. (qu'il a modifié) relatif au financement de la Sécurité sociale. Les groupes socialiste et communiste de l'Assemblée nationale déposent immédiatement deux motions de censure.

20 DECEMBRE. — La motion de censure, jointe par le groupe communiste à sa demande d'interpellation du gouvernement sur l'installation en Europe occidentale de missiles Pershing-II et Cruise pointés sur l'Union soviétique, n'est pas adoptée.

20 DECEMBRE. — Le groupe socialiste et le président de l'Assemblée nationale déposent un recours devant le Conseil constitutionnel sur la loi de finances pour 1980.

22 DECEMBRE. — Les deux motions de censure déposées par l'opposition sur le texte de la C.M.P., modifié par le gouvernement, relatif au financement de la Sécurité sociale, ne sont pas adoptées.

24 DECEMBRE. — Le Conseil constitutionnel déclare « non conforme à la Constitution » la loi de finances pour 1980.

POLITIQUE

APRÈS LA DÉCISION DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL

DEUX POINTS DE VUE

La république consolidée

par MICHEL DEBRÉ (*)

LES constituants de 1946, loin de *faire du « neuf et du raisonnable »*, comme on disait à l'époque, avaient commis l'erreur d'accentuer le principal défaut des lois de 1875. La IVe République devint dès sa naissance la reproduction de la IIIe En d'autres termes, le régime fut celui d'un gouvernement que l'on appelle « gouvernement d'assemblée », car aucune règle sérieuse ne met un frein à la toute-puissance d'un seul organe, le Parlement, et même d'une seule chambre de ce Parlement. Le moins que l'on puisse dire, c'est que notre temps de *difficultés*, de choix, de décisions, de ténacité, condamne un tel régime.

La Constitution de 1958, bâtit au contraire un régime parlementaire marqué par une distinction nette des fonctions gouvernementales et délibérantes, et en même temps par un effort pour assurer à l'exécutif capacité et stabilité, comme il est de règle dans un tel régime. L'élection au suffrage universel du président de la République a confirmé et accentué ces *caractères de l'exécutif* sans enlever à nos mécanismes constitutionnels les principes de base d'un régime parlementaire. De ce fait, la répartition des tâches entre les responsables du pouvoir prend une grande importance, à la fois juridique et politique. Il en est de *même des règles destinées* à éviter, par la conjonction d'un gouvernement et d'une majorité parlementaire, le retour à la toute-puissance du Parlement ou de la seule Assemblée nationale. De cette répartition constitutionnelle des tâches et de l'existence de ces règles découlent nécessairement des procédures d'arbitrage politique, tels le renversement du gouvernement ou la dissolution de l'Assemblée, et des organes d'arbitrage juridique, tel le Conseil constitutionnel. Celui-ci, dans la rédaction définitive de 1958, ne pouvait être saisi que par de hautes autorités, président de la République, premier ministre, président des Assemblées ; il peut désormais, par une heureuse réforme de 1974, être également saisi par des parlementaires. Il y a *de ce fait, dans nos institutions* et par la force des choses un aspect limité certes, mais qui peut être fort important, de « gouvernement des juges ».

Le Conseil constitutionnel vient d'affirmer son sens des responsabilités dans des conditions qui me paraissent justifier estime et approbation.

Une ordonnance du 2 janvier 1959 dont la valeur juridique est celle qui est attachée aux lois organiques, a fait application de l'article 47, alinéa I, de la *Constitution* en *fixant* la procédure de décision en matière de lois de finances. C'est une ordonnance capitale car le régime d'Assemblée souveraine avait débouché sur un arbitraire financier, marqué par d'abusives facilités dont avait gravement souffert notre économie, donc les Français et la France. Entre autres règles, cette ordonnance impose qu'avant d'examiner les crédits qui forment la seconde partie du budget, soit votée une première partie qui évalue les recettes, en autorise la perception, fixe les grandes catégories de dépenses et arrête les données générales de l'équilibre économique et financier. Cette année, du fait d'un vote négatif, c'est-à-dire d'un refus, l'article-clé de la première partie n'avait pas été adopté. Nonobstant ce fait, l'examen de la deuxième partie fut entrepris.

Une discipline capitale

Quoique responsable de la rédaction de l'ordonnance du 2 janvier 1959, je ne fus pas consulté. Je n'avais d'ailleurs pas à l'être car il n'existe aucun droit d'auteur en matière législative et l'interprétation est libre. Mais, en mon for intérieur, je n'avais aucun doute et les difficultés d'une deuxième lecture, en raison du silence du règlement de l'Assemblée, ne pouvaient aller à l'encontre d'une disposition organique dont l'esprit était clair.

Il s'agit d'abord d'une discipline financière — voter les recettes et prendre position sur la politique budgétaire avant d'examiner les dépenses. Cette discipline est importante et même capitale pour la gestion de l'Etat républicain, *au point que, pour réparer une* erreur, il serait utile que cette discipline fût, avec certaines adaptations, étendue au budget social de la nation.

Il s'agit aussi d'une discipline institutionnelle, ou plutôt d'un des aspects de la discipline ins*titutionnelle qui interdit, par le* biais d'une éventuelle complicité entre l'exécutif et une majorité parlementaire, d'écarter tout parapet à un débordement d'attributions contraire à l'esprit de la nouvelle République. Nous assistons depuis quelques années à diverses divagations, notamment le mélange excessif du pouvoir réglementaire et du pouvoir législatif, d'où un engorgement du Parlement par des débats et des décisions secondaires. Faire sauter l'exigence de l'ordonnance de 1959 sur le vote préalable de *la première partie du budget* eût constitué une brèche par laquelle un désordre — qui n'est déjà que trop sensible, — eût été rapidement aggravé.

La décision du Conseil constitutionnel conforte donc une digue bien utile. Elle rappelle que le débat budgétaire, qui unit et divise à la fois gouvernement et Parlement, impose l'accord du gouvernement et de sa majorité, faute de quoi diverses solutions sont possibles grâce à la souplesse de la Constitution : la mise en cause de la responsabilité gouvernementale par le jeu de l'article 49, alinéa 3, désormais bien connu des Français, éventuellement un changement de premier ministre ou un changement d'Assemblée par la dissolution.

Dès lors, ne parlons pas de *« crise de régime » à propos de* cette décision du Conseil constitutionnel. S'il y a crise de régime, c'est ailleurs qu'il en faut chercher les causes. S'agissant du budget de l'Etat, et à l'occasion du budget de l'Etat, le Conseil constitutionnel, à mon sens, a *consolidé la République.*

(*) Ancien premier ministre, député R.P.R. de la Réunion (qui a pris une part importante à l'élaboration *de la Constitution de 1958*).

La sauvegarde du droit

par JACQUES ROBERT (*)

IL fallait s'y attendre. Tout n'est pas toujours permis. On ne malmène point impunément les textes constitutionnels ou législatifs. Quelles que soient les circonstances, ils se vengent un jour ou l'autre. Parlement et gouvernement en font aujourd'hui, une fois de plus, l'amère et pitoyable expérience. Comment en est-on arrivé là ?

La présentation de la loi de finances est réglementée par l'ordonnance du 2 janvier 1959. La première partie de la loi fixe les conditions générales de l'équilibre financier. Elle met en regard des évaluations de ressources les plafonds des grandes catégories de dépenses. Aussi, cette première partie commande-t-elle toutes les possibilités de dépenses. C'est pourquoi l'article 40 de l'ordonnance du 2 janvier 1959 *prescrit* qu'elle soit nécessairement votée par une Assemblée avant la *mise* en discussion de la deuxième partie par cette Assemblée. On ne peut dépenser que ce qu'on a perçu.

Or, en octobre dernier, à la suite *d'un différend opposant le R.P.R.* et le gouvernement sur le niveau de vie de l'Etat et les principes de sa politique économique, la première partie de la loi de finances, qui prévoyait les recettes de l'Etat, n'a pu être adoptée par l'Assemblée, le groupe gaulliste s'abstenant au moment du vote.

Cela aurait dû normalement stopper la procédure budgétaire. Or, l'Assemblée *nationale* n'a *pas* cru devoir surseoir à statuer et s'est lancée, à l'invitation du gouvernement, sans avoir voté la première, dans l'examen de la deuxième partie de la loi.

On verrait bien, plus tard, au moment du vote définitif ! On ferait couvrir *alors*, par un accord global *sur le tout*, le vice entachant la procédure.

C'était, en fait, reculer pour mieux sauter. Car il faudrait bien, au bout du *compte*, sortir de l'impasse et vider l'abcès, c'est-à-dire voter l'ensemble du texte (première et *deuxième parties*).

C'est bien ce que fit, en dernière analyse, le gouvernement, en utilisant, devant l'opposition persistante du R.P.R., l'article 49, alinéa 3 de la Constitution. On sait ce qu'il advint. Faute d'une majorité contre, *mais à défaut d'une majorité pour*, le budget fut considéré comme adopté sans vote, puisque aucune motion de censure ne recueillait la majorité requise.

C'est ce budget, non explicitement voté mais implicitement adopté, qui *vient d'être déclaré non conforme* à la Constitution par une décision du Conseil constitutionnel, *rendue* la veille de Noël.

Etait-il possible au gouvernement d'éviter au *départ* une *telle* situation ?

La décision du *Conseil constitutionnel* doit-elle être approuvée ?

Un moyen très simple

Pour éviter de s'enfoncer dans l'impasse où il se trouve aujourd'hui piégé, le gouvernement avait un moyen très simple : c'était d'engager sans hésiter la responsabilité du gouvernement sur l'article 25 du *projet* (devenu l'article 32 de la loi de finances soumise au Conseil constitutionnel), article qui, dans la première partie de la loi, est celui qui évalue les recettes et fixe les plafonds des charges, arrêtant ainsi les données générales de l'équilibre économique et financier pour 1980.

Cela présentait deux avantages : le *gouvernement mettait publiquement* en lumière les contradictions de la politique du R.P.R. : critiquer, harceler, user sans prendre le risque *ou* avoir le courage d'aller jusqu'au bout de son opposition... et il se donnait la possibilité, faute d'une majorité positive en faveur d'une motion de censure, de faire adopter la première partie de la loi de finances pour ensuite mettre en discussion la seconde partie, conformément à l'article 40 de l'ordonnance du 2 janvier 1959.

Une *telle procédure aurait été* inattaquable. Ce n'est pourtant pas celle qui a été choisie. On a préféré continuer à faire voter le budget, quitte à régulariser *a posteriori* l'étrange et contestable procédé. Pari dangereux. Pour l'institution parlementaire comme pour la crédibilité gouvernementale.

Le Conseil constitutionnel a eu raison de censurer une telle manière de faire. Sa décision est conforme à la fois, à la logique et au droit.

Certes, on peut discuter sur l'interprétation des textes régissant la *procédure* budgétaire. Et on n'a pas manqué de le faire. Pour certains, l'exigence du vote de l'Assemblée sur la première partie de la loi avant son examen de la seconde ne signifie point que l'Assemblée doive être d'accord. Il suffirait qu'elle ait émis un vote négatif ou positif. Une telle opinion n'est pas soutenable. Il est à la fois évident et conforme, à la plus élémentaire logique, qu'une Assemblée ne peut voter des *dépenses* sans *avoir* au préalable déterminé les ressources qui les recouvriront.

De telles règles sont les garantes de l'ordre, de la justice et de la liberté. Elles sont édictées pour être utilisées, non pour être tournées, dé*voyées ou violées.*

Autant nous pensons que le gouvernement *pouvait*, et peut parfaitement encore, se servir quand il le veut de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution pour faire passer des projets qu'il juge essentiels, face à une *opposition* dans sa *majorité* qui n'ose dire son nom, autant nous estimons qu'en bousculant avec quelque désinvolture *les procédures* de *votation des lois budgétaires, le* gouvernement a été téméraire et imprudent. On comprend, certes, son irritation et son impatience. Mais les textes doivent l'emporter sur les sentiments.

Une situation sans précédent

Que va-t-il maintenant se passer ?

Nous nous trouvons placés dans une situation sans précédent. Nous ne sommes pas, en effet, en présence d'un budget non voté ou voté tardivement. Dans de telles hypothèses, les dispositions du projet de loi de *finances peuvent, on le sait, être* mises en vigueur par ordonnance.

Nous nous trouvons en face d'une loi déclarée non conforme à la Constitution, c'est-à-dire d'une loi qui ne peut être promulguée, donc qui n'a aucune existence officielle légale. La loi de finances pour 1980 n'existe plus.

Faut-il pour autant recommencer toute la procédure budgétaire ? A l'évidence, non.

La non-conformité de la loi de finances à la Constitution repose sur un vice de procédure. Le fond de la *loi* n'est pas en cause, mais les conditions de son élaboration, ou plus exactement la chronologie de sa votation.

Il suffirait que *le gouvernement* reprenne les deux *parties* de sa *loi* et les fasse, cette fois, voter successivement dans l'ordre, l'une après l'autre. Mais il faut pour cela une session extraordinaire du Parlement, puisque la session normale d'automne est close.

L'article 29 de la Constitution permet parfaitement au premier ministre de réunir le Parlement en une telle session, mais il faudrait qu'il le fasse avant le 1er janvier, date du début de l'exercice 1980. Il est donc nécessaire de faire vite.

Si un tel calendrier pouvait être tenu, *il faudrait* encore que *le Parlement* vote ce texte, sauf pour le gouvernement à jouer, une nouvelle fois, bien entendu, de l'article 49, alinéa 3.

Si, en revanche, le délai n'était pas respecté, le gouvernement serait acculé à demander d'urgence au Parlement, sur la base de l'article 47 de la *Constitution*, l'autorisation de percevoir les impôts et à ouvrir par décret les crédits se rapportant aux services votés. Mais y aurait-il là encore une *majorité* pour une telle autorisation ? Et utiliserait-on une nouvelle fois l'article 49, alinéa 3 ?...

On voit dans quel engrenage le gouvernement s'est imprudemment laissé embarquer. *Il le paie cher, trop cher peut-être aujourd'hui.*

Mais le rôle du Conseil constitutionnel n'est pas d'aider ou de gêner, de louer ou de réprimander, d'accuser ou d'excuser. Il est de faire respecter et de dire le droit.

A une époque où l'arrêté prend souvent le pas sur le décret, la circulaire sur l'arrêté, voire la lettre ou le télex sur la loi, il est salutaire et bon que le Conseil constitutionnel rappelle à chacun que dans un Etat de droit, même si des circonstances *difficiles peuvent valoir excuse, on* ne peut jouer, sauf à le détruire, avec les règles juridiques, sans le respect desquelles il n'est plus rien.

(*) Professeur de droit, président *de l'université de Paris-II.*

M. Gremetz (P.C.F.) : la politique internationale du parti socialiste s'inscrit dans la stratégie de l'impérialisme

L'Humanité a publié, lundi 24 décembre, un article de M. Maxime Gremetz, membre du secrétariat du comité central du P.C.F., consacré à *« la politique internationale du parti socialiste »*.

M. Gremetz examine cette politique à la lumière des derniers événements internationaux : le renforcement du potentiel de défense en Europe occidentale *(« le P.S. fait sienne la thèse de la menace soviétique et donne son accord aux projets militaires américains en Europe »)* ; la situation au Proche-Orient *(« la position du P.S., qui dénie à l'O.L.P. sa représentativité, coïncide avec celle des dirigeants israéliens qui se déclarent prêts à discuter avec tous les Palestiniens du monde, à condition qu'ils ne soient pas de l'O.L.P. »)* ; l'affaire des otages de Téhéran *(« le P.S. s'est retrouvé à l'Assemblée européenne, le 16 novembre, pour signer un texte commun avec tous les partis de droite (...) qui ne disait pas un seul mot du chah, et de ses responsabilités, ni de celles des Etats-Unis »)*, l'avenir du Cambodge *(« le gouvernement français est le soutien actif de l'opération Sihanouk (...) et reçoit le renfort appréciable du P.S. »)*.

M. Gremetz ajoute : *« Ces exemples sont significatifs (...) Le parti socialiste développe une politique internationale contraire aux luttes émancipatrices des peuples et s'inscrit dans la stratégie de l'impérialisme. De ses prises de positions se dégage le souci de voir freiner, voire de dévoyer, les volontés de changements politiques profonds des peuples. Cette attitude du parti socialiste correspond tout à fait à l'orientation et aux initiatives de l'Internationale socialiste dans le monde.*

» Le langage de « gauche » utilisé par le projet socialiste n'a pour autre but que de masquer le caractère réel de la politique extérieure du P.S., mais les actes nous permettent de juger. Sur ces grandes questions, c'est l'abandon des engagements contenus dans le programme commun, c'est l'alignement sur la politique menée par Giscard pour le compte du grand capital et par le grand ami de François Mitterrand, le chancelier Schmidt. Partout où les peuples luttent pour leurs droits et leurs libertés, ils trouvent le P.S. dans l'autre camp. Singulière conception de la solidarité tant de fois proclamée par le P.S. »

CONSTITUTION DU COMITÉ NATIONAL DES ORGANISATIONS DE FRANÇAIS MUSULMANS

La réunion constitutive du Comité national d'associations et amicales des Français musulmans, s'est tenue il y a quelques jours, à Paris, au secrétariat d'Etat auprès du premier ministre, en présence de M. Jacques Dominati. La commission nationale chargée de l'étude des problèmes des Français musulmans, dont la composition a été modifiée par décret *officiel* le 30 septembre (*le Monde* du 3 octobre), est désormais composée de deux instances, un groupe de réflexion composé de personnalités de confession islamique, et ce comité qui regroupe vingt-deux amicales et associations. Le secrétariat général a été confié à M. Claude Kadi. Le comité se réunira tous les deux mois.

A l'issue de cette réunion, le C.N.R.C., conseil national de réflexion et de coordination des associations de Français musulmans, qui regroupe sept de ces associations et participait à la précédente commission nationale, a tenu une conférence de presse. *« Les membres du C.N.R.C.,* devait-il déclarer, *ont relevé l'intention du secrétaire d'Etat, Jacques Dominati, d'accentuer les moyens matériels et humains des organismes placés sous son autorité. (Mission interministérielle, secrétariat du comité national des associations). Ils se prononceront sur le fonctionnement et l'utilité de ce comité en fonction des résultats obtenus. »*

Au conseil régional de Picardie

LE P.C. ET LE P.S. REPRENNENT CONTACT

(De notre correspondant)

Amiens. — Une première réunion de négociation a eu lieu entre le P.S. et le P.C. à Saint-Quentin (Aisne), afin d'aboutir à un accord sur la présidence du conseil régional, dont la prochaine session est fixée au 17 janvier, ainsi que la répartition des postes, *le fonctionnement de l'assemblée* et les commissions. Depuis les élections cantonales de mars 1978, la gauche est majoritaire au sein du conseil régional, avec vingt-six sièges (treize socialistes, treize communistes), contre vingt-deux pour les élus favorables au gouvernement, mais, *le 2 juillet* dernier, M. Jacques Mossion (U.D.F. - C.D.S.) avait été réélu président, P.C. et P.S. n'ayant pas réussi à s'entendre. Les communistes revendiquaient la présidence en tant que premier parti de Picardie, tandis que les socialistes proposaient une présidence tournante. Les socialistes affirment avoir pris l'initiative de renouer le contact. Il n'y a pas de préalable, disent-ils, ni d'un côté ni de l'autre. Pour M. *René* Dosière, adjoint au maire de Laon (Aisne), porte-parole du groupe socialiste au conseil régional, *« cette négociation, que les socialistes souhaitent globale, a des chances d'aboutir à ce que la majorité de gauche se traduise dans les faits »*. — M. C.

Crise au sein de la principale organisation maoïste

Le processus de fusion engagé entre les deux principales organisations maoïstes françaises, le parti communiste marxiste-léniniste (P.C.M.L.) et le parti communiste révolutionnaire marxiste-léniniste (P.C.R.M.L.), doit se traduire, le 4 janvier, par la parution d'un quotidien commun aux deux formations. *L'Humanité rouge*, organe du P.C.M.L., et *le Quotidien du peuple*, organe du P.C.R.M.L., avaient progressivement fondu leurs rubriques respectives depuis le mois *d'octobre*. Le nouveau *journal* sera intitulé *le Quotidien du peuple*.

Tandis que les deux organisations préparent la réunion d'un congrès d'unification, une crise s'est ouverte au sein du P.C.M.L. Quatre responsables de cette formation, MM. Xavier Leblanc, Yves Lannou, Lucien Nouveau et Jean-Luc Roux, avaient rédigé, au mois de novembre, un document intitulé *Lettre au P.C.M.L.*, dans lequel ils établissaient un *« constat de faillite »* de leur organisation et se prononçaient *pour la mise en place d'une « structure extrêmement souple »*, lien de réflexion et d'échange pour les militants désireux de prendre part aux débats sur l'*« alternative socialiste »*, qui, selon les auteurs de ce texte, traversent toutes les formations de gauche et d'extrême gauche.

Ces positions ont valu à leurs auteurs d'être exclus du comité central du P.C.M.L., le 1er décembre dernier. Quatre autres responsables, Mme Annie Brunel et MM. Guy Lebreton, Henri Jour et Jean Lefort, qui, sans partager toutes les analyses des précédents, s'étaient solidarisés avec leur démarche, ont également été exclus des instances dirigeantes de l'organisation. Le comité de rédaction de *la Famille*, publication du P.C.M.L. destinée aux milieux paysans, et dont M. Nouveau était le rédacteur en chef, s'est *« autodissout »* à la suite de ces faits.

Les militants bretons du P.C.M.L., qui représentent un *tiers de l'organisation* (celle-ci comptait mille cinq cents militants au printemps dernier), doivent se réunir en assemblée générale le 13 janvier pour examiner les positions exprimées dans la *Lettre au P.C.M.L.* Il semble qu'une grande partie d'entre eux soient d'accord avec ces analyses, ce qui pourrait les amener à se séparer rapidement de leur organisation.

LE RECUEIL DES PROGRAMMES ET ENGAGEMENTS ÉLECTORAUX DES DÉPUTÉS ÉLUS EN MARS 1978

Le recueil des textes authentiques des programmes et engagements électoraux des députés proclamés élus à la suite des élections législatives des 12 et 19 mars 1978, établi par le service des archives de l'Assemblée nationale, vient de paraître. Quelques exemplaires de cet ouvrage sont encore disponibles. Ils sont vendus au prix de 200 francs au guichet de la distribution de l'Assemblée nationale, 2, rue Aristide-Briand, Paris 7e. Ils peuvent également être commandés par lettre adressée au service de l'information parlementaire de l'Assemblée, 126, rue de l'Université, 75355 Paris, accompagnée de la somme de 250 F (200 + 50 F de frais d'expédition), soit par chèque bancaire à l'ordre de M. le directeur du service de l'information parlementaire, soit par versement ou virement au C.C.P. 7792-97 T Paris.

Ancien député communiste

M. BOUTAVANT EST MORT

M. Rémy Boutavant, ancien député (P.C.) de Saône-et-Loire, est mort, le mardi 25 décembre, au Creusot, à l'âge de soixante-huit ans.

[Né le 28 février 1911 à Saint-Vallier (Saône-et-Loire), Rémy Boutavant avait assumé, avant la guerre de 1939-1945, diverses responsabilités à la direction de la fédération de Saône-et-Loire du parti communiste. Fait prisonnier en 1940, il avait animé la résistance dans le camp où il était interné. Il avait été élu député de Saône-et-Loire le 10 novembre 1946, sur la liste que conduisait M. Waldeck Rochet, réélu le 17 juin 1951 et le 2 janvier 1956 et battu, le 30 novembre 1958, par M. André Jarrot (U.N.R.)]

CORRESPONDANCE

Une voix venue de la « gauche silencieuse »

Nous avons reçu d'un de nos lecteurs d'Aix-en-Provence, M. Pierre Gay, la lettre suivante :

On n'a jamais fini de s'étonner.

Lorsque les responsables politiques du P.S. et du P.C. ainsi que la C.G.T., tombent pour une fois d'accord sur le « défaitisme d'Edmond Maire » et dénoncent, avec un bel ensemble, l'effet de « démobilisation » qu'entraineraient ses récentes *déclarations*, on ne sait de quoi il faut s'indigner, soit de leur inconscience soit de leur impudence.

C'est un fait que la gauche est malade. C'est un fait qu'elle le sait, même et surtout si elle *ne veut pas l'avouer. C'est* un fait que les propos d'Edmond Maire devraient provoquer un sursaut des consciences et une réaction (c'est du moins ce que je souhaite) aussi saine que celle que peut provoquer un vésicatoire, à un moment où on peut encore espérer que le malade n'est pas définitivement condamné.

Je n'appartiens pas à la C.F.D.T. Je n'ai jamais été à un parti. Mais je suis de cette *« gauche silencieuse »* qui constate que le diagnostic est vrai et que le médecin mériterait d'être mieux écouté.

● *Le 189e numéro des « Cabinets ministériels »*, 25, rue d'Aboukir, 75002-Paris, vient de paraître. Il contient la liste des membres des cabinets de la présidence de la République, du gouvernement de M. Barre, du Sénat, de l'Assemblée nationale, des *Conseils* ainsi que du maire de Paris et des préfets de Paris, d'Ile-de-France et de police (11e édition).

RECTIFICATIF. — Baux commerciaux : dans le compte rendu des débats parlementaires paru dans *le Monde* du 22 décembre, une erreur a dénaturé le sens de la relation que nous faisions de l'adoption du projet de loi relatif au renouvellement des baux commerciaux en 1980. Il fallait lire, à propos du taux de coefficient de plafonnement : « Un amendement du gouvernement fixant ce taux à 2,45 est repoussé, et le taux de 2,40 a été finalement adopté. »

هكذا من الأصل

Le Monde

société

Le travail pénitentiaire : un grand nombre de détenus sont exploités

constatent deux rapports remis à la chancellerie

En trois ans et demi, du 1er janvier 1976 au 1er juillet 1979, le nombre de détenus dans les prisons françaises a augmenté de 18,9 %. Si l'on en croit les prévisions, le chiffre de quarante mille sera atteint dans quatre mois. Face à ce phénomène, l'administration pénitentiaire s'interroge sur sa mission et cherche les moyens d'y faire face. L'une des conclusions auxquelles était parvenue la chancellerie est que l'amélioration de la réinsertion sociale des détenus passe par une réforme du travail pénitentiaire et de la formation professionnelle.

Un rapport sur ce thème avait été demandé il y a quelques mois à M. Jean-Pierre Hoss, maître des requêtes au Conseil d'Etat, rapport dont les conclusions sévères n'avaient pas, jusqu'ici, été rendues publiques. Parallèlement, une inspection générale de l'administration pénitentiaire était confiée, sous la direction de M. Alain Minc, inspecteur des finances, à cinq hauts fonctionnaires, inspection dont certaines conclusions ont trait, elles aussi, au travail pénitentiaire.

Comme M. Hoss, M. Minc s'alarme du chômage qui sévit aussi dans les prisons, de la routine des chefs d'établissement et des profits excessifs que des entreprises privées tirent du travail des détenus. En termes moins académiques, les deux hauts fonctionnaires constatent, chiffres à l'appui, qu'un grand nombre de condamnés et de prévenus sont exploités. Si l'accusation n'est pas nouvelle, est est cette fois solidement étayée. Au point qu'on s'étonne que la chancellerie ne s'en alarme pas davantage.

Des milliers de salariés, un tiers de chômeurs

Le travail en prison est obligatoire, sauf pour les prévenus qui attendent d'être jugés, mais dont beaucoup souhaitent exercer une activité rémunérée. Trois catégories d'employeurs utilisent cette main-d'œuvre abondante et bon marché : l'administration pénitentiaire *elle-même qui, pour* l'entretien et le fonctionnement quotidien des prisons emploie cinq mille détenus sur seize mille cinq cents personnes actives en 1978. La Régie industrielle des établissements pénitentiaires, organisme financièrement autonome, qui travaille pour l'administration et, comme sous-traitante, pour le secteur privé (elle *emploie mille cinq cents* détenus). Enfin quatre cents entreprises privées, souvent de dimension réduite, qui, bénéficiaires d'un contrat de concession, procurent du travail, dans des conditions parfois discutables, à huit mille six cents personnes.

Les autres détenus salariés suivent un stage de formation professionnelle ou, bénéficiant d'un régime de semi-liberté, travaillent à l'extérieur.

Les tâches auxquelles sont affectés les détenus sont multiples : entretien des bâtiments, cuisine, empaillage, assemblage de petits objets, menuiserie, tôlerie, etc. Ces travaux fragmentaires et répétitifs sont d'un intérêt limité. Pourtant, écrit M. Hoss, « *accomplir plusieurs milliers de fois par jour un geste identique n'est probablement pas le meilleur moyen de convaincre les détenus de la valeur du travail en société* ».

Cette parcellisation des tâches est due pour partie au manque de qualification des détenus et à l'utilisation moins fréquente qu'à l'extérieur de machines. Pour la plupart des entreprises concessionnaires, la main-d'œuvre pénale est un appoint auquel on ne fait appel qu'en période de surproduction. La moitié environ de ces petits employeurs changent chaque année.

Un des points noirs relevés par M. Hoss concerne les salaires. Malgré de très grandes disparités, la rémunération moyenne des détenus était, en 1978, de 4,50 francs de l'heure, alors que le taux horaire du SMIC était de 11,31 francs. La même année, quatorze mille détenus, sur seize mille cinq cents salariés, percevaient par mois le quart ou le tiers du SMIC.

Rémunérations « indécentes »

L'une des causes de cette situa-...on tient au fait que les détenus ...t payés à la tâche, sur la base ... SMIC, à condition toutefois ...e leur productivité soit égale à ...le des travailleurs extérieurs. ... leur rendement est inférieur ...n cinquième environ à celui ...s autres salariés. Et la journée ... travail en prison n'est, en rai-...on des visites d'avocats, des ...amilles et de l'insuffisance de l'encadrement, que de six heures.

Cela n'explique pas tout. Parfois avec la meilleure intention — attirer ou retenir les employeurs privés, — l'administration pénitentiaire n'hésite pas à entériner ce que M. Minc appelle des contrats « *léonins* », à accepter « *des taux de salaires dérisoires, à ne pas vérifier les décomptes, ou à tolérer que les augmentations légales demeurent inappliquées* ».

On retrouve ces accusations sous la plume de M. Hoss, qui souligne que « *bon nombre de concessionnaires ont tendance à profiter de cette main-d'œuvre bon marché pour faire effectuer en prison ce qui, à l'extérieur, devrait être payé beaucoup plus ou exigerait l'acquisition d'un équipement coûteux* ».

L'exemple vient de haut. De l'administration pénitentiaire, qui verse aux détenus qu'elle emploie elle-même des rémunérations que M. Hoss qualifie d' « *indécentes* », rémunérations dont il souligne à juste titre qu'elles ne sont pas faites « *pour donner l'exemple à ceux des concessionnaires qui exploitent la main-d'œuvre détenue* ». En 1978, ces rémunérations variaient, selon les établissements et le travail effectué, de... 5 à 21 francs par jour. Mais, dans certains établissements, comme à la maison d'arrêt des Baumettes, à Marseille, le taux légal n'était même pas respecté.

Exploitée, la main-d'œuvre pénitentiaire ne bénéficie pas des mêmes droits sociaux que les autres salariés. Elle ne perçoit aucune indemnité journalière en cas d'accident du travail, même si les risques que courent les détenus affectés à des tâches de tôlerie et de menuiserie, par exemple, sont les mêmes qu'à l'extérieur.

L'obligation faite aux condamnés de travailler *n'est respectée* que dans 70 % des cas ; moins d'un tiers des détenus parviennent à trouver un emploi. Si l'on tient compte des malades et des prévenus non-demandeurs, il y a près d'un tiers de chômeurs dans les prisons. Cette situation est d'autant plus choquante que le salaire versé aux détenus sert à alimenter leur pécule de sortie, à améliorer l'ordinaire et à soutenir financièrement leurs familles. Les chefs d'établissement disposent ainsi d'un pouvoir considérable, qui peuvent affecter un condamné à telle ou telle tâche, plus ou moins rémunérée ou intéressante, pouvoir dont, en général, M. Minc regrette qu'il ne soit pas mieux contrôlé.

Les causes de ce chômage sont multiples : d'abord, l'augmentation rapide du nombre de détenus et la crise économique elle-même ; ensuite la pénurie de locaux et d'ateliers ; enfin, le manque de dynamisme de l'administration pénitentiaire, souligné par MM. Hoss et Minc, dans ses relations avec l'Agence nationale pour l'emploi et les entreprises extérieures. M. Minc met, par exemple, en cause « *tel ancien surveillant-chef de la maison d'arrêt de Bayonne qui, hostile au travail en prison qui aurait compliqué la gestion de son établissement, n'a jamais recherché le moindre contrat de concession* ».

Deux des caractéristiques fondamentales de la population pénitentiaire, explique M. Hoss, sont sa jeunesse — 60 % des condamnés ont moins de trente ans — et sa « *sous-éducation* » : 80 % d'entre eux ont un niveau d'instruction primaire. Il faut souligner les atouts dont bénéficient, à leur sortie, ceux qui apprennent un métier. Or, note M. Hoss, malgré des progrès récents, l'effort consenti dans le domaine de la formation par l'administration pénitentiaire demeure « *quantitativement et qualitativement insuffisant* ». Cinq cents détenus sur trente six mille en bénéficiaient en 1978, auxquels s'ajoute un *nombre indéterminé, mais* probablement peu élevé, de condamnés et de prévenus qui suivent d'autres formations, à l'initiative du ministère de l'éducation et de certaines associations.

Sombre bilan que la chancellerie ne songe pas à contester, soulignant cependant que la plupart des remèdes suggérés par le rapport Hoss vont dans le sens, soit d'objectifs qu'elle « *poursuit* », soit de mesures « *déjà plus ou moins mises en application* ». En clair, le ministère est conscient de la situation, mais se heurte à deux obstacles de taille : le manque de crédits et la routine de l'administration pénitentiaire. C'est ainsi que, si le budget de 1980 prévoit un effort particulier en faveur de l'aménagement d'ateliers dans les prisons, on ne remédiera pas du jour au lendemain à leur exiguïté et à leur inadaptation.

La chancellerie n'ignore rien non plus des abus auxquels se livrent les entreprises privées. Mais elle affirme que des négociations ont été engagées « *secteur par secteur* » avec les concessionnaires « *pour mettre fin à cette situation* ». Ces négociations sont, dit-on, menées avec « *discernement* », afin de « *protéger l'emploi* ». La nuance mérite d'être soulignée. Quant aux salaires versés par l'administration pénitentiaire aux détenus qu'elle emploie, la chancellerie se borne à noter qu'ils n'ont pu être relevés « *de façon substantielle* », en raison des « *contraintes budgétaires* ». Ce qui signifie, si l'on comprend bien, que les problèmes soulevés par MM. Hoss et Minc risquent de rester longtemps sans solution.

BERTRAND LE GENDRE.

UN NUMÉRO DE LA REVUE « ESPRIT »

« Toujours les prisons »

Cinq ans après la révolte des prisons françaises, la revue *Esprit* tente de mesurer le chemin parcouru. Sa réponse — pessimiste — tient dans le titre donné à ce numéro spécial : « *Toujours les prisons* ». Car si la réforme de 1975, comme le rappelle François Colcombet, ancien président du Syndicat de la magistrature, a créé un régime moins sévère pour beaucoup de prisonniers, elle a, en même temps, instauré pour les détenus les plus dangereux les *quartiers de sécurité renforcée* dont le régime est « *tout, sauf libéral* ».

Dans les quartiers de détention, renforcée ou pas, on continue, en dépit du libéralisme affiché par la réforme, à « *mourir à petit feu* ». Jacques Lesage de La Haye, ancien détenu, militant et écrivain, résume, dans les pages consacrées à des témoignages de *condamnés — à leurs cris*, — ce que reste la prison : « *Je me suis détruit petit à petit. J'ai perdu la tendresse et l'amour. Je me suis durci à devenir froid comme la glace.* » Malheur à celui qui, rendu à la liberté, ne trouve personne pour réapprendre à vivre et oublier.

Curieux libéralisme qui, impuissant à endiguer la montée de *la délinquance, riposte par une* sévérité accrue, sévérité reconnue officiellement, comme l'est, souligne Philippe Boucher, le caractère corrupteur de la prison. Moyennant quoi, cent vingt mille personnes sont envoyées chaque année derrière les barreaux par la justice pénale, dont il s'est avéré qu'elle réprime moins l'infraction que les troubles que celle-ci suscite dans l'opinion.

Avec un peu d'optimisme, Paul Thibaud, directeur de la revue, estime que « *le changement le plus positif qu'aient connu les prisons françaises ces dernières années fait qu'on y travaille à des tâches moins répétitives et mieux payées* ». Il juge, en revanche, sévèrement ceux qui, les années passées, préférant l'indignation à la réforme, ont paralysé toute action. A l'opposé de Michel Foucault, qui voit dans l'éducation — la rééducation — prônée par les réformistes les dangers d'une société de surveillance, Paul Thibaud explique, en termes mesurés, que « *l'exercice de la justice suppose inévitablement une certaine mesure de contrôle physique des individus* ».

Le réformisme pénitentiaire, estime-t-il, ne peut qu'échouer s'il tend à faire des détenus des « *objets passifs* ». Au contraire, souligne Paul Thibaud, citant un *numéro d'Esprit de 1973* — ce qui prouve que les problèmes n'ont guère changé — « *l'autodiscipline, l'auto-responsabilité, l'auto-rééducation* », sont seules capables de transformer l'univers carcéral « *destructif* » d'aujourd'hui en expérience positive pour le délinquant. Le moins qu'on puisse dire, c'est qu'on n'en est pas là. — B. L. G.

★ *Esprit*, 19, rue Jacob, 75006 Paris, numéro de novembre, 35 francs.

Le témoignage d'un comédien

Comédien réputé, Denis Manuel aurait pu s'en tenir aux voluptés dangereuses d'une critique qui, si elle ne le décrit pas comme une diva, l'a toujours, et à bon droit, fort bien traité. Les personnages de Louis XI, ou de Voltaire jeune qu'il a incarnés, ont fait de son visage l'un de ceux sur *lesquels on se retourne dans* la rue pour le montrer, quoi qu'en disent les interdits sociaux, du doigt.

Ce qui suffirait à la satisfaction, quitte à n'en pas faire un bonheur, Denis Manuel ne s'y est pas tenu. Le hasard l'a conduit en prison au milieu des détenus. Non pas pour y être l'un d'eux, mais pour être leur visiteur, selon une expression tout compte fait étrange, par ce que ce vocable introduit de mondanité dans un univers dont la courtoisie n'est pas le maître mot.

C'est son expérience qu'il rapporte dans *Première rue à gauche*, expérience courageuse qui réconfortera ses collègues visiteurs plus obscurs et devrait, souhaitons-le, susciter plus de vocation qu'on n'en connaît aujourd'hui.

Le livre est cependant de *nature à heurter doublement*. Les bonnes gens d'abord, qui se sentiront blessés qu'on accorde, encore ! diront-ils, tant de soin aux mécréants. Mais aussi ceux qui, soucieux de la condition carcérale, jugeront que le tableau brossé par Denis Manuel pèche par insuffisance d'analyse politique.

La question est-elle vraiment là ? Ne faut-il pas au contraire, faire confiance au regard d'un homme qui, sans idée préconçue, s'est rendu en prison et relate tout cru, ce qu'il a vu ?

Le livre n'est pas sans défauts, il faut en convenir. Mais sur un tel sujet, le *témoignage* a sa valeur, qui l'emporte sur les soucis de l'esthétique. Quoi qu'il *ait fait, le détenu ne vit pas* d'esthétique et c'est le message, ô combien concret, que nous livre Denis Manuel. — Ph. B.

★ Flammarion.

SCIENCES

Nombreuses réactions après le premier succès d'Ariane

Le succès complet, lundi 24 décembre, du lancement du premier exemplaire de la *fusée européenne Ariane*, a provoqué de nombreuses réactions de satisfaction.

Dès lundi soir, au Centre spatial guyanais de Kourou, M. Roy Gibson, directeur général de l'Agence spatiale européenne, soulignait la portée technique de cette réussite en affirmant : « *Nous aurions pu sabler le champagne avec la moitié de ce qu'on a obtenu aujourd'hui.* » M. Gibson a notamment fait part d'un message de félicitations de la société américaine Hughes, fabricant de satellites, qui, selon lui, n'est pas un simple geste de politesse. Ariane a en effet déjà entamé le monopole américain en matière de lancement de satellites commerciaux. La fusée européenne doit lancer, en principe en 1981, un satellite de télécommunications du consortium international Intelsat. Les promoteurs du programme espèrent en outre mettre sur orbite une cinquantaine de satellites entre 1980 et 1990 (*le Monde* du 12 décembre).

Le président de la République, qui n'a pas assisté à la troisième tentative de lancement, a adressé, le soir du tir, à M. Hubert Curien, président du Centre national d'études spatiales (CNES), un message de félicitations. « *Je vous exprime, ainsi qu'à tout le personnel du CNES, mes chaleureuses félicitations*, écrit notamment M. Giscard d'Estaing. *Le peuple français est fier de la prouesse technique réalisée par tous ceux qui ont travaillé dans les ateliers, les laboratoires et les bureaux, pour préparer ce lancement. Ce succès est le résultat d'une coopération exemplaire entre la France, la République fédérale d'Allemagne, la Belgique et leurs partenaires européens.* »

De nombreuses réactions peuvent encore être relevées :

● M. André Girand, ministre de l'industrie : « *C'est assurément une victoire sur le scepticisme. Malgré les difficultés qui restent à surmonter (...), les techniciens de Kourou ont donné à la France, qui parfois doute d'elle-même, et à l'Europe, qui n'a pas encore acquis toute sa confiance en elle-même, une belle leçon de sang-froid, de volonté et de compétence.* »

● M. Michel Pinton, délégué général de l'U.D.F. : « *Cette politique tire les leçons de celle qui la précédait et qui, au contraire, plaçait les secteurs de pointe sous l'autorité jalouse et exclusive de l'Etat. Elle tire les leçons de l'échec cuisant de Concorde, du plan calcul, ou de la filière française d'énergie nucléaire. Mais, comme toujours dans notre pays, cette politique a dû être mise en œuvre dans le concert de lamentations des passéistes et les ricanements des sceptiques. Elle a pourtant abouti au succès d'Airbus, de la nouvelle informatique française, et aujourd'hui, d'Ariane. C'est dire si les faits la justifient.* »
pays et de l'Europe. »

● M. François Mitterrand, premier secrétaire du P.S., dans un télégramme adressé au président du CNES : « *Le parti socialiste tient à féliciter chaleureusement les équipes qui ont pris part à la réussite de la fusée Ariane, qui témoigne des capacités scientifiques et techniques de notre pays et de l'Europe* ».

● M. Gaston Plissonnier, secrétaire du comité central du P.C.F. : « *Le parti communiste français adresse ses félicitations à tous les chercheurs, techniciens et ouvriers qui ont mis au point la fusée Ariane et permis le succès de son lancement.* »

● M. Michel Debré : « *Je me réjouis aujourd'hui du succès d'une (...) création des débuts de la Ve République : le Centre national d'études spatiales, dont je fus l'initiateur. Le lancement réussi de la fusée Ariane place en effet ce centre au premier rang des grandes entreprises dont la nation peut avoir la fierté.*

Un lancement suivi de près à l'étranger...

Le lancement — *réussi* — d'Ariane a été suivi, à n'en pas douter, à l'étranger par les états-majors et les services de renseignement *militaires* pour lesquels l'évaluation de la fiabilité de la technologie spatiale d'autrui est un souci constant et légitime.

Certes, il existe des différences fondamentales de conception entre le lanceur européen et un missile militaire stratégique. Mais les sociétés, nationalisées ou privées, qui, en France, ont participé à la construction de la fusée Ariane sont aussi celles qui conçoivent les missiles sol-sol et mer-sol de la force nationale de dissuasion. Le ministère française de la défense participe à raison de 17 % au financement de la part française (62 % de l'ensemble) du projet européen. Et pour ne prendre qu'un exemple du passé, le deuxième étage d'un précédent lanceur, Diamant B4, du Centre national d'études spatiales (CNES) n'était rien d'autre que le deuxième étage des missiles M.S.B.S. (première version) des sous-marins.

Ainsi donc, le lancement d'Ariane, comme celui de tout lanceur civil, révèle indirectement l'état de la technologie spatiale du pays ou du groupe de pays lanceurs et il témoigne en quelque sorte, de la crédibilité qu'il convient éventuellement d'accorder au savoir-faire des techniciens à des fins militaires.

Il existe, naturellement, d'autres moyens de tester cette crédibilité, à commencer par la surveillance des tirs expérimentaux de missiles militaires, par satellites espions, depuis leurs centres de lancement jusqu'à leurs points d'impact.

C'était même la première fois que le ministère de la défense *en disait autant* sur la préparation et le développement des missiles de la dissuasion nationale. Comme s'il avait voulu, à l'approche du lancement d'Ariane, *prendre date en cas d'échec* et signaler, préventivement à toute interrogation étrangère, le bon fonctionnement des missiles de l'arsenal nucléaire français.

Ce n'est pas un hasard si, un mois auparavant presque jour pour jour (*le Monde* du 1er décembre), le ministère français de la défense a cru opportun de *signaler que, pour sa part, il* en était au dixième essai — *réussi* — consécutif du lancement de son missile thermonucléaire M 20 et au troisième tir expérimental — *réussi* — consécutif de son missile M 4 à têtes thermonucléaires multiples.

Du reste, les militaires ne cachent pas l'intérêt qu'ils portent à plus long terme au lanceur européen et leur participation financière n'est, bien entendu, pas totalement désintéressée. La convention conclue entre les Etats partenaires prescrit de façon explicite que le lanceur Ariane peut être utilisé par chacun des pays à des fins qui lui soient propres à la condition que ces missions soient conformes au traité des Nations unies réglementant les usages militaires — agressifs — de l'espace international.

La France s'est donc réservée la possibilité d'utiliser Ariane pour mettre en orbite ses satellites de reconnaissance ou de télécommunications militaires, des engins jugés « non agressifs ».

JACQUES ISNARD.

JUSTICE

« LA MACHINE A ÉCRIRE DE M. MARIE N'EST PAS CELLE DU « CANARD » affirme l'hebdomadaire

Le Canard enchaîné revient, dans son numéro du 26 décembre, sur l'affaire de la machine à écrire qui a servi à taper la liste des gros contribuables trouvée, au moment de son arrestation, sur M. Dominique Marie, ancien vacataire des Finances, machine qui, selon certaines rumeurs, serait une de celles de l'hebdomadaire (*le Monde* daté 23-24 décembre).

Le Canard enchaîné écrit à ce propos : « *Une expertise aurait établi la similitude et ce serait la preuve, la voilà ! qu'il existe bien un lien entre les activités de Dominique Marie et la publication dans* « Le Canard » *des feuilles d'impôt de Giscard et de Dassault (publication dont nous rappelons au passage qu'elle était parfaitement légale, puisque n'y figuraient ni le montant de l'impôt lui-même ni celui des revenus imposables), d'où notre inculpation.* »

L'hebdomadaire souligne qu'il oppose « *à cette histoire d'expertise saugrenue, farfelue, rocambolesque, un démenti formel* » et ajoute : « *De quelle marque est cette machination à écrire ? La marque Elysée-Diamant ou la marque R.G.-Superstandard ?* »

UN MALFAITEUR BELGE ARRÊTÉ A CANNES

Le malfaiteur belge Robert Van Oirbeek, âgé de vingt-quatre ans, qui s'était évadé le 29 août de la prison de Liège, a été arrêté, lundi 24 décembre à Cannes, alors qu'il s'apprêtait à fêter le réveillon de Noël en compagnie de son amie, Mlle Anne Lavenne, âgée de vingt-sept ans. Robert Van Oirbeek a été appréhendé dans une rue commerçante, en fin d'après-midi, par les policiers du service régional de la police judiciaire de Nice, au milieu de nombreux passants.

Le compagnon de « cavale » de Van Oirbeek, Michel Anthiemius, autre évadé des prisons belges, a réussi à échapper aux policiers, en compagnie de son amie, Mlle Sylvie Baudoin et des deux enfants de celle-ci. Les voitures des deux hommes avaient été repérées, vendredi 27 décembre, à L'Alpe-d'Huez (Isère) où une opération du groupe d'intervention de la gendarmerie nationale (G.I.G.N.) avait échoué de peu. La piste des fuyards avait été retrouvée, par hasard, à Cannes par les inspecteurs de la sûreté urbaine. Robert Van Oirbeek et ses amis avaient loué un appartement où ils espéraient passer les fêtes de fin d'année à l'abri des recherches.

Spécialiste de l'évasion, considéré en Belgique comme un émule de Jacques Mesrine — dont il a « les idées politiques », — Robert Van Oirbeek fait l'objet de plusieurs mandats d'arrêt internationaux pour vols, homicide volontaire et prise d'otage. Il fait partie, avec Michel Anthiemius et Freddy Van de Putte, du groupe des malfaiteurs qui s'étaient évadés, le 12 février, de la prison de Namur, avec l'aide de certains amis de Me Michel Graindorge, avocat de François Besse, dont le procès a lieu actuellement à Bruxelles (*le Monde* du 18 décembre).

Robert Van Oirbeek et Michel Anthiemius avaient été repris, puis s'étaient évadés une nouvelle fois cet été. Le témoignage de Robert Van Oirbeek pourrait apporter un nouvel éclairage au procès de Me Graindorge, accusé de complicité dans l'évasion, en juillet, de François Besse et de Robert Van Oirbeek.

FAITS ET JUGEMENTS

Un Algérien tué et deux autres blessés à la sortie d'un dancing.

Un inconnu, armé d'une carabine 22 long rifle, a tiré sur un groupe de jeunes Algériens, mardi 25 décembre, vers 20 h. 30, près de Mulhouse. Les jeunes Algériens, qui sortaient d'un dancing, s'apprêtaient à monter dans leurs voitures. Selon des témoins, les coups de feu auraient été tirés à ce moment-là. Rachid Z..., dix-sept ans, s'est *effondré*, atteint d'une balle à la tête. Il a succombé pendant son transfert à l'hôpital. Deux de ses camarades ont été touchés à la poitrine, l'un d'eux est dans un état jugé sérieux. Profitant de la confusion, l'agresseur a pu s'enfuir. Aucune dispute ne semble être à l'origine de cette fusillade.

● *Me Marc Jourdan*, avoué près de la cour d'appel d'Aix-en-Provence, vient d'être élu président de la chambre nationale des avoués.

DÉFENSE

TÉMOIGNAGE

La réorganisation de l'armée de terre

La réorganisation de la 11e division parachutiste, qui se traduit notamment par la suppression d'un régiment d'appelés et l'accent mis sur la professionnalisation, et la création récente du IIIe corps d'armée en région parisienne, qui entraîne des dissolutions et des transferts d'unités, sont diversement appréciées dans l'armée de terre.

Ces décisions font partie d'un plan de réorganisation de l'ensemble de l'armée de terre française, qui est dû à l'initiative de son chef d'état-major, le général Lagarde, et qui doit s'achever en 1980, du moins pour ce qui concerne la structure même des nouvelles divisions blindées et d'infanterie des forces actives. L'équipement de ces unités suit, en revanche, une programmation qui doit s'étaler sur un plus grand nombre d'années, et, enfin, le plan de mobilisation des forces de réserve, s'il est arrêté, commence à peine d'être appliqué.

On lira ci-dessous, sur l'ensemble de ces sujets, le témoignage d'un officier de très haut rang, en activité, et celui d'un ancien appelé du contingent, parachutiste et militant du P.C.F., auxquels nous avons décidé de conserver l'anonymat mais qui nous ont paru refléter l'avis de milieux, civils et militaires, inquiets des conséquences de la réforme en cours.

Des acrobaties et des gaspillages

D'un cadre d'active, de haut rang, auquel nous conservons l'anonymat :

Depuis trop longtemps, un véritable matraquage publicitaire vante les mérites de la réorganisation de l'armée de terre. Auparavant était le chaos... désormais règnent l'ordre et la prospérité ! La complicité des uns, l'ignorance des autres, l'indifférence du plus grand nombre, accréditent ce qui, en définitive, n'est qu'illusion. A défaut d'une analyse approfondie et d'une expérimentation attentive, un schéma tracé *a priori* a été mis en application dans l'équivoque. Un processus inexorable a été déclenché, avec une rigueur et une obstination qui ne font que s'accentuer à mesure que les échéances se rapprochent. Pas grand-chose de tout cela n'est sérieux pour ceux qui savent observer et juger. L'épreuve de vérité viendra inévitablement mettre fin à cet énorme bluff et le rétablissement sera d'autant plus difficile qu'il aura davantage tardé.

Initialement, un remue-ménage complet, générateur de nouvelles contraintes pour les cadres et d'inutiles dépenses pour le budget, alors que quelques mesures de réajustement auraient suffi. On a affirmé que c'était nécessaire, que c'était un moment à passer... Et maintenant, avant même que la pilule ait été digérée, avant qu'apparaisse en quoi il y a amélioration ou économie, on continue ! Personne ne comprend, mais tout le monde est tenu de croire. Pourquoi ce 3e corps d'armée, surgi inopinément sans qu'aucune justification opérationnelle probante ait été formulée et dont la constitution entraîne une autre série de mouvements browniens et de dépenses ? Pourquoi ces coups répétés portés à la 11e division parachutiste : liquidation de ses brigades, suppression d'un de ses meilleurs régiments... et quoi encore demain, alors que les paras n'avaient pas l'impression d'avoir démérité ? Vraiment, il n'est pas possible de demeurer indifférent et silencieux en présence de telles acrobaties et de tels gaspillages, de laisser plus longtemps subsister une pareille falsification des réalités. C'est une affaire sérieuse, car il s'agit bien de la substance même de l'armée.

En pleine prestidigitation

La mise sur pied du 3e corps d'armée se traduit essentiellement par la dissolution de deux régiments des armes qui doivent faire la place à des formations de commandement. Et on voudrait que les victimes de l'opération soient satisfaites parce qu'on a transféré le drapeau du 23e régiment d'infanterie de marine à Dakar, parce qu'on a changé le numéro du 9e régiment de hussards pour faire renaître artificiellement le 2e hussards à Sourdun ! La formule étant jugée concluante, on s'apprête à démanteler le 1er régiment de chasseurs parachutistes de Pau pour amalgamer ses restes avec le 9e chasseurs parachutistes de Toulouse, rebaptiser celui-ci 1er chasseurs parachutistes et, en définitive, le transférer à Pamiers ! Nous sommes en pleine prestidigitation, mais le truc ne prend plus.

Vue de Paris, dans l'ambiance feutrée des grands états-majors, la radiation d'un régiment après un autre n'est qu'un épisode secondaire : qu'importe la dislocation des équipes, la rupture des contrats moraux, les mutations en chaîne, qu'importe l'élimination d'une formation qui offrait aux jeunes appelés une ambiance confiante et des raisons de croire au service militaire. Sur le terrain, c'est un vrai drame. Dans les esprits, c'est la réaction du ras-le-bol. Pour l'opinion militaire dans son ensemble — car elle existe — c'est un coup bas préparé dans l'ombre, la hiérarchie intermédiaire mise devant le fait accompli et invitée à modifier la condamnation sans appel.

Dans une impasse

Les raisons ? Celles, combien médiocres, des comptables militaires qui régentent tout : des « dégraissages », comme ils disent. Gagner quelques effectifs budgétaires, selon leur jargon, boucher les trous à mesure qu'ils apparaissent. Qu'on ne nous parle plus de plans... il ne s'agit même plus de pilotage à vue. Car la réalité est bien la suivante : l'armée de terre est engagée dans une impasse. Le schéma dans lequel on veut la faire entrer est basé sur des calculs faux : des prétentions sans rapport avec les besoins opérationnels, un financement qui ne suit pas, qui ne peut pas suivre, malgré l'évolution favorable des budgets. Au lieu de cette réorganisation en surface, dont on nous rebat les oreilles, il fallait s'attaquer aux vrais problèmes en vue d'alléger les structures de direction — à commencer par l'administration centrale — et le système des soutiens, pour faire disparaître tout ce qui est inutile ou fait double emploi, pour consolider et développer ce qui est essentiel. On préfère la voie de la facilité parce qu'on n'a pas le courage de s'attaquer aux citadelles que sont les grands organismes implantés.

D'ailleurs, c'est la faute du pouvoir : c'est vite dit, c'est si souvent dit. N'est-ce pas le pouvoir qui a imposé à l'armée de terre une réduction de ses effectifs à raison de 7 % ? Alors, il faut bien que ce soit les forces qui paient ! Quand on proclame depuis quatre ans qu'avec moins on fait mieux, oserait-on afficher la proportion des officiers qui sont affectés dans des états-majors et des services ? Cela réconforterait ceux du 1er chasseurs parachutistes. Vraiment, dans cette armée, l'avenir n'est pas à ceux qui portent effectivement les armes.

Ce jeu finit par être absurde : la révolution culturelle a assez duré et il est temps de revenir au réalisme et à sa sérénité. C'est de cela surtout que les soldats ont besoin. Qu'on prenne garde, à force d'incohérence, à ne pas mettre en cause la cohésion de l'armée. Traiter les gens de cette façon, ce n'est pas la meilleure manière de susciter leur enthousiasme et de conserver leur adhésion.

Un processus alarmant

D'un ancien appelé parachutiste, militant du P.C.F., dont, volontairement, nous ne révéleront pas l'identité :

Qui a prêté attention à l'annonce de la suppression du 9e régiment de chasseurs parachutistes de Toulouse, l'un des trois régiments d'appelés de la 11e division parachutiste (D.P.), fer de lance des « capacités d'actions extérieures » ? Tout au plus, s'est-on dit : voilà mille deux cents appelés du contingent qui n'iront plus en baver sous le béret rouge. Les mythes ont la peau dure. Il n'en aurait pas été autrement dans mon cas s'il ne s'était trouvé que j'aie effectué mon service militaire (classe 76/10) dans les rangs de l'un des autres régiments d'appelés parachutistes, le 1er R.C.P.

Dans ces unités, le service était resté globalement positif, en regard de ce qu'on peut en attendre. Pas seulement pour l'initiation gratuite et sérieuse à un sport que nous sommes plusieurs à continuer de pratiquer dans sa version civile, le parachutisme. Mais surtout pour y avoir acquis ce qui est le droit de tous les citoyens appelés sous les drapeaux, scandaleusement bafoué aujourd'hui pour la plupart d'entre eux, et qui seul peut pourtant justifier « l'impôt d'un an » : une véritable formation militaire qui nous a rendus aptes, si par malheur besoin était, à défendre notre pays face à un quelconque agresseur.

De plus, nous étions payés décemment, environ le triple de la normale, c'est-à-dire un minimum pour être indépendants des ressources familiales ou des économies personnelles. Ce qui explique la surreprésentation massive des « rejetons » des terres de chômage du Nord et de l'Est de la France, de condition ouvrière pour la plupart. En tout cas, il n'y avait parmi nous aucun de ces nostalgiques aux cheveux ras. Un niveau particulièrement élevé de motivation nous amenait, qui expliquerait le fait, démontré et reconnu au cours de multiples exercices et manœuvres, que notre compagnie comptait parmi les meilleures de la 11e D.P. et pouvait en remontrer aux professionnels.

Une expérience positive donc (je n'ai pas écrit « enthousiasmante »), qui plaide en faveur de la possibilité et de la nécessité d'un rajeunissement radical du service national. Or, bien loin de constituer dans cette perspective des unités « pilotes », ces quelques régiments, dans lesquels on n'utilisait pas les conscrits comme larbins toutes catégories ou servants de matériels sans carburants ni munitions, sont en train d'être supprimés un par un par M. Giscard d'Estaing, avec une inquiétante obstination. La disparition du 9e R.C.P., la professionnalisation récemment achevée du 3e R.P.I.M.A., celle en cours du 21e RIMA, l'exil du 1er R.C.P. qui va quitter Pau pour Pamiers, prélude à sa dissolution, annoncée depuis des années par des rumeurs persistantes au sein de la 11e D.P., tout cela signifie donc que la diminution de vingt mille postes d'appelés prévue par la loi de programmation militaire pour la période 1977-1982 affecte ceux qui restaient intéressants qualitativement et financièrement.

Or, ce fait est loin d'être le seul qui soit alarmant dans le processus de renforcement des forces d'intervention et leur usage accru.

Un contexte de crise

Il est clair qu'en augmentant ainsi la proportion d'engagés dans les 11e D.P. et 9e DIMA, M. Giscard d'Estaing veut disposer d'un nombre accru d'hommes susceptibles d'être engagés dans des opérations militaires sans le consentement du Parlement. A-t-on remarqué que ces effectifs sont, dans le décompte officiel, sous-évalués ? Par exemple, la revue *Armées d'aujourd'hui*, dans un dossier consacré aux capacités d'actions extérieures (mars 1979), ne tenait compte, dans son tableau récapitulatif, que des deux grandes divisions citées plus haut, en se gardant de mentionner des unités non endivisionnées telles que le 13e régiment de dragons parachutistes, le 2e R.P.I.M.A. (stationné dans l'île de la Réunion), les Groufumaco (1) ou encore le Groupement opérationnel de la Légion étrangère, soit plusieurs milliers d'hommes, qui sont pour une large part engagés dans le dispositif outre-mer.

On a beaucoup parlé au moment de Kolwezi du haut niveau opérationnel de ces troupes d'élite. Sait-on qu'il est acquis au prix d'un sur-entraînement qui met en œuvre des moyens d'instruction bien supérieurs à ceux dont disposent les unités classiques ? Cela était vrai pour notre régiment et explique pour une part la qualité du service que nous y avons effectué. Mais au sein de la 11e D.P., la disproportion de moyens existe également entre engagés et appelés. Par exemple, le stage de chuteur opérationnel de l'école des troupes aéroportées (durée quatre mois) a été fermé aux appelés sous prétexte de rentabilité, quand les légionnaires du 2e REP bénéficient, eux, de doubles spécialisations (par exemple chuteur opérationnel et plongeur de combat) de haut niveau et donc très coûteuses. *Autre exemple, le nombre* de sauts effectués en une année par les appelés ne cesse de diminuer, quand celui des engagés reste très supérieur.

Tout cela pourrait être de peu d'importance s'il n'existait un contexte général de crise de notre défense nationale. Tout se passe comme si le perfectionnement et le renforcement accélérés de l'outil d'intervention extérieure étaient menés en même temps qu'un dépérissement des forces classiques. Tout le monde a remarqué sur son écran de télévision l'apparition du nouveau fusil Famas 5,56, le « Clairon », dans les mains des paras des 3e et 8e R.P.I.M.A. envoyés à Bangui. *Mais sait-on que ce même fusil n'a été officiellement présenté à* l'armée de terre, par le général Lagarde, que plus de deux mois après l'intervention ? En cette occasion, l'annonce a d'ailleurs été faite que l'ensemble de la 11e D.P. bénéficierait en priorité de cette nouvelle arme. Ce favoritisme ne date pas d'hier. Il en avait été de même pour les missiles antichars Milan, les lance-roquettes de 89 mm Strim, le canon de 20 mm sans recul.

Plus récemment, la mise au point de la technique de navigation « séquentielle » pour des avions transall, la production de vingt-cinq nouveaux apapreils de ce type, l'annonce de la mise en service de deux P.C. volants confirment ce renforcement considérable qui est inquiétant dans la mesure où il s'opère au détriment du reste de l'armée de terre.

De nouvelles hypothèses

D'autant plus que ces forces, avec la spécialisation de plus en plus poussée qui leur est donnée, sont de moins en moins entraînées à remplir l'un des aspects théoriques de leur mission, celui de défense du territoire, dans le cadre de la 1re armée. Par exemple, notre compagnie n'a jamais été entraînée à utiliser les matériels de protection individuelle contre une attaque nucléaire.

M. Giscard d'Estaing apprécie ses « paras », c'est certain, à un point tel qu'il souhaite en avoir sur le perron de l'Elysée, si j'en juge par la refonte, qu'il a personnellement souhaitée (*le Monde* du 17 octobre 1979), du 1er Régiment d'infanterie de la garde républicaine, dont les effectifs seront désormais brevetés parachutistes et entraînés en conséquence.

L'évolution des capacités d'actions extérieures, depuis son avènement, et les conséquences qui en découlent sont inquiétantes. La création d'un groupement opérationnel parachutiste (G.O.P.), qui tient à la réorganisation de la 11e D.P., équivaut à la mise sur pied d'un outil sur-dimensionné par rapport aux besoins classiques apparus jusqu'à présent dans la politique gouvernementale. Le système d'alerte et d'intervention « Guépard » fonctionnait à l'échelon d'un régiment : l'expérience de Kolwezi a prouvé, s'il était besoin, qu'il suffisait pour faire face à des situations classiques. Le regroupement des trois régiments d'engagés dans ce GOP implique l'apparition de nouvelles hypothèses dans la doctrine d'emploi.

(1) Il s'agit des six commandos, à Lorient et à Toulon, qui constituent le groupement de fusiliers-marins commandos (GROUFUMACO) de la Marine nationale.

FAITS DIVERS

● *Naufrage d'un cargo au Canada.* — Un cargo panaméen a chaviré le 25 décembre à environ 80 kilomètres à l'ouest de Prince-Rupert, au nord des îles de la Reine-Charlotte, entre l'Alaska et la Colombie britannique (Canada). Deux avions de la garde-côte américaine qui se sont portés au secours du minéralier, le *Lee-Wang-Zin*, n'ont décelé aucun signe de vie à bord. Auparavant un hélicoptère de la garde-côte canadienne avait repéré le bâtiment qui, avant de chavirer, avait pu lancer un message de détresse. Les opérations de sauvetage de l'équipage de trente hommes ont été suspendues, le 26 décembre, en raison de l'aggravation des conditions météorologiques. — *(A.F.P.)*

● *Collision meurtrière.* — Une collision entre trois voitures a provoqué la mort de quatre personnes, mardi 25 décembre, vers 3 heures du matin, sur la nationale 20, à Saint-Paul-de-Jarrat (Ariège). Six autres personnes ont été gravement blessées. L'accident s'est produit à la suite de la perte de contrôle d'un véhicule par son conducteur.

● *Les passagers du Lindblad-Explorer ramenés au Chili.* — Les cent dix personnes qui étaient à bord du navire *Lindblad-Explorer*, échoué mardi matin 25 décembre sur un îlot de l'Antarctique (*le Monde du 26 décembre*) ont été ramenés par le navire chilien *Piloto-Pardo* dans le port de Punta-Arenas, situé sur le détroit de Magellan, en face de la Terre de Feu, a annoncé la marine chilienne. Le *Lindblad-Explorer* effectuait un voyage touristique dans les eaux de l'Antarctique. Une partie de l'équipage est restée à bord. La plupart des passagers étaient des membres d'une équipe cinématographique japonaise. — *(A.F.P.)*

● *Attentat contre un bureau de services pour étudiants.* — Vers 3 h. 15, ce mercredi 26 décembre, une bombe de fabrication artisanale a explosé devant le siège de l'association Travaux, Echanges, Jumelages, 85, boulevard Saint-Michel, à Paris, qui émet notamment des cartes pour étudiants. Les vitres de l'immeuble ont été soufflées. On ignore pour l'instant les mobiles de ce geste.

ÉDUCATION

« L'HUMANITÉ », LA DROGUE ET LES LYCÉENS

Héroïne et anisette

Les sections du parti communiste de Villejuif, d'Arcueil, de Gentilly et du Kremlin-Bicêtre s'élèvent dans un communiqué contre « *l'intolérable agression dont ont été victimes mardi 18 décembre les élèves* » du lycée municipal intercommunal polyvalent Darius-Milhaud au Kremlin-Bicêtre (Val-de-Marne).

Selon ce communiqué, six enseignants du lycée auraient distribué mardi à la porte du lycée un tract « *visant à justifier l'usage de la drogue et revendiquant la vente libre du haschich et de la marihuana* ». M. Pierre-Yves Cosnier, maire communiste de Villejuif, dans une lettre au préfet du Val-de-Marne, exprime son « *indignation devant une telle apologie de la drogue* », et lui signale « *qu'il considère les quelques professeurs responsables de cette initiative peu dignes de ce titre* ». Les jeunesses communistes (J.C.), la cellule des enseignants communistes et certains syndicats enseignants ont également publié des communiqués à peu près semblables.

A l'origine de cette affaire qui provoque des prises de position du préfet et de certains maires, un article publié dans *l'Humanité* vendredi 21 décembre. A lire l'organe du parti communiste qui n'en cite que six mots, le tract distribué mardi à la porte du lycée « *est une scandaleuse provocation* ». Dans cet article, qui a largement inspiré les auteurs des communiqués, puisqu'ils en reprennent des passages entiers, l'auteur s'étonne de voir des enseignants « *chargés de veiller à la santé morale et à l'éducation des jeunes se faire les chantres de la drogue* », sans que les autorités réagissent.

Le journal présentait aussi des « *vigoureuses réactions* », car expliquait-il, « *à Villejuif, on est décidé à ne pas tolérer l'intolérable* ».

Un « tract provocateur »

Supposons dans cette affaire qu'un lecteur de *l'Humanité* — il doit bien en exister un — s'étonne de la minceur des citations que son journal a faites du « *tract provocateur* ». Il cherche longuement à Villejuif ou au Kremlin-Bicêtre et découvre enfin l'objet du délit.

Il s'agit d'un long texte de deux pages intitulé « La lutte ! pas la morale », et signé par des militants syndiqués à la C.F.D.T., à la C.G.T. et à la FEN. Ce document se présente comme une réponse à un tract des jeunesses communistes du Val-de-Marne distribué précédemment aux lycéens et portant pour titre « La lutte, pas la drogue ». Ses auteurs, après avoir longuement critiqué les thèses des J.C., constatent que l'ignorance et l'obscurantisme favorisés par certains permettent « *de regrouper tout ce qui est consommé sous le nom redoutable de drogue* ». Ils se demandent ensuite si « *une attitude plus néancée, plus éclairée et responsabilisante, reposant d'une part sur une information des jeunes sur toutes les drogues sans exclusive ni amalgame, et une libéralisation de la vente des drogues douces d'autre part, ne serait pas la solution envisageable* ».

Cette vente libre et un contrôle médical rigoureux, interrogent-ils, « *ne seraient-ils pas le moyen de démystifier ce problème et d'éviter l'escalade ?* » Ils réclament une information réelle sur les différentes drogues et leurs dangers respectifs, sans les minimiser mais aussi sans les dramatiser. Ils posent cette question : « *Pourquoi n'y aurait-il pas un débat sur ce sujet à la cité scolaire ?* »

Voilà donc ce document, reflet d'une interrogation d'éducateurs en contact avec des adolescents, qui, pour *l'Humanité*, devient un « *salmigondis de contre-vérités* » où « *l'on place l'héroïne, ce terrible fléau, dans le même placard que l'anisette* ». Il est vrai qu'une phrase du texte n'a pas dû plaire au journal communiste, celle où les enseignants reprochent à *l'Humanité* de passer sous silence, pour cause de complicité, une drogue « *particulièrement meurtrière en France, l'alcool* ».

SERGE BOLLOCH.

Libres opinions

« Entre le bœuf et l'âne gris »... ... ou Noël à la communale

par JEAN-ROBERT ARMOGATHE (*) et ROLAND DESNÉ (**)

La laïcité est une arme et un bouclier : le maniement de l'engin est donc délicat. Les enfants d'une école primaire du quinzième arrondissement de Paris en ont fait l'expérience la semaine dernière. Comme chaque année, l'école prévoyait une séance récréative pour Noël mais le programme, préparé par le professeur de musique, comportait des chants séditieux : *Douce nuit, sainte nuit, Entre le bœuf et l'âne gris*... Armée de la laïcité, la directrice de l'école a fondu sur ce programme : il fallait éclairer la nuit et délier le bœuf. Face à cette Minerve, la maîtresse de musique essaya de défendre le droit des enfants à fêter Noël selon les traditions populaires. Devant l'incompréhension de la directrice, la fête a été annulée. Et Noël, cette année-ci, a été célébré hors de l'école.

Les signataires de ce texte estiment pouvoir poser des questions. Ils sont l'un et l'autre universitaires et attachés au service public de l'éducation nationale. L'un est un prêtre catholique ; l'autre est un athée. Mais, ensemble, ils pensent que l'enfant a droit à la vérité. Dans tous ses détours et ses développements. Et cette vérité — c'est leur conviction — passe par la clarté d'une conscience libérée, attentive aux réalités culturelles et populaires. Il suffit de regarder la télévision, au soir de Noël, ou de parler dans la rue aux passants : la crèche persiste encore à l'ombre du sapin. Allons-nous, au nom d'une laïcité-gorgone, figer dans le silence et l'immobilité les lignes de force traditionnelles de notre culture ? D'Agrippa d'Aubigné à Freud, de Hegel à Claudel, la liste est longue des auteurs qui restent incompréhensibles dans l'ignorance de l'héritage judéo-chrétien. Et qui peut lire aujourd'hui, sans la Bible, le curé Meslier ou Voltaire ?

Le fonctionnaire d'autorité dont nous parlons participe déjà, à sa manière, à *Farenheit 431*. On veut espérer que l'inspection départementale ne cautionne pas une telle attitude. Si nous acceptons que la culture chrétienne disparaisse de notre mémoire, quelle culture de substitution pourra nous être proposée ? La défense et le maintien de l'école laïque, aujourd'hui si menacée, ne passe pas par maintien de l'école laïque aujourd'hui si menacée, ne passent pas par conquêtes et non par des désertions.

(*) Prêtre.

(**) Militant communiste, professeur à l'université de Reims.

هكذا من الأصل

INFORMATIONS «SERVICES»

VIE QUOTIDIENNE

JOUR DE L'AN

Les ouverts fermés

● PRESSE. — Les quotidiens paraîtront normalement le mardi 1er janvier.

● BANQUES. — Elles seront fermées les lundi 31 décembre et mardi 1er janvier.

● GRANDS MAGASINS. — Tous les grands magasins parisiens seront fermés le mardi 1er janvier. Ils seront ouverts aux heures habituelles le lundi 31 décembre.

● P.T.T. — Le lundi 31 décembre les bureaux de poste seront ouverts et le courrier sera distribué. Les P.T.T. fonctionneront de la même façon que les *samedis*. Le mardi 1er janvier les bureaux seront fermés et il n'y aura pas de distribution de courrier à domicile. Toutefois, resteront ouverts les bureaux qui le sont habituellement le dimanche et le bureau situé au chef-lieu de département (de 8 heures à 12 heures) qui assureront les services téléphonique et télégraphique, la vente des timbres-poste au détail, ainsi que, jusqu'à 11 heures, la distribution au guichet des objets de correspondance en instance ou adressés, soit poste restante, soit aux abonnés des boîtes postales.

● R.A.T.P. — Service réduit des dimanches et jours fériés le mardi 1er janvier.

● SECURITE SOCIALE. — La *caisse primaire centrale d'assurance*-maladie de la région parisienne indique que les guichets resteront ouverts le lundi 31 décembre dans les centres de paiement ou dans les services chargés de régler les prestations au public, jusqu'à 14 heures. Pour les prises en charge *et* les renseignements, une permanence sera assurée jusqu'à 15 h. 30.

● ALLOCATIONS FAMILIALES. — La caisse d'allocations familiales de la région parisienne indique que ses guichets et services d'accueil situés : 10-12 et 18, rue Viala (Paris 15e), 64-68, rue du Dessous-des-Berges (Paris 13e), 9, rue de Liège (Paris 9e), 78, avenue du Général-de-Gaulle (Maisons-Alfort), Tour Ouest-Carrefour Pleyel (Saint-Denis), 36, avenue F.-Joliot-Curie (Garges-lès-Gonesse), 119-121, avenue Jules-Quentin (Nanterre), Tour Essor, 14, rue Scandicci (Pantin), 2, avenue des Prés (Saint-Quentin-en-Yvelines) seront fermés au public du lundi 31 décembre à 12 heures au mercredi 2 janvier au matin. Cependant, le lundi 31 décembre après-midi, les centres de diagnostic et de soins ainsi que les cliniques dentaires resteront ouverts aux heures habituelles. Par contre, ils seront exceptionnellement fermés le samedi 29 décembre toute la journée.

● MUSEES. — *Le* lundi 31 décembre, les musées nationaux seront ouverts à l'exception du musée Jean-Jacques-Henner et du musée national du château de Versailles. Le mardi 1er janvier tous les musées nationaux seront fermés à l'exception du musée Jean-Jacques-Henner. Le Palais de la découverte sera fermé les lundi 31 décembre et mardi *1er janvier*. Le Centre Georges-Pompidou sera ouvert le lundi 31 décembre de 12 heures à 20 heures. Il sera *fermé le mardi* 1er janvier.

Au Musée des arts décoratifs, le lundi 31 décembre les expositions resteront ouvertes, les collections permanentes du musée seront fermées. Le mardi 1er janvier, le musée et les expositions seront fermés.

Le musée Marmottan sera fermé les lundi 31 décembre et mardi 1er janvier.

La Bibliothèque nationale sera fermée les lundi 31 décembre, mardi 1er et mercredi 2 janvier. Les expositions seront fermées le mardi 1er janvier seulement.

Les musées de l'hôtel national des Invalides (Musées de l'armée, des plans-reliefs, Dôme royal (tombeau de l'Empereur) seront fermés le mardi 1er janvier.

● SPECTACLES. — Voir « le Monde des arts et des spectacles » *daté 27 décembre*.

● LOISIRS. — On peut obtenir une sélection des loisirs à Paris durant la semaine en appelant le 720-94-94 (informations en français) et le 720-88-98 (informations en anglais).

Service national

APPEL SOUS LES DRAPEAUX EN FÉVRIER 1980

Le ministère de la défense communique :

La fraction de contingent 80/02 comprendra :

— Les jeunes gens dont le sursis ou le report d'incorporation arrivera à échéance avant le 1er février 1980 ;

— Les jeunes gens volontaires pour être appelés le *1er février 1980* et qui, à cet effet, ont, avant le 1er décembre 1979, déposé une demande d'appel avancé ou *fait* parvenir leur résiliation de sursis ou de report d'incorporation ;

— Les jeunes gens non titulaires d'un *sursis* ou report d'incorporation nés au plus tard le 6 septembre 1960 et recensé avec la troisième tranche trimestrielle de la classe 1980.

Le premier jour de l'incorporation est fixé au *5 février 1980*, toutefois les jeunes gens destinés à la marine et qui ont accepté un décalage de leur appel seront appelés, dans la limite des besoins, à partir du 3 mars 1980.

Ceux qui désirent servir outre-mer, ou être affectés dans la formation de leur choix, peuvent obtenir de recevoir satisfaction, dans la limite des places disponibles, en contractant un engagement d'au moins dix-huit mois (s'adresser au corps de troupe *ou base aérienne désirés* au centre de documentation de l'armée de terre ou à l'antenne de documentation air le plus proche, dont la gendarmerie peut fournir l'adresse).

Les jeunes gens qui se considèrent comme des soutiens de famille et qui n'ont pas été dispensés peuvent demander l'attribution d'allocations d'aide sociale pendant la durée de leur service actif (s'adresser à la mairie). En outre, ceux dont l'épouse est enceinte lors de leur appel peuvent obtenir que cet appel soit différé jusqu'à la naissance de l'enfant (s'adresser au bureau du service national).

SANTÉ

Selon M. Claude-Gérard Marcus

LA FRÉQUENTATION DES HOPITAUX PARISIENS PAR LES RESSORTISSANTS MAGHRÉBINS EST EN BAISSE

Dénonçant « *la campagne d'inspiration raciste qui, depuis de longues années, laisse entendre que les hôpitaux sont littéralement envahis par les Nord-Africains, notamment par les Algériens* », M. Claude-Gérard Marcus, député R.P.R. (dixième arrondissement de Paris) et adjoint au maire, chargé de l'Assistance publique a indiqué dans un récent communiqué que le nombre des ressortissants des trois Etats du Maghreb fréquentant les services d'aigus des hôpitaux de l'Assistance publique est « *modeste* » et « *en baisse régulière* ».

En 1977, pour 491 905 admissions, il y eut 34 188 Maghrébins domiciliés en France (6,95 %) et 9 730 domiciliés hors de France (1,98 %), soit 43 918 malades représentant 8,93 % du total.

En 1978, pour 506 940 admissions, les Maghrébins domiciliés en France représentaient 33 586 malades (6,63 %) et ceux demeurant hors de France 8 500 malades (1,70 %), soit 42 086 admissions représentant 8,30 % de l'ensemble.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* des 24, 25 et 26 décembre 1979 :

UN DECRET

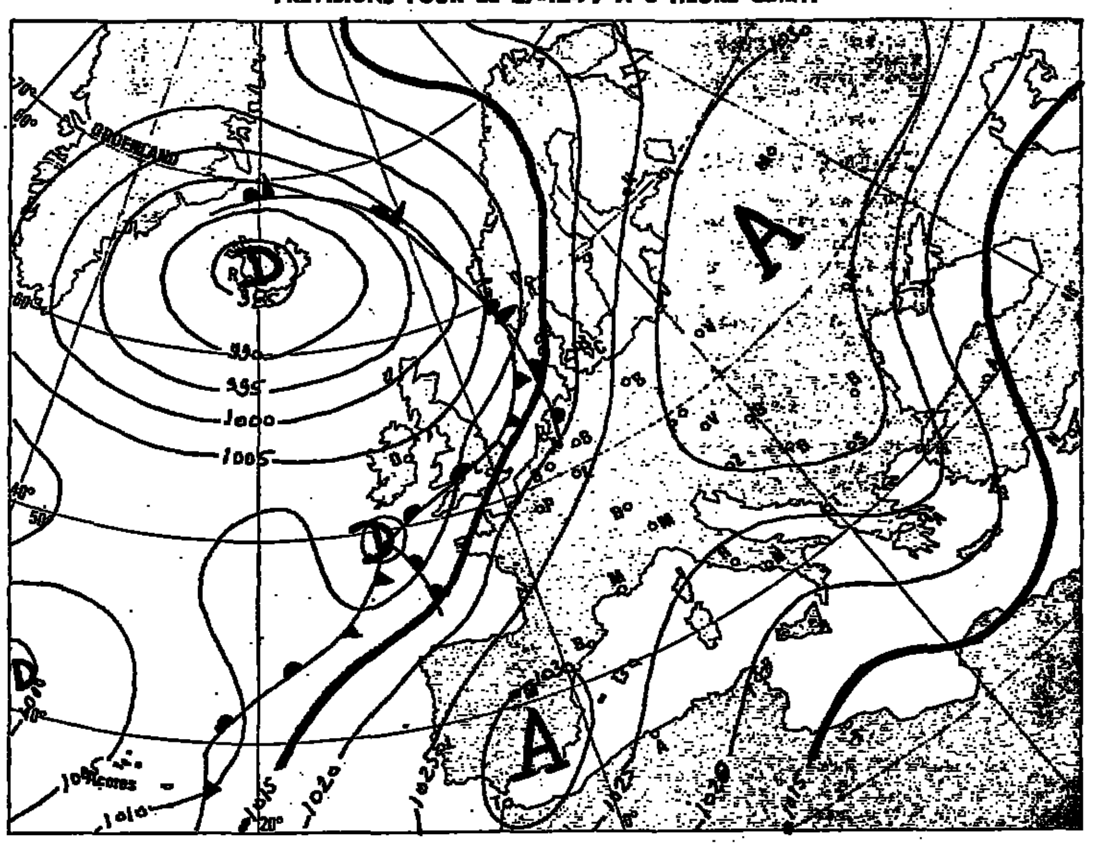
● Modifiant le décret du 30 juin 1972 relatif à l'emploi des fonctionnaires des corps recrutés par la voie de l'Ecole nationale d'administration et des administrateurs des postes et télécommunications.

UN ARRETE

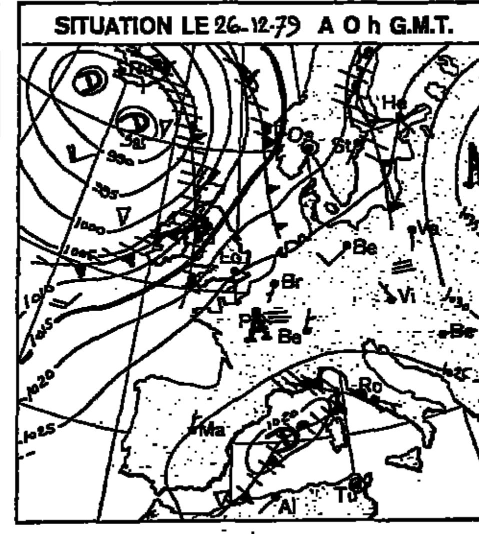
● Relatif au calcul de la provision pour risques particuliers sur opérations de crédit à moyen et à long terme constituée par la caisse nationale de Crédit agricole.

MÉTÉOROLOGIE

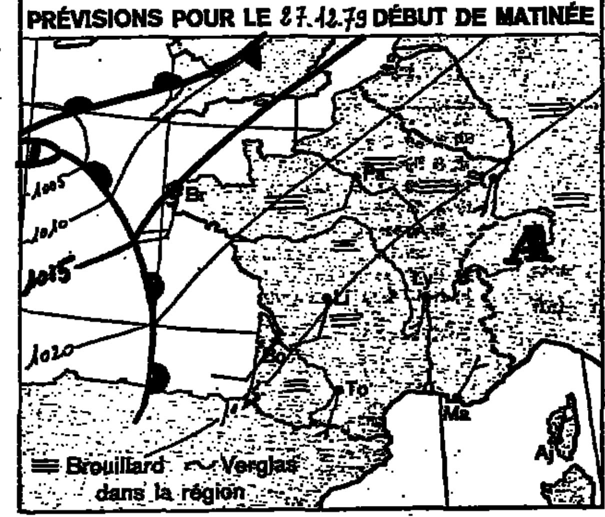
PRÉVISIONS POUR LE 27-12-79 A 0 HEURE G.M.T.



SITUATION LE 26-12-79 A 0 h G.M.T.



PRÉVISIONS POUR LE 27-12-79 DÉBUT DE MATINÉE



Evolution probable du temps en France entre le mercredi 26 décembre à 0 heure et le jeudi 27 décembre à 24 heures.

L'air froid qui recouvrait encore la France mercredi matin fera progressivement place à des masses *d'air maritime plus doux venant de* l'Atlantique et des perturbations circulant des Açores à la Scandinavie pénétreront sur la moitié nord-ouest de notre pays.

Jeudi 27 décembre, de l'Atlantique à la Manche et à la frontière belge, le temps deviendra progressivement plus doux. *Le ciel* sera très nuageux puis couvert. Il pleuvra dès le matin en Bretagne et en Vendée et ces pluies gagneront dans la journée la Normandie, la région parisienne et le Nord. Les vents de sud-ouest seront modérés *dans* l'intérieur, *assez forts près des côtes* et parfois forts en Manche puis en mer du Nord.

Dans les régions méditerranéennes, le temps sera généralement ensoleillé avec des vents faibles et les températures s'élèveront un peu. Sur le reste de la France il fera *encore froid le matin et il y aura* des brouillards, localement givrants, du Massif Central à la Bourgogne, à la Lorraine et à l'Alsace. Dans la journée, les brouillards se dissiperont, les températures s'élèveront, mais le ciel sera le plus souvent nuageux.

Températures *(le premier chiffre* indique le maximum enregistré au cours de la journée du 25 décembre ; le second, le minimum de la nuit du 25 au 26) : Ajaccio, 14 et 10 degrés ; Biarritz, 11 et 1 ; Bordeaux, 9 et — 3 ; Brest 8 et 2 ; Caen, 6 et — 1 ; *Cherbourg, 7 et — 1 ; Clermont*-Ferrand, — 1 et — 1 ; Dijon, 10 et 0 ; Grenoble, 1 et 0 ; Lille, 6 et — 1 ; Lyon, 2 et 0 ; Marseille-Marignane, 9 et 4 ; Nancy, 3 et 0 ; Nantes, 7 et — 4 ; Nice-Côte d'Azur, 8 et 6 ; Paris-Le Bourget, 1 et — 1 ; Pau, 8 et — 2 ; Perpignan, 8 et 5 ; Rennes, 3 et — 1 ; Strasbourg, 6 et — 2 ; Tours, 6 et — 1 ; Toulouse, 6 et 1.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 19 et 10 degrés ; Amsterdam, 6 et 0 ; Athènes, 12 et 7 ; Berlin, 3 et 0 ; Bonn, 4 et — 2 ; Bruxelles, 5 et — 1 ; Le Caire, 16 et 12 ; Iles Canaries, 19 et 12 ; Copenhague, 3 *et 1 ; Genève, 4 et 1 ; Lisbonne, 14* et 8 ; Londres, 5 et — 1 ; Madrid, 10 et 0 ; Moscou, — 8 et — 9 ; Nairobi, 24 et 14 ; New-York, 13 et 8 ; Palma-de-Majorque, 16 et 7 ; Rome, 11 et 3 ; Stockholm, 0 et 0 ; Téhéran, 4 et — 1.

PARIS EN VISITES

JEUDI 27 DECEMBRE

« L'hôtel des Invalides », 14 h. 30, *cour d'honneur*, Mme Allaz.

« La Conciergerie et la Sainte-Chapelle racontées aux jeunes », 15 h., 1, quai de l'Horloge, Mme Hulot.

« Château de Vincennes », 15 h., entrée du château, avenue de Paris, Mme Legregeois.

« Les trésors des musées du Kremlin », 15 h., Grand Palais, Mme Zujovic (entrées limitées).

« Exposition Picasso », 16 h. 30, Grand Palais, Mme Saint-Girons (entrées limitées).

« L'art européen à la cour d'Espagne », 15 h. 15, Grand Palais, *(Mme Angot)*.

« Exposition Picasso », 15 h., Grand Palais (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Dessins d'enfants », 14 h. 30, 107, rue de Rivoli (Pour enfants).

« Le Vieux Marais », 15 h., 2, rue de Sévigné (le Vieux Paris).

« Les catacombes », 15 h., place Denfert-Rochereau (Tourisme culturel).

« L'art européen à la cour d'Espagne », 15 h., Grand Palais (Visages de Paris).

CIRCULATION

ACCIDENTS SUR LE VERGLAS : QUELLE INDEMNISATION ?

Il peut arriver que les passagers d'une automobile, blessés dans un accident provoqué par le verglas, ne perçoivent aucune indemnité des assurances. En effet, lorsque les tribunaux considèrent que l'accident est dû à une cause « imprévisible et inévitable », il y a « cas de force majeure ». Et, dans ce cas, les victimes en sont pour leurs frais. Dans de telles circonstances, en effet, le blessé ne reçoit aucune prestation au titre de l'assurance obligatoire de l'automobiliste. Il peut *seulement bénéficier de l'as*surance « individuelle personnes transportées », éventuellement souscrite par le propriétaire du véhicule.

Un automobiliste avait quitté Le Havre, une nuit de janvier, et roulé deux heures sur l'autoroute sans rencontrer la moindre plaque de verglas. Il pilotait prudemment, à vitesse réduite, sans fausses manœuvres. Or, subitement, sa voiture *dérapa*. Grièvement blessé, le passager voulut être indemnisé et porta l'affaire devant les magistrats, mais ceux-ci reconnurent que le verglas s'était formé rapidement, localement, et que sa présence à l'endroit de l'accident constituait un cas de force majeure.

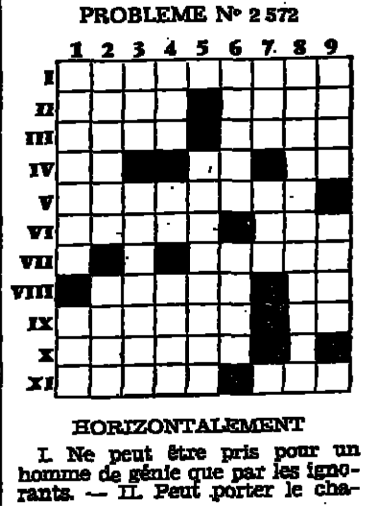
Les cas de force majeure restent toutefois très rares. En général, l'automobiliste est jugé responsable des conséquences de l'accident.

Bien entendu, la règle est que si le conducteur porte la responsabilité civile d'un accident, son assurance de responsabilité civile obligatoire indemnise son passager. Toutefois, pour les membres de la famille proche, il lui faut une garantie particulière.

★ Centre de documentation et d'information de l'assurance, 2, chaussée d'Antin, 75009 Paris, tél. 824-96-12 ou 770-89-39.

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 2 572



HORIZONTALEMENT

I. Ne peut être pris pour un homme de génie que par les ignorants. — II. Peut porter le chapeau ; Fait un pli. — III. Suit un saint ; Au fond d'un golfe. — IV. Négation étrangère ; Actionné ; On se réjouit quand on en voit le bout. — V. Qui ont l'habitude de marcher. — VI. A sa place parmi les grands canards ; Bien abîmé. — VII. Evoque un certain pouvoir. — VIII. Quand il est fugitif, n'est qu'un petit appétit ; Pris. — IX. Nom qu'on peut donner à un type ; Mesure. — X. Comme un bâton de maréchal. — XI. Evoque un certain âge ; *Où il* y a trop de liberté.

VERTICALEMENT

1. Faire du bouillon par exemple ; Son coup peut tout abîmer. — 2. Port du Japon ; Qui a donc un revenu. — 3. *Même pas culottée* ; Nous tient les pieds chauds. — 4. Pour la troisième fois ; Particule ; Peut servir à nourrir. — 5. Evoque une couleur peu voyante. — 6. Qui a donc trop sifflé ; Fait du nouveau. — 7. Situé ; Mot qui prouve qu'on n'a pas fini de peser. — 8. Qui ne seront jamais rendus. — 9. Se met ordinairement dans un tube ; On peut y mettre des conserves.

Solution du problème n° 2 571

Horizontalement

I. Echeveau (voir ce mot). — II. Mauvais. — III. Orée ; Pi. — IV. Ut ; *Iodées*. — V. Veilleuse. — VI. Al ; Lentes. — VII. *Mer*. — VIII. Tua ; Ocrés. — IX. Est ; Nappe. — X. Saie ; Sein. — XI. Innée ; As.

Verticalement

1. Emouvantes. — 2. Cartel ; Usai. — 3. Hue ; Matin. — 4. Eveillé ; En. — 5. Va ; Oléron. — 6. Eisden ; Cage. — 7. As ; Euterpe. — 8. Pèse ; Epia. — 9. Aisées ; Sens.

GUY BROUTY.

BREF

ANIMATION

LOISIRS DES ADOLESCENTS. — L'Institut national d'éducation populaire, 11, rue Willy-Blumenthal, 78160 Marly-le-Roi, organise, les 7, 8 et 9 janvier 1980, des Journées d'information et de réflexion *sur les loisirs des adolescents. Ces journées* sont plus spécialement destinées aux élus locaux, services municipaux et animateurs *en milieu urbain ayant à promouvoir des activités* dans le domaine des loisirs des adolescents.

Les demandes de participation sont à faire au plus tard un mois à l'avance.

★ Pour tous renseignements, écrire à l'INEP, 11, rue Willy-Blumenthal, 78160 Marly-le-Roi ; tél. 958-49-11.

ANIMAUX

PIGEONS VOYAGEURS. — L'Union des fédérations régionales des associations colombophiles de France (54, boulevard Carnot, 59042 Lille Cedex, tél. : (20) 06-82-87) organise à l'Hôtel Sofitel, Sèvres, le dimanche 20 janvier 1980, une présentation de pigeons voyageurs et une présentation de *films sur la colombophilie*, réalisés par les équipes des « Animaux du monde ».

FORMATION PERMANENTE

COURS DE FRANÇAIS POUR ÉTRANGERS. — La chambre de commerce et d'industrie de Paris organise, pour les étrangers désireux de perfectionner leur connaissance de la langue française dans l'environnement économique et commercial, deux niveaux d'examen de français des affaires en janvier 1980.

★ Renseignements et inscriptions : 14, rue Chateaubriand, 75008 Paris ; tél. 561-99-00, poste 529.

L'ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ÉLECTRICITÉ organise, en 1980, un haut enseignement d'énergétique comparée destiné aux représentants des producteurs d'énergie, des constructeurs d'équipement ainsi que des utilisateurs ayant des postes de responsabilité dans leur entreprise.

★ *Renseignements : Direction des études de l'Ecole supérieure d'électricité, plateau de Moulon, 91190, Gif-sur-Yvette ; tél. 941-80-40.*

LOISIRS

GYMNASTIQUES A PARIS. — A partir de janvier prochain, une association du douzième arrondissement de Paris, l'A.E.P.S. Saint-Antoine des Quinze-Vingts propose aux adultes, en collaboration avec la direction départementale de la jeunesse, des sports et des loisirs de Paris, en soirée ou à la mi-journée, des séances de volley-ball, vu sous l'angle du loisir, initiation et perfectionnement ; de gymnastique d'entretien et de danse moderne-jazz.

★ Pour connaître les jours, les heures et les conditions de pratique de ces activités, téléphonez au 343-59-93 ou au 359-61-69, poste 317.

P.T.T.

HAUSSE DES TARIFS SPÉCIAUX DE LA POSTE. — Les tarifs spéciaux des P.T.T., qui vont être *augmentés de 12 % le 11 janvier* prochain, ne concernent que les envois en nombre, précise-t-on au secrétariat d'Etat aux P.T.T. Il s'agit de tarifs utilisés pour l'affranchissement de la prospection commerciale, des catalogues et des paquets-poste expédiés en quantités importantes. L'ensemble de ces objets représente environ 10 % du trafic total de la poste.

Les précédentes augmentations des tarifs qui leur étaient applicables *ont été de 5 %* le 15 janvier dernier et de 5 % le 15 août.

TOURISME

FORMATION A CALAIS. — La chambre de commerce et d'industrie de Calais ouvrira, au début de 1980, un institut de promotion commerciale des métiers du tourisme à Calais.

★ Chambre de commerce et d'industrie de Calais, 24, boulevard des Alliés, B.P. 199, 62104 Calais Cedex ; tél. (21) 97-99-70.

TRANSPORTS

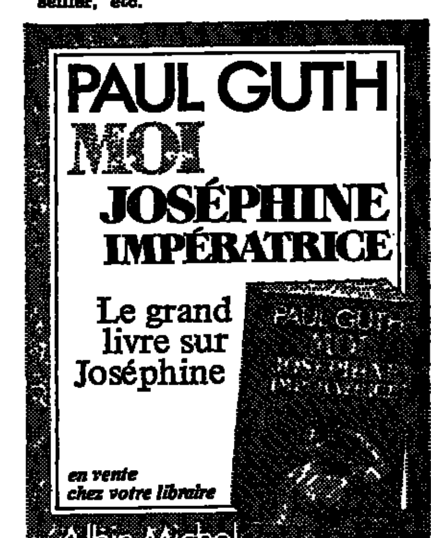
UNE NOUVELLE LIAISON PAR TALGO EN 1981. — Les chemins de fer espagnols (RENFE) et la S.N.C.F. viennent de signer un accord aux termes duquel une nouvelle liaison de nuit accélérée sera créée à partir du service d'été 1981 entre Paris et Madrid, et vice versa, par rames Talgo. *Ces rames assurent déjà les relations* directes Genève-Barcelone de jour (Catalan-Talgo) et Paris-Barcelone de nuit (Barcelona-Talgo).

RADIO-TÉLÉVISION

Mercredi 26 décembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

18 h 30 Un, rue Sésame.
18 h 55 Un jour, un enfant.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les inconnus de 19 h 45.
20 h Journal.
20 h 30 Feuilleton : Joséphine ou la Comédie des ambitions.
De R. Mazoyer. Troisième époque : l'Aventure italienne ; avec D. Lebrun, D. Mesguich, C. Vernet, J.-L. Moreau, J. Destoop, A. Bourseiller, etc.



22 h 5 Erté ou un magicien au XXe siècle.
Emission de Michel Dumoulin. Avec Erté, Zizi Jeanmaire, F. Bergé, P. Spivakoff, Y. Boussel, Y. Baillon.
23 h 5 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Tour du monde du dessin animé.
20 h Journal.
20 h 35 La Pitié dangereuse (1re partie).
D'E. Molinaro.
Adaptation un peu languissante du roman de Stefan Zweig, avec Mathieu Carrière en jeune homme pauvre éperdument amoureux d'une jeune femme infirme (Marie-Hélène Breillat, pas convaincante).
22 h 15 Cinéma : Xica da Silva.
Film brésilien de C. Diegues (1976), avec Z. Motta, W. Chagas (v.o.).
Au dix-huitième siècle, au Brésil, une esclave noire devient la maîtresse d'un dignitaire portugais et se venge des humiliations qu'elle a subies.
Film « politico-populaire » sur un personnage mythique. Un style baroque, chatoyant, lyrique.
0 h 5 Journal.
0 h 25 Des compagnons pour vos songes.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 30 FR 3 - Jeunesse.
18 h 55 Tribune libre.
Le Secours populaire.
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé.
Les aventures de Tintin.
20 h Les petits papiers de Noël : à Carcassonne.
20 h 25 Dessin animé.
Les Shadoks.
20 h 30 Cinéma (un film, un auteur) : « Geant ».
Film américain de G. Stevens (1955), avec E. Taylor, R. Hudson, J. Dean, J. Withers, C. Wills, M McCambridge. *(Rediffusion.)*
Un ouvrier agricole du Texas devient un magnat du pétrole et se dresse contre une famille de propriétaires terriens dont il a été l'employé.
Film-fleuve tiré d'un roman d'Edna Ferber Troublante interprétation de James Dean dont ce fut le dernier rôle.
23 h 40 Journal.

FRANCE-CULTURE

18 h. 30, Feuilleton : « Consuelo, comtesse de Rudolstadt », d'après George Sand.
19 h. 30, La science en marche.
20 h., La musique et les hommes : « Faisons un opéra », de B. Britten.
22 h. 30, Nuits magnétiques : Les nuages.

FRANCE-MUSIQUE

20 h. 30, Festival de Lille : Eclats et échos de Venise : motets de Lassus, Gabrielli, Monteverdi et des œuvres de Scheidt par le Collegium Vocale de Gand, l'Ensemble Hesperion XX et l'Ensemble de la chapelle royale de Paris.
22 h. 30, La mémoire et l'espérance : Michel Bouquet écoute Mozart ; 0 h. 5, Musique vivante : les Fontanarosa en liberté (Fauré, Debussy) ; 1 h., La nuit écoute : « Andantino pour violoncelle et piano » et « Trio en mi majeur K 542 » (Mozart) ; « Premier livre de clavecin » (Rameau).

Jeudi 27 décembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

12 h 15 Réponse à tout.
12 h 30 Midi première.
13 h Journal.
13 h 35 Le Dernier des Mohicans.
Téléfilm de J. Conway, d'après J.-F. Cooper.
15 h Les visiteurs de Noël.
Emission de Ch. Izard, avec F. Thibault, qui reçoit des enfants norvégiens.
Variétés : M. Lund, L. Voulzy ; Heidi ; les Bons, les drôles et les méchants : le monde de Walt Disney, avec J. Trémolin ; Daffy Duck ; Feuilleton : le Club des cinq.
16 h 50 Etoiles sur glace.
17 h La Grande Traversée.
Téléfilm de G. Peck, réal. Ch. Jarrott.
18 h 30 Un, rue Sésame.
18 h 55 Un jour, un enfant.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les inconnus de 19 h 45.
19 h 55 Tirage du loto.
20 h Journal.
20 h 30 Paris-Chamonix.
Une comédie musicale à l'américaine bien réalisée par Anne Revel. Epopée montagnarde style Belle Epoque.
22 h 5 Cinéma (cycle Bourvil) : « Un drôle de paroissien ».
Film français de J.-P. Mocky (1963), avec Bourvil, J. Poiret, F. Blanche, J. Yanne, J. Tissier, V. Nordey (n. rediffusion).
Un bourgeois, pour qui le travail est une déchéance sociale pille les troncs d'église afin de faire vivre sa famille ruinée
Le comique sarcastique de Mocky et Bourvil dans un rôle inhabituel.
23 h 30 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

12 h 5 Passez donc me voir.
12 h 30 Série : les Amours de la Belle Epoque.
12 h 45 Journal.
13 h 35 Emissions régionales.
13 h 50 Face à vous.
14 h Aujourd'hui, madame.
Les zoo de Vincennes.
15 h Télé-club : Le violon de Vincent.
De Jean-Pierre Gallo. Avec C. Vanel, H. Marteau, F. Prévost.
16 h 20 L'invité du jeudi : Pierre Perret.
17 h 35 Récré A 2.
La boîte à souhaits.
18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Tour du monde du dessin animé.
20 h Journal.
20 h 35 Le grand échiquier : Thierry le Luron.
23 h 30 Journal.
23 h 50 Des compagnons pour vos songes.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

16 h FR 3 Jeunesse.
Aglaé et Sidonie ; Les aventuriers de Peter : Peter et les contes de fées ; 16 h. 10, Lassie : la mouffette ; 16 h. 40, Mon ami Guignol : les élections ; 16 h. 55, TV labyrinthe ; 17 h., Les mystères de la Tamise ; 17 h. 30, Les aventures de Thomas Gordon : N.E.S.S.I.E. ; 18 h., Les amis de nos amis ; 18 h. 30, Il était une fois l'homme : les conquêtes de l'Islam.
18 h 55 Tribune libre.
La Croix-Rouge.
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé.
Tintin : l'Affaire Tournesol.
20 h Les petits papiers de Noël : à Agen.
20 h 25 Dessin animé.
Les Shadoks.
20 h 30 Cinéma (un film, un auteur) : « François Ier ».
Film français de Christian-Jaque (1937), avec Fernandel, M. Goya, H. Bosc, A. Tissot, René Génin, A. Simon-Girard. (N). *(Rediffusion.)*
Le régisseur d'un théâtre de foire, hypnotisé par un magicien, est transporté à la cour de François Ier.
Célèbre bouffonnerie reposant sur des anachronismes, un comique de farce et l'inénarrable interprétation de Fernandel.
22 h Journal.

FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Matinales : Noël vu par le cinéma.
8 h., Les chemins de la connaissance : Métamorphoses de Siegfried (Siegfried contre Astérix).
8 h. 32, Les empires du froid : Les blancheurs de l'hiver.
8 h. 50, Sagesse d'ailleurs, sagesse des autres.
9 h. 7, Matinée de la littérature.
10 h. 45, Questions en zigzag : au colonel Remy.
11 h. 2, Le don de l'enfance (et à 17 h. 32).
12 h. 5, Agora : « Biologie et liberté », avec le professeur Hamburger.
12 h. 45, Panorama.
13 h. 30, Renaissance des orgues de France.
14 h., Un livre, des voix : « Une solitude effrénée », de R. Seignez-Rousseau.
14 h. 42, Départementale : en Bourgogne.
16 h. 40, Contact (et à 17 h. 25).
16 h. 50, Actualité : Les applications thérapeutiques de l'interferon.
18 h. 30, Feuilleton : « Consuelo, comtesse de Rudolstadt », d'après George Sand.
19 h. 30, Les progrès de la biologie et de la médecine : La pathologie infectieuse.
20 h., « le Sénat des fous », de J. Korczak, adapt. Z. Bobowicz, avec B. Allouf, R. Bierry, J.-P. Coquelin, etc.
22 h. 30, Nuits magnétiques : Les nuages.

FRANCE-MUSIQUE

7 h., Quotidien - Musique ; 8 h. 30, Kiosque ; 9 h. 2, Eveil à la musique (pour les enfants de quatre à sept ans).
9 h. 2, Noëls d'Europe et du monde méditerranéen.
10 h., Le matin des musiciens : Debussy : « Quatuor », « la Mer », « Prélude à l'après-midi d'un faune », « Jeux » ; « Neuf Pièces opus 3 pour piano » (Kodaly) ; « l'Oiseau de feu » (Stravinsky) ; « Nuits dans les jardins d'Espagne » (Falla).
12 h., Musique de table, musique de charme : « Trio opus 40 pour piano, violon et cor » (Brahms), avec M. Dalberto, P. Amoyal et P. del Vescovo ; 12 h. 35, Jazz classique : Trio P. Jalas, piano, P.-Y. Sorin, contrebasse, et G. Hayat, batterie ; 13 h., Le métier d'arrangeur ; 13 h. 30, Les auditeurs ont la parole.
14 ., Musiques : Microcosmos : « Mirobolis » (S. Warring) ; « la Pêche à la baleine » (Prévert) ; « les Clowns » (N. Rota) ; « Music in twelves parts » (P. Glass) ; « Fantasmes ou l'histoire de Blanche-Neige » (J. Le Jeune) ; « Des pas sur la neige » (Debussy) ; 15 h., Grave, Ballade, Andante, J. Alain, avec M.-C. Alain ; Eglogues (Tomasek) ; 15 h. 30, Opéra pour Noël, « Esclarmonde » (Massenet), avec J. Sutherland, H. Tourangeau, G. Aragall, dir. Richard Bonynge.
18 h. 2, Six - Huit : jazz - time ; 18 h. 30, La mémoire et l'espérance.
20 h. 30, Concert : symphonie n° 2 en ut mineur « Résurrection » (Mahler), par l'Orchestre philharmonique de Berlin, dir. Sir Georg Solti, et les chœurs de la cathédrale Sainte-Hedwige, avec L. Popp, soprano, et M. Zakai, alto.
22 h. 30, La mémoire et l'espérance : Michel Bouquet écoute Mozart ; 0 h. 5, Musique vivante (en direct du Studio 119) : « Sonate pour violon et violoncelle » (Ravel) ; Onzième ordre : « les Fastes de la grande et ancienne ménestrandise » (Couperin), avec R. Pasquier, P. Lodéon et B. Haudebourg ; 1 h., La nuit écoute.

HISTOIRE

Un livre sur le Vercors

(Suite de la première page.)

Point crucial : il n'a jamais là-bas rencontré de Gaulle. Ce ne fut pas faute pourtant qu'on l'en ait exhorté : *« Demandez-lui audience. Tous les arrivants de France sont reçus. »* Il n'a pu s'y résoudre. Le froid au cœur qu'une apparition du général à la tribune lui a causé (comme à tant d'autres) a rendu cette requête au-dessus de ses forces. Dalloz est d'ailleurs persuadé qu'un recours à de Gaulle n'aurait rien pu changer. Que celui-ci l'aurait simplement renvoyé aux c o l o n e l s Billotte et « Passy » — qu'il avait déjà vus. Mais est-ce tellement sûr ? Le tempérament de Dalloz, son calme, sa fierté, son désintéressement, un laconisme qui n'extériorise pas la passion qui l'anime, auraient pu plaire à un homme qui méprisait les flagorneurs. Ils auraient pu le convaincre. Peut-être. Du moins empêcher le pire. Peut-être.

De quoi s'agissait-il ?

D'abord, dès 1941, d'une intuition tenace, concernant le massif du Vercors au flanc duquel Dalloz habitait. Nul mieux que moi ne peut comprendre cette intuition, puisque j'avais eu la même par force, peu avant l'armistice. Nous étions cantonnés au pied du mont. Si les Allemands avaient traversé l'Isère, j'étais décidé à m'y retrancher avec mes hommes, pour éviter d'être faits prisonniers. Ensuite — en attendant d'être démobilisé, — j'en parcourus les altitudes dans la voiture d'un ami médecin. Je fus surtout sensible, à dire vrai, au silence apaisant des cimes, que seul brisait le tintement des cloches dans les alpages — ce qui ne préfigurait nullement les futurs batailles, les futures fusillades... Mais mon impression de forteresse inviolable, où défendre sa liberté, s'en accrut si vivement que j'adoptai « Vercors » pour nom de plume, pour nom de guerre, quand je publiai clandestinement. Toutefois l'idée ne me vint pas d'y installer des forces en vue d'un grand dessein stratégique : qu'en eût-on fait en 1940 ? Dalloz non seulement, lui, eut cette idée, mais il la réalisa. Dès ce moment il prévoyait que la France ne pourrait être libérée que par un ou plusieurs débarquements alliés, et que l'un d'eux devrait se faire en Provence. Qu'alors une armée allemande, surprise sur ses flancs par des sorties de troupes surgissant du Vercors, de l'Oisans et d'autres massifs le long de la route des Alpes, verrait sa retraite transformée en déroute. Il sut intéresser à ce projet (à travers Yves Farge) Jean Moulin, le général Delestraint, d'autres encore. Durant les deux années suivantes, tout en traduisant du latin la *Considération de saint Bernard*, et pendant que les premiers cadres organisaient les volontaires de plus en plus nombreux, Dalloz travaillait à son plan d'action, trop vaste pour un homme seul. Les maquisards, n'ayant que des armes légères, eurent quelque mal à repousser, aux défauts de la cuirasse, les premières incursions des Allemands mieux armés. Il fallait, pour tenir jusqu'au débarquement, des armes lourdes et un meilleur encadrement. Quand Delestraint fut arrêté, en 1943, il venait de charger Dalloz d'une mission vitale : celle d'obtenir d'Alger ces armes et ces renforts.

Pierre Dalloz se demande si le récit qu'il fait alors des péripéties de son voyage n'aurait pas dû plutôt figurer en annexe. Je ne partage pas ce scrupule. Tant d'efforts et de peines, à travers les Pyrénées, l'Espagne, pour parvenir au but, rendent plus pathétique qu'il n'ait pu surmonter ensuite des obstacles purement humains. L'indifférence, la mauvaise volonté (peut-être pire) furent plus insurmontables que les pièges naturels de la montagne, de la neige, de la nuit, de la fatigue, du froid et de la faim. C'est à ces démarches vaines que tout le centre du livre est consacré. Malgré le ton serein du récit et son calme, on éprouve à le lire l'impression d'un cauchemar. D'un de ces rêves atroces où l'on ouvre les portes les unes après les autres sans rencontrer d'issue, où l'on ne peut avancer, les pieds collés au sol, comme s'ils étaient paralysés. Dalloz exige des armes, on lui offre un emploi. A force de refus, cette absence d'ambition personnelle paraît aux autres si anormale qu'elle finit par inquiéter. Plus il insiste, plus on se dérobe. Puis, les maquis font peur. On craint d'armer le peuple. Lorsque, par exception, un responsable se laisse plus ou moins convaincre, il apparaît bientôt qu'il est sans pouvoir et que ses promesses ne seront pas tenues. Le pire est que, contradictoirement à cette inappétence à aider le Vercors, on attend trop de ce maquis. Dès le débarquement en Normandie, on l'engage prématurément, sans préparation ni plan d'ensemble. Ce « on », est-ce de Gaulle, comme le télégramme qu'il envoie le ferait croire ? Est-ce son entourage ? D'autres encore ? Quoi qu'il en soit, les prévisions de Dalloz alors se vérifient — mais, hélas ! à l'envers : ce sont des planeurs allemands qui, sur les lieux préparés pour recevoir nos parachutistes, lâcheront les leurs en masse. En deux jours le Vercors aura vécu, la dispersion sera ordonnée. Non sans pertes douloureuses — au premier rang desquelles l'écrivain Jean Prévost, grand ami de Dalloz (et le mien). Cette mort le désespère, dont il se sent responsable, et qui se produit le jour qu'un autre grand ami, Saint-Exupéry, disparaît dans l'azur de la Méditerranée.

« Un champ de ruines »

On imagine l'état d'esprit d'un homme qui, pendant un an, s'était usé jour après jour à tenter d'obtenir l'indispensable et avait vu au lieu de cela, sans pouvoir l'empêcher, l'approche du malheur. « Je suis un champ de ruines », écrivait-il d'Alger à sa femme, le peintre Henriette Gröll. Je ne sais s'il se rappelle cette lettre, cette phrase que celle-ci me lut. Il ne pouvait donner, bien entendu, de précisions. Ce désespoir paraissait une énigme, pendant que les armées allemandes refluaient de partout. Ce n'en était pas, pour moi, tout à fait une. Je veux dire les causes de cette amertume. Je n'étais pas, sur ce qui se passait au sein de la France libre, tout à fait sans informations. Du général lui-même, j'avais eu depuis quatre ans des impressions successives et opposées. En 1940, quand Paul Reynaud l'avait appelé auprès de lui en catastrophe, j'avais peu apprécié la photo qu'en donnait la presse : celle d'un homme au visage froid et hautain. Puis cette prévention s'était tournée en son contraire, à mesure que sa voix venue de Londres relevait notre courage. Puis son antagonisme avec Giraud, où il paraissait engloutir le plus clair de ses activités, m'avait fait deviner la vénéneuse ambiance d'Alger. Dalloz y était plongé. Je ne l'enviais pas. Je ne fus pas surpris qu'il s'y sentît piégé.

Les personnages au-dessus de la commune mesure inspirent généralement ou l'amour ou la haine. Pour Charles de Gaulle, mes sentiments sont moins tranchés. Sans doute l'admiration domine, pour tout ce qu'il a fait, pour ce que la France lui doit. Mais elle est tempérée par maintes restrictions. Depuis l'appel du 18 juin jusqu'à sa disparition, toujours l'élan à son égard, pourtant parfois très vif, s'est vu bridé chez moi par une incertitude, une méfiance, voire une réprobation. Le 18 juin, ç'avait été la ferveur : si je ne l'ai pas rallié alors, ce fut parce que je n'avais pas mesuré encore la bassesse de Vichy, que je croyais de Gaulle officiellement à Londres et que, lieutenant sous les armes, j'ai naïvement sollicité, par la voie hiérarchique, l'autorisation de le rejoindre. On imagine la réponse que j'ai reçue. Elle aurait transformé ce départ en désertion.

Je dus donc y renoncer et le regrettai longtemps. Mais plus tard beaucoup moins, quand je flairai les miasmes de rivalités, d'intrigues qui infectaient Alger. Le récit de Dalloz ne décrit pas ces manigances. Il se contente de dire, sans jamais élever le ton, ses propres démarches et ses propres échecs. Le reste se devine seulement entre les lignes. Le tout est saisissant, qui fait de cet ensemble un livre de références que ne pourront négliger les historiens futurs.

VERCORS.

★ *Vérités sur le drame du Vercors*, par Pierre Dalloz. F. Lanore, éditeur, 1, rue Palatine, 75006 Paris. 352 pages.

SPORTS

LEUR PALMARÈS ÉTANT JUGÉ OFFICIELLEMENT TROP MODESTE

Les cavaliers français iront-ils à Moscou ?

Les cavaliers français de haut niveau sont en ébullition. A sept mois de l'échéance olympique, d'étranges rumeurs circulent selon lesquelles, à défaut d'un prompt redressement et de performances convaincantes, nos champions se verront consignés dans leurs écuries à l'heure où chevaux et cavaliers du monde entier en découdront sur les pistes olympiques de l'Union soviétique.

Ceux qui, en totale liberté d'opinion, connaissent bien la situation du concours hippique — exposée plus que toute autre discipline sportive aux impondérables de la santé — pourront croire à un canular. La menace n'en reste pas moins patente. Voyons pourquoi.

M. Jacques Perrilliat, directeur de l'éducation physique et des sports, dans une récente interview accordée à l'Association de la presse équestre, a adressé une philippique fort aiguisée doublée d'un avertissement sans équivoque aux cavaliers de concours hippique placés sous la houlette des entraîneurs responsables de leur préparation aux Jeux olympiques de Moscou. M. Perrilliat s'en est pris tout spécialement *« aux petits malins »* (?) qui parlent de l' a n c i e n n e cité des tsars comme s'ils y étaient déjà.

La bombe lancée, les journalistes présents s'interrogèrent du coin de l'œil : *« A la Moscova, le beau rêve de nos jeunes talents ? »* pensèrent beaucoup, les sceptiques restant de marbre pour en avoir vu, dans leur vie, de toutes les couleurs. Les fluctuations de la politique, surtout en matière sportive, surviennent, c'est l'évidence, aussi facilement que dans les prix des ..ffets négociables...

Qu'a dit au juste M. Perrilliat pour semer ainsi le trouble dans les esprits, à un moment où, rarement, nos cavaliers, qui ont pour eux le privilège de l'extrême jeunesse, auront été aussi fin prêts, aussi « gonflés à bloc » pour aborder les Jeux de Moscou avec la meilleure chance de ne pas démériter, bien au contraire (1).

Grosso modo, M. Perrilliat a dit ceci : *« Les résultats obtenus par l'équipe de France de concours hippique me paraissent un peu décevants. Les moyens nécessaires aux Jeux. Mais il est évident que, cette discipline fasse bonne figure aux Jeux. Mais il est évident que si le palmarès n'est pas à la hauteur des sacrifices, les cavaliers de concours hippique n'iront pas à Moscou. »*

Dans une déclaration préliminaire, M. Perrilliat avait insisté sur le fait que l'équitation lui était aussi étrangère que la pomme au poisson.

On n'en est pas pour autant mauvais juge ni arbitre inconstant. Il suffit de s'entourer de compétences éprouvées pour rendre la bonne justice et arrêter les saines décisions. Mais dans ce cas précis, il semblait que M. Perrilliat ait été mal ou incomplètement informé.

Comment lui éviter un impair qui pourrait, le cas échéant, devenir une affreuse injustice ?

Il faut noter en premier lieu que rarement nous avons possédé de meilleurs cavaliers, encore un peu verts pour certains, mais pas un qui ne soit un travailleur acharné. Tous sont des exécutants modèles, certains sont des virtuoses, comme Christophe Cuyer, Hervé Godignon et Frédéric Cottier. Jamais non plus, à la veille des Jeux, nous n'avons disposé d'un piquet de chevaux aussi remarquables, dont c e r t a i n s, comme l'alezan *Flambeau*, merveilleux produit de *Un Prince*, dépassent en classe pure et en régularité le fameux *Lutteur B* de d'Oriola, médaille d'or à Tokyo en 1964. Il faudrait encore citer l'étalon *Galoubet*, difficile à avoir au mieux, mais dans ses beaux jours sautant vingt centimètres au-dessus de tous les obstacles avec des ahans qui font plaisir à entendre, à condition qu'on ne l'assassine pas (gare à ses excès d'influx nerveux). Et il ne faudrait pas oublier *Gazelle d'Elle*, qui revient très fort, le pur sang éruptif *Faolo d'Escla*, récemment opéré d'un petit éclat dans le jarret, sans conséquence pour l'avenir, et il y a encore le bai *Eole IV*, aussi commun dans sa tête qu'inusable dans ses jambes, et enfin le fameux *Danoso*, capable de se montrer brillantissime en coupe des Nations sous la selle de son nouveau cavalier Michel Robert.

M. Perrilliat fonde sa petite catilinaire sur le championnat d'Europe de Rotterdam en août dernier, où les Français ont effectivement déçu. Mais doit-on lui rappeler, pour lui procurer une vue d'ensemble complète, que nos cavaliers en 1977 ont obtenu soixante-douze victoires internationales, en 1978 quatre-vingts et en 1979 quatre-vingt-quatre ?

Enfin, toujours en 1979, la France est troisième de la Coupe du président de la Fédération équestre internationale (FEI), *« le trophée officiel des concours d'obstacles »*, après la Grande-Bretagne et à deux points de la République fédérale d'Allemagne.

Jusqu'en avril — sage mesure. — nos chevaux seront au repos. Nos cavaliers participeront à un certain nombre de concours à l'étranger, mais uniquement en selle sur des animaux de moindre valeur. Après quoi, l'entraînement des grands seigneurs reprendra piano-piano.

A Moscou, les discours oubliés, M. Perilliat sera sans doute le premier à applaudir les performances attendues de nos cavaliers réhabilités à ses yeux. Peut-être l'entendrons-nous murmurer, c'est humain : *« Je l'avais bien dit... »*

ROLAND MERLIN.

(1) Confrontés avec les nôtres à l'étranger, ainsi qu'avec les grandes équipes britannique, irlandaise, allemande de l'Ouest et italienne, les cavaliers soviétiques, malgré une évidente bonne volonté, sont régulièrement « dans les choux ». Compte tenu de cette certitude, il y aurait cher à parier que les parcours de Moscou seront loin d'être olympiques afin de permettre à la cavalerie soviétique et à ses alliés, polonais, hongrois, etc., de faire le tour sans trop casser de bois. Si draconien apparaît-il, on peut toujours s'arranger avec le règlement.

Le Monde
ARTS ET SPECTACLES

Quartier Mériadeck à Bordeaux

Le chemin de croix de l'archevêque



Dessin de BONNAFFÉ.

MERIADECK, c'était la lie de Bordeaux. Quartier des filles de joie, des plaisirs rapides ou exigeants, quartier des marins de passage, qui s'y connaissent en fait de passes : on y comptait, dit-on avec exactitude, cent quatre-vingt bordels. Il n'était, nous dit-on encore, que taudis, bâtiments vétustes et sales de surcroît, de cette saleté qui était alors une des caractéristiques de Bordeaux et dont nombre de traces subsistent dans les vieux, mais plus convenables, quartiers de Saint-Pierre et Saint-Michel.

Si bien qu'on ne sait ce qu'on voulut en premier purifier, de la conduite ou de la présentation de cet ensemble qui n'honorait guère son nom illustre (Ferdinand-*Maximilien-Mériadec* de Rohan, prince de Guéménée et pour un temps archevêque de Bordeaux dans les années 1770). En tout cas, un maire soucieux de sa ville se devait, quelques *années* après la *guerre*, de lui faire pousser à elle aussi son cri d'espoir et de confiance en l'urbanisme du futur : il n'est pas de ville de quelque importance qui ne se soit ainsi partiellement concassée, selon des règles qui désignaient comme taudis ce qu'on trouve aujourd'hui digne de réhabilitation et pour bien montrer que notre époque vaut bien les précédentes. Bordeaux — qui prendrait aussi la décision d'aller se chercher une nouvelle dimension du côté du lac — opta donc pour Mériadeck (avec ou sans k) dans les années cinquante. A peu près à l'époque, en somme, où l'on commit le sacrilège d'édifier sur *la* place des Grands-Hommes, en guise d'arc de triomphe, le mirifique marché que les Bordelais savent et que les autres découvrent en se frottant les yeux. Les mesures furent radicales : on débaptisa Mériadeck et, pour lui apprendre à vivre, on l'intitula désormais quartier de l'Hôtel-de-Ville, très républicainement.

On imagine assez bien qu'on n'a pas sollicité le départ de ces dames avec une urbanité de Chinois. En revanche, celui des habitants considérés comme honorables paraît avoir été organisé avec une certaine patience. *Entre le départ des premières et* celui des derniers, seize années se sont écoulées, le quartier se *vidant de lui-même* par décès, bonne volonté ou relogements, à l'exception d'une trentaine d'entre *eux*, selon les uns, d'un *ou* deux selon les autres, qui se révélèrent prêts à mêler sans *scrupule* la *justice* à cette affaire.

Jean Royer, l'architecte en chef, apporta donc, dès 1955, un premier projet de plan-masse, plan forcément très années 50, qui laissait imaginer tout plein de parallélépipèdes longs et plats et qui permit assez vite la réalisation de deux bâtiments : le centre des chèques postaux, la résidence Mériadeck-Château-d'Eau, due au même Jean Royer, immeuble d'une douzaine d'étages qui porte assez bien son âge et fait bonne figure.

Le temps passant, le projet vieillissait. En attendant le tour de l'urbanisme, une certaine conception de l'architecture commençait alors d'être remise en cause. Pour s'adapter à *l'image* qu'elle *se faisait* du futur, la ville demandait qu'on changeât d'orientation et, après quelques années d'un demi-sommeil, vers 1970, Jean Willerval — devenu depuis Grand Prix national d'architecture — fut appelé comme architecte-coordinateur auprès de Jean Royer. De « cinquante », Mériadeck se fit « soixante ».

Un des mérites du projet est d'avoir limité les hauteurs de telle sorte qu'elle n'agressent *pas la vieille ville. Pour le* reste, il s'agit d'un projet aux principes assez simples : une dalle, *ou plutôt une dizaine de dalles* séparées par des rues, mais reliées par des passerelles piétonnières ; *en* dessous les voitures et leurs parkings, au-dessus, la vie au grand air ; quant aux constructions qui allaient meubler l'ensemble, elles ont dû obéir à un parti qu'on peut dire très « chrétien » puisqu'il est fondé sur la croix. Une croix grecque bien trapue, aux branches courtes dont les architectes, choisis par les différents promoteurs, ont dû faire l'élément premier de leurs plans-masses. Une croix ou deux, ou trois, ou six, selon les surfaces nécessaires, ici groupées, là collées, et disséminées dans l'ensemble, suivant un ordre difficilement perceptible.

Le but de cette trame cruciforme était sans doute de maintenir une certaine unité. Selon la disposition des bâtiments les uns par rapport aux autres, elle permettait, en outre, de *créer des espaces* qui ressemblent plus ou moins à des cours ou à des places. Mais l'évolution du pro*jet global et les interprétations* faites de cette trame par les architectes l'ont rendu inopérant *et peu crédible*. Ces derniers, pour la plupart, ne sont pas parvenus à assimiler une telle contrainte, se contentant de la badigeonner de leurs pratiques habituelles, si bien qu'aucune unité particulière ne se dégage du nouveau quartier. L'excès d'ordre, une fois de plus, aboutit au désordre. La liberté recherchée par ce type d'urbanisme reste ici celle de l'isolement, celle du labyrinthe.

Un salon du « prêt-à-habiter »

Mériadeck, un jour de pluie, il y a quelques mois, paraissait d'une tristesse affreuse, et d'une insigne médiocrité — ces sortes de temps sont terribles pour toutes architectures, même pour les meilleures. Evitant la pluie, et un des quatre-vingt-deux jours annuels de brouillard qui sont une des spécialités bordelaises, un de ces jours de soleil qui font des ciels d'hiver les plus précieux auxiliaires de l'architecture — même de la pire, — Mériadeck paraît *moins triste*, et, peut-être, un peu moins médiocre. Sa diversité en tout cas a de quoi *réjouir*, car on peut *se* croire dans un salon de « prêt-à-habiter », dans une grande exposition où seraient présentés les modèles les plus caractéristiques de la production française d'après guerre.

Modèle périmé, l'immeuble-barre de Jean Royer dont on a déjà parlé. Modèles qu'on peut estimer périmés, mais qui se font encore, les bâtiments dits Erika, la Guyenne, l'Hôtel Frantel, toutes constructions stéréotypées aux façades très banalement industrielles, sourdes et aveugles, disgracieuses, aux espaces conventionnels. Modèle proprement indigeste : les balcons mous et blancs qui font l'« architecture » d'un autre immeuble, le Centre. Mention doit être faite, encore, des six bastions de *la* forteresse qu'ont conçue Salier et Courtois, et qui porte étrangement le nom de « Jardins de Gambetta ». Des mêmes architectes enfin, le Ponant, gros immeuble d'habitation qui cède généreusement à la mode de l'arc de cercle et des arcades, et souligne ce parti maladroitement traité, de gros balcons en demi-lune passés à la peinture marron.

Une taille au-dessus par le volume et par la qualité, l'ensemble formé par la direction régionale des télécommunications et le central téléphonique fait malgré tout irrésistiblement penser à ce modèle récent de machine à café dont une pizzeria réputée de Bordeaux offre le design sophistiqué. Association facile qu'on pourrait aussi bien établir entre les admirables serrures du musée des arts décoratifs de la ville et les constructions des mêmes époques. Mais l'architecture ne dissimulait alors pas ses fonctions. Autre exemple d'architecture purement technique et de façade, le centre commercial, un plat blockhaus qui est un peu l'antithèse de *Beaubourg puisque le grand* souci de ses concepteurs a été, semble-t-il, de dissimuler ses tuyauteries.

Dans le plus pur style international, et d'une qualité encore supérieure, *il y a le siège de la* communauté urbaine de Bordeaux, de Willerval, la préfec*ture de Dagbert et Dufau, et* l'immeuble de la D.D.A.S.S., de Giacinto, Loisier et Salier. Ce dernier, lorsque la construction en sera achevée, pourrait être une des meilleures réussites de Mériadeck, par ses proportions et par la clarté de ses coquetteries techniques, si les finitions ne révèlent pas de bavures. On pouvait s'attendre, Dufau y participant, que la préfecture fût glacée, précise et maniérée : cela n'a pas manqué. Ce bel assemblage de surfaces de verre teinté permet de découvrir un grand hall compliqué à la déco*ration clinquante, vulgaire* : des panneaux d'un bleu trop riche, de l'aluminium qui finit par res*sembler au chrome*, un refus généralisé des matières brutes, un choix systématique des matières qui *s'abîment* mais ne vieillissent pas. La communauté urbaine tape moins à l'œil, malgré la présence d'une tour-clocher — la seule de Mériadeck — mais Willerval n'a pas réussi là son œuvre la plus convaincante. On retrouve cependant dans tous les détails, en particulier dans le grand hall et sa cour (qu'on pourra comparer avec celui de la préfecture), l'austérité, la discrétion sans modestie qui caractérise souvent le travail du Grand Prix.

Devant tant de bonnes intentions, on serait tenté de passer sous silence les disgrâces de la caisse d'épargne, de Leroy et Cassou. Mais trop, c'est trop, et qu'on ait produit une architecture aussi « recherchée » n'excuse pas que les recherches aient ainsi abouti. S'il faut se satisfaire d'un pareil semblant de *musée Guggenheim*, laissons les tentations organiques à leurs inventeurs. Car ces rondeurs baroques *s'encombrent* mal de la complication et se logent mal dans un volume aussi mesuré, quelle que soit la dextérité qui a présidé à l'assemblage. Enfin, question de goût encore, le matériau choisi comme revêtement extérieur — de gros cailloux agglomérés — efface les arêtes et les lignes, interdit la netteté qui aurait pu faire la force du bâtiment, malgré sa taille.

En attendant les bonnes, ou mauvaises surprises, que réservent les derniers travaux du quartier de l'Hôtel-de-Ville Mériadeck, il reste, contrepoint pacifique à cette exposition d'un genre particulier, les très beaux jardins de l'esplanade Charles-de-Gaulle, jardins à la française, mais sans symétrie, ponctués de *larges bassins aux fonds plats* qui s'accordent décidément mieux à la froideur de l'archi*tecture* contemporaine que les massifs surprises et désordonnés qu'on rencontre ordinairement. Il y a derrière la préfecture un coin plein de montées et de descentes où les enfants ne s'ennuient pas.

FRÉDÉRIC EDELMANN.

LES DOLLARS DE DALI

Une grève *réussie* le jour d'un vernissage très officiel imprudemment maintenu : de *mémoire* de « *Beaubour-geois* », on n'avait pas vu ça ! On n'avait pas vu non plus *les grands* espaces d'expositions temporaires mobilisés pour un seul artiste encore *vivant, dont* la rétrospective coûte à peu près ce qu'a coûté Paris-Berlin, soit dans les 3,5 millions de francs, *sans qu'on puisse* être tout à fait aussi convaincu de l'intérêt culturel de la chose. Est-ce un précédent ? Ou l'hallali, avec Dali, des expositions de grand prestige ?

Les grévistes n'avaient peut-être pas tout à fait tort de parler de gaspillage, quand on voit cette installation dans le forum : cuillers et saucisses ont de quoi vous *rester en travers de la gorge.* Ce n'est pourtant pas sur ce thème qu'ils ont fait porter *leurs principales revendications*, et *ils ont* eu bien raison. Qui aurait suivi ? Le musée, après tout, *n'est* qu'un *petit* morceau du Centre. S'il s'était agi de Duchamp ou de *Picasso*, ils auraient fait de même, ont-ils dit. Mais il se peut que la marmite ait bouilli (expression catalane) un peu plus fort en présence de Salvador Dali, Avida Dollars, de sa vraie anagramme.

A vrai dire, ça mijotait depuis longtemps dans les profondeurs de Beaubourg, où le *système* d'embauche par vacations et contrats pour la presque totalité du personnel n'est pas fait pour rassurer les principaux intéressés : sur mille cents employés — sans compter la B.P.I., qui est rattachée aux universités et n'était pas partie prenante à la grève, et l'IRCAM, qui fonctionne en association loi de 1901, — on compte au Centre environ huit cents contractuels, deux cent cinquante vacataires et une *quarantaine de fonctionnaires.*

De plus, ces incidents surviennent à un moment où le *budget du Centre est freiné* à un moment où se pose la question de la succession de *son président, Jean Millier*, donc d'une possible mutation de l'instrument.

Qui sera le futur président ? Des noms circulent *sous le manteau, qui correspondent à des « profils »* différents : on cite Michel Guy, on cite Pierre Deshayes, l'actuel *directeur* des Monnaies et médailles, on dit que Jean Millier pourrait éventuellement se succéder à lui-même... En fait, le secret est bien gardé, et la décision n'est probablement pas prise. Quel *qu'il* soit, le prochain *responsable* de Beaubourg n'aura pas la tâche facile. *S'il* veut assurer le bon fonctionnement de la machine en évitant que cette machine ne *tourne à vide, il lui* faudra à la fois être attentif aux problèmes de *gestion, donc d'emploi et à la demande* culturelle. Après tout, cela n'est pas impensable.

GENEVIEVE BREERETTE.

UNE SELECTION

cinéma

BUFFET FROID DE BERTRAND BLIER

Des catastrophes logiques, un cauchemar traité avec flegme, comme si les crimes *racontés étaient des incidents très quotidiens.* Gérard Depardieu, Bernard Blier et Jean Carmet sont les *excellents protagonistes* de ce film incongru, truculent, signé par quelqu'un qui a un style bien à lui.

LE TESTAMENT DU DOCTEUR MABUSE DE FRITZ LANG

La version allemande (rare) du dernier film tourné par Fritz Lang, à Berlin, en 1932, avant l'exil. Mabuse dans sa cellule dresse son plan de domination, comme Hitler écrivit « Mein Kampf » en prison. Tout le film est, pour Fritz Lang, une allégorie sur les procédés terroristes nazis.

RATATAPLAN DE MAURIZIO NICHETTI

Le tout dernier comique italien *s'appelle Nichetti, il* a un grand front et des petites lunettes, une moustache, des chaussettes blanches, et il anime une troupe de jeunes clowns, comédiens et mimes. Son film n'est pas drôle du début à *la fin* mais *il* y a *souvent* de quoi *rire* aux larmes.

I comme Icare, *d'Henri Verneuil :* malgré des faiblesses de scénario, un thriller captivant **La Gueule de l'autre**, *de Pierre* Tchernia : bien dirigé, Michel Serrault peut décidément faire de grandes choses. **Fin d'automne**, de Yasujiro Ozu : pour le spectateur, une fête d'humour, de finesse déchirante, de subtilité. **Manhattan**, de Woody Allen : autre fête, mais en noir et blanc, à New-York, du côté des intellectuels d'aujourd'hui.

théâtre

LA TOUR DE BABEL A L'ODEON

Un opéra féerique : dans un palais de miroirs lépreux, une duchesse aveugle, seule avec sa femme de chambre, rêve de métamorphoser un âne en prince et défend désespérément ses trésors fossilisés mis à l'encan par des bourgeois marchands et des guerilleros équivoques. En définitive c'est la poésie qui gagne, c'est la *fabuleuse* beauté d'une mise en scène, d'une interprétation hors pair.

Le Bébé de M. Laurent au Théâtre **Marie-Stuart** : laissez-les rire. **Bravo and son au Sélénite** : les jeux de l'*humour* et de la poésie. **Apparences au Petit Orsay** : les énigmes de l'ironie. Et toujours **Mephisto** à la Cartoucherie du Théâtre du Soleil et encore pour quelques jours **No man's land** au Gymnase.

musique

VIVE OFFENBACH SALLE FAVART

Avec « Pomme d'Api », « Monsieur Choufleuri » et « Mesdames de la Halle », un brelan *maître d'Offenbach* joyeusement *enlevé* par Robert Dhéry. Les chanteurs-comédiens, excellents, s'amusent follement.

expositions

DENNIS OPPENHEIM A L'ARC

On connaît mal à *Paris cet* Américain dont l'ARC propose les toutes dernières productions, que *l'artiste appelle des « factories »* — des usines, et qui relèvent d'un *bricolage spectaculaire. On peut* y voir comment d'échafaudages en entonnoirs de *pylônes* en gouttières, de disques tranchants en chariots remplis de cailloux, un sculpteur construit des machines où circule de l'énergie *et* qui sont sensées fonctionner comme le mental.

***L'AFFICHE JAPONAISE* AU MUSEE DE L'AFFICHE**

Depuis les origines dans l'estampe, quant à *la* fin du dix-*huitième siècle*, on annonce avec beaucoup d'éloquence et d'animation des *spectacles de théâtre ou de lutte*, jusqu'aux productions des maîtres contemporains qui ont assimilé les *tendances* internationales de l'art : une histoire de l'affiche au Japon, en quelque cent soixante-dix numéros.

RELIGIONS ET TRADITIONS POPULAIRES *AU MUSEE DES A.T.P.*

Il n'y est pas question de magie, ni de superstitution, mais simple*ment de la façon dont furent, et* sont peut-être encore, perçues les religions bien ordonnées (catholi*que, judaïque, protestante) par* les croyants. Cela, à l'aide d'objets et de colifichets, d'œuvres d'art ou pas. En fait l'exposition regroupe tant et tant de témoignages qu'on y perd un peu son latin.

Picasso, au Grand Palais : les derniers jours — l'exposition ferme le 7 janvier. **La famille des portraits**, au Musée des arts décoratifs : l'art de peindre la ressemblance. **Artistes et armures du Japon ancien**, au musée Cernuschi : des cages pour parer la mort, du fer tranchant pour la donner.

danse

MANFRED et LE BOURGEOIS GENTILHOMME *AU PALAIS DES SPORTS*

Rudolf Noureev, hyper romantique dans un conte cruel à la Villiers *de l'Isle-Adam*, clownesque, sur une musique cocasse de Richard Strauss mais toujours super-star.

LA CHAUVE-SOURIS AU THEATRE DES CHAMPS-ELYSEES

Zizi Jeanmaire fidèle à sa légende et le ballet de l'Opéra de Marseille survolté.

Coppélia à l'Opéra de Paris : toute une époque *recréée* par *Pierre Lacotte*. **Gaieté parisienne** et **Don Juan** à l'opéra de Monte-*Carlo* : Béjart et une apparition-*miracle* de Nathalia Makarova.

variétés

CHARLELIE COUTURE A LA PENICHE

Toute la nouvelle chanson française incarnée dans les blues et les ballades d'un jeune auteur-compositeur.

Le grand orchestre du Splendid au Théâtre de la Porte-Saint-Martin : tonique, drôle et rythmé. **Jean-Roger Caussimon** à la Gaîté-Montparnasse : voyage nostalgique dans le temps et l'espace. **Pierre Perret** à Bobino : verve paillarde et chansons fleur bleue. **Les Frères Jacques** à la Comédie des Champs-Elysées : les adieux de quatre artisans et poètes. **Thierry le Luron** : *au Théâtre Marigny : gags*, émotion, talent.

jazz

EDDY LOUISS AU BATACLAN

Le retour d'un des trois ou quatre *maîtres de l'orgue après une* absence de près de quatre années (le 28, à 22 h 30).

***BRUCE GRANT* A LA MAISON DE RADIO-FRANCE**

Une formation de vingt musiciens rassemblés *par* un brillant saxophoniste américain de la West Coast (le 28, à 21 heures).

Réveillon à la Maison des arts de Créteil : un panorama des tendances du jazz en France (le 31, à 21 h.). Grande fête au 28, rue Dunois : un festival non-stop **Portal, Humair, Lubat, Jenny-Clark** (20 h. 30) et **Azuquita** (22 h. 30) à la chapelle des Lombards : quelques-uns des meilleurs musiciens européens et le roi de la salsa.

Entretien avec Agathe Gaillard

Spéculations sur la photographie

Agathe Gaillard, n'ayant pas reçu à temps les photos de Manuel Alvarez-Bravo qu'elle comptait exposer, a sorti de ses cartons quelques tirages des quarante photographes qu'elle a présentés depuis l'ouverture de sa galerie, en juin 1975 : Cartier-Bresson, Doisneau, Boubat, Izis, Charbonnier, Riboud, Sieff, mais aussi Eggerton, Uzzle, Fontcuberta, Faucon et Larrieu... Un bilan de quatre ans et demi d'activité comme vient de le faire la galerie Witkin, à New-York, pour son dixième anniversaire, ou une exposition Agathe Gaillard ?

« JE ne sais pas ce que cette exposition représente, *dit-elle*, je le saurai à la fin. J'ai pris mes cartons, j'ai regardé. J'ai accroché ce que j'avais envie de voir ce mois-ci. J'ai essayé que tout le monde soit là, et que chaque photo se voie très bien, comme si elle était seule, ce qui est très difficile quand on mélange tout. Mais je n'ai pas voulu faire un bilan de quatre ans et demi d'expositions : je ne cherche pas à avoir des idées générales sur la photographie, je n'ai pas de recul, je suis complètement immergée.

» Je ne regarde pas une photo comme un résultat ou comme une image en soi. Une grande photo est forcément autobiographique, elle est le portrait d'une relation, fût-elle de cent vingt-cinquième de seconde, entre le photographe et son sujet. Nous vivons tous des instants très forts, seuls les bons photographes ont le talent de l'exprimer. Les choses les plus intéressantes que j'ai entendues sur la photographie sont ces petites phrases que les photographes disent au bout de cinquante ans. Par exemple, Weston et Kertész, qui ne se ressemblent pas, mais qui ont dit tous les deux : « *La photographie doit être réaliste.* » Ou bien Cartier-Bresson : « *Je ne sais pas ce qu'est la photographie, mais ça m'est égal, je ne sais pas ce qu'est la vie.* » Ces phrases paraissent d'abord décevantes, mais elles me semblent renfermer le secret de la photographie, de ce rapport très mystérieux au réel. Je crois que l'essentiel de la force de la photographie, c'est l'intensification de la vie. C'est pour ça que c'est tellement fort, et que ça fait tellement peur. On ne peut pas tricher avec la photo. La plupart des gens ont le souci de l'endiguer, de la censurer, comme la télévision. Ce sont les deux grandes terreurs du vingtième siècle.

— Selon quels critères décidez-vous d'exposer un photographe ?

— Je ne saurais pas les définir. Ça se fait au jour le jour, avec le public. Une galerie n'est pas un musée, ce n'est pas un endroit où l'on expose des chefs-d'œuvre. C'est une entreprise de communication, un endroit de rencontre et de spectacle. Tous les jours, il s'agit de faire rencontrer les photos et le public. Il ne suffit pas de mettre des belles photos sur le mur, et d'attendre que les gens viennent, et qu'ils aiment. Il faut aller chercher en eux ce par quoi la photographie les concerne. Suivant les jours, et suivant les visiteurs, j'assiste à sa réussite, ou à son échec. Mais j'ai envie qu'on se rende compte que la vie des photographes et la mienne sont complètement impliquées dans les photos qui sont accrochées. C'est plus un mode de vie que la fabrication d'un objet d'art.

» Pour moi, il est naturel de photographier, et d'être photographiée, c'est-à-dire d'assumer chacun de ses gestes. Cela peut sembler pervers. Les gens qui photographient toutes leurs émotions, et qui vont chercher leur appareil photo dès qu'il se passe quelque chose, quand ils y ont pris goût, ne peuvent plus se remettre à vivre sans images des autres et d'eux-mêmes. Ce n'est pas du narcissisme. C'est un moyen de se sentir plus fort, et de vérifier. J'ai du mal à imaginer la vie de quelqu'un au dix-huitième siècle, où il n'y avait pas de photo : quel changement dans l'idée qu'on a de soi-même et de ce qu'on a vécu ! Ce ne sont pas les photos du passé qui m'intéressent, c'est au jour le jour que les photos m'intéressent. Une grande photo, même si elle a été prise en 1926, restitue une sensation de présent.

Quelque chose de défendu

— Acheter ou vendre une photo est une pratique qui n'est pas encore tout à fait acquise en France, c'est presque un geste subversif...

— Au début, quand on me donnait de l'argent contre une photo, j'avais l'impression de faire quelque chose de défendu. Je n'étais pas très sûre de la légitimité du métier. Encore maintenant, par rapport aux gens qu'on voit sérieux avec des serviettes, je n'ai pas l'impression de faire un métier... Au début, je me faisais tout le temps insulter : « *Qu'est-ce que c'est, une galerie de photo ?* », je leur expliquais que c'était naturel qu'on mette des verres sur les photos pour qu'elles ne soient pas salies par les mouches, qu'on les accroche à hauteur de l'œil, pour qu'on les voie mieux, et qu'elles ont un prix, parce que les photographes doivent bien vivre. Je savais bien que ça ne serait pas facile, mais je ne me doutais pas à quel point la résistance cède lentement. On a toujours l'impression qu'on doit imposer la photo aux gens, et qu'ils s'en défendent.

» Heureusement, au milieu des insultes et des résistances, il y avait des gens heureux : il était important pour les photographes de montrer leur travail. Maintenant, le public vient très nombreux. Les gens subissent une fascination. Ils ne sont pas sûrs de ce qu'ils aiment : ce qui les empêche d'acheter, c'est la difficulté de choisir. Cette exposition, on peut dire qu'elle représente des photos qu'on peut acheter, convoiter. Avoir des photos, c'est, je pense, l'aboutissement logique de l'intérêt qu'on leur porte : celle-là, on l'aime tellement qu'on veut l'avoir pour soi, vivre avec elle le temps qu'on a envie, ensuite on peut la remplacer.

— Combien coûte un tirage actuellement ?

— Les photos des contemporains varient entre 350 F et 3 500 F. Il y a beaucoup de photos très bien en dessous de 1 000 F : Boubat, Izis, Riboud, Sieff, Charbonnier. Doisneau vient de passer les 1 000 F, et les prix des Cartier-Bresson ou des Lartigue sont imposés par le marché américain. Mais certains photographes auraient tort de s'enivrer et de dénigrer le marché européen, car s'il n'est pas développé, il est potentiellement très important. J'aime bien vendre une photo, d'abord j'ai besoin d'argent pour continuer à faire ce que je veux, mais surtout j'envie les gens qui achèteront, car c'est un plaisir très gai, très frais. Ce n'est pas du tout un achat raisonnable ou conformiste. La photo n'est pas sur les listes de mariage.

— Peut-on dresser un portrait robot du collectionneur de photos ?

— Socialement, je ne saurais pas le définir. Je pense que les collectionneurs sont des gens tournés vers l'avenir, et qui n'ont pas peur de leurs goûts. Il y en a certains qui constituent leur collection de façon très personnelle : ils savent sentir une ressemblance et une cohérence entre différentes photos qui les touchent particulièrement. Il y en a qui suivent un thème, ce qui est un moyen un peu simple de constituer une collection. Il y en a qui suivent leur instinct, d'autres leurs obsessions sexuelles. Il y en a qui collectionnent les chefs-d'œuvre, d'autres les photos qu'ils auraient aimé faire. On essaye de culpabiliser le collectionneur en ramenant sa pratique à la spéculation, ou la frustration, mais faire une collection est quelque chose de très actif et créatif. Les artistes existent pour nous, pour exprimer ce qu'on ressent. C'est un échange permanent. Mais pour aimer les artistes, et ne pas avoir peur d'eux, et ne pas trouver ridicule de leur donner de l'argent, il faut sans doute être un peu artiste soi-même.

— Vous exposez pratiquement tous les mois un photographe différent, comment arrivez-vous à passer de l'un à l'autre ?

— Quand j'ai une exposition, le mois qu'elle dure, je suis complètement en accord avec le photographe, complètement complice. Je l'aime vraiment, et je souffre quand il n'est pas compris. Et après je peux avoir des relations aussi fortes avec le suivant : je pourrais craindre de me dissoudre en m'identifiant à eux, mais c'est le contraire, j'en sors chaque fois plus forte. Et ces liens photographiques créent une intimité qui est quelquefois plus intense que des rapports amoureux.

— Comment êtes-vous entrée dans ce monde de la photographie ?

— J'ai connu Charbonnier par hasard. Il était photographe par hasard. Il m'a donné une haute idée de ce qu'est un photographe. En même temps j'ai connu d'autres photographes. J'ai senti très vite que c'étaient des gens exceptionnels, par l'intensité de leur vision (je pense que ce sont des gens qui voient mieux que les autres). Je les ai d'abord beaucoup écoutés et observés. Ensuite, j'ai eu envie de jouer mon rôle. J'aurais pu être photographe, mais ça ne me semblait pas indispensable. La première chose que j'ai eu envie de faire d'une manière irrépressible a été d'ouvrir une galerie, d'être un intermédiaire entre les photographes et le public. Je m'identifie aux deux à la fois, ce qui rend ma place quelquefois inconfortable, mais privilégiée. »

Propos recueillis par HERVÉ GUIBERT.

★ 3, rue du Pont-Louis-Philippe, Paris (4e). Jusqu'au 12 janvier.

AU MUSÉE DE MÜNSTER

Un « marché commun »

IL a fallu près d'un demi-siècle pour que les expositions consacrées à la nature morte se renouvellent de-ci de-là, en projetant en pleine lumière un genre négligé au profit de la peinture d'histoire ou mythologique, du portrait et du paysage. Les natures mortes furent « distraction artisanale », exercice de virtuosité décorative, et beaucoup plus rarement conçues par quelques-uns comme moyen d'atteindre les sens caché des choses.

Ainsi, c'est peu à peu que se découvre le sens crypté des choses dites « inanimées » : dès 1934, avec « les Peintres de la réalité » Paul Jamot et Ch. Sterling soulevaient en partie le voile sur ces objets qui, à l'époque de leur exécution, ne portaient pas encore le nom de « nature morte ». Les Linard, Moillon, Garnier, etc faisaient leurs délices d'objets modestes qui modestement étaient plus à même de combler le simple bourgeois que l'aristocrate attaché à la Cour. En 1938, des galeries indépendantes, Matthiesen à Londres, et Guy Stein à Paris, consacraient à la dévotion de l'amateur ce genre, non pas délaissé par les peintres — loin de là, — mais qui ne faisait pas précisément à l'époque la gloire d'un salon bourgeois. Ch. Sterling, en 1952, reprit le thème à l'Orangerie des Tuileries avec « la Nature morte de l'antiquité à nos jours » : leçon de choses, leçon chronologique, leçon de l'histoire d'une peinture haussée dès lors au niveau d'autres spécialités. Enfin, en 1978, Mlle Martin-Méry, avec l'appui du savoir de Michel Faré, offrait en tranches de siècles, pour le Mai de Bordeaux, un florilège de la Vie silencieuse (*Still life* ou *Stilleben*), dont les diverses formules exprimaient le tempérament personnel de chacun (*le Monde* du 1er juin 1978).

Nous voici maintenant à Münster, où une équipe de jeunes historiens d'art de de conservateurs ayant à leur tête les Doktors Langemeyer et Lammers, mettent en branle une énorme machine avec deux cent quatre-vingt-une œuvres. « Abondance de biens ne nuit pas »... Voire ! Car cette rangée de chars d'assaut répète fréquemment la même bande de mitrailleuse. Bien sûr chars pacifiques, fleuris à gogo, débordants de victuailles quand ils ne se transforment pas en cuisines roulantes, couverts de trophées ou bien plus réservés laissant percevoir dans le choix des objets assemblés une emblématique qui leur donne un sens au-delà de l'immédiat.

Quai aux fleurs

On aurait pu élaguer, éviter trop de répétitions, l'exposition y aurait gagné. On accepte néanmoins sa grande richesse permettant la comparaison, bien que les distinctions de factures ne soient pas toujours aussi nettes, en particulier au dix-septième siècle : si l'on se rend à ce véritable « Quai aux fleurs », on ne sent pas toujours la différence de nature de ces êtres fragiles, excitant pour l'œil qui va de boutique en boutique, autrement dit d'atelier en atelier. Il faut un Brueghel de Velours (Ambrosiana, Milan) pour apprécier la finesse d'un pinceau et les transparences qu'il accorde à des pétales qui ne se fanent jamais. Mais que de suiveurs d'un même motif multicolore pour égayer l'intérieur d'une bourgeoisie hollandaise et dont la vivacité contraste avec la sévérité du calvinisme. Il y a là une sorte de plaisir artificiel qui souvent fait fi de toutes intentions plastiques, à l'avantage d'un minutieux descriptif. Au milieu de tous ces bouquets assortis surgit, unique, une tulipe tigrée baignant sa tige dans l'eau d'un vase transparent, et ses trois feuilles lui octroyant comme un envol d'oiseau : composition recherchée, malgré l'inévitable papillon et le non moins inévitable insecte.

Ce panneau peint par Van der Ast (galerie Müllenmeister) signifie presque un affranchissement de la formule habituelle. Mais, comme le souligne le Dr. Lammers, la tulipe devient manie répandue par les Hollandais au-delà de leurs frontières, puisque la belle *Vanité* du Louvre — usant du miroir pour montrer tant l'arrière que la face d'un crâne — laisse voir un pot de tulipes et que, malgré ce détail nordique, la peinture est considérée comme française. Par ailleurs, n'oublions pas que des peintres flamands séjournaient à Saint-Germain-des-Prés. Leur influence est en tout cas indéniable sur les « peintres français de la réalité », les fonds noirs ont passé la frontière pour mieux faire valoir l'éclat des couleurs.

Le parti de l'exposition étant avant tout thématique, le système par « catégories » domine, ce qui a pour résultat un plus ou moins grand effacement de la personnalité de l'artiste, l'œuvre de celui-là étant de force dispersé dans l'enfilade progressive des thèmes : fruits, fleurs, victuailles, armes, orfèvrerie, trompe-l'œil, trophées, emblèmes et vanités. Certes, il y a des rapprochements amusants, sans qu'ils prouvent quoi que ce soit, par exemple, *la Botte d'asperges*, par Coorte (Fitzwilliam, Cambridge) et *l'Asperge* unique de Manet (Jeu de Paume), à défaut de la botte d'asperges du même (Cologne).

Est-ce le système qui imprime parfois une lassitude au parcours, celui-là réservant aussi d'heureuses surprises : les objets géométriques évoquant Leonardo, l'*Anamorphose de saint Jérôme*, par Matthias Sto-



هكذا من الأصل

de la nature morte européenne



Vanité, Ecole française du dix-septième siècle, musée du Louvre.

mer (c. 1640, Central Museum, Utrecht), le monstrueux *Bois de cerf* de Bachelier (château de Fontainebleau), la grande et somptueuse *Nature morte aux armes* par W. Kalf (musée de Tessé, Le Mans), la composition tournoyante de lumière où le chien de chasse convoite le renard mort par Yan Fyt (coll. privée, Pays-Bas), l'*Intérieur de cuisine* de Paudiss (musée Boymans, Rotterdam) dont l'éclairage rembranesque s'est prolongé au dix-neuvième siècle français chez un Courbet et un Bonvin.

Et l'on en vient aux *Trompe-l'œil* : ils ont été choisis pour leur super-virtuosité, ce qui n'exclut pas *la banalité du genre. Signalons* l'étonnante *Ordonnance du roi* de 1773 par Charles La Croix : affiche *déchirée sur fond de faux bois à* la Braque (coll. privée) ; autre diabolique illusion, *la Cheminée (c. 1700) avec son âtre aux bûches* préparées que la froidure de ce temps d'hiver incite le visiteur à y jeter *l'allumette, hélas ! ce n'est* qu'une toile peinte ; mais le comble de la supercherie est au-dessus de la cheminée : *une toile y est* accrochée, mais on ne voit que son châssis et son revers ; c'est *pourtant la peinture à l'endroit.* Voilà de quoi épater « abstraits », « surréalistes » et « matiéristes » : *merveilleuse espièglerie de* Cornelis Gysbrechts (c. 1660), digne d'un Till Eulenspiegel ! Façon de se *moquer de la peinture sérieuse...*

A *côté* des siècles passés, la présence de la peinture des temps modernes est limitée, *l'Asperge* de Manet et *les Poires* de Cézanne (Cologne) pour le dix-neuvième siècle et quelques noms de notoriété pour le vingtième : Picasso (1908), Braque (1920), Juan Gris (1917) et... Lichtenstein (1972), mais avant tout les si sensibles *Natures mortes* de Morandi comme les deux compositions aux *Bouteilles* si éthérées par Stael (1954, coll. Nathan et galerie Beyeler, Suisse).

La modernité achève le parcours, mais la réflexion s'impose, d'autant *que l'on a pu contempler auparavant* la peinture des maîtres du dix-huitième siècle où le décoratif *et la pompe l'emportent sur tout* autre dessein, que ce soit un Blin de Fontenay, un Desportes, un *Oudry, un Tessier. Fait exceptionnel* dans ces décennies prérévolutionnaires, un Chardin qui fuit l'« *arrangement* » *et demeure au plus près* du naturel : un verre d'eau, trois oignons, un pot en terre d'un ton *chaud et l'abandon d'un brin de* fleur d'oranger (Carnegie, Pittsburg) suffisent à ravir l'âme et celles des *objets. Car c'est là le fond du* problème. Ni description minutieuse, ni exact rendu, ni faste décoratif ne parviennent à creuser par le pinceau l'intériorité des objets qui nous cernent, de telle sorte que l'exposition de Münster ordonnée par motifs apparaît comme un défilé de la connaissance extérieure des choses, au risque que leur secret intime nous échappe. Que le spectateur y prête attention et voici que son regard sonde, de-ci, de-là, l'œuvre peinte lui apportant une image faite du réel et qui va au-delà du réel. C'est alors la découverte de l'âme de l'objet et la r é v i s i o n terminologique de « nature morte », *puisque faite* d'objets inanimés, elle devient objet *animé.*

Miracle rare ! Les Espagnols y sont parvenus et un Nordique tel Stoskopff. Leur humilité, la parfaite modestie de leurs sujets, qu'ils soient cardon, navet ou verres, nous font pressentir la minime parcelle d'âme que leur pinceau révèle.

A ce titre, l'exposition de Münster offre des exemplaires de premier ordre : Sanchez Cotan (coll. Fisa, Madrid), Zurbaran (l'attribution du tableau présenté n'est pas démonstrative), Van Hamen (Düsseldorf) et Yepes ainsi que le précité Stoskopff *(le Panier de verre,* Strasbourg), donnent une grande leçon. Leurs œuvres rejoignent en esprit les vanités dérivées, comme l'a souligné Ch. Sterling, de l'iconographie de saint Jérôme. Mais il ne suffit pas d'un crâne pour qu'une vanité reflète l'esprit de l'Ecclésiaste. Il faut à ce thème un scrupule, une tension dans l'exécution, un dépouillement, qui ne sont pas donnés à tout peintre pour réussir cette mission touchant au spirituel. Hélas, bien des peintres, et des plus habiles, ont su faire briller leur propre vanité sans démasquer pour autant le *Vanitas Vanitatum.*

PIERRE GRANVILLE.

★ Jusqu'au 24 février 1980.

CINÉMA LATINO-AMÉRICAIN

Les rendez-vous de Cuba

SANS publicité ni fanfares, les cinéastes cubains et le vice-ministre de la culture, M. Alfredo Guevarra, ont mis sur pied une manifestation de d i m e n s i o n internationale et offert à tous les metteurs en scène du continent latino-américain la possibilité de se rencontrer chaque année.

L'exhaustivité était le principe de ce premier Festival du nouveau cinéma latino-américain organisé à La Havane, dans plusieurs salles de la ville, du 3 au 10 décembre. Deux cent quatre-vingt-onze films ont été projetés. Il s'agissait de tout montrer, de jouer carte sur table en quelque sorte, de confronter sans sélection la production de ces dernières années. Cela comprenait aussi bien les films mexicains de Paul Leduc que Gamin, *film colombien de Ciro Duran,* Coronel Delmiro Gouveia, *film b r é s i l i e n de Geraldo Sarno, vus à Paris ou à Cannes, que le dernier film de Miguel Littin,* la Veuve de *Montiel. A partir de là, chaque festival sera l'occasion de faire systématiquement le point sur douze mois de travail. Qu'il y ait six ou cent films réalisés d'ici à l'an prochain, rendez-vous est pris.*

« C'était bien ? — Pas bien, non, mais intéressant » : *telle était l'entrée en matière de rigueur pour les festivaliers (environ quatre cents, selon les organisateurs), qui se retrouvaient matin, midi et soir démocratiquement attablés devant les mêmes repas. Les films n'étaient pas « bons », la chose est certaine, mais révélateurs en eux-mêmes d'une situation économique, politique et sociale, et porteurs d'informations qui excusaient une mise en forme approximative.*

Du fantasme à la réalité

On n'est pas au temps de Vina-del-Mare où les cinéastes chiliens découvraient le cinéma novo et la cinématographie de la révolution cubaine. Le colloque du Festival de Biarritz (le Monde *du 4 octobre) a déjà révélé les difficultés des cinéastes latino-américains. A La Havane, où encore une fois il n'y avait pas eu de tri préalable, on regardait avec stupeur des dizaines de longs métrages laborieux. Les cinéastes brésiliens, mexicains, vénézuéliens, victimes de gouvernements qui tentent peut-être une politique sociale, mais n'abordent pas la culture en termes progressistes, essaient de trouver une alternative au cinéma américain (paradoxalement seul élément unificateur dans un continent où les films ne sortent jamais des frontières nationales). Mais ils n'ont pas trouvé de solution satisfaisante. Cela dit, des pays de l'Est à l'Italie en passant par la France, par exemple, on ne peut guère affirmer que la création cinématographique soit en plein épanouissement.*

Pour les Cubains, les « vedettes » du Festival étaient les Nicaraguayens, pour la première fois présents dans une réunion de cinéma, et les Chicanos, dont une rétrospective de vingt-cinq films avait été rassemblée. Pour les autres (Américains du Sud et du Nord, et quelques Européens), la sympathie variait selon les préoccupations : la portée politique des documentaires de l'Equateur, de Panama ou d'ailleurs, quelques expériences féministes, avaient leurs adeptes. Etaient indispensables la qualité et le succès des courts métrages cubains, notamment l'Enfance de Marisot *et* Douglas et Jorge, *de Barnabé Hernandez, interviews d'adolescents nicaraguayens qui racontent avec un calme effrayant les combats de la résistance auxquels ils ont participé.*

C'est peut-être la production de fiction vénézuélienne qui manifestait le plus de continuité. Des films comme Païs Portatil, *présenté à Biarritz, et* la Révolte des anges, *de Roman Chalbaud, où un lycée de Caracas est le théâtre d'une multitude de troubles extérieurs et intérieurs, témoignaient d'une vigueur, d'une exubérance à laquelle le spectateur européen n'est pas habitué. Au lieu de réaliser des longs métrages sur une idée qui aurait pu être racontée en dix minutes, les Vénézuéliens ne sont pas économes et amorcent dans le plus grand désordre plusieurs films en un seul. Et le meilleur court métrage que l'on ait vu était vénézuélien :* Deux ports, un fer, *de Mario Handler, oppose l'arrivée des produits de transformation coûteux, luxueux, dans un port très élégant, au départ du fer, la richesse du pays qui s'en va presque honteusement, dans un décor sombre et sale.*

La Veuve de Montiel, *réalisé par Miguel Littin sur une nouvelle de Gabriel Garcia Marquez, est apparu comme un chef-d'œuvre parce qu'après du 16 millimètres de fortune ou des fictions nourries de bonnes intentions, on en prenait plein la vue de cadrages artistiques et d'impeccables mouvements de caméra. Beaucoup plus satisfaisante que* Viva el presidente, la Veuve de Montiel *est une grande réussite esthétique. Miguel Littin a saisi l'humidité et la luxuriance et a composé autour de ses personnages un décor d'une richesse étonnante où l'on peut passer avec aisance du fantasme à la réalité, du passé au présent. Géraldine Chaplin est une veuve un peu trop maniérée, le mari disparu et obsédant (interprété par Nelson Villagra) intervient dans le film de façon trop anodine. On oublie ces faiblesses pour se laisser emporter par la composition parfaite de chaque plan.*

Mise en scène de l'esclavage

Aucun effet de style en revanche, dans le Pouvoir du peuple, *troisième volet de* la Bataille du Chili, *de Patricio Guzman. Contrairement aux deux premières parties, il n'y a ici que des interviews difficilement rapatriées du Chili et que Guzman a pu m o n t e r à La Havane. Les ouvriers, les paysans expliquent comment ils ont tenté de s'organiser, de prendre la production en main lors de la grève des camionneurs, en octobre 1972. C'est un document austère mais passionnant qu'il faudra absolument voir en France.*

Enfin, même si on ne retrouve pas dans la production cubaine, qui se heurte à des difficultés économiques, et qui semble aussi avoir tendance à se scléroser, des films aussi importants que Mémoire du sous-développement *de Tomas Alea, ou* D'une certaine manière *de Sara Gomez,* Maluala *de Sergio Giral, et* Portrait de Teresa *de Pastor Vega, sont dignes d'intérêt. Dans le premier, Giral poursuit avec infiniment de soin et d'émotion sa mise en scène de l'esclavage des Noirs et de la domination espagnole.* Portrait de Teresa *se passe, au contraire, de nos jours. Il aborde les problèmes de l'émancipation des femmes, de façon parfois schématique, mais donne des indications sur la vie familiale, sur le quotidien, sur l'organisation du travail, et il a le mérite de laisser les questions en suspens.*

CLAIRE DEVARRIEUX.

LIVRES

Arts

Le poète et les théoriciens

MARCELIN PLEYNET se donne toutes les facilités en se disant « non spécialiste » sur tous les sujets embarrassants (histoire et critique d'art, psychanalyse, etc.). Son statut de poète, son extraterritorialité lui permettent d'aborder avec la plus grande souplesse les questions les plus larges : ses approximations sont excusables puisqu'elles n'en sont qu'au regard d'une objectivité qu'il récuse. Il est vrai que *Transculture* (dont le titre est déjà tout un programme) n'est pas vraiment un livre, mais le rassemblement pressé de quelques entretiens et conférences. Mises à part quelques pages sur Piero Della Francesca, l'ensemble roule sur de vastes « questions » (l'art moderne, l'artiste et la société, la religion, etc.) : par exemple, selon les formulations de l'auteur, la *« question »* du *« rapport de l'artiste à l'organisation de la cité »*, ou celle de *« l'analyse du sujet dans la peinture »*, avec quelques *« propositions »* comme *« l'histoire moderne n'est que l'histoire de la répétition d'un symptôme »*. L'avant-gardisme subsiste au moins dans le goût des généralisations et des formules plus ou moins théoriques, obtenues au prix de grossières *réductions : par exemple, il vaut mieux « s'intéresser à ce que l'on a dans son assiette »* (en l'occurrence Rauschenberg) qu'aux *« déchets de l'œuvre de Malevitch »* — c'est net et au moins très *« symptomatique »*. Il est assez curieux de voir le même auteur s'en prendre au chauvinisme de l'Hexagone.

Pour comprendre un peu mieux comment la théorie s'est, depuis la seconde guerre mondiale, aux Etats-Unis, si intimement mêlée à l'art (cet art et cette théorie que *Marcelin Pleynet*, avec quelques autres, a entrepris d'importer), il faut lire le livre de Claude Gintz, *Regards sur l'art américain des années 60*, un recueil critique de textes-jalons sur l'art américain après l'expressionnisme abstrait. Le *recueil commence logiquement avec* Clement Greenberg, qui, au lendemain de la guerre, a promu ce mouvement.

Tout ce qui suit se situe plus ou moins nettement par rapport à Greenberg, qui reste un des meilleurs exemples ce que peut être une réussite critique. On lui reproche, dès les années 60, son interprétation de ce qu'il a nommé « modernisme » (suppression des contrastes de valeurs, réduction à la « planéité », etc.), et la critique vient aussi bien des historiens greenbergiens que de l'extérieur : Rosalind Krauss souligne avec vigueur la contradiction du « modernisme » à se définir depuis Manet en rupture avec la tradition de la *peinture d'histoire alors qu'il ne* cesse de se présenter, dans ses moindres évolutions, comme un mouvement rigoureusement historique. *« La planéité peut bien avoir évacué la perspective spatiale, mais elle lui en a substitué une temporelle, celle l'histoire. »* Ces antagonismes dans la critique correspondent à l'apparition de nouveaux courants, pop-art, minimalisme, rejetés par Greenberg.

Le lecteur pourra avoir l'impression qu'une critique d'art américaine s'est installée au lendemain de la guerre, à New-York, en étroite relation avec l'art contemporain, qu'elle s'est ensuite terriblement sophistiquée quand la peinture et la sculpture devenaient des démarches de plus en plus théoriques (comme le minimalisme ou art conceptuel). La recherche d'une unité, d'une simplicité totale de l'œuvre d'art, par des artistes comme Donald Judd ou Robert Morris, n'est pas nouvelle, elle prend seulement aux Etats-Unis la valeur d'une expérience précaire, mais trop solennelle, d'une objectivité trouvée par lassitude de l'individualisme pictural. Claude Gintz a choisi de clore son recueil sur un texte de Robert Pincus-Witten consacré à Eva Hesse, qui souligne comment un certain retour à l'expressionnisme abstrait, après les développements du minimalisme, traduit, dans cette carrière prématurément brisée, l'ambition des artistes américains de revenir fondamentalement à un exercice primitif, sauvage et « sublime » de l'art.

JEAN-FRANÇOIS CHEVRIER.

★ TRANSCULTURE, de Marcelin Pleynet, 10-18.

★ REGARDS SUR L'ART AMERICAIN DES ANNEES 60, de Claude Gintz, éditions Territoires.

Patrimoine

Tournées héroïques au temps

A la veille de l'année du Patrimoine, une lecture s'impose, austère en apparence, instructive en réalité et divertissante comme un roman : celle des travaux de la commission des monuments historiques tels qu'ils ont été récemment publiés pour les années 1837-1848. Années cruciales, puisqu'elles furent les premières, et les comptes rendus des séances *nous permettent d'assister*, au milieu de péripéties souvent fort pittoresques, à la mise en place de l'institution, aux difficultés, aux aléas de la pratique et, dans une certaine mesure, à l'élaboration de la doctrine.

Toute *question de vandalisme* mise à part, la Révolution avait provoqué une énorme déstabilisation du patrimoine et les esprits éclairés de la Législative et de la Convention comprirent fort bien la nécessité de protéger, au moins par inventaire, les milliers d'édifices et d'œuvres d'art qui changèrent de mains lors de la vente des biens nationaux et de la confiscation des biens des émigrés.

Pourtant, en dépit des efforts d'Alexandre Lenoir et de quelques gestes de Napoléon, les régimes qui se succédèrent après Thermidor, semblent s'être désintéressés de la question. La Restauration, en particulier, fit preuve à cet égard d'une négligence si scandaleuse qu'elle provoqua le fameux *« Guerre aux démolisseurs »*, de Victor Hugo, et il fallut attendre 1830 pour que Guizot, fortement appuyé par le nouveau souverain, crée le poste d'inspecteur des monuments historiques.

Le premier titulaire en fut Ludovic Vitet, que Mérimée remplaça en 1834, trois ans avant que fût créée notre commission, dont le travail devait compléter celui du comité des arts, chargé de la publication des documents relatifs à l'histoire de France.

Les premières difficultés que rencontre la commission tiennent au manque de moyens et plus encore au manque d'hommes. Si les crédits sont insuffisants (ils le seront toujours), ils augmentent de façon appréciable pendant la période considérée. Mais, malgré les tournées véritablement héroïques de certains de ses membres, la commission éprouve toujours le plus grand mal à être informée des situations locales. Elle ne peut compter *que sur la bonne volonté plus* ou moins éclairée de correspondants bénévoles auxquels Mérimée demande de multiplier les *« dénonciations » : « lorsqu'un curé fait abattre des moulures pour placer un dais, vite une dénonciation. Un maire fait blanchir à la chaux un hôtel de ville, autre dénonciation »*.

Les dénonciations arrivent souvent trop tard et, si redoutables que soient les curés et les maires (cela n'a guère changé), ils *sont encore moins dangereux* que les architectes. Ceux qui ont été formés à Rome ne sont d'aucun secours pour l'entretien des édifices gothiques (Labrouste refusa le chantier de Mantes), les architectes compétents en matière de restauration ne sont que trois ou quatre et pour les architectes locaux, c'est en général la catastrophe.

« Tous les monuments de Lyon, s'écrie Lenormant en 1844, *ont été déshonorés par les travaux de restauration.* A Mantes encore, c'est un maître payeur qui dirige les travaux, et un conducteur des ponts et chaussées fait abattre la tour et *« la magnifique abside »* d'une cathédrale méridionale *« pour conserver la direction d'une route. »*

Pis encore, certains architectes se piquent d'embellir. L'un d'entre eux installe des autels *« mérovingiens »* de son cru dans la crypte de Jouarre. A Saint-Denis, Debret *« complète les vitraux de Suger »* par des pièces de son invention (on le mettra tout de même à la porte après l'écroulement de la tour nord de l'abbaye) et l'on ne voit que Viollet-le-Duc pour refuser de dessiner un mobilier moderne à l'intention de la Madeleine de Vézelay.

Sur le problème de la restauration (consolidation ou « restitution »), la commission est d'ailleurs fort divisée. Excédé par les manipulations dont sont *victimes les objets de fouilles*, le baron Taylor propose que l'on arrête celles-ci, la terre conservant mieux que les hommes (il n'avait pas tort) et, appuyé par Mérimée, demande qu'on laisse les ruines, celles de Silvacane en particulier, *« à l'état de ruines, comme tant de monuments anciens en Angleterre »*. C'est pourtant pendant cette période qu'est décidé l'achèvement de Saint-Ouen de Rouen, de la cathédrale de Narbonne, et l'on voit déjà, *horribile dictu*, ce véritable criminel archéologique que fut Abadie, s'installer progressivement dans tout le Sud-Ouest, pour, bientôt, commettre à Périgueux et à Angoulême les abominations que l'on sait.

Voilà pour les architectes. Quant aux municipalités, certaines (à Vienne, à Toulouse) font preuve de bonne volonté, cependant que d'autres, Poitiers en particulier, se comportent en vrais vandales, refusent toute participation aux frais de restauration et, si l'on est tranquille avec le maire, c'est avec l'évêque qu'il faut en découdre et encore plus avec le ministère des cultes. Celui-ci non seulement protège très mal les édifices diocésains, mais ne pense qu'en termes de constructions nouvelles. Pour empêcher la démolition de la Major, à Marseille, et de la cathédrale de Digne, il fallut l'intervention providentielle du ministère des finances, décrétant que tout projet important émanant des cultes devrait faire l'objet

FENESTROUS ET PIGEONNIERS

UN des ouvrages les plus charmants et utiles que l'on puisse lire en ces jours de fin d'année où il fait bon se tenir auprès du feu en rêvant aux châtaignes, aux tourtes, aux chansons et aux neiges d'antan. On n'imagine pas meilleure enquête sur l'architecture et les usages d'une des régions les plus fortement typées, savoureuses et robustes de la bordure ouest de notre bon gros Massif Central.

Vous y apprendrez tout des matériaux de construction et de leur emploi, des toits celtiques ou méditerranéens, des fenêtres et des « fenestrous », des fours, des puits, des lavoirs et des moulins que l'on voit encore sur le causse ou dans les vallées entre Catus et Gramat, Montcuq et Saint - Antonin. Quelles belles fermes, quels fiers escaliers, quels pigeonniers aussi savamment construits que les « trulli » des Pouilles et qu'il ne faut pas confondre avec ces cabanes de pierre sèche, les « caselles » ou « garioles » où le berger se retire après avoir surveillé le retour du « bestial épars » ! Certains sont même portés par des colonnes monolithes et se dressent gentiment dans la campagne comme autant de petits temples de divinités champêtres.

Et pour les usages on vous montrera la belle vannerie de l'égrenoir à raisins, l'échelle de verger, la batteuse, les chaudrons de cuivre ou les « crugs » de terre légère que les femmes portaient sur la tête bien calés sur le « cabessal ». Et puisqu'en cette saison de l'année notre âme est en la cuisine, ainsi que disait Rabelais, on vous fera pénétrer dans ces mirifiques « souillardes » où on lavait les truffes, où l'on met en pot les dépouilles opimes du cochon familial, où l'on prépare encore le tourin à l'ail et ces soupes monumentales qu'un peu de vin transformera à votre aise en « chabro » à la fin du repas. L'illustration, qui a été faite par l'auteur avec tout l'amour qu'il porte à son pays, est d'une qualité exceptionnelle. — A. Fe.

★ HABITAT ET VIE PAYSANNE EN QUERCY, d'Alfred Cayla (en collaboration avec Bernard Cayla), éd. Garnier.

Expositions

CENTRE POMPIDOU

Entrée principale rue Saint-Martin (277-12-33). Informations téléphoniques : 277-11-12.

Sauf mardi, de 12 h. à 22 h. ; sam. et dim., de 10 h. à 22 h. Entrée *libre le dimanche*

SALVADOR DALI. — Jusqu'au 14 avril.

ACCROCHAGE 3. — Jusqu'au 31 décembre.

ATELIERS AUJOURD'HUI 19. — Pierre Gauder/Enos. Jusqu'au 18 février.

PIERRE SOULAGES. Peintures — Jusqu'au 31 décembre.

MATISSE dans la collection du M.N.A.M. — Jusqu'au 31 décembre.

WOLS. Photographie. — Jusqu'au 14 janvier.

JACQUES DAMASE. Trente ans d'édition d'art. — Jusqu'au 14 janvier.

CENTRE DE CREATION *INDUSTRIELLE*

DESIGN ET STRATEGIE DE L'ENTREPRISE. — Jusqu'au 14 janvier.

MAISONS DE BOIS. — Du 20 décembre au 25 février.

B. P. I.

LE LIVRE OBJET ET LE LIVRE ILLUSTRE. — Jusqu'au 10 janvier.

IMAGES DE L'AMERIQUE EN CRISE. Photographies de la Farm Security Administration 1935-1942. — Jusqu'au 17 mars.

MUSEES

L'ART EUROPEEN A LA COUR D'ESPAGNE AU XVIIIe SIECLE, ou de Rigaud à Goya. — Grand Palais, entrée av. du Général-Eisenhower (261-54-10) Sauf mardi, de 10 h. à 20 h., le mercredi, jusqu'à 22 heures. Entrée : 9 francs ; le samedi : 6 francs. Jusqu'au 31 décembre.

TRESORS DES MUSEES DU KREMLIN. Cent chefs-d'œuvre. — Grand Palais (voir ci-dessus). — Jusqu'au 14 janvier.

PICASSO. Œuvres reçues en *paiement des droits de succession.* — Grand Palais, entrée avenue Winston-Churchill (voir ci-dessus). Jusqu'au 7 janvier.

RICHESSES D'ART ET ARCHITECTURE DU MANTOIS. — Grand Palais, porte A. Sauf mardi, de 10 h. à 20 h. Entrée libre. Jusqu'au 20 février.

GEORGES CLEMENCEAU (1841-1929). — Petit Palais, avenue Winston-Churchill (265-99-21) Sauf lundi, de 10 heures à 17 h. 40. Entrée : 8 francs. Jusqu'au 6 janvier.

TABLEAUX FLAMANDS ET HOLLANDAIS DU LOUVRE. A PROPOS D'UN NOUVEAU CATALOGUE. — Dossier du département des peintures no 20. Musée du Louvre, entrée porte Jaujard (260-39-26). Sauf mardi, de 9 h. 45 à 17 h. Entrée : 6 F (gratuite le dimanche). Jusqu'au 31 mars.

FERNAND KHNOPFF (1858-1921). — Musée des arts décoratifs, 107 rue de Rivoli (260-32-14) Sauf mardi, de 12 h. à 18 h. Entrée : 10 F. — Jusqu'au 31 décembre.

LA FAMILLE DES PORTRAITS. — Musée des arts décoratifs (voir ci-dessus). Jusqu'au 18 février 1980.

PRESENTATION TEMPORAIRE D'ŒUVRES DU MUSEE DU LOUVRE. Le Pérugin et l'école ombrienne. *Céramique de l'Orient musulman* : technique et évolution. Stèles funéraires provinciales : Grèce du Nord et Asie Mineure. — Musée d'art et d'essai, palais de Tokyo, 13, avenue du Président-Wilson (723-36-53). Sauf mardi, de 9 h. 45 à 17 h. 15. Entrée : 6 F. Le dimanche, 3 F.

TENDANCES DE L'ART EN FRANCE 1968-1978/9. Partis pris autres : Bay, Boltanski, Buren, Cadere, Dunoyer, Le Gac, Messager, Poirier, etc. — DENNIS OPPENHEIM. Projects 1978-1979. — ARC Paris, au Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 11, avenue du Président-Wilson (723-61-27). Sauf lundi, de 10 h. à 17 h. 40. Entrée : *6 F (gratuite le dimanche)*. Jusqu'au 20 janvier.

DANILO ROMERO. Une histoire d'enfants. — Musée des enfants au Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 14, avenue de New-York (animation gratuite sur rendez-vous au 723-61-27, le mercredi). Jusqu'au 31 décembre.

L'AFFICHE JAPONAISE, du dix-huitième siècle à nos jours. — Musée de l'affiche, 18, rue de Paradis (824-50-04). Sauf mardi, de 12 heures à 18 heures Entrée : 6 F. Jusqu'au 13 janvier.

ARMES ET ARMURES DU JAPON ANCIEN. — Musée Cernuschi, 7, avenue Velasquez (563-50-75). Sauf lundi, de 10 h. à 17 h. 30. Entrée : 6 F. Jusqu'au 3 février.

RELIGIONS ET TRADITIONS POPULAIRES. — Musée des arts et traditions populaires, 6, route du Mahatma-Gandhi (bois de Boulogne) (747-69-80). Sauf mardi, de 10 h. à 17 h. 15. Entrée : 6 F, le dimanche : 4 F (gratuite le 25 février). Jusqu'au 3 mars.

MUSÉE HENNER. Salles rénovées, 43, avenue de Villiers (763-42-73). Sauf lundi, de 14 h. à 17 h. Entrée : 4 F.

SCULPTURES MEDIEVALES DE PARIS. Jusque fin février. — MON PARIS. Cent aquarelles de KOJIRO AKAJI. Jusqu'au 30 décembre. Musée *Carnavalet, 23, rue de Sévigné* (272-21-13). Sauf lundi, de 10 h. à 17 h. 40. Entrée : 6 F.

LE GOTHIQUE RETROUVE. Avant Viollet-le-Duc. — Hôtel de Sully, 63, rue Saint-Antoine (274-22-22). Sauf mardi, de 10 h. à 15 h. 30. Jusqu'au 17 février.

TRESORS DE CHINE ET DE HAUTE ASIE Centième anniversaire de Paul Pelliot. — Bibliothèque nationale, 58, rue de Richelieu (261-82-83) Tous les jours, de 12 h. à 18 h. Entrée : 6 F. Jusqu'au 28 décembre.

SPECTACLES D'ASIE. Collection Kwok-on. — Bibliothèque nationale (*voir ci-dessus*). *Jusqu'au 6 janvier.*

CHAPELAIN-MIDY. La vie est un théâtre. — Musée de la Poste, 34, boulevard de Vaugirard (320-15-30). De 10 à 17 h. Jusqu'au 31 décembre.

LES PARISIENS AU FIL DES JOURS *(1900-1960)*. Photographies Séeberger frères. Bibliothèque historique de la Ville de Paris, 24, rue Pavée (272-68-36). Sauf dim., de 14 h. à 18 h. Entrée libre. Jusqu'au 15 janvier.

LE PRINCE IMPERIAL. — Musée national de la Légion d'honneur (292-12-65), 2, rue de Bellechasse. Sauf lundi, de 14 h. à 17 h. Jusqu'au 2 mars.

ANNÉE DE L'ENFANT. — Musée de l'Assistance publique, 13, rue Scipion. Mer., sam. et dim., de 10 h. à 17 h. ; jeudi et vendr., de 11 h. à 17 h. Jusqu'au 31 décembre.

RITES DE LA MORT. — Musée de l'homme, palais de Chaillot (505-70-60) Sauf mardi, de 10 h. à 18 h. Jusqu'en juillet 1980.

HERITAGE DU NEPAL. — Hall du Musée de l'homme, palais de Chaillot (voir ci-dessus). Jusqu'au 18 février.

CENTRES CULTURELS

INITIATION A L'ARCHEOLOGIE. — Rotonde de La Villette, 1, square Léon-Paris, place de Stalingrad (206-23-58). Sauf lundi et jours fériés, de 14 h. à 18 h. Jusqu'à fin janvier.

BABOU, GAMARRA, MARCOS, PELLON. — Fondation nationale des arts graphiques et plastiques, 11, rue Berryer (563-90-55). Sauf mardi, de 1er h. à 19 h. Jusqu'au 30 décembre.

EVERT LUNDQUIST. Peintures. — Jusqu'au 22 janvier. — DESSINS D'ARTISTES FRANÇAIS ET SUEDOIS DU XVIIIe SIECLE. — Jusqu'au 25 janvier. Centre culturel suédois, 11, rue Payenne (271-82-20). De 12 h. à 18 h. ; sam. et dim., de 14 h. à 19 h.

FEMINIE DIALOGUE 79. — Unesco, 7, place Fontenoy (577-16-10). De *10 h. à 19 h. Jusqu'au 2 janvier.*

CODES. Exposition-parcours de Maurice Guilland. — Centre culturel du Marais, 26-28, rue des Francs-Bourgeois (278-66-65). Sauf mardi, de 12 h. 30 à 19 h. 30. Entrée : 8 F. Jusqu'au 31 janvier.

NOELS D'HIER. — Le Louvre des Antiquaires, 2, place du Palais-Royal (297-27-00). Sauf lundi de 11 h. à 19 h. Jusqu'au 13 janvier

CARICATURES - PRESSE SATIRIQUE 1830-1918. — Hôtel de Sens, bibliothèque Forney (278-17-34). Jusqu'au 31 décembre.

RAYMONDE GODIN. L'espace et les signes. — DUMOUCHEL, LEROUX - GUILLAUME, S. TOUSIGNANT. *Trois générations de graveurs québécois.* — Centre culturel canadien, 5, rue de Constantine (551-35-73). De 9 h. à 19 h. Jusqu'au 20 janvier.

LEPPIEN. Peintures. — M.J.C. « Les Hauts de Belleville », 43, rue du Borrégo (636-68-13). De 15 h. à 21 h. ; dimanche, de 15 h. à 18 h. *Jusqu'au 29 décembre.*

هكذا من الأصل

LIVRES

de Mérimée

d'i crédit spécial voté par le Plement, ce qui les calma un p et permettait de voir venir.

ıprès le maire et l'évêque, ıci le préfet, celui de la Seine, r exemple, le cher comte de ımbuteau, qui refuse le moin-e sou pour la sauvegarde de ɔôtel Carnavalet et s'enrage à xiger la démolition des ailes du alais de l'Institut, à seule fin l'élargir le quai de quelques nètres. Les préfets furent cependant dans l'ensemble, et cela depuis l'Empire, assez compréhensifs, moins féroces en tout cas que la plupart des autres administrations : les ponts et chaussées, on s'en doute, et cela n'a pas changé ; les travaux publics, qui ne cessaient de réclamer la tutelle des monuments historiques — rebaptisés/ « *environnement et cadre de vie* », ils ont mis cent cinquante ans à y parvenir ; la guerre, et il fallut toute l'énergie de Taylor pour arracher aux calculs homicides d'un obscur général de brigade l'admirable abbaye de Sainte-Marie-des-Dames à Saintes.

Les Tabacs eux-mêmes s'en mêlèrent : à Strasbourg, où l'architecte de ladite administration *considérait* la *démolition* de l'église Saint-Etienne comme indispensable à la prospérité de sa manufacture. Mérimée poussa de tels cris que les Tabacs en furent pour leur courte honte, mais l'affaire est d'autant plus extravagante et significative d'un état d'esprit qu'il s'agissait d'un édifice classé.

Cela dit, la commission dut bien souvent baisser les bras, se résigner à la démolition de l'Hôtel-Dieu d'Orléans, exigée par *le conseil municipal*, ou à celle de deux des plus beaux hôtels parisiens, l'hôtel de Torpanne et l'hôtel de la Trémoille. Cette résignation est parfois surprenante : à l'abbaye de Charlieu, « *qui va être démolie* », la commission se contente de demander le dessin des fresques, le propriétaire de Fontenay désirant vendre le *cloître de l'abbaye, la commission* propose de le transporter à Paris (!) et l'hôtel Lambert lui-même, dont Rambuteau avait refusé l'acquisition, ne fut sauvé que par une « *dame étrangère* » qui décida de s'y installer.

Plus surprenants encore sont certains choix et certains dédains. Un seul exemple, mais tellement stupéfiant qu'il épuise la rubrique : la cathédrale de Laon est « *un édifice grossier d'exécution... que l'on pourrait peut-être abandonner si la France conservait encore toutes les richesses monumentales qu'elle renfermait* ». La cathédrale de Laon !

De façon plus générale, on peut voir que la commission s'est peu intéressée aux édifices civils et, au-delà de la Renaissance, son zèle faiblit singulièrement. Pour entretenir Chambord, elle recommande de « *vendre les matériaux des communs construits par Mansart qui déparent les abords du château* », et Mérimée qualifiera un des chefs-d'œuvre de Boffrand, la chapelle de Lunéville, d'édifices *d'un style assez barbare, même pour l'époque de décadence où il a été construit* ».

Il y a là un écho de la rivalité qui opposait les « *gothiques* » de la commission des monuments historiques aux « *classiques* » et aux « *romains* » du conseil des bâtiments civils. On est tout de même un peu suffoqué de lire que, au moment où l'on se préoccupe du sort de Blois, presque massacré par l'armée, Lenormant propose de restaurer l'aile Louis XII et l'aile François I[er] mais d'« *abandonner le bâtiment de Gaston au génie militaire* ». Le bâtiment de Gaston d'Orléans ! l'*opus magnum* de Mansart ! Pauvre Mansart, pauvre Gaston ! En somme, et une fois de plus, personne n'est parfait. Et je puis vous assurer, mes chers lecteurs, que la commission de 1837 fut un modèle d'intransigeance et de combativité par rapport à celles qui aujourd'hui naviguent dans les mêmes eaux.

ANDRÉ FERMIGIER.

★ **LES PREMIERS TRAVAUX DE LA COMMISSION DES MONUMENTS HISTORIQUES, 1837-1848, par Françoise Bercé. Editions Picart. Très nombreuses reproductions des relevés d'architectes de la commission. Environ 175 F.**

Musiques

La multiple splendeur du message noir

« **C**E qui caractérise le nègre, c'est qu'il n'est pas parvenu à l'intuition d'une différence entre lui-même et un état absolu, lequel serait, par rapport au moi, quelque chose d'autre et de supérieur, comme, par exemple, Dieu, ou la loi... On ne peut donc rien trouver dans ce caractère qui rappelle l'homme. » Qui parle ainsi ? Hegel, le téméraire synthétiseur de Heidelberg et de Berlin. « *Le nègre n'a reçu de la nature que le goût des sornettes. M. Hume défie qui que ce soit de lui citer l'exemple d'un nègre qui ait montré des talents et il affirme que, parmi les centaines de milliers transportés loin de leur pays, il ne s'en est jamais trouvé un seul pour produire quelque chose de grand dans les arts ou dans quelque autre noble discipline.* » Qui s'exprime de la sorte ? Kant, l'observateur le plus compétent des aborigènes de Königsberg.

Exerçons-nous une sévérité facile et basse à l'égard de penseurs considérables mais, en la matière, fort démunis, dans un temps où n'existait pas l'ethnologie ? Vite dit. On ne saurait oublier Montesquieu et Rousseau, qui se donnaient, eux, des idées toutes différentes. Rousseau surtout qui, *même* s'il avait — comme le lui reprochait Volney trois ans avant que ne tonnent les canons d'Iéna — dressé son tableau du sauvage d'après « des comparaisons tirées de la forêt de Montmorency ». Comparaisons généreuses en tout cas, ou, au minimum, moins vaniteuses, comme, plus lucides encore, ces mots terribles de l'abbé Raynal : « *Les nègres sont bornés parce que l'esclavage brise tous les ressorts de l'âme.* »

Tous les ressorts, non. Quelques uns subsistent. On croit détruire l'esclave, mais, dans son secret, l'esclave se défend et se revanche. C'est ce que montre très bien l'excellent livre de Claude Fléouter : *la Mémoire du peuple noir*. Au premier chapitre, nous sommes en pleine fureur esclavagiste : le capitaine Donbar, de Nantes, charge les nègres kantiens sur le bateau *Saint-Dominique*, au moment même où le jésuite Guillaume Raynal prépare, courageusement, son *ouvrage dénonciateur qui* n'aura, d'abord, qu'une diffusion clandestine. L'Europe, avec la complicité de forbans africains, eux-mêmes négriers, déporte aux *Amériques* la *force de travail*, le bon bétail de circonstance.

Un témoin amical et affectueux

La musique va permettre au Noir, malgré les certitudes péjoratives des *philosophes* de la Prusse orientale et du Bade-Wurtemberg, non seulement de sauver l' « universalité essentielle » qu'on lui déniait, mais encore *d'apporter au monde blanc* un sang nouveau, comme on dit rapidement, par métaphore. Dans son prologue, Fléouter, infatigable voyageur, et qui possède *bien son sujet*, insiste sur la diversification et la multiple splendeur du message noir par le fait même de l'arrachement au sol ancestral et de l'implantation *en plusieurs terres lointaines*, mais aussi par la conséquence d'un développement sur place pour ceux qui ont échappé à la vente scandaleuse sinon à l'exploitation éhontée. Quatre régions seront choisies pour exemplaires de cette créativité offensive-défensive : l'Amérique du Nord, les Indes occidentales, l'Amérique latine, l'Afrique elle-même, par le choc des cultures bouleversées.

Claude Fléouter n'assume pas dans son livre la tâche de l'anthropologue *patenté*, ou du musicologue de service. Il en accomplit une autre, non moins indispensable : celle, plus impressionniste, du témoin amical, *affectueux* et, au *demeurant*, très informé de la vie que mènent, de l'art que fabriquent les hommes vers qui sa vocation d'enquêteur-migrateur l'a, de *nouveau, conduit*. On *apprend* beaucoup de choses à le lire. Sur l'aventure nord-américaine qui prend la route, le long du Mississippi et qui se prolonge à Harlem jusqu'à *ce que* celui-ci revête l'allure sinistre de la ville bombardée. Sur le diamant des Caraïbes dont les facettes sont autant de formes du reggae militant et de la *référence* à l'Ethiopie. Sur le Brésil où la culture mère survit à sa façon et où Recife compte, pour sa seule part, dix mille maisons de candomble. Sur le continent *originel* enfin, comme il se devait, et dont *le* Nigeria fournit l'une *des* possibles images, Nigéria de Lagos surtout, où Fela Kuti « combine le jazz et la musique traditionnelle, et modernise sans détruire ».

Ce *texte* alerte et vif, bourré d'informations, dans la veine du grand reportage, qui se lit comme il a *été écrit*, passionnément, et qui se regarde aussi, page à page, en raison d'une abondante et belle iconographie, vient à point, avec son phonogramme illustratif, *pour* la *joie* de *tous* ceux qui aiment arpenter le chemin des africains. « *Voici*, écrivait Sartre, à propos de ces Orphées, *des hommes debout qui nous regardent. Des torches noires à leur tour éclairent le monde, et nos têtes blanches ne sont plus que des lampions balancés par le vent.* »

LUCIEN MALSON.

(1) *La Mémoire du peuple noir*, par Claude Fléouter, éditions Albin Michel, collection Rock and Folk.

(2) *Disque accompagnateur : The Black Way*, édition l'Escargot, E.S.C. 398. Double album.

L'opéra, des origines à nos jours

Voici certainement le plus précieux et le plus beau des répertoires d'opéras qui fleurissent actuellement : une encyclopédie éditée par Mondadori en Italie, réalisée par treize musicologues italiens, qui recense et analyse dans l'ordre chronologique près de huit cents opéras des origines à nos jours, soit la quasi-totalité de ce qui a compté, de ce qui a eu quelque existence sur les scènes mondiales (avec un peu de complaisance bien naturelle pour les œuvres italiennes). Chaque notice comprend des indications précises sur les circonstances de la création, en général la tessiture des rôles principaux, un résumé assez détaillé de l'action et un commentaire succinct, historique et critique. Plus de quatre cents photos, dont deux cents en couleurs, images de théâtres, portraits de compositeurs et d'interprètes, mises en scène d'hier et d'aujourd'hui, rendent séduisant cet ouvrage indispensable pour les amateurs d'art lyrique (Ed. Ramsay-Image, 512 pages, 20 × 27, relié).

Le journal de Cosima Wagner

Avec les volumes 3 et 4 (1878-1883) s'achève la traduction française (excellemment réalisée par Michel-François Demet) du Journal de Cosima Wagner, dont Pierre Boulez a dit ici même l'immense intérêt (le Monde du 15 décembre 1977). Jour après jour, Cosima note les faits et paroles de son mari et de plus en plus, semble-t-il, à mesure que le temps s'écoule. On dispose ainsi d'un historique inappréciable de la composition et de la création de Parsifal, de tout ce qui traverse la pensée de Wagner, de sa maladie et de sa mort, des derniers voyages en Italie, en même temps que l'on découvre davantage la personnalité de celle qui va devenir la grande prêtresse de Bayreuth (Ed. Gallimard, texte établi préfacé et commenté par Martin Gregor-Dellin et Dietrich Mack, tome 3, 774 pages ; tome 4, 582 pages ; 16,5 × 24 ; reliés).

KASUO SHINOHARA, architecte : Trente-trois maisons au Japon. S.A.D.G., 100, rue du Cherche-Midi (548-53-10). Sauf dimanche et fêtes, de 13 h. à 19 h. Jusqu'au 31 janvier.
RAYMONDE GODIN. L'espace et les signes. — *DUMOUCHEL, LEROUX-GUILLAUME, S. TOUSIGNANT. Trois générations de graveurs québécois.* — Centre culturel canadien, 5, rue de Constantine (551-35-73). De 9 heures à 19 heures. Jusqu'au 20 janvier.
ART ET REGARD DES FEMMES. Peintures, sculptures, photographies, tapisseries, gravures, poèmes. FIAP, 30, rue Cabanis (581-38-50). De 11 h. à 20 h. Jusqu'au 31 décembre.
TRENTE ARTISTES VENEZUELIENS A PARIS. — Ambassade du Venezuela, 11, rue Copernic. Sauf sam. et dim., de 10 h. à 13 h. et de 14 h. à 16 h. Jusqu'au 1[er] février.
LE MUSEE IMAGINAIRE DE TINTIN. — *Centre culturel de la* communauté française de Belgique, *127-129, rue Saint-Martin (271-26-16).* Sauf lundi, de 11 h. à 18 h. Entrée : 10 F. Jusqu'au 4 janvier.
ART MODERNE DE BOSNIE-HERZEGOVINE. — Centre culturel de la R.S.F. de Yougoslavie, 123, rue Saint-Martin (272-50-50). Jusqu'au 31 décembre.
TRENTE ANS DE TYPOGRAPHIE FRANÇAISE. — Mecanorma Graphic Center, 49, rue des Mathurins (483-90-90). Sauf sam. et dim., de 10 h. à 18 h. Jusqu'au 25 janvier.
VISIBLE-INVISIBLE. Aspect de la photographie scientifique. — Palais de la Découverte, avenue Franklin-Roosevelt (359-16-65). *Sauf lundi,* de 10 h. à 18 h. Jusqu'au 15 janvier.
L'ARCHE DE NOEL. Jouets-animaux, objets de collections 1850-1945. — Salons de la société Ricard, 35, avenue Franklin-Roosevelt. Sauf dim. et jours fériés, de 10 h. 30 à 13 h. et de 15 h. à 17 h. 30. Jusqu'au 12 janvier.

GALERIES

CENT PLANCHES DES MAITRES DE L'AFFICHE. — Imagerie, 9, rue Dante (325-18-66). Jusqu'au 8 janvier.
PIERRES DE REVE. Les racines du paysage. — Galerie J. Ostier, 26, place des Vosges (887-28-57). Jusqu'au 27 janvier.
FOIRE INTERNATIONALE D'ART POSTAL AUDIO ET VISUEL. — *Galerie Lara Vincy*, 47, rue de Seine (326-72-51). Jusqu'au 31 janvier.
DANAE OU LA PLUIE D'OR, d'après Titien, par les artistes de l'Œil de Bœuf, 58, rue Quincampoix (278-36-66). Jusqu'au 31 janvier.
PROPOSITION POUR UN JEUNE COLLECTIONNEUR. Peintures, aquarelles, dessins. Œuvres d'Appel, Bissière, Cardenas, Charchoune, Fautrier, Hartung, Laubies, Oppenheim, etc. — Galerie Boulakia, 20, rue Bonaparte (354-59-09). Jusqu'au 20 janvier.
DESSINS ET AQUARELLES DU DIX-NEUVIEME SIECLE. — La Curia du Louvre, 2, place du Palais-Royal (297-27-10).
IMAGES EXTRAVAGANTES ET OBJETS SINGULIERS. Œuvres de Chabot, Gaussot, Gial-Miniet, Lebovici, Ogier, Zdunek et quelques autres. — Galerie J.-C. Riedel, 12, rue Guénégaud (633-25-73). Jusqu'au 20 janvier.
TSUBA. Gardes de sabres japonais. — Galerie R. Burawoy, 12, rue Le Regrattier (354-67-36). Jusqu'au 9 février.
DIGAN, sculptures - **LEPAREUR**, peintures. — Axe galerie jardin, 33, rue des Francs-Bourgeois. Jusqu'à fin janvier.
MICROSCOPE 79 : œuvres de Barbu, Blomstedt, Braun, Buffoli, Cussinet, Gramatski, etc. Art et Culture, 90, rue de Rennes (548-58-69). Jusqu'au début janvier.
SCULPTURES - PAYSAGES : Bonnand, Buffoli, Dagarian, Marion, Romain, Rossi, Sigg et Zoratto. **VASCO COSTA**, huiles et acryliques récentes. *Galerie de l'Université, 52, rue de* Bassano (720-73-76). Jusqu'au 3 janvier.
ENCRAGE/PASSAGE : Rougemont, Matieu, Atelier Bordas lithographie. Galerie Le Dessin, 27, rue Guénégaud. Jusqu'au 20 janvier.
CHARLES - HENRY BAINVILLE. Lithographies hip et réalistes. La *Closerie des Lilas, 171, boulevard du* Montparnasse (326-70-50). Jusqu'au 14 janvier.
CHAMBAS. Retour d'Egypte. — Galerie Krief-Raymond, 19, rue Guénégaud (329-32-37). Jusqu'au 12 janvier.
GOSTA CLAESSON. *Pastels.* — Galerie Jean Leroy, 37, rue Quincampoix *(277-52-24).* Jusqu'au 5 janvier.
SALVADOR DALI. Dix recettes d'immortalité. — Arts contemporains, 2, rue de l'Odéon (633-49-24). Jusqu'au 20 janvier.
FRANÇOIS DECK : « Labyrinthes ». Dessins. Librairie-galerie Obliques, 58, *quai de l'Hôtel-de-Ville* (274-19-80). Jusqu'au 1[er] mars.
ROSITA DEWEZ. Dessins. — Galerie Charley Chevalier, 27, rue de la Ferronnerie (508-58-63). Jusqu'au 31 décembre.
ALAIN DUPUIS : Soleils, maisons, évidences enfantines. *Tapisseries. La* Demeure, 19, rue Lagrange (326-02-74). Jusqu'au 12 janvier.
ERTE. Galerie Proscenium, 35, rue de Seine (354-92-01). Jusqu'au 1[er] février.
HOMMAGE A JEAN FRELAUT. — Galerie Sagot-le-Garrec, 24, rue du Four (326-43-38). Jusqu'au 15 janvier.
FRIEDLANDER. Aquatintes pour les « Illuminations » de Rimbaud. — Editions de l'Ermitage, 33, rue Henri-Barbusse (354-71-44). Jusqu'au 13 janvier.
JACQUES GAUTIER. Œuvre-bijoux. — 36, rue Jacob *(260-84-33).* Jusqu'au 31 janvier.
HENRI GOETZ. *Trente-six pointes d'argent.* — Galerie de Bellechasse, 10, rue de Bellechasse (555-83-69). Jusqu'au 12 janvier.
GRAND'MERE PARIS. Provinces fleuries. — Galerie J. Casanova, 25, galerie de Montpensier (296-23-52). Jusqu'au 31 décembre.
GUTHERZ. Figures. — Galerie l'Œil Sévigné, 14, rue de Sévigné (277-74-59). Jusqu'au 13 janvier.
EDWARD KIENHOLZ. Œuvres récentes. — Galerie Maeght, 13, rue de Téhéran (522-13-19). Jusqu'au *18 janvier.*
FELIX LABISSE. Peintures de *1929 à 1951.* — Galerie Isy Brachot, 35, rue Guénégaud (354-22-40). Jusqu'au 12 janvier.
BERTRAND LAVIER. — Galerie Eric Fabre, 34, rue de Seine (325-42-63). Jusqu'au *19* janvier.
LE CORBUSIER vu par Lucien Hervé. *Photographies d'architecture.* — Artcurial, 9, avenue Matignon (359-29-82). Jusqu'au 31 *décembre.*
MILSHTEIN. — Galerie Negru, 40, rue Mazarine (329-85-09). Jusqu'au 5 janvier.
MANFRED MOHR. Dessins génératifs. — Galerie Weiller, 5, rue Gît-le-Cœur (326-47-68). Jusqu'au 26 janvier.
OLIVIER O. OLIVIER. — Galerie Jean Briance, 23-25, rue Guénégaud (326-85-51). Jusqu'au 19 janvier.
MADELEINE PARADIS. Dessins, aquarelles, gravures. Galerie l'Eté, 4, rue Yves-Le-Tac (255-58-41). Jusqu'au 6 janvier.
JACQUES POLI. Peintures. — *Galerie Maeght, 46, rue du Bac* (222-12-59). Jusqu'en janvier.
CHRISTIAN RENONCIAT. — Galerie A. Blondel, 4, rue Aubry-le-Boucher (278-66-67). Jusqu'en février.
YVES REYNIER. — Galerie Baudoin-Lebon, 36, rue des Archives *(272-03-10). Jusqu'au 5 janvier.*
SCHNEER. Peintures. — Galerie Pierre-Lescot, 28, rue Pierre-Lescot (333-85-39). Jusqu'au 31 décembre.
SILVIA STEIGER. Galerie de Kruijff, 48, rue Beaubourg (278-53-50). Jusqu'au 15 janvier.
UBAC. Ardoises, empreintes, livres illustrés. — Galerie Maeght, 14, rue *de Téhéran (522-13-19).* Jusqu'au 18 janvier.
VIVIN. Peintures. Galerie Dina Vierny, 36, rue Jacob (260-23-18). Jusqu'à fin janvier.
WOLLS. 1913-1951. Peintures, aquarelles, dessins, photos. — Galerie Beaubourg, 23, *rue du Renard* (271-20-50). Jusqu'au 12 janvier.

REGION PARISIENNE

AUBERVILLIERS. Soegeng Batik. Centre municipal J.-Salomon, 5, rue Schaeffer *(352-49-99). Jusqu'au* 12 janvier.
BOULOGNE-BILLANCOURT. Festival du jeu de société. — Centre culturel. De 10 h. à 23 h. ; dim., de 10 h. à 12 h. Jusqu'au 7 janvier.
BRETIGNY. A propos (et autour) *du jouet. Centre culturel, rue Henri-*Douard, centre G.-Philipe (084-38-68). *Sauf lundi, de 9 h. à 12 h. et de* 14 h. à 18 h. ; dim., de 14 h. à 18 h. Jusqu'au 13 janvier.
JOUY-EN-JOSAS. Les plus belles toiles de Jouy. — Musée Oberkampf, château de Montebello (946-20-48). Mardi, sam., dim. et jours fériés, de 14 h. à 17 h. Jusqu'en juin.
LA DEFENSE. Art populaire d'Indonésie. — La Galerie, Esplanade (775-86-08). De 11 h. à 19 h. ; sam. et dim., de 12 h. à 19 h. ; merc., jusqu'à 21 h. 30. Jusqu'au *31 décembre.*
LE VESINET. Première Biennale *des peintres russes. Centre des arts* et loisirs, 59, boulevard Carnot (976-32-75). De 10 h. à 12 h. et de 14 h. à 19 h. Jusqu'au 13 janvier.
MARLY-LE-ROI. Marianne et Yann Liébard, dix années d'expression. — Dessins, peintures, sculptures, tapisseries. Institut national d'éducation populaire, 11, rue W.-Blumenthal *(958-49-11). Jusqu'au 30 décembre.*
POISSY. Trains-jouets et jouets-trains. Musée du jouet, 2, enclos de l'Abbaye. Sauf lundi et mardi, de 9 h. 30 à 12 h. et de 14 h. à 17 h. Jusqu'au 13 janvier.
PONTOISE. Dessins et aquarelles. Acquisitions et dons récents. — Jouets anciens. — Musée, 4, rue *Lemercier (031-93-00). Sauf mardi,* de 10 h. à 12 h. et de 14 h. à 18 h. Jusqu'au 31 janvier.
ROSNY 2. « La Belle au bois dormant ». — Automates (854-49-99). De 11 h. à 22 h. ; lundi et samedi, jusqu'à 20 h. Jusqu'au 31 décembre.
SAINT-MAUR. Salon *1979* de la Société des artistes du Val-de-Marne. — *Musée, 5 ter,* avenue du Bac, à La Varenne (283-41-42). Sauf mardi et jours fériés, de 14 h. à 18 h. Jusqu'au 12 janvier.
VILLEPARISIS. Travaux sur papier/objets. — Centre culturel municipal J.-Prévert, pl. de Pietrasanta *(427-94-99). Mer. et sam.,* de 14 h. à 19 h. ; dim., de 10 h. à 12 h. et de 14 h. à 19 h. Jusqu'au 20 janvier.

EN PROVINCE

AIX-EN-PROVENCE: Trois artistes du Haut Crestet : Claude Stahly, François Stahly, *Parvine Curie.* — Musée des tapisseries, place de l'An-*cien-Archevêché* (21-05-78). Jusqu'au 5 janvier.
ARRAS. Parti pris 3 : œuvres de Christian Jaccard, Joël Kermarrec, Constantin Xenakis. — Centre culturel Noroit, 9, rue des Capucins (21-30-12). Jusqu'au 3 janvier.
BEAUVAIS. *Hommage à Maurice* Boudot-Lamotte (1878-1957). — Collection de M.-J. Boudot-Lamotte. Musée départemental de l'Oise (445-13-60). Jusqu'au 25 février.
CALAIS. Cent dessins des musées d'Angers. — Tom Phillips. Musée des *beaux-arts, rue Richelieu* (21-28-99). Jusqu'au 13 janvier.
CHALON-SUR-SAONE. Les trésors de la société française de photographie. — Musée Nicéphore-Niepce, 28, quai des Messageries (48-01-70). Christian Boltanski : les modèles. — *Maison de la culture.* Jusqu'au 20 janvier.
CHAMBERY. Art et histoire de l'Iran avant l'islam. — Jusqu'au 15 mars. — Toni Grand. Sculptures 1976-1979. André Villers. Jusqu'en février. Musée savoisien, square de Lannoy de Bissy (33-44-48). Jusqu'en février.
CHANTILLY. — *La Madone de* Lorette de Raphaël. — Musée de Condé. Jusqu'au 14 janvier.
LA CHARITE-SUR-LOIRE. Estampes de Jean Messagier. — Cellier des Moines, cour du château (70-16-12). Jusqu'au 13 janvier.
DIEPPE. *George Ball.* — Musée (84-19-76). Jusqu'au 30 janvier.
GRENOBLE. Ernest Pignon-Ernest : interventions-images. — Maison de la culture, 4, rue Paul-Claudel. Jusqu'au 17 février.
LA ROCHELLE. Alechinsky à l'im*primerie.* — *Chapelle du lycée Fro*mentin, 18, rue du Collège. Jusqu'au 27 janvier.
LILLE. — Traditions des marionnettes. Hospice Comtesse. Jusqu'au 14 janvier.
LONS-LE-SAUNIER. Lucien-Achille Mauzan 1883-1952. — Musée. Jusqu'au 7 janvier.
LYON. *Vingt-six artistes polonais* contemporains. — Espace lyonnais d'Art contemporain, Centre d'échange de Perrache (842-27-39). Jusqu'au 31 décembre.
MACON. Roman Cieslewicz, sérigraphies, affiches. Jusqu'au 31 dé*cembre.* — *Gérard Schlosser,* peintures. Jusqu'au 27 janvier. Centre d'action culturelle, avenue Charles-de-Gaulle (38-79-11).
METZ. Dietrich Mohr, sculptures. — Musées, 2, rue du Haut-Poirier (75-10-18). Jusqu'au 7 janvier.
MARCQ-EN-BAROEUL. Afrique noire : arts d'hier et d'aujourd'hui. Septentrion, *fondation* Prouvost (78-30-32). Jusqu'au 27 janvier.
MARSEILLE. La vie quotidienne des artisans de pharaon. Musée Borely (73-21-60). Jusque fin janvier.
MONT-DE-MARSAN. De Sumer à Babylone. Musée Despiau-Wlérick (75-00-45). Jusqu'au 27 janvier.
MULHOUSE. Les tissus imprimés d'Issey Miyake. — Cent dessins textiles japonais contemporains. Musée de l'impression sur étoffes, 3, rue *des Bonnes-Gens.* Jusqu'au 24 février.
NICE. Pop art américain aujourd'hui. Galerie d'art contemporain, 59, quai des Etats-Unis (85-82-34). Jusqu'au 6 janvier. — Peintures de T'ang. Galerie des Ponchettes, 77, quai des Etats-Unis (85-65-23). Jusque fin janvier.
NIMES. *Le vitrail, art et technique.* Musée des beaux-arts, rue Cité-Foulc. Jusqu'au 13 janvier.
RENNES. Dessins d'architecture. Collection du Royal Institute of British Architects, Musée des beaux-arts, cabinet d'art graphique. Jusqu'au 7 janvier. — Images du Nouvel An chinois. Henri Girard, Martine Kerbaol, *prix de la ville de* Rennes 1979. Maison de la culture, 1, rue Saint-Hélier (79-26-26). Jusqu'au 6 janvier.
ROUBAIX. Henri Goetz, pastels et peintures. Centre culturel du Forum, 2, rue Pierre-Motte. Jusqu'au 20 janvier.
LES SABLES-D'OLONNE. Collections de marine du musée. Jacques Launois : œuvres récentes. David Chambard : *dessins.* Musée de l'abbaye Sainte-Croix. Jusqu'au 10 février.
SAINT-PAUL-DE-VENCE. Bernard Moninot. Fondation Maeght (32-81-63). Jusqu'au 30 janvier.
STRASBOURG. Jean Hélion. — Musée d'art moderne. Jusqu'au 31 décembre.

Théâtre

Les jours de relâche sont indiqués entre parenthèses.

Les salles subventionnées

OPERA (742-57-50), les 26, 27, 28, 29 et 31, à 20 h. 30 : Coppelia.
SALLE FAVART (296-12-20), les 27, 28, 29 et 31, à 19 h. 30 : Vive Offenbach.
COMEDIE - FRANÇAISE (296-10-20), les 26 et 29, à 20 h. 30 ; les 28, 29 et 1er, à 14 h. 30 : Un client sérieux ; le Malade imaginaire ; les 27, 28, 30, 31 et 2, à 20 h. 30 ; le 30, à 14 h. 30 : l'Œuf ; le 26, à 14 h. 30 : le Misanthrope ; le 27, à 14 h. 30 ; le 1er, à 20 h. 30 : le Barbier de Séville ; les 31 et 2, à 14 h. 30 : le Pain de ménage ; Bérénice.
CHAILLOT (772-81-15), Salle Gémier, les 26, 27, 28, 29 et 31, à 20 h. 30 ; le 30, à 15 h. : le Pic du Bossu.
ODEON (325-70-32) (D. soir et Mar. soir), 20 h. 30, mat. dim. et mar., 15 h. : la Tour de Babel.
PETIT ODEON (325-70-32) (L.), 18 h. 30 : C'était comment déjà ?
T.E.P. (797-96-06) : relâche.
PETIT T.E.P. (797-96-06), les 26, 27, 28, 29 et 2, à 20 h. 30 : Catherine Sauvage, Bruno Brel.
CENTRE POMPIDOU (277-12-33) (mar.), le 28, à 18 h. : Vidéo-information (l'Ethiopie).
CARRE SILVIA-MONFORT (531-28-34), les 26, 27, 28, 31, 1er et 2, à 15 h. ; les 29 et 30, à 14 h. et 16 h. 30 : Cirque Grüss à l'ancienne ; le 29, à 15 h. : The boys choir of Harlem.
THEATRE DE LA VILLE (374-11-24), les 26, 27, 28 et 29, à 18 h. 30 : Alex Métayer ; les 26 et 29, à 20 h. 30 : les Trois Sœurs ; les 28 et 31, à 20 h. 30 : Gin game ; le 31, à 22 h. : Récital Anna Prucnal.

Les autres salles

AIRE LIBRE (322-70-78) (D. soir, le 1er, soir), 20 h. 30, mat. dim. et le 1er, 17 h. : Poivre de Cayenne ; la Fleur à la bouche ; 22 h., mat. dim. et le 1er, 18 h. 30 : Salle d'attente.
ANTOINE (208-77-71), 20 h. 30, mat. dim. et le 1er, 15 h. : le Pont japonais (dern. le 1er).
ARTS-HEBERTOT (387-23-23) (D. soir), 20 h. 45, mat. sam., dim. et le 1er, 15 h. : l'Ours ; Ardèle ou la marguerite.
ATELIER (606-49-24) (D. soir, le 1er), 21 h., mat. dim., 15 h. : Audience ; Vernissage.
ATHENEE (742-67-27) (le 1er, soir), 21 h., mat. dim. et le 1er, 15 h. 30 : la Fraîcheur de l'aube.
BOUFFES DU NORD (239-34-50) (D., L.), 20 h., mat. sam., 15 h. : la Famille Deschiens ; les Oubliettes.
BOUFFES-PARISIENS (296-60-24) (D. soir), 21 h., mat. dim., 15 h. : le Charlatan (dern. le 31).
CARTOUCHERIE DE VINCENNES, Théâtre du Soleil (374-24-08), V., S., L., 20 h., mat. sam. et le 1er, 14 h. 30 ; dim., 15 h. 30 : Méphisto. — Chapiteau (365-91-40) (D. soir, Mer.), 20 h. 30, mat. sam., 15 h. ; dim., 16 h. : l'Objet aimé (dern. le 31). — Théâtre de la Tempête (328-36-36) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim., 16 h. : Andalucia Amarga.
CENTRE D'ART CELTIQUE (254-97-62), le 30, à 17 h. ; le 31, à 20 h. 30 : Barzaz Breiz.
COMEDIE-CAUMARTIN (742-43-41) (Mer., le 1er, soir), 21 h., mat. dim. et le 1er, 16 h. : la Cuisine des Anges.
EDOUARD-VII (742-57-49) (le 1er, soir), 21 h., mat. dim. et le 1er, 15 h. 30 : le Piège.
ESSAION (278-46-42) (D., le 1er), 20 h. 30, mat. sam., 15 h. : l'Ile-Prison ; 22 h. 30, mat. sam., 17 h. : Apartheid.
FONTAINE (874-74-40), 21 h. : Les Trois Jeanne.
GAITE-MONTPARNASSE (322-16-18) (D. soir), 22 h., mat. Dim. et le 1er, 16 h. 30 : Marianne Sergent.
GRAND HALL MONTORGUEIL (233-80-78), 21 h. : la Triste Histoire de la séquestrée de Poitiers (dernière le 29).
GYMNASE (246-79-79) (D. soir, le 1er), 20 h. 45, mat. Dim., 15 h. : No man's land.
HOTEL SAINT-AIGNAN (234-65-03) (les 31, 1er), 21 h. : la Princesse de Clèves.
HUCHETTE (326-38-99), 20 h. 30 : la Leçon - la Cantatrice chauve.
IL TEATRINO (322-28-92) (D. soir, le 1er), 21 h., mat. Dim., 15 h. 30 : la Malade par amour.
LA BRUYERE (874-76-99) (D. soir), 21 h., mat. Dim., 15 h. et 18 h. 30, mat. le 1er, 15 h. : Un roi qu'a des malheurs.
LUCERNAIRE (544-57-34) (le 1er) - I : 19 h. : En compagnie d'A. Artaud ; 20 h. 30 : Série blême (dern. le 31) ; 22 h. 15 : A la nuit, la nuit. - II : 20 h. 30 : Dog's dinner ; 22 h. : Stratégie pour deux jambons.
MADELEINE (265-07-09) (D. soir), 20 h. 30, mat. Dim., 15 h. et 18 h. 30, mat. le 1er, 15 h. : Tovaritch.
MATHURINS (265-90-00) (D. soir), 21 h., mat. Dim., 15 h. : les Frères ennemis.
MICHEL (265-35-02) (le 27), 21 h. 15, mat. Dim. et le 1er, 15 h. 15 : Duos sur canapé.
MICHODIERE (742-95-22), 20 h. 30, mat. Dim. et le 1er, 15 h. : Coup de chapeau.
MODERNE (874-94-28) (D. soir, le 1er soir), 21 h., mat. Dim. et le 1er, 15 h. : Célébration.
MONTPARNASSE (320-89-90) - I (D. soir), 21 h., mat. Dim., 15 h. et 18 h. 30 : les Larmes amères de Petra von Kant - II (D., L.), 20 h. 30, mat. Sam., 18 h. : S.T. Garcia Lorca - III (D. soir, L.), 22 h., Dim., 16 h. et 18 h. : l'Empereur s'appelle Dromadaire.
NOUVEAUTES (770-52-76) (J.), 21 h., le 30, à 16 h., le 1er, à 16 h. et 19 h. : Un clochard dans mon jardin.
O B L I Q U E (355-02-94) (Mar.), 18 h. 30 : Un garçon de chez Véry ; Embrassons-nous, Folleville (dern. le 30). (D. soir, Mar.), 20 h. 30, mat. Dim., 16 h. : les Miroirs d'Ostende.
ŒUVRE (874-42-52) (D. soir), 20 h. 45, mat. Sam., 18 h., Dim. et le 1er, 15 h. : Un habit pour l'hiver.
ORSAY (548-38-53), I : les 27, 28, 31, à 20 h. 30 ; le 30, à 15 h. ; le 1er, à 18 h. 30 : Zadig ; les 26, 29, à 20 h. 30 : Wings. — II, les 26, 29, à 20 h. 30 : le Langage du corps ; les 27, 28, 31, à 20 h. 30 ; le 30, à 15 h., le 1er, à 18 h. 30 : Apparences.
PALAIS DES CONGRES (758-22-53) (J.), 20 h. 45, mat. sam., 15 h. 30 ; mat. dim., 14 h. 30 ; mat. le 1er, à 17 h. : Danton et Robespierre.
PALAIS DES GLACES (607-49-93) (D., le 1er), 20 h. 45 : Lionel Rocheman.
PALAIS-ROYAL (297-59-81), 20 h. 30, mat. dim. et le 1er, à 15 h. : le Tout pour le tout (dern. le 1er en mat.).
PLAISANCE (320-00-06) (D.), 20 h. 30, mat. sam. 16 h. : Des hommes et des enfants.
POCHE (548-92-97) (D., soir.), 21 h., sam., et le 31, à 20 h. 30 et 22 h. 15, dim. 15 h. 30 : Neige (dern. le 31).
POTINIERE (261-44-16) (D., soir.), 20 h. 30, mat. dim. 15 h., mat. le 1er, à 16 h. 30 : le Volcan de la rue Arbat.
RANELAGH (288-64-44), jusqu'au 30, à 20 h. ; les 1er et 30, à 15 h. : Square Courteline.
STUDIO DES CHAMPS-ELYSEES (723-35-10) (D., soir., le 1er), 20 h. 45, mat. dim., 15 h. et 18 h. 30 : les Orties, ça s'arrache mieux quand c'est mouillé.
STUDIO-THEATRE 14 (700-19-31) (D., L.), 20 h. 30 : Burst Rats.
TAI THEATRE D'ESSAI (274-11-51) J., V., S., 20 h. 45 ; dim. 15 h. : les Bonnes.
T H E A T R E DES DEUX - PORTES (361-24-51) (D. soir., L.), 20 h. 30, mat. dim., 14 h. 30 : Miguel Manara.
THEATRE 18 (229-09-27) (L., M.), 20 h. 30, mat. dim., 16 h. : les Chaises.
THEATRE DU MARAIS (278-03-53) (D.), 20 h. 30 : les Amours de don Perlimplin.
THEATRE MARIE-STUART (508-17-80) (D.), 20 h. 30 : le Bébé de M. Laurent ; 22 h. 30 : la Sainte Trinité.
THEATRE DE PARIS (280-09-30) (D. soir., le 1er soir.), 21 h., mat. dim. et le 1er, à 15 h. : l'Avare.
THEATRE PRESENT (203-02-55) (D. soir.), 20 h. 30, mat. dim. et le 1er, 17 h. : Comment c'est là-haut ? Est-ce que ça vaut le voyage ? J., V., S., 20 h. 30, dim., 15 h. : Dom Juan.
THEATRE 13 (627-36-30) (D. soir., L., Mar.), 20 h. 30, mat. dim., à 15 h. : la Belle Sarrasine.
TRISTAN-BERNARD (522-08-40) (D. soir.), 21 h., mat. dim., 15 h. et 18 h. 30, mat. le 1er, à 15 h. : Comédie pour un meurtre.
VARIETES (233-09-92) (D. soir.), 20 h. 30, mat. dim., 15 h. et 18 h. 30, mat. le 1er, à 15 h. : la Cage aux folles.

Les cafés-théâtres

AU BEC FIN (296-29-35) (le 1er, D.) 20 h 30 : le Bel Indifférent : le Menteur. 22 h : le Sucre d'orge. 23 h 15 : Dominique Bailly.
BLANCS - MANTEAUX (887-16-70) (L. le 1er) 20 h. 15 : Areuh = MC2. 21 h 30 : Joue moi un air de tapioca. 22 h 30 : Pit et Rick Van Kergueluff. ven. sam. 23 h 30 : Triboulet
CAF'CONC (373-71-15) 21 h : Phèdre à repasser. 22 h 15 : Segelstein.
CAFE D'EDGAR (322-11-02) (le 1er) I. : 18 h 30 : F. Marques. 20 h 30 : Charlotte. 22 h. : les Deux Suisses. 23 h 15 : Couple-moi le souffle. II. (le 1er, dim., lun.) 22 h. 30 : Popeck
CAFE DE LA GARE (278-52-51) (le 1er) 20 h 30 : l'Avenir est pour demain. 22 h 30 : Quand reviendra le vent du Nord.
CAFESSAION (278-46-42) (le 1er) 20 h 30 : A Lugand. 21 h 30, dim. 17 h et 21 h 30 : J. Charby.
COUPE-CHOU (272-01-73) (dim. lun., mar.) 20 h 30 : le Petit Prince. 22 h. mer et sam. mat. 17 h : le Silence de la mer.
COUR DES MIRACLES (548-85-60) (le 1er) 20 h 30 : Elle voit des nains partout. 21 h 30 : R. Magdane. 22 h 30 : Essayez donc nos pédalos.
L'ECUME (542-71-16) 22 h + ven. sam. 24 h : Variations sur des œuvres du peintre Di Maccio.
LE FANAL (233-91-17) (le 1er) 19 h 45 : F. Brunold. 21 h 15 : le président.
GAITE-MONTPARNASSE (322-16-18) (dim. soir) 22 h, mat. dim. et le 1er à 16 h 30 : Marianne Sergent.
LA GRANGE AU SOLEIL (727-43-41) (dim. lun.) 21 h : Pinatel.
LUCERNAIRE (544-57-34) (le 1er) 20 h : A. Mirapeu. 21 h 20 : S. Varegues.
MIRANDIERE (229-11-13) mer. jeu., ven. sam. 19 h 30 : le Grand Ecart. (Le 1er) 20 h 45 : le Nouveau Locataire. 22 h 15 : Flick et Drac.
LE PETIT CASINO (278-36-50) I. : 21 h : Douby. 22 h 15 : R. Obaldia. II. : 19 h 30 : Un Québécois à Paris 20 h 30 : Abadi-don. 21 h 30 : R. Marino. 22 h 30 : Racontez-moi votre enfance.
LES PETITS PAVES (607-30-15), 21 h. 30 : Kelmerd. 22 h. : J.-L. Ferrier. 23 h. : B. Dumay.
LE POINT VIRGULE (278-67-03) (le 1er), 20 h 30 : Offenbach, Bagatelle. 21 h. 30 : J. Danno. 22 h. 30 : Les Pieds Nicklés sont épatants.
LE S E L E N I T E (354-53-14) (D.), 20 h. 30 : P. Prevost. 22 h. : Bravo and Son. — II. les Amitiés particulières de Verlaine et Rimbaud.
SOUPAP (278-27-54) (D., L., Mar.), 20 h. : Chansons de femmes.
SPLENDID (887-33-82), 20 h. 30 : Bunny's Bar. 22 h. 15 : Le Père Noël est une ordure (der. le 31).
THEATRE DE DIX HEURES (606-07-48), 20 h. 30 : Cherche homme pour faucher terrain en pente. 21 . 20 : les Jumelles. 22 h. 40 : Causse mon c... ma télé est malade.
THEATRE DU MARAIS (278-03-53) (D., L.), 22 h. 15 : J. Berlac.
THEATRE DES QUATRE CENTS COUPS (329-39-69) (D.), 20 h. 30 : Venez nombreux. 21 h. 30 : La baleine blanche rit jaune. 22 h. 30 : On vous écrira.
LA VIEILLE GRILLE (707-60-93) (D.), 21 h. : la Tournée. 23 h. : Henri Mottaz.
LA VINGTIEME MARCHE (636-72-45) (D., le 1er), 21 h. 30 : Bridonneau et Vigoureux.

Dans la région parisienne

BOULOGNE, T.B.B. (603-60-44) (le 1er soir), 20 h. 30, mat. dim. et le 1er à 15 h. 30 : les Hauts de Hurlevent.
BURES-SUR-YVETTE, M.J.C. (907-74-70), 21 h. : Witold.
CRETEIL, Maison des Arts A.-Malraux (899-94-50), le 31 à 21 h. : Wooden Ear, Tania Maria, Hamsa Music, François Cahen, Quintet J. Tholot, Trio Humair - Texier-Jeannot, Trio M. Solal. — Espace Carole (207-69-03), les 27, 28, 29 à 15 h. : les Contes du chat perché.
ISSY-LES-MOULINEAUX, Théâtre (642-70-91), le 31, 20 h. 30 : Los Aymaras, Jean Valton, Henri et Irène Bohrer.
NOGENT-S.-MARNE, Pavillon Baltard (871-16-53), les 29, 30, 31 à 21 h. : Jacques Higelin.
SAINT-MAUR, Maison pour Tous (883-41-00), le 29 à 21 h. : Jazz Bruce McQuartet.
VERSAILLES, Théâtre Montansier (950-71-18), le 29 à 21 h. : le Mari, la Femme et la Mort ; le 31, à 21 h. : Madame Sans-Gêne.
VINCENNES, Théâtre D. - Sorano (374-73-74), Mer., J., V., L., 21 h., dim. 16 h. : Contes et Exercices (dern. le 31). — Petit Sorano (D. soir, L.), 21 h., mat dim., 16 h. : En camarades.
VITRY, Théâtre Jean - Vilar (680-85-20), le 31 à 21 h. 30 : Gilbert Lafaille.

Cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans (**) aux moins de dix-huit ans.

La cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

MERCREDI 26 DECEMBRE

15 h. : Laurel et Hardy conscrits, d'E. Sutherland ; 18 h. : Discorde, de L. Ranody ; 20 h. : le Roi du music-hall, de S. Lanfield ; 22 h. : le Loup-Garou, de F. S. Sears.

JEUDI 27 DECEMBRE

16 h. : le Diable au cœur, de M. L'Herbier ; 18 h. : Professeur Hannibal, de Z. Fabri ; 20 h. : Soudain l'été dernier, de J. Mankiewicz ; 22 h. : Panique année zéro, de R. Milland.

VENDREDI 28 DECEMBRE

16 h. : le Chanteur de Mexico, de R. Pottier ; 18 h. : les Contrebandiers, de F. Mariassy ; 20 h. : le Monstre, de V. Guest ; 22 h. : le Casanova de Fellini, de F. Fellini.

SAMEDI 29 DECEMBRE

16 h. : Ciboulette, de C. Autant-Lara ; 18 h. : Vingt heures, de Z. Fabri ; 20 h. : Gold diggers 1935, de B. Berkeley ; 22 h. : Vivre sa vie, de J.-L. Godard.

DIMANCHE 30 DECEMBRE

15 h. : Michel Strogoff, de J. de Baroncelli ; 18 h. : Adoption, de M. Meszaros ; 20 h. : Amore ; I : la Voix humaine ; II : le Miracle, de R. Rossellini ; 22 h. : Mamma Roma, de P.-P. Pasolini.

LUNDI 31 DECEMBRE

Relâche.

MARDI 1er JANVIER

16 h. : les Aventures de Pinocchio, de L. Comencini ; 18 h. : Amour, de K. Makk ; 20 h. : Muriel, d'A. Resnais ; 22 h. : Don't look back, de D.-A. Pennebaker.

BEAUBOURG (278-35-57)

MERCREDI 26 DECEMBRE

15 h. : Programmes de films de M. Sennett, Charlot, Fatty, Malec, Beaucitron ; 17 h. : le Mystère de la chambre jaune, de M. L'Herbier ; 19 h. : Mes universités, de M. Donskoï ; 21 h. : Janos Hary, de M. Szinetar.

JEUDI 27 DECEMBRE

15 h. : Crainquebille, de J. Feyder ; 17 h. : le Parfum de la dame en noir, de M. L'Herbier ; 19 h. : Sadko, d'A. Ptouchko ; 21 h. : Jeunesse rêveuse, de J. Rozsa.

VENDREDI 28 DECEMBRE

15 h. : la Galerie des monstres, de J. Catelain, supervision de M L'Herbier ; 17 h. : le Marchand de plaisir, de J. Catelain, supervision de M. L'Herbier ; 19 h. : Cendrillon, de N. Koncheverova ; 21 h. : Portrait d'un champion, de F. Kosa.

SAMEDI 29 DECEMBRE

15 h. : l'Atlantide, de J. Feyder ; 19 h. : le Nouveau Gulliver, d'A. Ptouchko ; 21 h. : Variation sur un thème, d'I. Szabo ; Tziganes, de S. Sara ; Elégie, de Z. Huszarik ; Toi, d'I. Szabo ; le Monde est à nous, de F. Kardos ; Mardi, de M. Novak ; Mélodie particulière, de L. Lugossi.

DIMANCHE 30 DECEMBRE

15 h. : le Comte de Monte-Cristo (première partie), de H. Pouctal ; 17 h. : le Comte de Monte-Cristo (deuxième partie), de H. Pouctal ; 19 h. : le Cheval qui pleure, de M. Donskoï ; 21 h. : Films d'animation : le Diamant du petit coq, de G. Mackassy ; l'Insatiable abeille, de G. Mackassy ; Duel, de G. Mackassy et G. Varnai ; Passion, de J. Nepp ; Ça ira, de G. Kovasznai ; les Voleurs de pommes, d'O. Foky ; Inauguration, de M. Jankovics ; les Trois lièvres, d'A. Dargay ; Lutte, de M. Jankovics ; Amour de pain d'épices, de F. Varsany.

LUNDI 31 DECEMBRE

Relâche.

Les exclusivités

ALBUM COUNTRY (A., v.o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34), J., S., L.
ALIEN (A., v.o.) (*) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; v.f. : Haussmann, 9e (770-47-55) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23).
ALYAM ALYAM (Mar., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90).
APOCALYPSE NOW (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Parnassien, 14e (329-83-11) ; v.f. : Capri, 2e (508-11-69).
AIRPORT 80 CONCORDE (A., v.o.) : U. G. C. Danton, 6e (329-42-62) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90) ; v.f. : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Cinémonde-Opéra, 9e (770-01-90) ; U. G. C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Magic - Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
AURELIA STEINER (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99), H. Sp.
LES AVENTURES DU BARON DE MUNCHAUSEN (Fr.) : Madeleine, 8e (742-03-13), mat. ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Studio Raspail, 14e (320-38-98), H. Sp.
LES BRONZES FONT DU SKI (Fr.) : 2e (236-83-93) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64).
BUFFET FROID (Fr.) : Paramount-Marivaux, 2e (290-80-40) ; Studio Médicis, 5e (633-25-97) ; Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; Publicis - Elysées, 8e (359-49-34) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount - Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount - Orléans, 14e (540-45-91) ; 14 - Juillet - Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
CAMOUFLAGES (Pol., v.o.) : Forum des Halles, 1er (297-53-74). Mer., D., L.
CHER PAPA (It., v.o.) : Epée-de-Bois, 5e (337-57-47).
CLAIR DE FEMME (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Calypso, 17e (380-30-11).
CORPS A CŒUR (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99). H. sp.
COURAGE, FUYONS (Fr.) : Quintette, 5e (354-35-40) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Français, 9e (770-33-88) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Ternes, 17e (380-10-41).
CUL ET CHEMISE (A., v.o.) : Marignan, 8e (359-92-82). — V.f. : A... 2e (236-55-54) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Paramount-City, 8e (562-45-76) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Wepler, 18e (387-50-70) ; Gaumont - Gambetta, 20e (797-02-74).
LES DEMOISELLES DE WILKO (Pol., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83).
LA DEROBADE (Fr.) (*) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02).
DON GIOVANNI (Fr.), v. it. : Gaumont - Les Halles, 1er (297-49-70) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont-Rive - Gauche, 6e (548-26-36) ; La Pagode, 7e (705-12-15) ; Gaumont - Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; P.L.M. - Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
DRACULA (A., v.f.) (*) : Capri, 2e (508-11-69).
DUOS SUR CANAPE (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).
L'EVADE D'ALCATRAZ (A., v.o.) : Elysées - Point - Show, 8e (225-67-29). — V.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31).
FIN D'AUTOMNE (Japon., v.o.) : Saint - André - des - Arts, 6e (326-48-18) ; Elysées Point Show, 8e (225-67-29) ; Olympic, 14e (542-67-42).
LE GAGNANT (Fr.), Biarritz, 8e (723-69-23) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; les Tourelles, 20e (636-51-98).
LE GRAND EMBOUTEILLAGE (It., v.o.) (*) : Quintette, 5e (534-35-40) ; Marignan, 8 (359-92-82) ; 14 Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Parnassien, 14e (329-83-11). — V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Athéna, 12e (343-07-48), soirée ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Cambronne, 15e (734-42-96), soirée ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
GROS CALIN (Fr.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Colisée, 8e (359-29-46).
LA GUERRE DES POLICES (Fr.) (*) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; U. G. C. Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00).
LA GUEULE DE L'AUTRE (Fr.) : Gaumont-les Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Saint-Germain-Village, 5e (633-87-59) ; France-Elysées, 8e (723-71-11) ; Concorde, 8e (359-92-82) ; Français, 9e (770-33-88) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
HAIR (A., v.o.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98).
I COMME ICARE (Fr.) : Gaumont-les Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Quartier Latin, 5e (326-84-65) ; Quintette, 5e (354-35-40) ; Mercury, 8e (225-75-90) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Paramount - Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Nations, 12 (343-04-67) ; Paramount - Galaxie, 13e (580-18-03) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; Paramount - Maillot, 17e (758-24-24) ; Wepler, 18e (387-50-70) ; Gaumont - Gambetta, 20e (797-02-74).
INTERIEURS (A., v.o.) : la Clef, 5e (337-90-90).
IRACEMA (Brés., v.o.) : la Clef, 5e (337-90-90).
JACK LE MAGNIFIQUE (A., v.o.) (*) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23).
LES JOYEUSES COLONIES DE VACANCES (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Helder, 9e (770-11-24) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnasse-Bienvenüe, 15e (544-25-02) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Napoléon, 17e (380-41-46) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
LAURA, LES OMBRES DE L'ETE (Fr.) (**) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Quintette, 5e (354-35-40) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27).

هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

Ciéma

Magnan, 8e (359-92-82) ; Madeleine 8e (742-03-13) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), en soirée.
LES LARMES TATOUEES (A., v.o.) : Lesine, 5e (325-85-99).
LINI (Suéd., v.o.) : Studio des Urlines, 5e (354-39-19).
LA NA (It., v.o.) (**) : Studio Cu, 5e (354-89-22) ; U.G.C. Marbe 8e (225-18-45). — V.f. : Imrial, 2e (742-72-52).
MAN A CENT ANS (Esp., v.o.) : Fom des Halles, 1er (297-53-74) ; St-Germain-Huchette, 5e (633-87) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Elées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Parnassien, 14e (329-83-11) ; Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79). — V.f. : Madeleine, 8e (742-03), en soirée.
MANHATTAN (A., v.o.) : Studio Jha, 5e (354-39-47) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34). V.o. et v.f. : Paramount-Montparnasse I et II, 14e (329-90-10). V.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
MOLIERE (Fr.) : Styx, 5e (633-08-40).
MOONRAKER (A., v.f.) : Publicis Matignon, 8e (359-31-97) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31).
NORTHERN LIGHTS (A., v.o.) : 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Olympic, 14e (542-67-42).
NOUS ETIONS UN SEUL HOMME (Fr.) (**) : Palais des Arts, 3e (272-62-98).
LE PIEGE A CONS (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34), en soirée.
LES PETITES FUGUES (Suis.) : Studio Gît-le-Cœur, 6e (326-80-25); Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93).
LE PULL-OVER ROUGE (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Quintette, 5e (354-35-40) ; Paramount-City, 8e (225-45-76) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
QU'IL EST JOLI L'ASSASSIN DE PAPA (Fr.) : Palais-des-Art, 3e (272-62-98) ; Le Seine, 5e (325-95-99). H. Sp.
RENCONTRE AVEC DES HOMMES REMARQUABLES (Angl., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12) ; v.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45).
RATATAPLAN (It., v.o.) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : Rotonde, 6e (633-08-22); Caméo, 9e (246-66-44): Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64).
REGGAE SUNSPLASH (A., v.o.) : Saint-Séverin, 5e (354-50-91) ; Bonaparte, 6e (326-12-12) ; Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29) ; Gaîté-Rochechouart, 9e (878-81-77) ; Eldorado, 10e (208-18-76).
RIEN NE VA PLUS (Fr.) : Gaumont-Les Halles, 1er (297-46-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Saint-Germain-Studio, 5e (354-42-72) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; Saint-Lazare-Pasquier 8e (387-35-43) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Parnassien, 14e (329-83-11) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
ROCKERS (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77).
SANS ANESTHESIE (Pol. v.o.) : Forum des Halles, 1er (297-53-74), jeudi, ven., sam., mar. ; Studio de la Harpe, 5e (354-34-83).
SCHUBERT (Autr., v.o.) : Le Seine, 5e (325-95-99). H. Sp.
LE SECRET DE LA BANQUISE (A., v.o.) : Boul'Mich, 5e (354-48-29) ; Paramount-City, 8e (225-45-76) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
SEXTETTE (A., v.o.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22). H. Sp.
S'IL VOUS PLAIT LA MER ? (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86).
SIBERIADE (Sov., v.o.) : Epée de bois, 5e (337-57-47) : Cosmos, 6e (548-62-25) ; Olympic, 14e (542-67-42). — V.f. : Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
LE TAMBOUR (All., v.o.) (*) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Balzac, 8e (561-10-60) ; v.o.-v.f. : Vendôme, 2e (742-97-52) ; v.f. : Athéna, 12e (343-07-48) ; Calypso, 17e (380-30-11).
LE TESTAMENT DU DOCTEUR MABUSE (All., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42) ; Olympic-Saint-Germain, 6e (222-87-23).
TESS (Fr.-Brit., v. angl.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassien, 14e (329-83-11) ; Broadway, 16e (527-41-16) ; v.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Montparnasse-Pathé, 14e (329-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
LE TOUBIB (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) : Montparnasse 83, 6e (544-14-27).
VOYAGE AU BOUT DE L'ENFER (A., v.o.) (**) : Cluny-Palace, 5e (354-07-76).

Les grandes reprises

ANNA ET LES LOUPS (Esp., v.o.) : Parnassiens, 14e (329-83-11).
ANNIE HALL (A., v.o.) : Cinoches Saint-Germain, 6e (633-10-82).
LES AVENTURES DE PINOCCHIO (A., v.f.) : Escurial, 13e (707-28-04).
BAMBI (A., v.f.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85).
LES AVENTURES DE RABBI JACOB (Fr.) : Maxéville, 9e (770-72-86).
LE BAL DES VAMPIRES (A., v.o.) : Cluny Palace, 5e (354-07-76).
BEN HUR (A., v.f.) : Haussmann, 9e (770-47-55) ; Denfert, 14e (354-00-11).
LA BETE (Fr.) (**) : Studio Raspail, 14e (320-83-98).
LE BON, LA BRUTE ET LE TRUAND (It., v.o.) : Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04).
LE CID (A., v.f.) : Escurial, 13e (707-28-04).
CLEOPATRE (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-85-78).
LES CONTES DE CANTERBURY (It., v.o.) (**) : Champollion, 5e (354-51-60).
LES CONTREBANDIERS DE MOONFLEET (A., v.f.) : Action République, 11e (805-51-33).
LE COUP DE GRACE (All., v.o.) : 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00). — Georges V, 8e, en soirée (225-41-46).
LE CRIME DE L'ORIENT EXPRESS (A., v.o.) : Palace Croix-Nivert, 13e (374-95-04).
LE DERNIER ROUND (A., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).
LA DERNIERE FOLIE DE MEL BROOKS (A., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90), J. S., L.
LES ENCHAINES (A., v.o.) (*) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; 7 Parnassiens, 14e (329-83-11). — V.f. : Nations, 12e (343-04-67).
FANTASIA (A., v.f.) : Lumière, 9e (246-49-07).
FLESH (A., v.o.) (**) : Escurial, 13e (707-28-04).
LA FEMME D'EN FACE (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).
FLIPPER CITY (A., v.o.) : Espace Gaîté, 14e (320-99-34).
FRANKENSTEIN Jr (A., v.o.) : Balzac, 8e (561-10-60).
IL ETAIT UNE FOIS HOLLYWOOD (A., v.f.) : Montparnasse 83, 6e (544-14-27).
LE GRAND FRISSON (A., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90), Mer., Vend., Dim., Mar.
L'IMPORTANT C'EST D'AIMER (Fr.) : U.G.C. Opéra (261-50-32) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).
JESUS DE NAZARETH (It., v.o.) : Espace Gaîté, 14e (320-99-34).
LEO THE LAST (A., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66).
LITTLE BIG MAN (A., v.o.) : Noctambules, 5e (354-42-34).
LE LIVRE DE LA JUNGLE (A., v.f.), Normandie, 8e (359-41-18) ; Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Royale, 8e (265-82-66) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44), Mistral, 14e (539-52-43 ; Magic Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Napoléon, 17e (380-41-46).
MACAMAM COW-BOY (A., v.o.), Dominique, 7e (705-04-55).
MA NUIT CHEZ MAUD (Fr.), 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).
MARY POPPINS (A., v.f.), Napoléon, 17e (380-41-46).
MONTY PYTHON SACRE GRAAL (Ang., v.o.), Cluny Ecoles, 5e (354-20-12).
NASHVILLE (A., v.o.), Lucernaire, 6e (544-57-34).
NEW YORK, NEW YORK (A., v.o.), Opéra Night, 2e (296-62-56).
LA NUIT DU CHASSEUR (A., v.o.), Studio Bertrand, 7e (783-64-66).
ORANGE MECANIQUE (A., v.f.) (**) Haussmann, 9e (770-47-55).
ORCA (A., v.f.) Escurial, 13e (707-28-04).
ORFEU NEGRO (Fr.-Bré., v.o.) Kinopanorama, 15e (306-50-50), 70 mm.
PAIN ET CHOCOLAT (It., v.o.) Luxembourg, 6e (633-97-77).
PARADE (Fr.) : Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04).
PARIS REGUIN (Fr.) : Action-République, 11e (805-51-33).
PEAU D'ANE (Fr.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17).
PLAYTIME (Fr.) : Saint-Michel, 13e (337-74-39).
LE TEMPS DES VACANCES (Fr.) : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70), en mat. ; Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paris, 8e (225-03-30) ; Madeleine, 8e (742-03-13), en mat. ; Athéna, 12e (343-07-48), en mat. ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Cambronne, 15e (734-42-96), en mat. ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), en mat.
LE SEXE FOU (It., v.o.) : Champollion, 5e (354-51-60).
THE SERVANT (A., v.o.) : Studio Logos, 5e (354-26-42).
TOMBE LES FILLES ET TAIS-TOI (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Balzac, 8e (561-10-60).
TOUT CE QUE VOUS AVEZ TOUJOURS VOULU SAVOIR SUR LE SEXE... (A., v.o.) : Cinoches Saint-Germain, 6e (633-10-82).
VALENTINO (Ang., v.o.) : Opéra-Night, 2e (296-62-56).
WEEK-END (Fr.) : Racine, 6e (633-43-71).
YOLANDA ET LE VOLEUR (A., v.o.): Action-Ecoles, 5e (325-72-07) ; Action-La Fayette, 9e (878-80-50).
VOYAGE AU CENTRE DE LA TERRE (A., v.f.) : Georges-V, 8e (225-41-46), en mat.

Les séances spéciales

A BOUT PORTANT (A., v.o.) : Olympic Saint-Germain, 6e (222-87-23), 24 h.
A CHILD IS WAITING (A., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h. (sf S., D.).
L'AMOUR FOU (Fr.) : Olympic St-Germain, 6e (222-87-23), 12 h.
CHARLES MORT OU VIF (Suisse) : St-André-des-Arts, 6e (326-48-18), 12 h.
LA CLEPSYDRE (Pol., v.o.) : Le Seine, 5e (325-95-99), 16 h. 30.
L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.o.) (**) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; 24 h. (sf le 31).
L'EMPIRE DE LA PASSION (Jap., v.o.) (**) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h. (sf S. D.).
FRITZ THE CAT (A., v.o.) (**) : St-André-des-Arts, 6e (326-48-18), 0 h. 15 (sf le 31).
LE GENDARME ET LES EXTRA-TERRESTRES (Fr.) : Maillot-Palace, 17e (574-10-40).
HARDCORE (A., v.o.) (**) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h. (sf S., D.).
HAROLD ET MAUDE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), 10 h., 12 h., 24 h.
INDIA SONG (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99), 12 h. 30 (sf D.).
LES LARMES AMERES DE PETRA VON KANT (All., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h. (sf S., D.).
LARMES TATOUEES (A., v.o.) : Le Seine, 5e (325-95-99), 16 h. 30 et 19 h. 30.
LAST PICTURE SHOW (A., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h. 30 (sf S., D.).
LINA BRAAKE FAIT SAUTER LA BANQUE (All., v.f.) : Les Tourelles, 20e (636-51-98), jeudi 21 h.
MARATHON MAN (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), 10 h., 12 h. et 24 h.
PHANTOM OF THE PARADISE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), 10 h., 12 h. et 24 h.
VIVRE SA VIE (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), 12 h.
ZOO ZERO (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99), 12 h. 30.
ZARDOZ (A., v.o.) : Studio Acacias, 17e (754-97-83), V. S., 24 h.

Les festivals

LAUREL ET HARDY, Studio Acacias, 17e (754-97-83), mer. : Têtes de pioche, Livreurs sachez livrer ; jeu. : Au Far-west, la Flotte est dans le lac ; ven. : les Conscrits, Maison de tout repos ; sam. : En croisière, les Joies du mariages ; dim. : la Bohémienne, les Deux Vagabonds ; lun. : Sous les verrous, Au-dessous de zéro ; mar. : les As d'Oxford, Drôles de locataires.
FRED ASTAIRE (v.o.), Action la Fayette, 9e (878-80-50), mer., jeu. : la Joyeuse Divorcée ; ven., sam. : l'Entreprenant M. Petrov ; dim., lun. : Swing Time ; mar. : Demoiselle en détresse ; — v.o. Grands-Augustins, 6e (633-22-13), mer., jeu. : Amanda, ven., sam. : Top Hat ; dim., lun. : Carioca ; mar. : En suivant la flotte.
CALIBRE 38 (v.o.), Olympic, 14e (542-67-42), mer. : les Anges aux figures sales ; jeu. : Allo brigade spéciale ; ven. : le Silence de la violence ; sam. : le Point de non-retour ; dim. : Klute ; lun. : la Chute d'un caïd ; mar. : La mort n'était pas au rendez-vous.
MARX BROTHERS (v.o.), Nickel Ecoles, 5e (325-72-07), mer. : Plumes de cheval ; jeu. : les Marx au grand magasin ; ven. : la Soupe au canard ; sam. : Un jour aux courses ; dim. : Monkey Business ; lun. : Chercheurs d'or ; mar. : Une nuit à l'opéra.
A. HITCHCOCK, v.o., New-Yorker, 9e (770-63-40). Mer., jeu. : Frenzy ; ven., sam. : Psychose ; dim., lun., mar. : Une femme disparaît.
MARILYN, v.o., Jean-Cocteau, 5e (354-47-62). Mer. : la Rivière sans retour ; jeu. : le Milliardaire ; ven. : Marilyn ; sam. : Les hommes préfèrent les blondes ; dim. : les Misfits ; lun. : Niagara ; mar. : le Milliardaire.
STUDIO 28, 18e (606-36-07). Mer. : Gros Câlin ; jeu. : les Moissons du ciel ; vend. : la Dérobade ; sam. : l'Evadé d'Alcatraz (v.o.). ; dim. : Courage fuyons ; lun. : Cover Girl (v.o.) ; mar. : Chantons sous la pluie (v.o.).
GRAND PAVOIS, 15e (554-46-85) (v.o.), 14 h.-15 h. 30 : la Flûte à six schtroumpfs ; 17 h. : Jour de fête ; 19 h. 15 : la Dernière folie de Mel Brooks ; ven., lun., 20 h. 30 : le Graphique de Boscop ; mer., jeu., sam., 20 h. 30 : les Sentiers de la gloire ; dim., 20 h. 30 : L'important, c'est d'aimer ; mar., 20 h. 30 : les Feux de la rampe ; mer., jeu., ven., sam., 22 h. 20 : Jérémiah Johnson ; dim., lun., 22 h. 20 : le Jardin des supplices ; mar., 22 h. 20 : Silent Running.
STUDIO GALANDE, 5e (354-72-71) ; v.o. : 14 h. : Un après-midi de chien ; 16 h. 15 : Rollerball ; 18 h. 30 : Help ; 20 h. : Salo ; 22 h. 15 : Rocky Horror picture show ; v. s. 24 h. : Théâtre de sang (**).
ALBERT LAMORISSE, Palace-Croix-Nivert, 15e (374-95-04). — En alternance : le Ballon rouge ; Crin Blanc.
RITA-HAYWORTH (v.o.) : Mac-Mahon, 17e (380-24-81) : mer., sam., lun. : Oh ! toi ma charmante ; ven., mar. : l'Amour vint en dansant ; jeu., dim. : Cover Girl.
SAINT-AMBROISE, 11e (700-89-16) (v.o.), 14 h. : Alice au pays des merveilles (v.f.) ; 15 h. 45 : la Mélodie du bonheur (v.f.) ; 18 h. 30 : Festival de dessins animés Tex Avery ; 20 h. (sf mar.) : les Petites Fugues ; mer., jeu., ven., 22 h. 30 : le Locataire (**) ; mar. 20 h. : la Flûte enchantée ; mar. 22 h. 30 : Macbeth ; sam., dim., lun. 22 h. 30 : Rocky Horror Picture Show.
STUDIO DE L'ETOILE, 17e (380-19-93), 14 h. 30 : les Aventures époustouflantes de Tom et Jerry ; 16 h. 15 : les Aventures de Robin des Bois ; v.f., 18 h. et 20 h. 15 : les Petites Fugues ; 22 h. 30 (*) : If (v.o.).
LA PANTHERE ROSE ; Espace Gaîté, 14e (320-99-34). Mer., sam., mar. : le Retour de la panthère rose ; jeu., dim. : Quand la panthère rose s'en mêle ; ven., lun. : la Malédiction de la panthère rose.
ENFANTS, 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79). Mer. : le Chat botté ; j., v., l. : Tom Foot ; sam., dim. : Michel Strogoff ; lun., mar : Quand le roi était roi.
WIM WENDERS, 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00), v.o. Mer., dim. : Alice dans les villes ; jeu. : Au fil du temps ; ven. : l'Angoisse du gardien de but au moment du pénalty ; sam., lun. : Faux mouvement ; dim. : la Lettre écarlate.
EXPRESSIONNISME ALLEMAND, Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), v.o. Lun., mar., mer. : le Cabinet du docteur Caligari ; jeu., ven., sam., dim. : Métropolis.
CHATELET VICTORIA, 1er (508-94-14), v.o. I. 14 h. 10 : Bilitis ; 15 h. 55 : le Dernier Tango à Paris ; 18 h. 05 : Dersou Ouzala ; 20 h. 35 (+ v.o. 0 h. 40 : Orange mécanique). II. 14 h. : Citizen Kane ; 16 h. 05 : Easy Rider ; 17 h. 55 : A la recherche de M. Goodbar ; 20 h. 20 : Marathon Man ; 22 h. 40 : Hiroshima mon amour ; v.o. 0 h. 15 : A bout de souffle.
BOITE A FILMS, 17e (622-44-21), v.o. — I. : 11 h. 30 : Chiens de paille ; 13 h. 45 : Easy Rider ; 15 h. 30 : Jérémiah Johnson ; 17 h. 30 : Diabolo menthe ; 19 h. 45 : New-York New-York ; 22 h. 10 : Délivrance ; ven., samedi, 24 h. 15 : Phantom of the Paradise. — II. : 10 h. 30 : John McCabe ; 12 h. 40, 20 h. 15 : Et la tendresse ?... Bordel ! ; 14 h. 30 : la Ballade des Dalton ; 16 h. 10 : le Lauréat ; 18 h. : The Song Remains the Same ; 22 h. : Midnight Express ; ven., sam., 24 h. : Flesh Gordon.
SAINT-LAMBERT, 15e (554-46-85), mer., ven., dim., mar., 14 h. ; lundi, 16 h. : les Aventures d'Aladin ; jeudi, sam., mar., 16 h. ; lundi, 14 h. : la Ballade des Dalton ; mer., ven., dim., 16 h. ; jeudi, samedi, 14 h. : Tintin et le lac aux requins ; ven., mar., 21 h. ; dim., 19 h. : la Chevauchée sauvage. — V.o. : Jeudi, sam., lundi, 21 h. : le Prisonnier de la deuxième avenue ; mer., dim., 21 h. ; sam., 19 h. : les Mille et Une Nuits.
DAUMESNIL, 12e (343-52-97), v.o., mer., ven., dim., mar., 14 h. : le Petit Poucet. — V.f. : ju., sam., lun., 14 h. : Goldorak ; t.l.j., 15 h. 45 : la Guerre des étoiles ; mer., jeudi, ven., sam., dim., 21 h. : Cul-de-sac ; lundi, 20 h. 30 : Family Life ; ven., 0 h. 15 + mar., 18 h. 30 : El Topo ; mer., jeudi, ven., sam., dim., 17 h. 45 : Céline et Julie vont en bateau ; mer., jeudi, ven., sam., dim., 22 h. 30 : Sweet Movie ; sam., 0 h. 15 ; mar., 20 h. 15 : l'Autre ; mar., 22 h. 30 : la Vallée.
MAILLOT-PALACE, 17e (574-10-40). — Jacques Tati : Jour de fête ; les Vacances de M. Hulot ; Mon oncle. — Homosexualité : Ourageous ; la Conséquence ; la Tendresse des loups ; Sébastiane.

Dans la région parisienne

YVELINES (78)

CHATOU, L. Jouvet (966-20-07) : les Aventures de Bernard et Bianca.
CONFLANS-SAINTE-HONORINE, U.G.C. (972-60-96) : Buffet froid ; la Gueule de l'autre ; Airport 80 Concorde. — J. soir : la Salamandre.
LE CHESNAY, Parly II (954-54-00) : les Bronzés font du ski ; Rien ne va plus ; la Gueule de l'autre ; Airport 80 Concorde ; Cul et chemise.
LA CELLE-ST-CLOUD, Elysées II (969-69-56) : Buffet froid ; Courage, fuyons.
ELANCOURT, Centre des 7 Mares (052-81-84) : les Visiteurs d'un autre monde ; la Guerre des polices.
LES MUREAUX (474-38-90) : I comme Icare ; Cul et chemise ; les Visiteurs d'un autre monde ; Mickey jubilé.
LE VESINET, Médicis (976-09-15) : le Gendarme et les extra-terrestres. — Cinécal (976-39-17) : Apocalypse now. — Cal (976-32-75), le 29, 21 h. : Rêve de singe.
MANTES, Domino (092-04-05) : Buffet froid ; la Gueule de l'autre ; le Livre de la jungle. — Normandie (477-02-35) : Airport 80 Concorde.
MAULE, Etoiles (090-86-74) : le Vampire de ces dames ; les Charlots en délire.
POISSY, U.G.C. (965-07-12) : Cul et chemise ; les Bronzés font du ski ; la Gueule de l'autre ; les Joyeuses colonies de vacances.
SAINT-CYR l'Ecole (045-00-62) : les Bidasses en vadrouille.
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE C2L (451-64-11) : Airport 80 Concorde ; le Livre de la jungle.
VELIZY, Centre Commercial (946-24-26) : I comme Icare ; Rien ne va plus ; Buffet froid ; Cul et chemise.
VERSAILLES, Cyrano (950-58-58) : la Guerre des polices ; Manhattan ; le Livre de la jungle ; Ratataplan ; Buffet froid ; les Joyeuses colonies de vacances. — V., S. soir : Little Big Man. — C2L (950-55-55) : I comme Icare. — Club (950-17-96) : le Ballon rouge ; Crin Blanc ; Il était une fois Hollywood ; un Américain à Paris ; Arsenic et vieilles dentelles.

ESSONNE (91)

BRUNOY, Palace (046-98-50) : la Planète sauvage, la Flûte enchantée.
BOUSSY-ST-ANTOINE, Buxy (900-50-82) : I comme Icare ; Manhattan ; Buffet froid ; les Joyeuses colonies de vacances.
BURES-ORSAY, Les Ulis (9..-54-14) : Airport 80 Concorde ; la Gueule de l'autre ; le Livre de la jungle ; les Bronzés font du ski.
CORBEIL, Arcel (088-06-44) : Buffet froid ; Airport 80 Concorde ; le Livre de la jungle.
ETAMPES, Petit Théâtre (494-80-90) : la Malédiction de la panthère rose.
EVRY, Gaumont (077-06-23) : I comme Icare ; la Gueule de l'autre ; Rien ne va plus ; Cul et Chemise ; le Livre de la jungle.
GIF, Val Courcelle (907-44-18) : Tess ; le Gagnant ; Folies, Folies ; les Diables.
MONTGERON, Cyrano (903-82-41), le 27, 20 h. 30 : les Misfits.
STE-GENEVIEVE-DES-BOIS, Perray (016-07-36) : Cul et Chemise ; le Grand Embouteillage ; Buffet froid ; le Secret de la banquise.
VIRY-CHATILLON, Calypso (944-28-41) : les Bronzés font du ski ; Laura.

HAUTS-DE-SEINE (92)

ASNIERES, Tricycle (793-02-13) : I comme Icare ; la Gueule de l'autre ; Rien ne va plus.
BAGNEUX, Lux (664-02-43) : le Temps des vacances.
CHATENAY-MALABRY, Rex (660-38-70) : The Kid ; Nosferatu, fantôme de la nuit (1979) ; Nosferatu, le vampire (1921).
CHAVILLE (926-51-96) : Femme entre chien et loup ; le Gagnant ; les Visiteurs d'un autre monde.
COLOMBES, Club (784-94-00) : Manhattan ; Buffet froid ; le Secret de la banquise ; Cul et chemise.
COURBEVOIE, la Lanterne (788-97-83) : Heroes ; Frankenstein Jr.
LA GARENNE, Voltaire (242-22-27) : les Visiteurs d'un autre monde.
GENNEVILLIERS, Maison pour tous (798-80-04) : Un rabbin au Far-West.
LEVALLOIS, G.-Sadoul (270-22-15) : non communiqués.
NEUILLY, Village (722-83-05) : Manhattan.
RUEIL, Artel (749-49-25) : I comme Icare ; la Gueule de l'autre. — Studio (749-19-47) : Buffet froid ; le Gagnant ; les Joyeuses colonies de vacances.
SCEAUX, Trianon (661-20-52) : Alien (*) ; le Fantôme de Barbe-Noire. — Gémeaux (660-05-64), le 28, 21 h. : Toto, misère et noblesse.
SURESNES, Théâtre J.-Vilar (772-38-80) : Mer., J., V., s. : Haro.
VAUCRESSON, Normandie (741-28-60) : la Guerre des polices ; les Charlots en délire ; la Cage aux folles.

SEINE-SAINT-DENIS (93)

AUBERVILLIERS, Studio (388-16-16 : le Malin ; Courage, fuyons.
AULNAY-SOUS-BOIS, Parinor (867-00-05) : I comme Icare ; le Livre de la jungle ; Cul et chemise ; les Joyeuses Colonies de vacances. — Prado : les Bronzés ; Quintet.
BAGNOLET, Cin'Hoche (360-01-02) : le Fer à cheval brisé ; les Moissons du ciel ; Ceddo.
BOBIGNY, Centre commercial (830-69-70) : le Pull-over rouge ; Laura ; le Gagnant.
GAGNY, T.M.C. (302-48-25) : la Guerre des étoiles ; Hair ; Dersou Ouzala.
LE BOURGET, Aviatic (837-17-86) : I comme Icare ; la Gueule de l'autre ; Cul et chemise.
MONTREUIL, Méliès (858-90-13) : Airport 80 Concorde ; le Livre de la jungle ; les Joyeuses Colonies de vacances.
LE RAINCY, Casino (302-32-22) : le Livre de la jungle.
PANTIN, Carrefour (843-28-02) : le Secret de la banquise ; la Guerre des polices ; le Livre de la jungle ; Buffet froid ; Airport 80 Concorde ; les Joyeuses Colonies de vacances.
ROSNY, Artel (528-90-00) : Manhattan ; la Guerre des polices ; Airport 80 Concorde ; Cul et chemise ; les Joyeuses Colonies de vacances ; le Livre de la jungle.

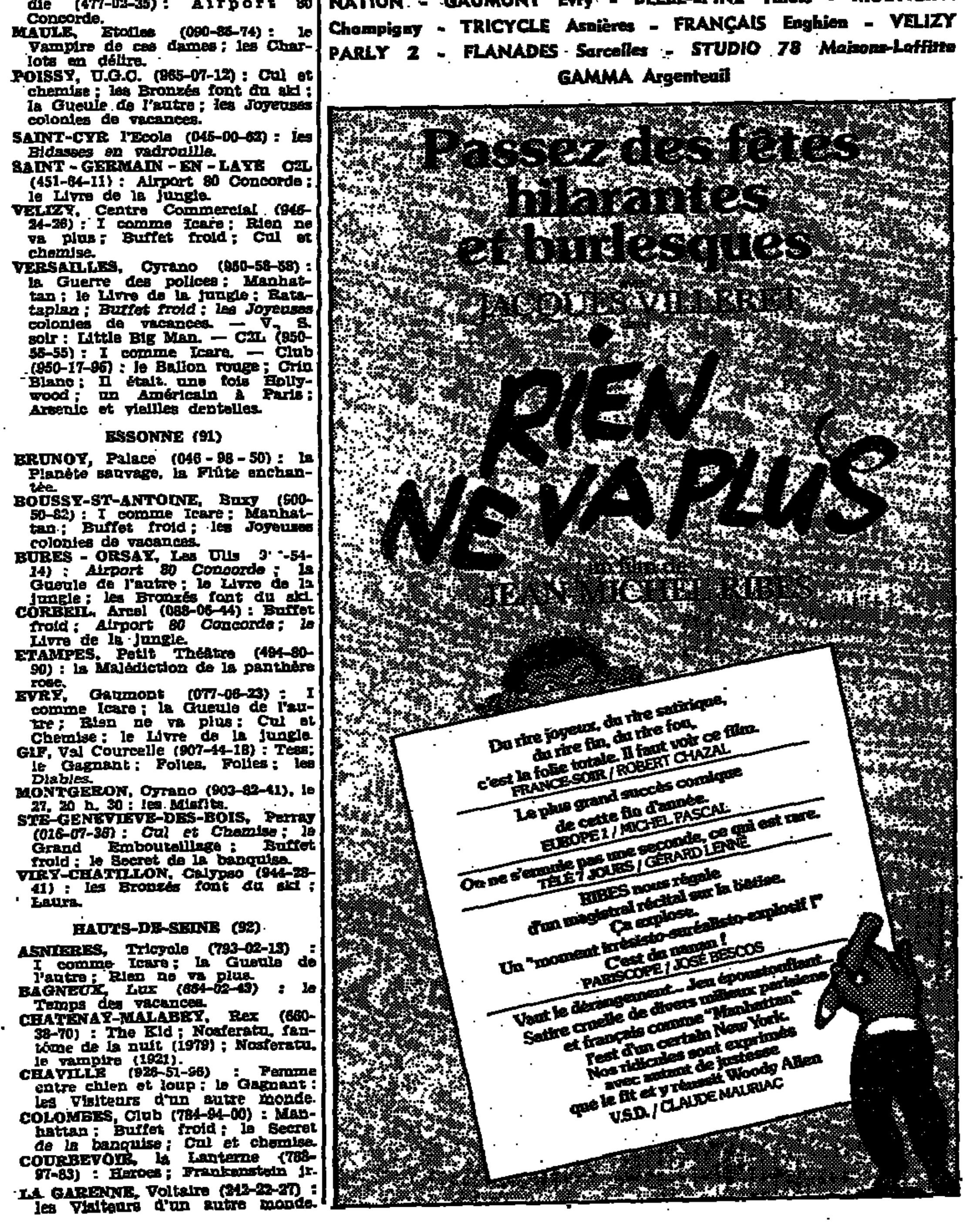
VAL-DE-MARNE (94)

ARCUEIL, Centre J.-Vilar (657-11-24) : la Ballade des Dalton.
CACHAN, Pléiade (665-13-58) : Sibériade.
CHAMPIGNY, Pathé (881-72-94) : Airport 80 Concorde ; I comme Icare ; Rien ne va plus ; la Gueule de l'autre ; Cul et chemise. — C.M.A. G.-Philipe (880-11-01) : Bernard et Bianca.
CHOISY-LE-ROI, C.M.A.C. (890-89-79).
CRETEIL, Artel (898-92-64) : Buffet froid ; le Livre de la jungle ; Ratataplan ; Airport 80 Concorde ; les Bronzés font du ski ; le Gagnant. — La Lucarne (207-37-78) : Dersou Ouzala.
JOINVILLE-LE-PONT, Centre socio-culturel (883-22-26) : la Fille de Prague avec un sac très lourd ; le Grand Embouteillage.
LE PERREUX, Palais du Parc (324-17-04) : le Livre de la jungle.
LA VARENNE, Paramount (883-39-20) : Manhattan ; Buffet froid ; le Livre de la jungle.
MAISONS-ALFORT, Club (376-71-76) : Ben Hur ; Moonraker ; Cul et chemise
NOGENT-SUR-MARNE, Artel (871-01-52) : Manhattan ; Ratataplan ; Airport 80 Concorde ; les Bronzés font du ski. — Port : Buffet froid.
ORLY, Paramount (726-12-69) : Buffet froid ; Courage, fuyons.
THIAIS, Belle-Epine (686-37-90) : I comme Icare ; Rien ne va plus ; la Gueule de l'autre ; Cul et chemise ; Apocalypse now.
VILLEJUIF, théâtre Romain-Rolland (726-15-02) : le Pull-Over rouge.
VILLENEUVE-SAINT-GEORGES, Artel (389-21-21) : la Guerre des polices (*) ; Bernard et Bianca ; les Joyeuses Colonies.
VINCENNES, 3 Vincennes (328-22-56) : la Gueule de l'autre ; Cul et chemise ; Diabolo menthe.

VAL-D'OISE (95)

ARGENTEUIL, Alpha (961-00-07) : I comme Icare ; Buffet froid ; Cul et chemise ; Ratataplan ; les Joyeuses colonies de vacances ; la Gueule de l'autre. — Gamma (961-00-03) : Rien ne va plus ; Airport 80 Concorde ; le Livre de la jungle ; le Secret de la banquise.
CERGY-PONTOISE, Bourvil (030-46-80) : I comme Icare ; Cul et chemise ; les Joyeuses colonies de vacances ; le Livre de la jungle.
ENGHIEN, Français (417-00-44) : I comme Icare ; Rien ne va plus ; les Joyeuses Colonies de vacances ; Cul et chemise ; Buffet froid ; le Livre de la jungle. — Marly : Manhattan.
GARGES-LES-GONESSE, salle Rencontre (986-96-31) : Bambi Apocalypse now ; l'Ouragan.
GONESSE, théâtre J.-Prévert (985-21-92) : Bête, mais discipliné ; Apocalypse now.
SAINT-GRATIEN, Toiles (989-21-89) : Apocalypse now ; les Visiteurs d'un autre monde ; les Petites Fugues.
SARCELLES, Flanades (990-14-33) : Buffet froid ; Rien ne va plus ; le Livre de la jungle ; Airport 80 Concorde ; Cul et chemise.

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles
« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »
704.70.20 (lignes groupées) et 727.42.34
(de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés)



LE MONDE DES SPECTACLES

Variétés

Le music-hall

BOBINO (322-74-84) (le 26, D. soir, le 1er soir), 20 h. 45, mat. dim. et le 1er, 17 h. : Pierre Perret.
CASINO DE PARIS (874-26-22) (le 1er), 20 h. 30, mat. dim., 14 h. 30 : Parisline.
COMEDIE DES CHAMPS-ELYSEES (359-37-03) (le 1er), 20 h. 45, mat. dim., 17 h. : les Frères Jacques.
FORUM DES HALLES (297-53-47) D., le 1er), 18 h. 30 : J.-Y. Lulley. 20 h. 30 : Valeria Munarriz (dernière le 29). 22 h. 30 : Bolivia Manta. Los Rupay (dernière le 29).
GAITE-MONTPARNASSE (322-16-18) (D. soir), 20 h. 30, mat. dim. et le 1er, 15 h. : J.-R. Caussimon.
MARIGNY (256-04-41) (J.), 21 h., mat. dim. et le 1er, 15 h. : T. Le Luron.
OLYMPIA (742-25-49), 21 h., mat. dim., 17 h. : P. Sébastien (jusqu'au 30), à partir du 31, 21 h., mat. le 1er, 17 h. 30 : Hervé Villard. Tous les jours (sf le 30), 14 h. 30, les 26, 27, 28 et 29, 17 h. 30 : Chantal Goya.
LA PENICHE (205-40-39) (L.), 20 h. 30 : Charlelie Couture. 22 h. 30 : Tchouk Tchouk Nougah.
THEATRE DU MARAIS (278-03-53) (D.-L., 22 h. 15 : Jean Berlac.
THEATRE MARIE-STUART (508-17-80) (D.), 18 h. 30 : Pascal Robin.
THEATRE EN ROND (387-88-14) (D.), 21 h., mat. le 1er, 16 h. : Sylvie Joly (dernière le 1er).
THEATRE DU LUCERNAIRE (544-57-34) (le 1er), 20 h. : Arlette Mirapeu. 21 h. 20 : Stéphane Varegues.
THEATRE DE LA PORTE SAINT-MARTIN (607-37-53), L., Mar., J. et V., 21 h., sam. : 18 h. 30 et 21 h. 30, dim., 16 h. : le Grand Orchestre du Splendid.

Les comédies musicales

DAUNOU (261-69-14) (mer. dim. soir, le 1er soir), 21 h., mat. sam. dim., le 1er, 16 h. : S.O.S. tendresse.
MOGADOR (285-28-80), les 26, 27, 15 h. ; le 28, 20 h 30 ; le 29, 14 h 30 et 20 h 30 ; le 30, 15 h 30 ; le 31, 20 h 30 ; le 1er, 15 h 30 : l'Auberge du cheval blanc.
RENAISSANCE (208-18-50), les 28, 29, 31, 20 h. 45 ; le 29, 14 h. 30 ; le 30, 14 h 30 et 18 h 30 ; le 1er, 14 h 30 : la Perle des Antilles.

Les chansonniers

DEUX ANES (606-10-26), 21 h., mat. dim et le 1er, 15 h. 30 : Pétrole... âne.
CAVEAU DE LA REPUBLIQUE (278-44-45), 21 h., mat. dim. et le 1er, 15 h 30 : Raymond ou comment s'en dé...babarasser ?

La danse

PALAIS DES SPORTS (828-40-48) 20 h 30, mat. sam. 15 h, dim 17 h : R. Noureev, les étoiles et le ballet de l'Opéra (Manfred, le Bourgeois gentilhomme) (dern. le 31).
THEATRE DES CHAMPS-ELYSEES 225-44-36) (rel. le 26) 20 h 30, mat. dim. 15 h. : les Ballets de Marseille R. Petit (la Chauve-souris).
GARE MONTPARNASSE, le 27, 17 h : Peter Goss Dance Company.
GALERIE DE LA DEFENSE, mer. à 12 h 30 et 20 h 30 : danses de l'Indonésie (dern. le 26).
THEATRE NOIR (297-85-14) 20 h 30 : ballet théâtre Lemba.

Jazz, pop, rock, folk

BATACLAN (700-30-12), le 28, à 22 h. 30 : Eddy Louiss.
CAVEAU DE LA HUCHETTE (326-65-05), 22 h. : J.-P. Sasson Quintet et Hal Singer (jusqu'au 29). A partir du 1er : Memphis Slim.
CHAPELLE DES LOMBARDS (236-65-11) (D.), 20 h. 30 : Michel Portal, Bernard Lubat (jusqu'au 29) ; 22 h. 45 : Azuquita y su melao.
GIBUS (700-78-88), 22 h., les 26, 27, 28 : The Cannibals ; les 31, 1er : Crown.
DUNOIS (584-72-00), le 26, 20 h. : Claude Barthelemy Trio ; le 27, 20 h. : Hamsa Music ; le 28, 20 h. : Steve McGraven Quartet et Dou ; le 29, 20 h. : Sugar Blue ; le 30, 20 h. : Michael Zwearin Quartet ; le 31, à partir de 18 h. : Barthelemy Trio, B. Few, Zwearin Quartet.
GOLF DROUOT (770-47-25), 22 h., les 29, 31, Double Dose.
PALACE (246-10-87), 20 h. 30, Dim. 17 h. 30 et 22 h. 30 : Serge Gainsbourg (dernière le 30).
PETIT JOURNAL (326-28-59), le 29, 21 h. 30 : Swing Combo.
RADIO-FRANCE (524-24-24), le 28, 16 h. : Libre Parcours Jazz.
RIVERBOP, 22 h. : Jasper Van T'hof, Didier Lockwood, Bob Malik, Aldo Romano (jusqu'au 29) ; à partir du 31 : Allien Quartet.
SLOW CLUB (488-84-30), 21 h. 30 : René Franc (jusqu'au 29) ; à partir du 1er : Marc Laferrière.
THEATRE D'EDGAR (322-11-02) (le 1er), 20 h. 30 : Les babouches font du rock mou.
THEATRE NOIR (797-85-14), 18 h. 15 : Michael Silva, Jimmy Slyde (dern. le 31).
THEATRE DE PLAISANCE (320-00-06), les 27, 28, 29, 18 h. : M. Wright, Chance Evans.

concerts

JEUDI 27 DECEMBRE

EGLISE SAINT-LOUIS-D'ANTIN, 12 h. : Jean Costa, orgue (Saint-Saëns, Franck, Widor, Schumann, Gigout).

SAMEDI 29 DECEMBRE

HOTEL HEROUET, 20 h. 30 : Simonne Escure, piano (J.-S. Bach).
EGLISE SAINT-MERRY, 21 h. : Raul Mercado, chants et musique de l'Argentine.

DIMANCHE 30 DECEMBRE

EGLISE SAINT-MERRY, 16 h. : Paul Brochard, jeux d'orgue.
EGLISE SAINT-GERMAIN-DES-PRES, 15 h. : Petits Chanteurs de Harlem (gospels, negro spirituals).
CONCIERGERIE, 17 h. 30 : Blandine Verlet, clavecin (J.-S. Bach).
EGLISE SAINT-THOMAS-D'AQUIN, 17 h. 45 : Félicien Wolf, orgue (Beethoven, Krebs, Mozart).
EGLISE SAINT-LOUIS-DES-INVALIDES, 17 h. : Pierre Cogen, orgue (Franck, Langlais).

LUNDI 31 DECEMBRE

EGLISE SAINT-GERMAIN-DES-PRES, 21 h. : Francis Hardy, trompette, André Isoir, orgue (Bach, Teleman, Torelli, Haendel).







CARNET

Naissances

— Catherine et Thierry DELCOUR ont la joie de faire part de la naissance de leur fils

Cyrille,

à Paris, le 24 décembre 1979.
3, impasse Gomboust, 75001 Paris.

Mariages

— Agnès NAHMIAS
et
Philippe HENON

sont heureux d'annoncer à leurs amis leur mariage célébré le 21 décembre dans l'intimité familiale.
23, rue de l'Argonne,
68100 Mulhouse.

Décès

— Limbre, Migné-Auxances, Saint-Mandé, Louvres.
On nous prie d'annoncer le décès de

M. Claude AGNIEL,

survenu le 22 décembre 1979 à la suite d'une longue maladie.
Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité, le 24 décembre à Migné.
De la part des familles Agniel, Moet, Piellard.
Cet avis tient lieu de faire-part.

— Le conseil d'administration de l'Institut Curie fait part du décès du

docteur Juliette BAUD,
chef de service honoraire de curiethérapie,
secrétaire adjointe honoraire de la Ligue nationale contre le cancer,

survenu le 21 décembre 1979 à l'âge de quatre-vingt-six ans.
Priez pour elle.
La cérémonie religieuse aura lieu le jeudi 27 décembre à 10 h. 30 en l'église Saint-Etienne-du-Mont (place Sainte-Geneviève) où l'on se réunira, suivie de l'inhumation au cimetière du Père-Lachaise dans le caveau de famille.

Institut Curie,
26, rue d'Ulm, Paris (5e).

— Mme Sany Bismuth,
M. Daniel Bismuth,
Mme veuve Elie Krief,
Les familles parentes et alliées,
font part du décès de leur cher et regretté

Sany BISMUTH,
retraité du « Journal officiel ».

Les obsèques auront lieu le jeudi 27 décembre. Départ à 13 h. 30 de l'hôpital Henri-Mondor (Créteil), à 14 heures au nouveau cimetière de Vitry, rue de Choisy prolongée.
32, avenue Anatole-France,
94400 Vitry-sur-Seine.

— Périgueux.
Mme Paul Boisvert,
M. et Mme Jean-Pierre Dausse et leurs enfants,
M. et Mme Alain Roche et leurs enfants,
Mme André Longnos
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Paul BOISVERT,
proviseur du lycée Bertrand-de-Born à 24000 Périgueux,

survenu dans sa cinquante-huitième année.
Ses obsèques auront lieu en l'église Saint-Etienne-de-la-Cité à Périgueux, le jeudi 27 décembre à 10 h. 30.
Le présent avis tient lieu de faire-part.

— Mme Henry J. Lazar,
M. François Lazar,
M. Philippe Lazar,
M. et Mme Edouard Coirre,
Mme veuve Arthur Mayer,
M. et Mme Léon Lazar et leurs enfants,
Mme Lazar-Kann et ses enfants,
Et toute la famille,
ont la profonde douleur de faire part du décès de

M. Henry J. LAZAR,
chevalier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945,

survenu le 22 décembre 1979, à l'âge de cinquante-sept ans.
Les obsèques auront lieu le jeudi 27 décembre 1979.
On se réunira à 11 heures à la porte principale du cimetière de Bagneux-Parisien.
Ni fleurs ni couronnes.
La famille s'excuse de ne pas recevoir.
4, avenue des Tilleuls,
75016 Paris.

— M. et Mme Claude Lisztman, ont la douleur de faire part du décès de

Mme veuve Rodolphe LISZTMAN,
née Panel Brunod,

survenu le 21 décembre 1979 dans sa soixante-seizième année à Louveciennes (Yvelines).
Les obsèques ont été célébrées le mercredi 26 décembre dans la plus stricte intimité.
Cet avis tient lieu de faire-part.

16, rue Molitor,
75016 Paris.

— M. et Mme Jean-Louis Moreau,
Mlle Isabelle Moreau,
ont l'extrême douleur de faire part du décès de leur fils et frère

M. Xavier MOREAU,

survenu à Paris le 23 décembre 1979 muni des sacrements de l'Eglise, à l'âge de vingt et un ans.
Les obsèques auront lieu en l'église Saint-Pierre du Gros Caillou, rue Saint-Dominique, Paris (7e), le jeudi 27 décembre à 10 h. 30, l'inhumation dans le cimetière de Villiers-Saint-Benoit (Yonne), le jeudi 27 décembre à 16 heures.
Cet avis tient lieu de faire-part.

— On nous prie d'annoncer le décès survenu le 20 décembre 1979 à Montpellier de

Mme Simone PINTO,
née à Casablanca le 9 novembre 1918.

De la part de :
Ses enfants Sylvia et Richard,
Ses frères Jean, Maurice et Jack,
Ses sœurs Marcelle et Camille.
Les obsèques ont eu lieu à Montpellier le 21 décembre 1979.

Remerciements

— M. Pierre Arcolea,
Les familles Taleb, Messa, George, Cinquegrana, Kanoui, Arcolea,
et alliées,
expriment ici leurs sentiments reconnaissants aux parents et amis qui leur ont témoigné leur sympathie et affection lors du décès du

docteur Suzanne ARCOLEA,
née Taleb,

incinérée au cimetière du Père-Lachaise le 21 décembre 1979.

— Mme Paul Veltet,
Ses enfants, petits-enfants,
Et toute la famille,
très touchés des nombreuses marques de sympathie reçues lors du décès de

M. Paul VELTET,

prient toutes les personnes qui se sont associées à leur deuil d'accepter leurs remerciements les plus sincères.

Anniversaires

— Qui se souvient encore de

S. M. FATAUD,

décédé le 25-12-1969 à Sarrebruck ?
Bien qu'il n'y ait plus que la réminiscence nostalgique, ayez quand même une pensée pour lui.

AUX DÉTENTEURS DE LETTRES DE SIMONE WEIL

Une équipe de chercheurs, dont le coordinateur est M. André Devaux, directeur adjoint de l'U.E.R. de philosophie de Paris-Sorbonne et président de l'Association pour l'étude de la pensée de Simone Weil, a la charge de préparer une édition intégrale, aussi scientifique que possible, des manuscrits laissés par Simone Weil (1909-1943) et déposés par son frère, André Weil, à la Bibliothèque nationale.

Le vœu des responsables de l'entreprise est que le plus grand nombre possible des *lettres de Simone Weil* puisse être publié en cette édition. Ils lancent donc un appel pressant à toutes les personnes qui ont pu recevoir et conserver des lettres de Simone Weil, en les priant de bien vouloir en confier les originaux ou de simples photocopies à M. André Devaux, 5, rue Monticelli, 75014 Paris (tél. 540-57-04), qui s'engage à les leur restituer et, d'avance, les remercie très vivement.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication,
Jacques Sauvageot.

Imprimerie du « Monde »
5, r. des Italiens
PARIS-IXe
1977

Commission paritaire n° 57 437.

RELIGION

LES DOMINICAINS VONT RÉUNIR LEURS TROIS CHAPITRES PROVINCIAUX

Les dominicains des trois provinces de France (Paris, Lyon et Toulouse) tiendront prochainement leurs chapitres respectifs. Deux sessions sont prévues pour chacune des trois provinces : une du 26 au 30 décembre, l'autre du 7 au 11 janvier.

Le chapitre de la province de France (Paris) se réunira d'abord à Lille, ensuite à Paris. Ceux des provinces de Toulouse et de Lyon se tiendront respectivement à Bordeaux et à Poitiers. Ces chapitres seront tout d'abord appelés à élire les trois supérieurs provinciaux, les « sortants » étant le Père Jacques Raulin (Paris), Luc Moreau (Lyon) et Jean-[...] Vesco (Toulouse). Le mandat des provinciaux est de quatre ans, renouvelable une fois. L'élection n'est rendue publique qu'après confirmation par le maître général de l'ordre.

On suppose que le cas du théologien dominicain Jacques Pohier, récemment sanctionné, sera abordé par le chapitre de Paris.

● *Mgr Marcel Lefebvre a ordonné, lundi 24 décembre, douze diacres et un sous-diacre*, à Ecône, en présence de plusieurs centaines de catholiques traditionnalistes, pour la plupart suisses, français et allemands. L'identité des nouveaux diacres n'a pas été révélée. — *(A.F.P.)*

ORDRE DU MÉRITE

Le *Journal officiel* du 24 décembre publie une liste de promotions et de nominations dans l'ordre national du Mérite (*le Monde* du 25 décembre).

Sont promus *commandeurs* :

CHANCELLERIE DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

MM. André Ligouzat, Michel Pfaff.

PREMIER MINISTRE

M. Joseph Bazzan, Paul Bobillier, André Chadeau, Albert Chavanne, Claude-Albert Colliard, Roger Prevot.

MINISTERE DE LA JUSTICE

MM. Emile Blaes, Jean Bracquemond, Jean-Jacques de Bresson, François Caillier, Jean Ducros, François Gazier, Robert Lhez, Paul Malaval.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

MM. Marcel Blanc, Pierre Brassens, François Collet, Jean Hartmann, François Le Grand, Robert Pandraud, Jean Resungles.

SECRETARIAT D'ETAT AUPRES DU MINISTERE DE L'INTERIEUR : DEPARTEMENTS ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER

Le R. P. Charles Verlingue.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

MM. Claude Chayet, Jacques Dupuy, Jean de La Tour du Pin Chambly de La Charce ; Emmanuel Prunet-Poch, Honoré Daumas, Jean Fleury, René Hamel, Fernand Moullier.

MINISTERE DE LA DEFENSE

MM. Blaise Pierre, Mohieddine Boutaleb, Pierre Lecomte, Charles Suder.

MINISTERE DE LA COOPERATION

MM. Claude Bauduin, Michel Van Grevenynghe.

MINISTERE DE L'ECONOMIE
MINISTERE DU BUDGET

MM. Jacques Delmas, Jean Rossard.

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE

Mme Hélène Adhemar, MM. André Bonneau, Jean Cuene-Grandidier, Charles Frappart, Louis Gréterin, Mlle Christiane Gruson, M. Albert Vergnes.

MINISTERE DE L'EDUCATION

MM. Jacques Boudet, Henri Couarraze, Mme Suzanne Laudinat, M. Guy Le Meur.

MINISTERE DES UNIVERSITES

MM. Pierre Ourliac, Maurice Roques.

MINISTERE DE LA SANTE ET DE LA SECURITE SOCIALE

MM. Marie Chambon, Jean-François Cier, Mlle Odette Cunin, MM. Henri Diriart, Alphonse Gardie, Robert Küss, Roger Nathan.

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA PARTICIPATION

M. Georges Levantal.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

MM. Armand Lanote, Noël Lasserre-Capdeville, René Rolley.

MINISTERE DE L'INDUSTRIE

—MM. Maurice Bousquet, René Briguonen, Paul Corbière, Paul Crosnier, André Danzin, Maurice Legrand, Jean Teillac.

MINISTERE DES TRANSPORTS

M. Joseph Audren, Mlle Paulette Fribaud, MM. Pierre Merlin, Raymond Moreau, Charles Rickard.

MINISTERE DU COMMERCE EXTERIEUR

MM. Francisque Grangette, Paul Merlin.

MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Mme Magdeleine Hours.

MINISTRE DELEGUE AUPRES DU PREMIER MINISTRE, CHARGE DE LA CONDITION FEMININE

Mlle Françoise Le Ménestrel.

MINISTERE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT

M. Roger Stoll.

SECRETARIAT D'ETAT AUX POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

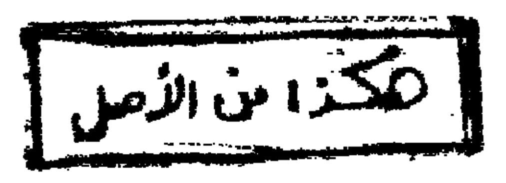
M. Albert Blatrix.

SECRETARIAT D'ETAT AUX ANCIENS COMBATTANTS

MM. Gontran Buros, Jacques Faugas, Fernand Lamouroux, Hubert Le Picard, Jean Pouzalgues, Armand Touboul.







هكذا من الأصل

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	51,00	59,98
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,11
IMMOBILIER	35,00	41,16
AUTOMOBILES	35,00	41,16
AGENDA	35,00	41,16
PROF. COMM. CAPITAUX	95,00	111,72

ANNONCES CLASSÉES

ANNONCES ENCADRÉES	La m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOI	30,00	35,28
DEMANDES D'EMPLOI	7,00	8,23
IMMOBILIER	23,00	27,05
AUTOMOBILES	23,00	27,05
AGENDA	23,00	27,05



emplois régionaux





offres d'emploi — offres d'emploi



automobiles

vente

12 à 16 C.V.

secrétaires

proposit. com. capitaux

demandes d'emploi

l'agenda du Monde

Artisans

Bijoux

Brocante

Camping-car

Mode

Moquette

Offres de particuliers

Sciences

Troisième âge

Vacances — Tourisme — Loisirs

l'agenda du Monde

Le mercredi et le vendredi nos lecteurs trouveront sous ce titre des offres et des demandes diverses de particuliers (objets et meubles d'occasion, livres, instruments de musique, bateaux, etc.) ainsi que des propositions d'entreprises de services (artisans, dépannages, interprètes, locations, etc.). Les annonces peuvent être adressées soit par courrier au journal, soit par téléphone au 296-15-01.

Le Monde

équipement

ENVIRONNEMENT

Pour son alimentation en eau potable

La ville de Montpellier retourne à la source du Lez

De notre correspondant

Pour son alimentation en eau potable, la ville de Montpellier a choisi de capter la source du Lez et de partager cette eau avec les communes voisines. Une enquête publique est en cours pour la définition du périmètre de protection de la nappe souterraine.

Montpellier. — La ville de Montpellier est alimentée en eau de source depuis le dix-huitième siècle et l'aqueduc construit par Pitot est toujours entretenu et utilisé. La source du Lez, qui appartient à la ville, va redevenir sa seule source d'approvisionnement, ce qu'elle fut jusqu'en 1930.

La ville renoncera d'ici deux ans aux 3 millions d'hectolitres fournis depuis 1962 par la compagnie du Bas-Rhône-Languedoc. Ces installations ne seront utilisées qu'en cas d'accident et pour l'irrigation de certaines terres.

Déjà, au moment où la ville décida de recevoir l'eau du canal du Bas-Rhône, un débat passionné avait opposé pendant deux ans la compagnie du Bas-Rhône à M. Jacques Avias, professeur de géologie et de technique de l'eau à la faculté des sciences de Montpellier. Celui-ci voyait dans le Lez, seul « gisement » de cette importance en milieu calcaire et proche d'une grande ville, du moins en France, des capacités d'alimentation insoupçonnées.

En outre, l'eau du Bas-Rhône exigeait un traitement coûteux pour être livrée à la population alors que celle du Lez bénéficie d'une grande pureté. Mais il fallut attendre 1965 pour que des plongées permettent une reconnaissance jusqu'à 25 mètres de profondeur : et l'on découvrit, en 1979, seulement à l'occasion de nouvelles plongées, une chambre verticale de plus de 30 mètres de hauteur.

Le captage des eaux souterraines devrait permettre, selon les techniciens, de réguler le débit de la source en stockant l'eau pendant les périodes de l'année où elle se déverse sans pouvoir être utilisée pour l'alimentation. Pour la première fois, au début de 1980, un forage à 95 mètres de profondeur va être réalisé et trois pompes capables de débiter ensemble plus de 2 000 litres par seconde seront mises en route.

A l'occasion de l'enquête publique ouverte depuis le 20 novembre, les milieux agricoles ont exprimé certaines craintes. Avec la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles, la chambre d'agriculture de l'Hérault s'est émue de la dérivation de 2 000 litres par seconde des eaux de la source et conteste le périmètre de protection.

La chambre d'agriculture relève notamment les « *servitudes pour l'activité agricole* » d'un périmètre de protection couvrant trente-cinq communes dans l'Hérault et douze dans le Gard. La municipalité d'union de la gauche de Montpellier, en accord avec les villages voisins et le conseil général de l'Hérault, envisage de son côté un système d'interconnexion des tuyaux pour protéger les ressources et entend mettre en œuvre une « *politique écologique et communautaire de l'eau* ».

ROGER BECRIAUX.

LE CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL PRÉPARE UN « PLAN DE BATAILLE » CONTRE LE BRUIT

Le Conseil économique et social a chargé l'un de ses nouveaux membres, M. Jean-Claude Delarue, nommé en août dernier au titre de « personnalité compétente », de préparer un rapport sur le bruit. M. Delarue, animateur de l'association S.O.S.-environnement et de la Fédération des usagers des transports, devra remettre son document dans quelques mois, avant que ne vienne en discussion au Parlement le projet de loi sur le bruit préparé par le ministère de l'environnement et du cadre de vie.

« *Le problème est d'importance*, a déclaré le rapporteur, *car le bruit est, de l'aveu même des pouvoirs publics, la seule nuisance que l'on n'a pu jusqu'ici maîtriser, alors qu'elle affecte déjà le quart des Français. Elle n'est pas jugulée parce que les normes sont trop favorables aux industriels, que les réglementations, déjà nombreuses, ne sont pas appliquées, que l'on installe des aéroports et des autoroutes en pleine ville, que l'on s'efforce de diminuer le tapage de chaque machine sans réduire leur nombre...* »

M. Delarue se propose d'auditionner des experts et des responsables d'associations, mais il souhaite aussi profiter des expériences de tous ceux qui se plaignent du bruit. Aussi lance-t-il un appel à « toutes les victimes du bruit » pour qu'elles lui envoient leurs suggestions (1). « *Cette sorte d'audition publique par écrit sera une première pour le Conseil économique et social* », a-t-il dit.

(1) Rapport sur le bruit. Conseil économique et social, Palais d'Iéna, 75116 Paris.

DANS L'ESSONNE

Saint-Aubin veut garder ses zones boisées

***Le conseil général* de l'Essonne est hostile à l'installation des nouveaux laboratoires du groupe pharmaceutique Synthélabo à Saint-Aubin (« le Monde » du 7 août 1979), mais il propose d'accueillir cet important ensemble de recherche sur une zone d'activité qui pourrait être celle de Courtabeuf, située à quelques kilomètres de Saint-Aubin.**

C'est ce qui résulte d'une délibération votée par la majorité des conseillers généraux (socialistes et communistes) après un débat consacré à cette affaire le *18 décembre*.

Cette prise de position marque un tournant, car, il y a encore quelques jours, la réalisation du projet ne faisait guère de doute. Il est désormais fortement remis en cause.

Certes, les 22 hectares de terrain choisis pour la construction de 30 000 mètres carrés de bâtiment sont actuellement boisés. De plus, le site est inscrit à l'inventaire et à ce titre doit être protégé. Mais la municipalité de Saint-Aubin a surmonté l'objection. Dans le plan d'occupation des sols, elle a prévu à cet endroit une enclave constructible de 9 hectares.

Certes, le projet risque d'avoir des conséquences fâcheuses sur l'environnement (destruction d'arbres, pollutions, etc.) mais la firme Synthelabo a rédigé une « étude d'impact » détaillée et rassurante. Elle va jusqu'à promettre le rachat et le reboisement à ses frais de 27 hectares voisins qui seraient remis à la collectivité en guise de dédommagement. L'enquête publique, d'ailleurs contestée, a eu lieu. La commission départementale des sites — au sein de laquelle les représentants des associations de défense de l'environnement ont été mis en minorité — a donné un avis favorable.

Certes, la vivisection animale pratiquée à grande échelle dans ces laboratoires (on annonce trente mille cobayes en permanence et 1,5 tonne de carcasses brûlées chaque semaine) est de plus en plus énergiquement contestée. Mais les chercheurs se retranchent derrière les impératifs de leur travail et l'insuffisance de techniques de substitution.

Une audience publique

Dans ces conditions, tout semblait joué : la maquette existe ; le dossier de permis de construire est chez le ministre de l'environnement, seul habilité à accorder les dérogations nécessaires ; quatrième groupe pharmaceutique français avec 669 millions de francs de chiffre d'affaires en 1978 et une croissance annuelle de l'ordre de 15 %, Synthelabo, dont le capital est détenu par L'Oréal et Nestlé, met tout son poids dans la balance. Il se prépare à dépenser 240 millions de francs sur cette seule opération.

Pourtant la machine s'est brusquement enrayée. Autour de Saint-Aubin, dont les cent soixante-dix habitants sont eux-mêmes divisés, la plupart des communes s'inquiètent.

Il est vrai que les associations qui s'opposent à l'installation sont passées à l'offensive. Elles ont même organisé, le 15 décembre, à la mairie de Bures, une audience publique tout à fait exemplaire, à laquelle elles n'avaient pas craint d'inviter *M. Michel d'Ornano, lui-même* ministre de l'environnement et du cadre de vie. Celui-ci n'a pas jugé bon de se déplacer, mais toutes les parties intéressées ont pu faire valoir leurs arguments. Ainsi, le parti socialiste a confirmé son opposition au projet, tout comme le parti communiste, dont la position avait été jusque-là *plus nuancée*.

Les associations ont révélé que la plupart des terrains vendus à Synthelabo avaient appartenu à un propriétaire privé, qui n'est autre que le maire de Saint-Aubin. Elles ont présenté une contre-proposition originale capable de remplacer avantageusement les laboratoires. Le site de Saint-Aubin deviendrait un centre permanent d'initiation à l'environnement (C.P.I.E.). Préfiguré par la ferme de Villiers-le-Bacle, déjà utilisée par des élèves de toute la région parisienne, le centre développerait cette activité pédagogique et entreprendrait des recherches sur l'écologie de la région qu'il devient urgent de protéger.

Synthelabo s'installera-t-il à Saint-Aubin, à Courtabeuf ou ailleurs ? C'est M. d'Ornano qui tranchera. Mais les associations annoncent qu' « *un nombre considérable d'organisations sont prêtes à attaquer le permis de construire si celui-ci était accordé* ». En outre, conclut M. André Holleaux, président de l'Union des associations de défense de l'environnement de l'Essonne, « *ce serait la première fois depuis vingt-cinq ans qu'on autoriserait un établissement classé dangereux, incommode et insalubre, dans un site inscrit* ».

STÉPHANE BUGAT.

● *Installation des responsables du parc de la Villette.* — Le conseil d'administration de l'établissement public du parc de la Villette, à Paris, a été installé par M. Michel d'Ornano, ministre de l'environnement et du cadre de vie. Présidé par M. Paul Delouvrier, ce conseil de vingt membres comprend les représentants de sept ministères (universités, culture et industrie, notamment). L'établissement public a pour mission d'aménager le parc de la Villette (55 hectares qui appartiennent à l'Etat) et d'y installer un auditorium et un musée des sciences et de l'industrie.

● *Du mercure dans les fleuves brésiliens.* — Des dizaines de pêcheurs du fleuve Choro, situé dans le nord-est du Brésil, sont menacés de perdre la vue, car les eaux et les poissons sont contaminés par du mercure d'origine encore inconnue. Les taux relevés par les chercheurs sont trente fois plus élevés que ceux de la baie de Minamata, au Japon. — *(A.F.P.)*

TRANSPORTS

273 MORTS LE 25 MAI DERNIER

La catastrophe de Chicago ne serait pas due à une erreur de l'équipage

Washington *(A.F.P.)*. — La *responsabilité* de l'équipage du DC-10 qui s'est écrasé au décollage, sur l'aéroport de Chicago le 25 mai dernier, n'est pas engagée, le pilote n'ayant pas reçu toutes les informations nécessaires à la suite d'une panne des circuits électriques.

Telle est la première conclusion tirée par le conseil national américain sur la sécurité des transports (National Transportation Safety Board), qui a commencé à Washington ses délibérations sur cette catastrophe, qui avait provoqué la mort de 273 personnes.

Le conseil a indiqué qu'il allait recommander une modification des instruments de bord permettant à l'avenir d'éviter ce genre de situation. Il a aussi souligné que la rupture des fixations du moteur avait bien été provoquée par une fissure de l'un des points d'attache du moteur au mât le reliant à l'aile. Mais le conseil n'a pas encore déterminé si cette fissure provient d'un défaut de construction ou d'un mauvais entretien.

Aux termes des résultats d'une enquête effectuée à ce sujet par l'administration fédérale de l'aviation civile américaine (F.A.A.), il semble qu'il pourrait s'agir d'un mauvais entretien. Les mécaniciens de certaines compagnies avaient en effet l'habitude de démonter en même temps le moteur d'aile et son mât de fixation, alors que la compagnie MacDonnell-Douglas recommande d'effectuer cette opération en deux temps, d'abord le moteur, puis le mât de fixation.

EN BREF

● *El Al ne mettra pas la clé sous la porte.* — La compagnie aérienne israélienne El Al qui éprouvait, ces dernières semaines, de graves difficultés financières et sociales *(le Monde* du 12 décembre), ne mettra pas la clé sous la porte à la fin de l'année. Les pilotes ont décidé une reprise du travail, acceptant la proposition de la direction de réduire leurs salaires de 30 à 40 %. Les pertes d'El Al se sont élevées, selon l'agence télégraphique juive, à 60 millions de dollars en 1979. Les réductions de salaires des pilotes permettront de gagner 10 millions de dollars.

● *La desserte maritime de l'Afrique occidentale.* — La société navale Chargeurs Delmas Vieljeux (S.N.C.D.V.) et la compagnie de navigation Denis Frères ont décidé de regrouper l'exploitation de leurs flottes sur le trafic de la côte occidentale d'Afrique au départ et à destination des ports français de l'Atlantique et de l'Europe du Nord. Ce service commun géré par la S.N.C.D.V. commencera le 1er janvier 1980.

● *Nouvelle ligne maritime sur les Antilles.* — La société Marseille-Frêt, un armement français privé, dont le siège est à Marseille, va ouvrir à partir du 21 janvier, une ligne maritime vers la Gudealoupe et la Mratinique. Deux navires — des porte-conteneurs — desserviront tous les dix-huit jours les Antilles à partir de Rouen et de Dunkerque. La société précise que dans le sens Antilles-métropole ses navires ne transporteront pas de bananes.

● *Inculpations pour entrave à la circulation des trains en Bretagne.* — Deux conseillers municipaux communistes d'Hennebont et trois militants syndicaux, ainsi que le président de l'union des commerçants d'Hennebont (Morbihan), ont été inculpés le 22 décembre d'entrave à la circulation des trains. Ces inculpations font suite à une plainte déposée par la direction régionale de la S.N.C.F. pour de nombreuses opérations de blocage des trains notamment sur les lignes Quimper-Paris et Quimper-Nantes, provoquées au cours du dernier trimestre de cette année par des comités de défense des usagers.

● *Grève des cheminots à Limoges.* — Les syndicats C.G.T. et C.F.D.T. des agents d'exploitation de la gare de Limoges ont déposé un préavis de grève, du jeudi 27 décembre à 20 heures au jeudi 3 janvier à 20 heures. Ce mouvement a pour but de protester « *contre des suppressions de postes envisagées et le refus d'accorder certains congés pour les fêtes de fin d'année* ».

● *Hausse de 11,9 % pour onze tarifs — marchandises — de la S.N.C.F.* — Onze tarifs de transport de marchandises de la S.N.C.F. subiront une hausse de 11,9 % à partir du 1er janvier 1980. Ces tarifs concernent le transport des animaux vivants, des boissons (sauf les eaux minérales), des produits d'épicerie sèche (sauf les sucres), des combustibles, des minerais, des véhicules et machines agricoles, des produits chimiques (sauf les sels), des ordures ménagères, des verres et céramiques, des marchandises diverses et le tarif général « wagon ».

Aménagement du territoire

● *Sept associations de défense de l'environnement ont déposé un* recours devant le Conseil d'Etat contre la directive nationale d'aménagement et de protection du littoral, publiée par décret, le *25 août dernier (le Monde daté* 28-29 août).

Les associations estiment que la directive « *pose de grands principes, mais ne propose aucune règle* », a précisé au cours d'une conférence de presse M. André Lamson, président de l'union régionale Vie et Nature, fédération de deux cent cinquante associations de la région Provence-Côte d'Azur qui compte cent mille adhérents. Les prescriptions de la directive sont assorties de « *termes restrictifs* » qui empêcheront d'appuyer juridiquement les actions des associations. Ces arguments ont été exposés par M. Lamson dans nos colonnes (*le Monde* du 7 novembre) en réponse aux précisions apportées par le ministère de l'environnement (*le Monde* du 19 septembre).

Nous prions instamment nos annonceurs d'avoir l'obligeance de répondre à toutes les lettres qu'ils reçoivent et de restituer aux intéressés les documents qui leur ont été confiés.

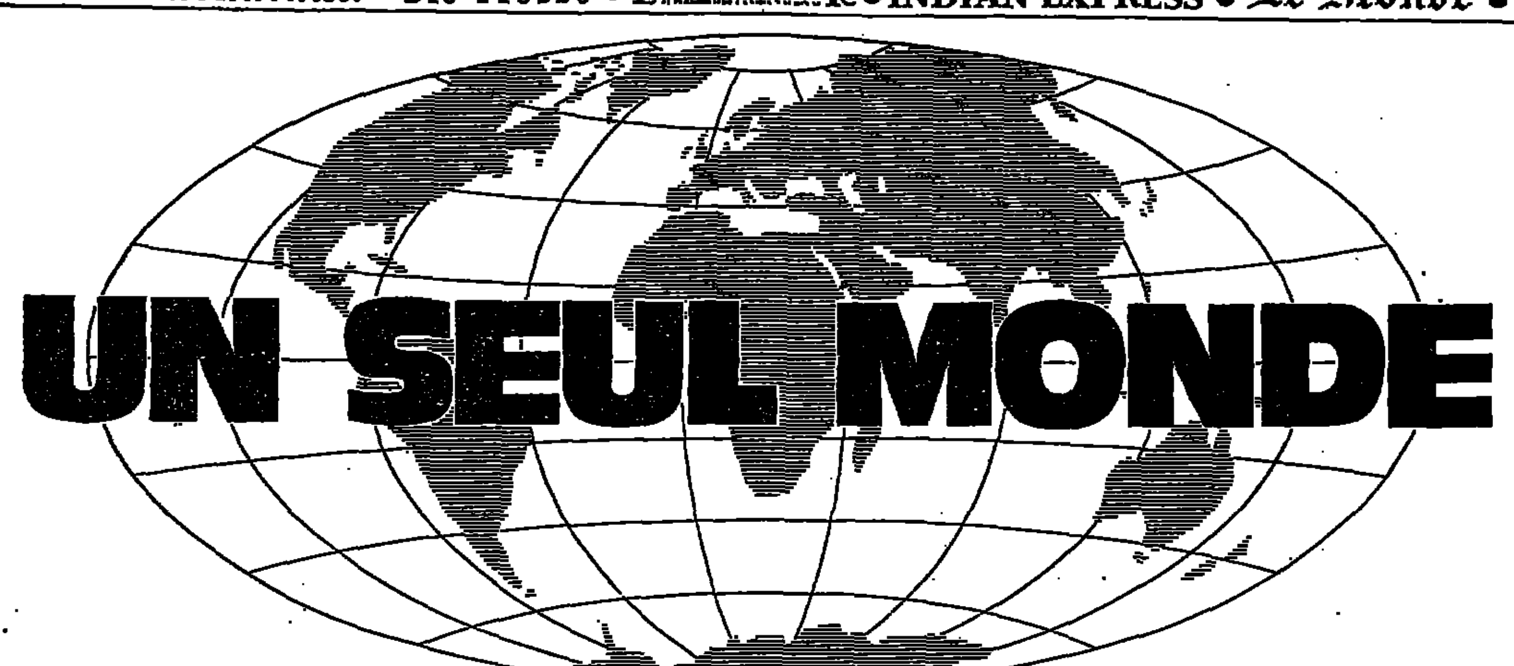


هكذا من الأصل

Le Monde

FORUM DU DEVELOPPEMENT • ZYCIE WARSZAWY • EL MOUDJAHID • Magyar Nemzet • EL PAIS • JORNAL DO BRASIL • Frankfurter Rundschau •
• LA STAMPA • ПОЛИТИКА • Die Presse • EXCELSIOR • INDIAN EXPRESS • Le Monde • DAWN • le soleil •





« Nous, membres de l'Organisation des Nations unies, proclamons solennellement notre détermination commune de travailler d'urgence à l'instauration d'un nouvel ordre économique international fondé sur l'équité, l'égalité souveraine, l'interdépendance, l'intérêt commun et la coopération entre tous les États, indépendamment de leur système économique et social, qui corrigera les inégalités et rectifiera les injustices actuelles, permettra d'éliminer le fossé croissant entre les pays développés et les pays en voie de développement... »

(Déclaration concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international adoptée par consensus le 1er mai 1974 par la sixième assemblée spéciale des Nations unies.)

Supplément mondial pour un nouvel ordre économique international

TROIS GRANDS DÉFIS

LE supplément mondial commun que publient tous les trois mois seize grands journaux d'Afrique, d'Amérique, d'Asie et d'Europe sur les problèmes que posent le développement et l'instauration d'un nouvel ordre économique international évoque cette fois-ci trois des plus grands défis auxquels l'humanité est aujourd'hui confrontée.

La famine d'abord, cette insupportable tragédie, dont chaque année sont victimes des milliers d'êtres humains, particulièrement en Afrique et en Asie. Dans « Politika » (Belgrade), M. Todorovic en attribue pour une grande part la responsabilité aux « multinationales », qui veulent conserver le monopole du marché mondial des denrées alimentaires. Proposant l'exemple encourageant de la Yougoslavie, le même auteur affirme néanmoins que le problème de la faim ne saurait être résolu *dans son ensemble que par une coopération* plus équitable entre pays développés et pays en développement. A ce sujet, deux journalistes, collaborateurs des *institutions internationales*, offrent quelques perspectives encourageantes, en matière de pêche maritime notamment et en ce qui concerne la lutte contre les pertes de denrées alimentaires.

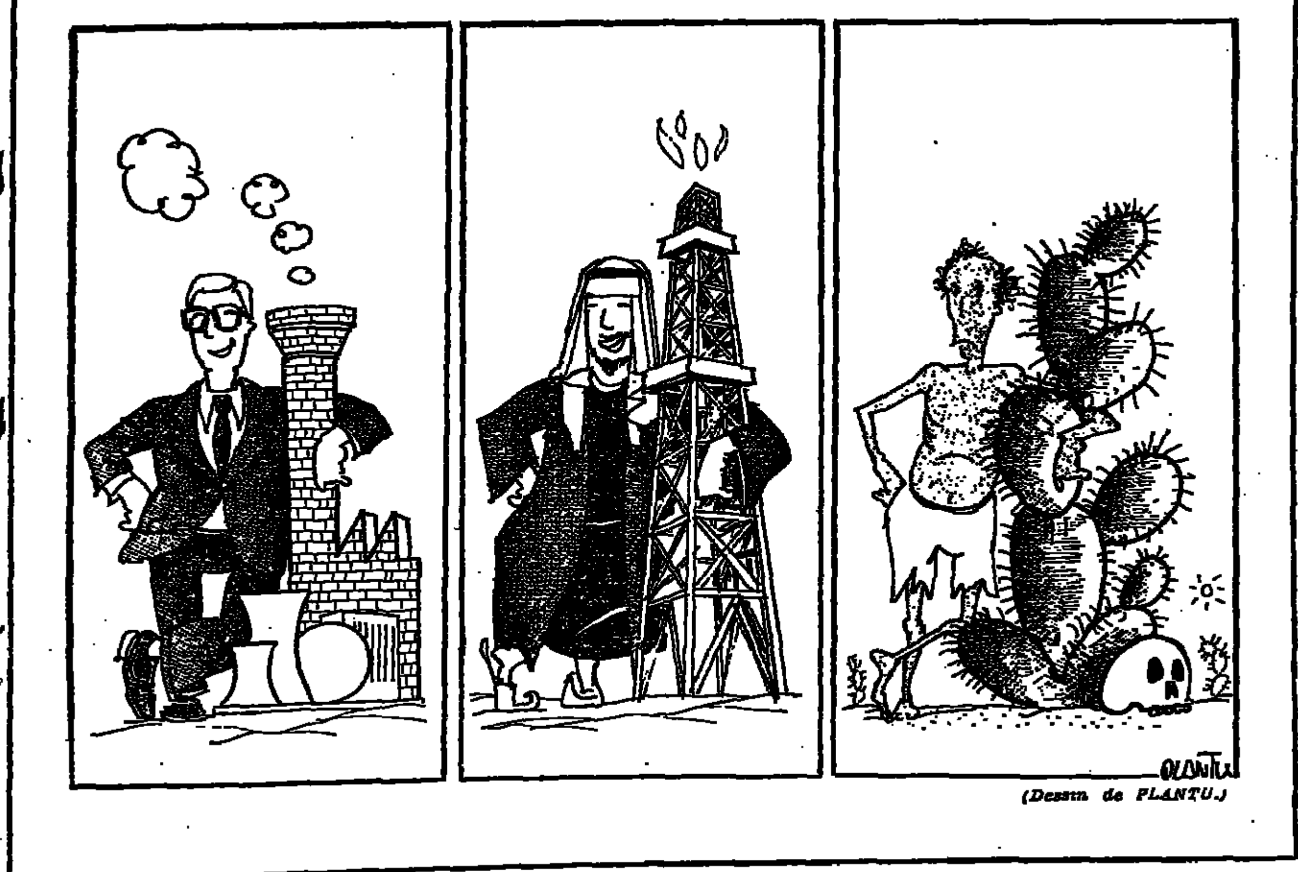
Du transfert de technologie, d'autre part, dépend l'acquisition par le tiers-monde du savoir-faire et des biens d'équipement qui sont nécessaires à son développement. Un écrivain scientifique américain qui travaille pour l'UNESCO, M. Behrman, dresse ici la liste assez impressionnante des contributions que nombre d'institutions internationales s'efforcent d'apporter à la solution de ce problème dont les journaux « Dawn » (Karachi) et « Indian Express » (New-Delhi) font apparaître, dans le même supplément, toute la gravité. Ces deux journaux font, en effet, la relation des abus et des erreurs auxquels *les transferts de technologie ont* donné lieu aux dépens du Pakistan et de l'Inde. Parfaitement conscient, lui aussi, de l'état de *dépendance qu'ils entraînent* le plus souvent, le « Jornal do Brasil » (Rio-de-Janeiro) exige que de tels transferts s'accompagnent de sérieuses garanties. A en juger par le contrat qui a été conclu entre les firmes brésilienne et française Petrobras et Technip, et dont le collaborateur du « Monde » Patrice Claude analyse les termes, il semble que, pour sa part, le Brésil ait réussi à les obtenir, dans ce cas-là tout au moins.

Troisième défi : la pénurie d'énergie. Dans « Asahi Shimbun » (Tokyo), M. Takeda estime que le rôle des pays producteurs de pétrole revêt une importance primordiale, notamment pour empêcher les pays en développement non producteurs de pétrole les plus éprouvés par la crise pétrolière de sombrer. L'OPEP ne doit pas être pour autant considérée comme un « club des riches ». « El Moudjahid » (Alger) dénonce avec vigueur ce mythe, alors que l'OPEP est elle-même victime de *l'inflation et des crises monétaires dont les pays* capitalistes sont responsables. Bien que devenu l'un des grands producteurs de pétrole du monde, le Mexique *connaît lui-même de grandes difficultés*, à commencer par les dépendances qui résultent pour lui de son voisinage avec le pays le plus puissant du monde. C'est ce que rappelle l' « Excelsior » (Mexico), tandis qu'au contraire « Zycie Warszawy » (Varsovie) se félicite que la Pologne ait échappé à toute dépendance pétrolière grâce à ses ressources en charbon qu'elle va s'efforcer d'exploiter davantage pour atteindre la prospérité.

« El Pais » (Madrid) et « le Soleil » (Dakar) évoquent pour leur part les chances que l'énergie solaire offre aux pays en développement sur la base *d'une véritable coopération Nord-Sud*. Le « Magyar Nemzet » (Budapest) y ajoute les chances offertes par d'autres énergies renouvelables et ne craint pas de plaider en faveur de l'énergie nucléaire. Dans « Frankfurter Rundschau » (Francfort), enfin, M. Volker Hauff, ministre de la recherche de la République fédérale d'Allemagne, expose le concours que Bonn a décidé d'apporter aux pays du tiers-monde dans ce domaine de l'énergie dont dépend littéralement leur développement. *Quant à* « la Stampa » (Turin), *elle relate* comment les entreprises italiennes s'efforcent de conquérir les marchés du tiers-monde.

Le dernier supplément mondial de la première année — qui paraîtra en mars 1980 — portera sur *le problème de l'information. Il ne s'agit pas de se* livrer à de vaines polémiques sur les conceptions qui s'opposent en ce domaine, mais de rechercher ensemble les voies d'une information plus complète, plus courageuse et plus démocratique permettant de faire avancer la cause du nouvel ordre économique international.

JEAN SCHWOEBEL,
coordonnateur.



(Dessin de PLANTU.)

TRIBUNE DES NATIONS UNIES

Tout le système de l'ONU participe au transfert de technologie

DANS tous les organismes des Nations unies, *il est question* d'une façon ou d'une autre de « transfert de technologie », processus par lequel le tiers-monde acquiert le savoir-faire et les biens d'équipement nécessaires à son développement, et qui proviennent généralement des pays industrialisés.

Parmi les institutions, la Conférence sur le commerce et le développement *(CNUCED)* est une de plus profondément concernées. Deux sessions d'une conférence des Nations *unies sur un « code international de* conduite » — qu'on a appelé le fondement d'un nouvel ordre technologique international — tenues en octobre 1978 et le printemps 1979 au siège de la CNUCED à Genève, ont donné des résultats encourageants. Une session supplémentaire, qui a eu lieu du 29 octobre au 16 novembre, s'est avérée *une des plus constructives de la* conférence. Le préambule et six chapitres sont maintenant établis. Les différences sur les trois chapitres restants ont été considérablement réduites. On s'attend à ce que la troisième session, qui aura lieu au cours de la première moitié de 1980, mène à l'adoption du code.

Le code de conduite est destiné à corriger *l'iniquité du courant de tech*nologie entre fournisseurs et preneurs. Selon Surendra J. Patel, directeur de la *division du transfert et technologie* de la CNUCED, cette iniquité n'est guère différente de celle qui gouvernait jadis l'affermage des terres sous le régime féodal et qu'il a fallu corriger avant de pouvoir moderniser l'agriculture pour que l'Europe pût faire sa révolution industrielle.

Le rôle de l'OMPI et de l'O.I.T.

M. Patel estime que le seul coût direct des licences, *brevets de fabri*cation, marques de commerce et services techniques, pourrait avoisiner les 10 milliards de dollars par an pour les pays en développement ; quant au coût indirect de leur dépendance technologique, c'est-à-dire par exemple ce que leur coûte une technologie inadaptée... ou inexistante, il pourrait atteindre 30 à 50 milliards par an. *Cette dépendance est illustrée* par une étude de la CNUCED qui montre comment Sri Lanka a pu économiser des centaines de milliers *de* dollars en fondant une société pharmaceutique d'État qui a réussi à se procurer des médicaments pour dix fois ou même quinze fois moins cher que le prix payé précédemment aux sociétés multinationales qui leur fournissaient ces *médicaments*. M. Patel signale à ce sujet que, pour créer une production locale de produits pharmaceutiques, il faut commencer par maîtriser le marché.

Pour affermir ce que M. Patel appelle le « *muscle technologique* » des pays en développement, la CNUCED a contribué à créer des centres nationaux ou régionaux chargés d'assurer une utilisation plus rationnelle de la technologie importée et le développement d'un potentiel technologique national. Son service consultatif sur le transfert de technologie a aidé les pays par des activités de *formation*, la formulation de politiques et la mise en place de structures connexes.

Le but visé n'est pas de supprimer purement et simplement le système des brevets et licences, dont la disparition n'aurait que des inconvénients pour toutes les parties, mais de trouver un moyen de le rendre plus équitable.

DANIEL BEHRMAN.
Écrivain scientifique américain travaillant pour l'UNESCO.

(Lire la suite page 24.)

ASAHI SHIMBUM (Tokyo)

L'obligation d'aide aux pays en développement sans pétrole

LES *illuminations* de l'avenue Ginza, située au cœur de la grande métropole de Tokyo, dont la population dépasse onze millions d'âmes, ont perdu beaucoup de leur éclat depuis la crise du pétrole, au grand regret, à tout le moins, des habitants de la capitale. Car le spectacle demeure éblouissant pour le touriste étranger, qui peut encore prendre un instantané sans l'aide d'un flash.

Les sept chaînes de télévision de Tokyo *viennent* de réduire la durée de leurs émissions nocturnes pour montrer leur volonté de contribuer aux économies d'électricité. Elles continuent néanmoins d'émettre sans interruption de 6 heures du matin (5 h. 35 pour les stations « Oiseau matinal ») à 1 heure du matin environ le jour suivant.

Aujourd'hui, « pays avancé » est synonyme de pays grand consommateur d'énergie, notamment de pétrole. Les pays avancés d'Occident ne comptent que 16 à 17 % des quatre milliards d'habitants de la planète. Or leur consommation annuelle d'énergie s'élève à 55 % de la consommation *mondiale*. A *côté* de l'économie des pays industrialisés « baignant dans le pétrole », dont les habitants ne peuvent guère se passer un seul jour, un nombre important de pays en développement en sont encore au stade de l' « économie du bois à brûler »...

JUN TAKEDA.

(Lire la suite page 26.)

TRIBUNE DES INSTITUTIONS

Ère nouvelle pour la pêche maritime

DANS un monde de plus en plus préoccupé par l'avenir de ses ressources naturelles, il était à prévoir que tôt ou tard les nations maritimes chercheraient à renforcer leur juridiction sur les ressources de la pêche qui se trouvent au large de leurs côtes. Dès 1947, le Pérou proclamait ses droits sur une zone maritime, y compris le fond et le sous-sol de la mer, s'étendant jusqu'à 200 milles marins au large. Quelques autres pays d'Amérique latine suivirent cet exemple, *mais la majorité des revendications* formulées dans le sens d'une extension de juridiction sont d'origine beaucoup plus récente. Elles font suite à l'accord réalisé, à la troisième conférence des Nations unies sur le droit de la mer, sur le principe que les Etats côtiers devraient pouvoir étendre leur juridiction à une zone économique exclusive de 200 milles marins.

La conférence sur le droit de la mer n'est pas encore terminée : une autre session est prévue pour l'année prochaine, mais plus de quatre-vingt-dix pays ont reculé les limites de leur zone de pêche et d'autres se proposent d'en faire autant. Quel que puisse être le résultat final de la conférence, on peut déjà considérer l'existence des zones économiques exclusives comme un fait accompli et probablement irréversible. La zone maritime à laquelle s'appliquent ces nouvelles limites de juridiction représente déjà près des deux tiers de la surface des terres émergées du globe. Quand tous les Etats côtiers auront pris cette même décision, les ressources biologiques d'une zone maritime presque égale à la surface totale des terres émergées se trouveront sous contrôle national.

C'en est fini de la notion traditionnelle de liberté des mers, énoncée pour la première fois en 1609 par le juriste hollandais Hugo Grotius. L'époque où la limite de juridiction d'une nation sur la mer était définie par la *portée d'un canon est révolue. La* liberté d'accès à des ressources naguère considérées comme le bien de tous fait place à la souveraineté nationale sur des eaux qui contiennent, à peu de chose près, la totalité des stocks de poissons exploités commercialement. Le nouveau régime des océans annonce une ère nouvelle pour la pêche en mer puisque, pour la première fois, les pays maritimes sont maîtres de la destinée des ressources biologiques situées au large de leurs côtes.

« Les conséquences sont énormes », explique M. Edouard Saouma, directeur général de l'Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (F.A.O.). *« La contribution de la pêche au potentiel alimentaire mondial s'est radicalement transformée en quelques années. Cela n'est pas dû à une modification spectaculaire des quantités de poisson disponibles, mais à un changement de politique. »*

Des chances pour la pêche artisanale

Le nouveau régime offre aux pays maritimes en développement une occasion sans précédent de profiter pleinement, sur le plan financier comme du point de vue de la nutrition, de la présence de stocks de poisson au large de leurs côtes. Depuis une dizaine d'années, des flottilles de chalutiers au long cours exploitent certaines des lieux de pêche les plus riches du monde. L'activité de ces flottilles, s'ajoutant à l'intensification générale des efforts de pêche et aux progrès de la technique, se traduit dans bien des *régions du monde par une surexploitation* des ressources. Désormais, les pays en développement pourront exercer un contrôle sur les activités de ces flottes de pêches, et aussi se doter eux-mêmes d'une industrie de la pêche.

Cette situation nouvelle sera probablement tout à l'avantage de la pêche artisanale. On ne sait pas exactement combien d'habitants des pays en développement tirent leur subsistance de la pêche. On peut probablement évaluer à au moins vingt à trente millions le nombre des pêcheurs, distributeurs et négociants travaillant dans les petites entreprises de pêche, qui produisent à peu près 25 % de la production annuelle mondiale de poisson, et environ 40 % de la production totale de poisson destinée à l'alimentation. Grâce à la création des zones *économiques exclusives ou des zones* de pêche élargies, ces pêcheurs auront accès à des lieux de pêche très riches, qui étaient jusqu'alors la chasse gardée des flottilles étrangères ou de bateaux de pêche beaucoup plus gros que ceux qu'ils commandent habituellement.

La République des Seychelles, dont la zone économique exclusive couvre près d'un million de kilomètres carrés en mer, est un microcosme bien représentatif de ce que le nouveau régime peut représenter pour un pays en développement. Jusqu'alors presque exclusivement tributaire du tourisme, cet archipel de quatre-vingt-dix îles est en train de devenir, avec l'aide de la F.A.O., l'une des grandes puissances de l'océan Indien dans le secteur de la pêche. Le Japon et la Corée, dont les flottes de pêche opéraient jusqu'alors dans cette zone, sont sur le point de conclure de nouveaux accords qui seront très avantageux pour les *Seychelles. La France construit quatre* chalutiers de 40 mètres, le Royaume-Uni fournira des jetées et une installation de stockage.

Pour de nombreux pays, le nouveau régime des océans n'offre pas seulement des possibilités : il leur pose aussi des problèmes. *La Somalie*, par exemple, comme les Seychelles, possède des ressources abondantes dans l'océan Indien, mais son industrie de la pêche est sous-développée : il lui faut transformer ses nomades en pêcheurs. Au contraire, la Thaïlande, *qui s'était dotée d'une industrie de la* pêche dont les prises annuelles dépassaient un million de tonnes, se voit maintenant limitée dans ses possibilités d'accès à de nombreux lieux de pêche très poissonneux où ses flottes de pêche opéraient jusqu'alors en toute liberté.

Les incidences juridiques et institutionnelles *du nouveau régime des* océans sont telles que la plupart des pays doivent maintenant réviser leur réglementation en matière de pêche. Dans bien des cas, ils ont besoin d'aide pour créer des entreprises communes. Il y a aussi le problème du matériel et des mesures de surveillance et d'application des règlements. Les Seychelles, par exemple, ont recours à un système de surveillance aérienne que vient compléter une flotte de patrouilleurs rapides.

Il n'y a guère de pays en développement qui soient en mesure de profiter pleinement des possibilités qu'offre l'extension des zones économiques. Il leur manque de la main-d'œuvre, les connaissances spécialisées et l'organisation, ainsi que les moyens financiers nécessaires pour développer rapidement leur industrie de la pêche. Par ailleurs, ils ont maintenant la responsabilité de gérer ces ressources nouvellement acquises, mais ils ne seront peut-être pas en mesure de s'en acquitter. Il leur faut une aide importante et soutenue.

La communauté mondiale a désormais une occasion unique d'accroître aussi bien les disponibilités alimentaires que les revenus d'un grand nombre de pays pauvres. La réaction de la F.A.O. a été de mettre sur pied un programme pour aider à créer et à gérer des industries de la pêche dans les zones économiques. Le nouveau programme des zones économiques exclusives suppose une mise de fonds d'environ 35 *millions* de dollars sur les trois ou quatre années à venir. Le gouvernement norvégien a déjà fourni 3,6 millions de dollars *de « capital de lancement ». On* recherche actuellement d'autres sources de financement. Par exemple, on a déjà pris contact avec des organismes bilatéraux et internationaux de financement, et aussi avec le programme des Nations unies pour le développement, qui a toujours apporté un appui solide à des projets de la F.A.O. dans le secteur de la pêche.

La notion de zone économique exclusive est le résultat d'un accord de principe réalisé dans le cadre des Nations unies. La F.A.O., institution *spécialisée des Nations unies portant* un intérêt particulier au développement de la pêche, a décidé de faire bénéficier le programme des zones économiques exclusives de l'expérience qu'elle a acquise en plus de trente ans. On se propose d'exploiter pleinement les possibilités remarquables qui se présentent actuellement d'accroître la production alimentaire mondiale, et aussi d'aider à concrétiser l'un des objectifs fondamentaux des Nations unies, l'instauration d'un nouvel ordre économique international.

BRUCE RENTON.

Journaliste britannique, auteur d'une encyclopédie des parcs nationaux du monde.

Réduire les pertes

LA tragédie des pénuries alimentaires dans les pays en développement est désormais un thème familier. Et il est admis aujourd'hui que la solution consiste à accroître la production alimentaire dans les pays en développement. Mais on oublie souvent qu'il y a un autre moyen — un moyen moins difficile — de procurer à manger à ceux qui ont faim : il faut commencer par réduire les pertes qui se produisent aux nombreuses étapes intermédiaires par lesquelles la récolte passe entre le moment où elle quitte le champ et le moment où elle parvient au consommateur. *Ces pertes* sont en partie la conséquence inévitable de déperdition à tous les stades de la production — récolte, séchage, battage, vannage, mouture et entreposage — en particulier si le matériel est insuffisant et rudimentaire, et si les moyens de transport et l'état des routes laissent à désirer. Ce qui aggrave encore la situation, c'est que tout ce processus est rendu plus long et plus difficile par le climat chaud et humide qui règne dans un grand nombre de pays en développement et qui expose les récoltes au risque de détérioration par les champignons et autres moisissures. Ces pertes ont aussi pour cause l'action des ravageurs : oiseaux, insectes et rongeurs.

Il n'est évidemment pas possible de dire avec la moindre précision ce que représente le total de toutes ces pertes, mais on a estimé qu'il atteignait jusqu'à 40 % dans les zones à climat humide, et le chiffre de 20 % n'est certainement pas exagéré. Dans les zones arides — qui sont moins productives, — le pourcentage des pertes doit être proche de 20 %. Le chiffre généralement accepté est 10 %, mais c'est manifestement une sous-estimation.

Dès sa fondation, l'Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (F.A.O.) est partie en guerre contre ce que son directeur général, Edouard Saouma, appelle un gaspillage « tragique et intolérable ».

Un programme coordonné de prévention

Ce n'est que récemment toutefois que les solutions partielles, qui étaient jusqu'alors appliquées isolément, ont été intégrées dans un programme coordonné qui relie les uns aux autres les éléments des solutions proposées. De plus, cette nouvelle stratégie a pour cible principale l'énorme groupe constitué *par les petits fermiers ou* métayers, qui pourraient assurer la plus grande partie de l'accroissement nécessaire de la production alimentaire mais qui sont les plus difficiles à atteindre et qui, en partie pour cette raison, ont été privés d'un bon nombre des avantages du développement.

Telle est l'orientation du programme de prévention des pertes de denrées alimentaires, créé par la F.A.O. vers la fin de 1977. Le programme est coordonné par un petit groupe au siège de l'organisation à Rome. Il se *spécialise dans les projets de « démarrage »*, de caractère concret et pratique, qui peuvent atteindre l'agriculteur au niveau du village ou même au niveau familial, démontrer que la réduction des pertes de denrées peut se solder par des avantages immédiats et ainsi donner une impulsion initiale à l'action qui sera reprise et amplifiée par les autorités nationales.

Le programme fait appel aux services de spécialistes de disciplines très diverses. Il comprend un important élément de formation (sous forme de bourses d'étude, par exemple) et il fournit le matériel nécessaire pour des projets pilotes. Il est financé par un fonds spécial dont l'objectif financier a été fixé initialement à 20 millions de dollars, et on espère pouvoir disposer d'au moins 10 millions de dollars par an pour les opérations.

Il y a une règle d'or à appliquer : il faut commencer par apprécier la situation dans le pays considéré, puis mettre au point un programme « sur mesure », que l'on adoptera constamment, en fonction des besoins et des contraintes. Les solutions sont ensuite intégrées dans les programmes nationaux. L'appui du gouvernement est par conséquent indispensable, surtout si le projet doit prendre racine dans le pays. Les méthodes et les techniques traditionnelles sont pleinement utilisées.

Comme les ressources sont limitées, il faut établir un ordre de priorité. Les aliments de base viennent en tête. Pour le moment, on s'occupe surtout des céréales (riz, maïs, sorgho, millet, froment, orge), mais on a commencé à s'intéresser aussi aux racines et aux tubercules. C'est ainsi qu'en Afrique de l'Ouest, au Gabon, on a entrepris un projet qui concerne la cassave, encore appelée tapioca ou manioc.

Les projets approuvés jusqu'à présent se rapportent essentiellement à trois stades des opérations qui suivent la récolte : le battage, le vannage et le séchage ; l'entreposage ; la mouture. Comme il s'agit de faire en sorte que la récolte soit exposée le moins possible à l'humidité, le projet entrepris en Birmanie, pays de culture du riz, par exemple, insiste sur la nécessité de déterminer « le meilleur moment pour récolter telle ou telle variété de riz ». Il a, en outre, pour objet de « faire adopter des machines agricoles appropriées pour la récolte du riz » ainsi que pour « le battage et le séchage ». (*Ces mesures* sont définies comme étant destinées à être « appliquées dans l'ensemble du pays ».) On oublie souvent qu'à cause du caractère saisonnier des travaux agricoles, il y a généralement une pénurie de main-d'œuvre aux périodes de pointe, par exemple à l'époque de la moisson, et que par conséquent on ne peut éviter d'avoir recours, si peu que ce soit, à du matériel mécanisé.

Mais à présent c'est surtout à l'entreposage qu'on s'intéresse. Là, le *problème est moins compliqué*, précisément parce qu'il n'est pas nécessaire de disposer de matériel très perfectionné. C'est aussi un secteur d'action très profitable, car toute amélioration peut permettre aux paysans, qui sont à la fois consommateurs et producteurs, de conserver plus longtemps leurs produits et d'éviter ainsi d'avoir à payer le prix fort juste avant la moisson ou de devoir vendre à bas prix juste après. Tous

L'ONU et la technologie

(Suite de la page 23.)

C'est là qu'intervient l'un des *plus petits membres de la famille des* Nations unies, l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), dont le mandat comprend la protection du droit d'auteur, cela va de soi, mais aussi de la propriété industrielle.

L'OMPI a convoqué une conférence internationale qui va se réunir au mois de février à Genève pour réviser la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle adoptée en 1883, à une époque où les intérêts des pays en développement n'étaient pas au centre des préoccupations.

L'OMPI forme des spécialistes des brevets dans les pays en développement, notamment au Brésil, où l'on est en train d'installer une banque de données industrielles réunissant 13 millions de documents. Cet ordre de grandeur n'a rien d'étonnant dans le monde des brevets, qui voit chaque année près d'un million de documents nouveaux.

L'apport de savoir-faire peut créer ou supprimer des emplois. Dans un cas comme dans l'autre, l'Organisation internationale du travail (OIT) est concernée. Elle s'est toujours attachée à faciliter l'introduction de technologies nouvelles tout en veillant à ce qu'elles n'aient pas d'effets néfastes sur le plan social. La santé et la sécurité des travailleurs figurent parmi *ses soucis premiers. Bien souvent*, d'après l'OIT, les pays développés exportent une technologie qui ne convient pas vraiment aux pays en développement.

Ce qui préoccupe le plus l'OIT, c'est l'incidence des technologies étrangères *sur le marché du travail. Elle estime* qu'en 1977, il y avait 330 millions de personnes en chômage ou sous-employées dans les pays en développement, soit plus de 40 % d'une main-d'œuvre dont l'effectif augmente de 2,5 % par an. Pour maintenir seulement l'emploi à son faible niveau actuel, ces pays doivent créer 20 millions d'emplois chaque année.

Coupe-coupe, serpe ou scie à moteur

Un moyen d'y parvenir est d'évaluer le coût social de la nouvelle technologie, puis d'adapter cette technologie aux conditions locales. On peut citer, par exemple, un récent projet de recherche-développement de l'OIT sur l'exploitation forestière aux Philippines. On a comparé les coûts du défrichement du sous-bois à l'aide du bolo local (une sorte de coupe-coupe), d'une serpe et d'une scie à moteur. L'utilisation de la serpe permettait de créer 70 % d'emplois de plus que la scie à moteur et sa productivité était le double de celle du bolo. Pour défricher un hectare, il en coûtait 51 dollars avec la scie à moteur, 43 avec le bolo et 28 avec la serpe.

Une autre institution concernée par le coût social du transfert de technologie est l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), dont le siège est à Paris. D'après l'UNESCO, le simple transfert « horizontal » de technologie non seulement est insuffisant pour le développement, mais risque même de créer des déséquilibres sociaux et culturels graves. L'UNESCO insiste donc sur la nécessité du « développement endogène » du potentiel scientifique et technique de chaque pays.

Afin de créer un climat favorable à la technologie, l'UNESCO aide les pays à améliorer leur enseignement, notamment celui des sciences, et à développer les moyens de recherche locaux. Elle estime que plus de deux cent mille ingénieurs et techniciens supérieurs ont été formés dans les quelque soixante-dix institutions qu'elle a aidées dans cinquante pays avec le concours du Programme des Nations unies pour le développement (P.N.U.D.). Grâce au P.N.U.D., l'UNESCO a aussi contribué à la recherche sur le transfert de technologie, par exemple au laboratoire d'étude des turbomachines et de la combustion de Bangalore, en Inde, qui fait partie du laboratoire national de l'aéronautique. On y fait des recherches sur les aubes de turbine fabriquées sous licence afin de les modifier en fonction des conditions locales. M. Pramod Paranjpe, qui dirige le projet, dit à ce propos : *« La firme qui nous a cédé la licence ne nous a pas fourni le dossier d'étude. Si l'on veut modifier une aube, on ne peut pas le faire parce qu'on n'a pas les dossiers techniques utilisés au stade de la conception. L'une de nos principales tâches ici est d'obtenir ces données à partir du produit fini, de manière à pouvoir modifier, le cas échéant, l'aube d'une turbine en fonction de nos propres besoins. C'est ainsi qu'on peut assimiler la technologie importée, l'adapter aux conditions locales, et l'améliorer. A mon avis, cet effort devrait commencer le jour même où commence la collaboration avec un pays. »*

L'Université des Nations unies (UNU), située à Tokyo, travaille elle aussi à l'étude et à la transformation de la technologie traditionnelle, ainsi qu'à l'implantation de sa variante moderne, en mettant l'accent, dans tous les cas, sur l'amélioration du niveau de vie rural sans bouleversement culturel.

Le projet est financé sur les crédits alloués au programme de développement humain et social de l'université. Il vise à améliorer des douzaines de technologies traditionnelles, depuis la construction de ponts suspendus jusqu'à l'extraction d'huile de moutarde, et à découvrir des technologies qui pourraient être transférées ailleurs, par exemple la méthode pratiquée au Népal qui consiste à sécher le riz cuit pour le conserver.

Dans un projet coordonné par l'Institut des économies en développement de Tokyo, l'université étudie l'expérience du Japon en matière de transfert et de transformation de technologie, notamment le processus de l'industrialisation et ses effets sur la vie rurale et sur la vie urbaine dans une optique historique.

L'Organisation des Nations unies pour le développement industriel (ONUDI), dont le siège est à Vienne, envisage la notion de transfert de technologie non comme une fin en soi, mais comme une conséquence du développement global, et met l'accent sur la création d'une technologie indigène, complément indispensable du transfert international de technologie.

Systèmes et banques d'informations

Le transfert de la technologie industrielle, sous toutes ses formes, est un élément essentiel des travaux de l'ONUDI. L'action de celle-ci va de la formation professionnelle et des services consultatifs à l'installation d'usines pilotes et d'un réseau de centres *d'information et de consultation* technologiques qui visent tous à stimuler et à favoriser la créativité en ce domaine.

Les travaux de l'Organisation météorologique mondiale (O.M.M.), qui a son siège à Genève, sont un autre exemple de la façon dont la technologie traverse les frontières dans le sillage de la recherche. L'O.M.M. a aidé à installer dans presque tous les pays des stations équipées pour recevoir les données météorologiques recueillies par les satellites artificiels, et à former des spécialistes à l'exploitation de ces données.

L'expression même « transfert de technologie » évoque l'image d'usines infernales vomissant une épaisse fumée sur un paysage tropical. Or, bien souvent, ce qui est transféré, c'est seulement l'information : brevets, spécifications techniques, articles scientifiques... Les institutions des Nations unies ont créé un certain nombre de systèmes d'information comme le système Infoterra du Programme des Nations unies pour l'environnement (P.N.U.E.), central informatisé mettant en liaison les *personnes qui ont des questions à* poser sur l'environnement et celles qui sont à même d'y répondre. Il y a aussi la Banque d'informations industrielles et techniques (BIIT), créée par l'ONUDI, et les programmes de l'OMPI dont l'objet est d'établir des *rapports de recherche sur les brevets* et de faire le point de la technique dans tel ou tel domaine. L'UNESCO a créé l'UNISIST, qui n'est pas un système, mais un réseau reliant entre eux les systèmes existants.

Ces activités ont été approuvées par la *Conférence des Nations* unies sur la science et la technique au service du développement, à Vienne, qui est allée plus loin en préconisant la création, sous les auspices de l'ONU, d'un centre mondial d'information scientifique et technique qui fournirait à l'usager une « *information sur l'information* ».

DANIEL BEHRMAN.

INTERNATIONALES

de denrées alimentaires

les efforts doivent tendre à concevoir des installations de stockage (au niveau familial ou au niveau du village) qui seront peu coûteuses et faciles à construire et à exploiter et qui tireront le meilleur parti du matériel traditionnel de chaque région ou de chaque culture. A ce stade des opérations (mais aussi, dans une certaine mesure, aux autres stades), un effort de recherche considérable s'impose.

Heureusement, cet effort est appuyé à l'échelon local par toute une série d'institutions qui s'occupent de ce problème, avec beaucoup de succès d'ailleurs. Ainsi, le Centre rural africain de stockage, à Ibadan (Nigéria), qui est administré par la F.A.O. et financé par le Danemark au titre de l'aide bilatérale, a mis au point une formule qui combine la récolte *du maïs (qui a une très forte* teneur en eau) plus tôt dans la saison qu'on ne croyait possible jusqu'à présent avec un nouveau système de stockage fondé sur l'emploi de pesticides et la ventilation par courant d'air.

perfectionnées assurant plusieurs opérations, que certains pays en développement ont déjà commencé à fabriquer. Mais tant que la qualité des cultures et des communications n'aura *pas été considérablement* améliorée, les perspectives de progression généralisée dans ce domaine sont peu encourageantes. Dans l'immédiat, la la solution la plus intéressante consiste à améliorer l'efficacité des petits moulins de campagne, par exemple en fournissant *du matériel supplémentaire* pour nettoyer le riz paddy avant de le moudre, et en diffusant la méthode de l'étuvage du paddy dans les régions où elle n'est pas encore connue. *Le P.A.M. a beaucoup fait* pour répandre ces techniques.

Au Soudan, où la farine de froment, qui coûte cher, se substituait peu à peu au sorgho (à cause justement de problèmes techniques de mouture), on a réussi à renverser cette tendance grâce à un *projet de la F.A.O. qui* permet de réaliser des économies de grains par la méthode du broyage à sec.



(Dessin de Jean-Pierre CAGNAT.)

Grâce à cette solution, on a pu non seulement réduire sensiblement les ravages causés par les insectes et les *mycoses, mais* aussi allonger la période critique qui se situe entre la récolte d'une culture et la préparation d'une autre, ce qui permet d'accroître la production alimentaire. Cette solution a *un avantage supplémentaire* en ce sens qu'elle combine la technique moderne et la tradition locale, puisque les coffres sont faits de matériaux bon marché comme le bois, le raphia ou le bambou.

Cela dit, on accorde tout autant d'attention à *l'étude de solutions* pour améliorer les entrepôts dans les villages et, si possible (bien que ce soit une solution coûteuse et techniquement complexe et, par conséquent, difficilement à *généraliser*), on emploie à titre expérimental les *pesticides et* les méthodes de fumigation. Cependant, contre les ennemis mortels des céréales que sont les rats, le charançon du riz *et* les insectes, les chances de réussite dépendent beaucoup, *en fin de compte*, d'une bonne connaissance des techniques d'entreposage et d'une propreté scrupuleuse. C'est dans cette direction que s'oriente progressivement l'action du programme.

Cette action a été grandement renforcée par celle du *programme* d'assistance pour la sécurité alimentaire mondiale, mis en chantier par la F.A.O., et qui vise à constituer des stocks de céréales au niveau national ou sous-national dans des pays comme la Tanzanie et les pays du Sahel, *et qui* s'accompagne d'un vigoureux effort de formation. De même, le programme alimentaire mondial (P.A.M.) mène une *vaste* campagne pour utiliser ses programmes de *« travaux payés en vivres »* pour construire des installations d'entreposage ainsi que des routes d'accès (facteur essentiel quand il s'agit d'empêcher des denrées alimentaires de se détériorer).

Enfin, il y a la mouture. L'emploi de mauvaises *méthodes* de mouture pose de nombreux problèmes pour lesquels il existe une solution idéale : répandre l'utilisation de machines

L'un des grands avantages de la *mécanisation, dans ce cas, est qu'elle* libère les femmes d'une tâche épuisante et inefficace : broyer les céréales à la main pour en faire de la farine. C'est l'un des objectifs d'un projet entrepris au *Mali*, où l'on espère, en mécanisant la mouture, *donner aux femmes* la possibilité de consacrer une partie de leur temps à des travaux profitables ou de valeur éducative.

Il faut signaler également des *réalisations* remarquables et parallèles dans le secteur très important de la pêche, indépendamment des activités du programme de prévention des pertes de denrées alimentaires. L'action entreprise s'oriente dans deux directions principales. Premièrement, on *s'efforce* de réduire les pertes considérables dues à l'infestation, par les insectes, des stocks de poisson séché dans les petites usines et les petites localités. Dans ce domaine, la principale *innovation* est l'*emploi* d'une tente en plastique, sous laquelle la température est suffisamment élevée pour éliminer radicalement les insectes.

Deuxièmement, on *cherche* à persuader les patrons des chalutiers *crevettiers* de conserver et de ramener au port les quantités considérables d'autres espèces qu'ils rejettent habituellement à la mer, renonçant par là même à une source importante de bénéfices. Pour atteindre cet objectif, on étudie un projet qui aurait pour but de répandre l'emploi de nouveaux modèles de conteneurs et de systèmes d'emballage.

On voit donc que les progrès sont encourageants. De plus, ces efforts ont reçu l'appui énergique, sur le plan politique, du Conseil mondial de l'alimentation, qui, une fois de plus, à sa *cinquième* session ministérielle tenue à Ottawa en septembre, a souligné le rôle essentiel que peuvent jouer de tels programmes.

JOHN CAIRNCROSS.

Ancien journaliste (à l'Economist, au London Observer *et à la* Canadian Broadcasting Company), *puis ancien fonctionnaire de la F.A.O. (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture).*

POINTS DE VUE

ПОЛИТИКА *(Belgrade)*

Comment lutter contre la famine

LES Nations unies en premier lieu, et les pays en développement en particulier, ont eu raison de voir *dans l'augmentation de la production* alimentaire l'un des objectifs stratégiques du nouvel ordre économique international. Il est incontestable que des progrès considérables ont été *réalisés depuis* la *Conférence* mondiale des Nations unies sur l'alimentation, qui s'est tenue à Rome à la fin de 1974, et ceci grâce aux efforts déployés par les pays en développement eux-mêmes dans la mise en œuvre de leurs « plans verts ». Il n'en demeure pas *moins que* la *faim constitue la plaie* de l'ère atomique.

Cette situation tient à des causes multiples, qu'il faut surtout rechercher *non seulement dans cette redistribution* inéquitable des richesses mondiales héritée du colonialisme, mais aussi dans la politique de plus en plus agressive des multinationales, qui veulent conserver le monopole du marché mondial des denrées alimentaires. Il *suffit de constater que deux ou trois puissantes sociétés américaines contrôlent presque complètement à elles seules le marché mondial du blé.*

La perspective de se procurer de la main-d'œuvre et des matières premières à bon marché incite les multinationales à se lancer dans des entreprises toujours plus ambitieuses, qui plongent au cœur même de l'économie d'une majorité de pays en développement. Elles pénètrent dans leurs campagnes, dans leur agriculture, par le biais de ce qu'on appelle l'intégration dite « verticale », c'est-à-dire ce processus qui commence par une combinaison de la production vivrière et de la production de produits agricoles destinés au marché mondial et aux industries agro-alimentaires, *pour se terminer* par la mainmise sur le commerce de gros et de détail, en faisant vendre ces produits par un réseau de grands magasins qu'elles possèdent dans tous les pays occidentaux.

C'est pourquoi les *multinationales* cherchent à s'assurer le contrôle de l'activité agricole et non pas la propriété des terres, comme c'était le cas à l'époque coloniale. En fait, leur puissance repose non plus tant sur la possession des terres et des gisements que sur la « *propriété* » de procédés technologiques, qui ne peut être facilement attaquée puisqu'on ne peut se libérer de la pression des capitaux étrangers au moyen de la procédure normale d'expropriation et de nationalisation.

Pour se procurer des devises et *s'assurer un niveau d'emploi même* très modeste, les pays en développement doivent aussi offrir aux sociétés étrangères, pour accroître leur production intérieure, la main-d'œuvre la moins chère possible. Quant au paysan, il continue de connaître le dénuement et la faim, alors *qu'une* bureaucratie « élargie », qui prend la forme d'une administration faisant office d'intermédiaire et de « manager » de ces sociétés, s'arrange, elle, pour « survivre » à l'occidentale. Quant à l'organisation même de l'aide *aux pays en développement, elle* n'offre certainement pas au paysan davantage de raisons d'espérer, puisqu'elle a contribué, à maints égards, à maintenir jusqu'à présent les choses *en leur état : la FAO, par exemple,* assure la mise en œuvre d'un grand nombre de programmes de développement pour l'Asie, l'Afrique et l'Amérique latine par l'intermédiaire de multinationales, pour la plupart américaines. Pour la coordination de l'aide financière au *développement* du tiers-monde, toutes les grandes banques internationales ont recours à ces sociétés multinationales, dont la réputation est au demeurant très souvent *douteuse et avec lesquelles* la plupart des pays en développement ont eu maille à partir.

L'exemple yougoslave

Dans la réalisation de leurs objectifs *stratégiques dans les domaines* de l'énergie, de l'industrialisation, de l'exploitation des matières premières et de la production vivrière, les pays en développement ont déjà démontré à quel point se justifiait une politique qui consistait à compter davantage sur *soi-même*. Un excellent exemple nous en est fourni par la Yougoslavie, qui figure aujourd'hui parmi les grands producteurs mondiaux de blé, de maïs, de graines de tournesol, de produits laitiers, de viande et d'autres denrées alimentaires. Elle a organisé au Ghana une exposition sur le thème « Nourrir des millions d'hommes ». Il s'agissait en quelques mots d'une invitation à d'autres pays, notamment africains, pour qu'ils placent *leurs* « plans verts » au premier rang de leurs préoccupations. Les experts yougoslaves ont apporté un concours extrêmement utile à des entreprises de cette nature. L'Ouganda, la Tanzanie, le Soudan, la Zambie, le Nigeria, ainsi que certains autres pays, se sont intéressés aux résultats obtenus par la Yougoslavie en *ce qui* concerne la culture du maïs ; en Irak, en Mésopotamie, dont la tradition veut qu'elle ait « nourri la moitié du monde », les Yougoslaves devront, en dix ans, mettre sur pied une industrie alimentaire moderne, tandis que, dans la banlieue d'Alexandrie, sur une zone couvrant 15.000 hectares, une entreprise mixte de production, de transformation et de commercialisation de denrées alimentaires est *en cours de construction*. En Libye, à proximité de Tripoli, des experts yougoslaves ont créé plus d'un millier d'exploitations agricoles qui forment une exceptionnelle « oasis » de prospérité en plein désert. Dans plus de dix pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine, des experts yougoslaves *ont mis en place des systèmes* d'irrigation des terres, qui font appel aux techniques les plus modernes, et ont permis une abondante production alimentaire.

Ces activités ne suffisent certes pas à résoudre le problème, si l'on songe aux *besoins immenses* des pays en développement et à ces multitudes menacées de ne pouvoir, faute de manger à leur faim, mener une vie décente. Même de nos jours, des habitants de ces régions meurent encore de faim.

C'est avec les pays exportateurs de pétrole, qui disposent de moyens financiers considérables, que cette coopération est actuellement la plus étroite, alors que la production et l'approvisionnement alimentaires restent, dans la plupart des autres pays en *développement, un secteur* très précaire de l'économie nationale et un aspect très fragile de l'existence humaine, et constituent un terrain propice à toutes sortes de chantages et de pressions politiques sur les gouvernements. Tous ces pays en *développement, et parmi eux la Yougoslavie*, ont été confrontés au problème du financement de la production alimentaire. Mais lorsqu'il s'agit de vendre certains excédents de leur production alimentaire, ils se heurtent aussi à de graves difficultés — *protectionnisme et barrières artificielles* — surtout face aux pays de la C.E.E. L'interdépendance économique des pays développés et des pays en développement dans le domaine *de l'énergie et des matières premières* appelle une coopération plus équitable, à la fois dans la production alimentaire et dans la répartition de ses excédents.

ZIVOJIN TODOROVIC.

LA STAMPA *(Turin)*

Les entreprises italiennes à la conquête des marchés du tiers-monde

DANS l'évolution du commerce mondial, l'Italie occupe une des premières places parmi les pays les plus industrialisés. Mais les résultats obtenus avec les pays du tiers-monde n'ont pas été brillants. En 1978, les importations italiennes ont progressé de 12,7 % (en lires) et les exportations de 18,8 %, *mais, dans les échanges commerciaux* avec le tiers-monde, y compris les pays producteurs de pétrole, la progression a été de 8 % pour les achats, et de 15 % environ pour les ventes. Si l'on considère que les importations italiennes en provenance des autres pays de la Communauté européenne ont augmenté, toujours en 1978, de 16,9 % par rapport à 1977, et les exportations vers ces pays de 22, 8 %, on doit conclure que ce pays a une politique d'exportation plus agressive avec ses partenaires commerciaux les plus puissants qu'avec les plus faibles. Le premier semestre 1979 a confirmé ce comportement. Des facteurs d'ordre politique, financier et économique, de nature à affecter tous les aspects du commerce extérieur, expliquent cette différence.

Les causes politiques découlent du fait que la présence du gouvernement italien dans une grande partie des pays du tiers-monde, en particulier dans les pays producteurs de pétrole, est *récente. Or celle-ci* a toujours été particulièrement importante, et souvent indispensable, dans des pays qui ont tous, à des degrés divers mais toujours d'une manière significative, une organisation *économique et financière* très centralisée et où ce qui compte, plus que l'initiative privée, ce sont les décisions des gouvernements, qui sont tous engagés dans un effort de *développement planifié*, c'est-à-dire mené sur la base de plans pluriannuels précis, tant dans les grandes lignes que dans le détail.

Les causes financières qui atténuent l'agressivité de l'Italie *sur les marchés* du tiers-monde tiennent à l'insuffisance de l'aide fournie par les pouvoirs publics sous forme de crédits aux acheteurs et aux exportateurs. Enfin, les causes économiques résultent de la tendance de plus en plus *accentuée des pays* du tiers-monde à demander aux pays industrialisés non seulement des biens et des produits finis, mais aussi des systèmes de production complets. Cette évolution *dans les exigences du tiers-monde* a exclu des marchés une grande partie des petites et moyennes entreprises italiennes qui, depuis des années ou des dizaines d'années, comptaient, pour exporter, sur l'esprit d'entreprise, sur l'incontestable dynamisme de leurs dirigeants.

L'Italie risque de reculer sur les marchés du tiers-monde au lieu de progresser, ce qui serait pourtant nécessaire, car sa demande intérieure est encore *faible. Les entreprises italinnes*, publiques et privées, luttent contre ce danger. A ce propos, on peut citer l'exemple de l'IRI, la plus grande entreprise nationalisée italienne qui, jusqu'à *hier*, était présente et connue à l'étranger, en particulier dans le tiers-monde, par ses unités de production, et peut-être, dans une certaine mesure, par ses *organes* de coordination financière, mais non en tant que groupe. Cette évolution s'inscrit *dans une stratégie générale qui* implique la présence, dans les grandes régions géographiques, d'hommes représentant l'IRI en tant qu'institution et assurant des fonctions de coordination, *de manière à pouvoir répondre* avec la plus grande efficacité possible à la demande de grandes installations et de systèmes de production complets, y compris le savoir-faire et la formation professionnelle.

Un seul interlocuteur

En outre, cette nouvelle stratégie est *mieux adaptée à la présence, sur* les marchés du tiers-monde, d'interlocuteurs du secteur public, avec lesquels il faut traiter tous les aspects d'un marché et auxquels il vaut mieux opposer un « partenaire » *unique qui pourra* ensuite, dans son propre pays, faire fonction de maître d'œuvre et sous-traiter à des dizaines, voire à des centaines de petites et moyennes entreprises, les diverses parties de l'ensemble demandé.

Les industriels italiens du secteur privé obéissent à la même logique. La constitution de la Federexport, dans le cadre de la Confindustria, la Confédération italienne de l'industrie privée, remonte à environ quatre ans. Aujourd'hui, la Federexport regroupe déjà environ soixante-dix consortiums, qui correspondent au total à plus de quatre mille entreprises représentant tous les secteurs et toutes les régions de l'Italie (avec cependant une nette prédominance du Centre-Nord). Son rôle est double. D'une part, il s'agit de faire connaître aux responsables étrangers les entreprises italiennes *et leurs possibilités* d'association pour la *fourniture* d'équipement, formule maintenant adoptée dans le monde entier avec un succès remarquable. D'autre part, la Federexport *doit guider les consortiums dans* leurs rapports avec les administrations publiques italiennes pour obtenir une aide à l'exportation sous forme d'assurances et de crédits. Ces rapports ne sont ni simples *ni aisés, étant donné* ce qu'est la bureaucratie italienne en général, et romaine en particulier, depuis longtemps qualifiée dans notre pays de « lentocratie ».

Il est clair que les grands groupes privés italiens n'ont pas besoin de s'appuyer sur la Federexport. Mais, aujourd'hui, c'est avant tout sur les petites et moyennes entreprises que l'Italie compte pour maintenir et accroître le plus possible sa présence dans le tiers-monde et pour collaborer à son développement économique.

MARIO SALVATORELLI.

DIALOGUES SUR L'ÉNERGIE : PÉTROLE, CHARBON,

EL MOUDJAHID *(Alger)*

OPEP : le mythe du club des riches

DANS le discours des *mass media* des pays industrialisés, les pays producteurs de pétrole, *réunis au sein de l'OPEP*, sont presque systématiquement présentés comme formant un « club de riches ».

La manœuvre n'est pas nouvelle. Elle *s'inscrit*, depuis quelques années, dans une logique idéologique qui vise à dévier le débat principal avec les pays en voie de développement concernant l'exploitation et le pillage *dans lesquels l'impérialisme les en*ferme, débat qui, de toute évidence, tourne en la défaveur de ce dernier.

Concrètement, on peut retenir deux objectifs précis à cette campagne de division :

— Stériliser, aux yeux de l'opinion publique, l'exemple de l'OPEP en tant qu'union des pays en voie de *développement qui luttent avec succès* pour revaloriser leurs richesses naturelles.

Porter atteinte à l'unité d'action du tiers-monde qui situe de plus en plus clairement les racines du mal et qui revendique, en conséquence, avec plus de maturité, son droit au nouvel ordre économique mondial.

Les experts de l'OPEP ont eu l'occasion de démontrer que pareille analyse n'est qu'une tentative de diversion sans fondements, que l'idéologie occidentale, en particulier, utilise à la veille de chaque concertation entre pays industrialisés et pays en voie de développement. Nous ne sommes plus à une démonstration près. Chaque jour que Dieu fait apporte son lot de démentis à cette campagne, démentis dont les auteurs, comble de l'ironie, ne sont pas spécialement affiliés à l'OPEP, mais, souvent, appartiennent aux mêmes milieux que ceux qui s'évertuent à nager en eaux troubles.

Les pays producteurs de pétrole ne sont plus les seuls à affirmer leur appartenance au tiers-monde, à nier *leur caractère de « club de riches qui ruine le monde* entier ». Un regard en arrière nous indique que les clarifications dans ce sens proviennent, contre toute attente, des organismes occidentaux spécialisés, se proclamant attachés aux valeurs de la vérité scientifique, qui mettent en relief deux aspects principaux du problème que l'on *veut éluder. Le pétrole ne ruine* pas les pays industrialisés. D'autre part, les pays de l'OPEP sont touchés, au même titre que les autres nations du tiers-monde, par l'inflation et les crises monétaires dont se rend coupable le capitalisme ; de ce fait, ils sont implacablement mis dans l'incapacité de financer correctement leur *développement, malgré* les exportations de pétrole.

Inflation et dépréciation du dollar

A titre d'exemple, on citera l'année 1977 : l'OPEP a perdu 14 milliards de dollars après les dépréciations du dollar (6,6 % par rapport au franc *français, 25,2 % par rapport au yen*). A cela s'ajoute l'inflation. En effet, profitant du fait que les pays de l'OPEP leur achètent 85 % de leurs besoins en produits manufacturés, 89 % de leurs produits chimiques et 64 % de leurs besoins en biens de consommation, les pays industrialisés reprennent d'une main ce qu'ils donnent de l'autre. Ainsi, en 1977, le brut de l'Arable Saoudite a augmenté de 17,26 % par rapport à 1974. Mais les produits importés l'ont été de 43,8 %. Le Koweït, selon son ministre du pétrole, perd plus de 1 million de dollars par jour à cause de l'inflation et de la dévaluation. Ces deux pays *n'ont* pourtant pas de modèles *de développement exigeants.* Mais l'Algérie, qui, de 1972 à 1977, a augmenté ses importations de 245 %, le Nigéria, qui, avec ses 80 millions d'habitants, a augmenté ses importations de *275 % dans la même pé*riode, l'Iran (+ 285 %) et la Libye (+ 210 %), pour ne citer que ceux-là, sont atteints plus durement.

Et ce qui devait arriver est arrivé : si, en 1974, les pays de l'OPEP avaient tous réussi à avoir une balance des paiements excédentaire, leur surplus étant estimé à 57 milliards de dollars, en 1975, quatre d'entre eux (le Gabon, *l'Algérie, l'Indonésie* et l'Equateur) se déclarent déficitaires. En 1976, il ne restait plus que quatre pays excédentaires (l'Arabie Saoudite, le Koweït, le Qatar et les Emirats arabes unis). Le surplus de l'OPEP tombe à 25 milliards de dollars, de nombreux pays s'endettent, parmi les *producteurs* de pétrole, et ceux qui étaient excéden*taires puisent de plus en plus sur* leurs réserves. Au point que la B.R.I. (Banque des règlements internationaux), dans son quarante-neuvième rapport du 11 juin 1979, indiquait que le surplus de l'OPEP avait vertigineusement baissé en un an, tombant de 29 milliards de dollars, qu'il était en 1977, à seulement 7 milliards en 1978.

Où est le « club des riches », surtout quand on sait, comme l'a déclaré le représentant de l'Algérie à la confé*rence arabe sur l'énergie*, le 4 mars à Abou-Dhabi, que *« le prix du baril de 1973 permettait d'acheter trois fois plus que celui de 1978 »* ? Où est le club de riches, quand on sait que le prix d'achat d'un camion fabriqué par un constructeur allemand valait, en 1974, 529 tonnes de pétrole léger *(arabian light)* et que ce même camion revenait à 693 tonnes de ce pétrole en 1979 ?

Qui est le vrai riche, quand on sait que le rapport mensuel du F.M.I. indiquait, en février 1979, que le déficit du tiers-monde a augmenté de 31 milliards de dollars alors que les réserves monétaires des pays industrialisés se sont accrues, quant à elles, de près de 30 milliards de dollars ? Non, le pétrole n'a pas ruiné les pays industrialisés et n'a pas nui aux efforts de développement du tiers-monde.

Le pétrole entre pour une infime *partie dans les coûts de production*, et aucun économiste n'a réussi à prouver le contraire jusque-là, par des chiffres, par des données, par des arguments solides. La lutte pour la valorisation du pétrole continue et de son résultat dépend en grande partie l'avenir du nouvel ordre économique mondial. Certains, de bonne *ou de mauvaise foi, refusent de voir* dans l'OPEP un anti-cartel qui lutte de fait contre l'exploitation des pays en voie de développement par les monopoles.

Si la propagande capitaliste met à l'épreuve tout son art de la diversion au sujet de l'OPEP, c'est qu'elle est consciente que les succès de l'OPEP sont et restent le catalyseur des luttes des pays en voie de développement contre le système unique qui régit encore l'économie mondiale. *Il est de plus en plus évident*, aujourd'hui, que l'OPEP pèse d'un poids non négligeable sur le processus de démocratisation des rapports économiques internationaux, et c'est *aussi une évidence qu'une* victoire de l'OPEP est une victoire dans la bataille du nouvel ordre économique mondial tandis qu'un échec de l'OPEP ne ferait que renforcer la position des exploiteurs du tiers-monde.

Rédaction économique d'El-Moudjahid.

EXCELSIOR *(Mexico)*

EL PERIODICO DE LA VIDA NACIONAL

Les difficultés d'un important producteur de pétrole

LE Mexique a une longue tradition pétrolière, et il fonde aujourd'hui ses perspectives de développement économique sur l'exploitation des hydrocarbures, sans pour autant parvenir à une pleine réussite dans ce domaine. Il est possible de distinguer trois périodes dans l'histoire contemporaine du pays :

— L'exploitation du pétrole par des compagnies étrangères jusqu'en 1938 ; l'apogée de cette période se situe au début des années 20 : à ce moment, le Mexique était le deuxième producteur du monde ;

— La nationalisation du pétrole en 1938, suivie d'une gestion extrêmement *prudente des réserves : depuis lors* et jusqu'en 1973, la production a diminué, permettant à peine l'autosuffisance. La demande nationale a obligé, de 1969 à 1973, à importer 110 000 barils par jour du Venezuela ;

— A partir de 1973, les découvertes de nouveaux gisements placent le Mexique dans une situation privilégiée : il occupe le sixième rang dans le monde en ce qui concerne les réserves existantes et peut-être le premier sur le plan des réserves potentielles. Parallèlement, survient la crise de l'énergie que les pays capitalistes avancés ont fabriquée de toutes pièces pour continuer à conserver leurs réserves intérieures et utiliser dans de meilleures conditions la production de ce qu'il est convenu d'appeler le tiers-monde.

90 % de l'énergie mexicaine

Pour les pays capitalistes avancés, il s'agit d'ouvrir des brèches chez les pays producteurs d'hydrocarbures. *C'est ce qui s'est passé avec la signa*ture de l'accord conclu entre le Mexique et l'Amérique du Nord pour la vente de gaz aux Etats-Unis à un prix apparemment élevé, mais dont il s'avérera, au bout de quelques années, que les conséquences sont favorables à l'acheteur. Pour les producteurs, il faut le souligner, l'objectif n'est pas *d'utiliser l'énergie comme une* arme politique, mais de quelle autre arme peuvent-ils disposer ? L'histoire a prouvé que les nationalisations ont seulement permis d'accroître les possibilités de négociation des gouvernements qui y avaient eu recours, mais qu'elles n'ont pas empêché le capital étranger de pénétrer indirectement dans le pays et de s'y associer au capital autochtone.

Comme on le sait, la recherche et l'exploitation du pétrole nécessitent de la *technologie et* du capital. Pour tirer parti des gisements existants et en chercher de nouveaux, les pays pétroliers font appel au capital et à la technologie de l'étranger, et surtout des Etats-Unis. Ainsi, l'entreprise d'Etat Pemex (pétroles mexicains) est, à l'heure actuelle, l'institution la plus endettée du Mexique et celle qui a les plus *forts* engagements de dette extérieure dans le monde.

Les spécialistes affirment que le Mexique ne parviendra pas, ni à court ni à moyen terme, au stade de l'autosuffisance technologique. Il n'est pas davantage possible d'envisager de diversifier la production intérieure d'énergie au cours des trente prochaines années. Au Mexique, les hydrocarbures fournissent 90 % de l'énergie, et on espère ramener cette proportion à 72 % d'ici à l'an 2000. Il existe peu *de centrales hydro-électriques, il* n'y a pas de centrales nucléaires et on n'en prévoit pas dans l'immédiat. Le charbon n'est utilisé que dans les industries où il est irremplaçable, comme celle de l'acier. En résumé, la vision panoramique de la situation technologique montre que l'état de dépendance s'accroît, surtout dans le cas des gisements *maritimes, pour* l'exploitation desquels le pays ne dispose pas du matériel nécessaire ni de l'expérience appropriée. En 1979, Pemex paiera 429,8 millions de dollars pour la location de machines et d'équipement étranger et 370 pour l'importation de technologie.

Ces sorties de capitaux se poursuivront, malgré la fondation, en août 1965, de l'Institut mexicain du pétrole, destiné à créer une technologie autochtone. Et à cette dépendance technologique s'ajoutent la dépendance commerciale et la dépendance financière. En 1978, 89 % des exportations de Pemex ont été absorbées par les *Etats-Unis. En outre, la politique* de la commission tripartite (Etats-Unis, Canada, Europe occidentale et Japon) tend à promouvoir de nouvelles zones de production d'hydrocarbures. Pour les pays capitalistes avancés, le Mexique représente un terrain nouveau où investir est une chance de réduire leur situation de dépendance pétrolière vis-à-vis du Moyen-Orient, surtout dans la mesure où il s'agit d'un pays producteur politiquement stable.

Le gouvernement mexicain entend non seulement faire valoir la thèse suivant laquelle les sources d'énergie sont le patrimoine de l'humanité, mais aussi élaborer une politique d'exploitation qui en rationalise la production et permette de consacrer les ressources issues du pétrole à résoudre des problèmes graves (chômage, infrastructure hydraulique, salubrité, etc.), en évitant le gaspillage et la corruption chronique. Les experts recommandent également d'établir les bases qui permettront, à l'avenir, de remplacer le pétrole par une autre source d'énergie. On ne saurait perdre de vue les risques politiques de voir maintenant le Mexique devenir un « pays pétrolier ». Face à un tel danger, la conception nord-américaine qui fait des hydrocarbures une « question de sécurité nationale » pèse sur les négociations commerciales et diplomatiques.

RUBEN LAU.

Frankfurter Rundschau *(Francfort)*

Le grand besoin d'énergie du tiers-monde

LES pays en développement, où vivent environ 70 % de la population mondiale, ne participent actuellement que pour 15 % à la consommation mondiale d'énergie. Les trois quarts de ces 15 % se répartissent entre seize pays ; il ne reste donc pas grand chose pour les autres, notamment ceux d'Afrique. Alors que dans les pays en développement la consommation moyenne d'énergie par habitant est de 0,3 kW, la moyenne mondiale est de 1 kW environ, la moyenne européenne est de l'ordre de 5 kW et celle d'autres régions (Amérique du Nord) va jusqu'à 11 kW.

Si l'on ne réussit pas à assurer aux pays du tiers-monde sans pétrole un approvisionnement en énergie qui leur permette de continuer à se développer, nous devrons nous attendre, dans les années 80, à une lutte internationale *sévère dont l'enjeu sera la répartition* des ressources disponibles. Les pays industrialisés portent à cet égard une lourde responsabilité, et ils ne peuvent ni se contenter de l'éluder, ni s'en remettre aux mécanismes du marché.

Faute de ressources en matières premières et d'autres possibilités d'approvisionnement dans le domaine de l'énergie, les *pays en développement* sont fortement tributaires de leurs importations. Même dans ceux qui couvrent plus de 90 % de leurs besoins énergétiques par le bois (Kenya, Népal, Nigéria, Tanzanie par exemple), une surexploitation dangereuse entraîne souvent des bouleversements catastrophiques de la végétation et du sol. Le recours à de nouvelles sources *d'énergie constitue* donc, pour la plupart des pays en développement, un objectif prioritaire pour toute stratégie de développement.

A cet égard, les pays industriels doivent, à mon sens, s'inspirer des principes suivants :

— Utiliser l'énergie, et en particulier le pétrole, de façon plus éco*nomique et plus rationnelle.*

— Aider les pays en développement à mieux exploiter leurs propres sources d'énergie classiques ;

— Exploiter eux-mêmes de nouvelles sources d'énergie et coopérer avec les pays en développement pour leur mise en valeur.

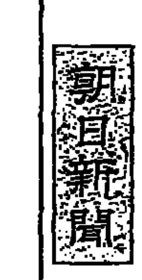
Les engagements que les grands pays industriels ont pris dans ce sens au dernier sommet de Tokyo ne constituent qu'un premier pas.

La République fédérale d'Allemagne souhaite aller plus loin. Dans le cadre de la coopération financière et technique, elle apporte déjà son concours non seulement à la mise en valeur des sources d'énergie classiques dans les pays en développement — surtout l'énergie hydro-électrique et le charbon — mais aussi à l'exploitation de sources d'énergie renouvelables.

Pour les pays *en développement* qui commencent à s'industrialiser et dont les besoins d'énergie sont nettement localisés et augmentent rapidement, l'énergie nucléaire constitue une autre source possible. Mais son utilisation exige beaucoup de l'infrastructure scientifique, technologique, industrielle et administrative. Aussi importe-t-il tout particulièrement, dans ce domaine, que le transfert de technologie soit efficace et complet. La République fédérale d'Allemagne a tenu compte de ces aspects particuliers *dans ses accords bilatéraux* de coopération concernant l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Il ne faut pas toutefois que les pays industrialisés en viennent à s'engager dans une course ruineuse aux marchés des non-nucléaires, ce qui mettrait en péril non pas l'économie de tel ou tel pays industrialisé mais la paix internationale.

La République fédérale d'Allemagne a toujours estimé qu'en ce qui concerne l'exportation de l'énergie nucléaire on faisait fausse route en *refusant le transfert de technologie.* Ce qui paraît nécessaire, au contraire, c'est un examen politique minutieux du pour et du contre dans chaque cas d'espèce et le maintien des principes de sécurité de la République fédérale d'Allemagne, selon lesquels la livraison d'installations nucléaires est assortie d'engagements à respecter *tous les systèmes de sécurité* nationaux et internationaux. Le pays bénéficiaire dont la responsabilité est ainsi engagée pourra en tout cas moins aisément faire un mauvais usage de la technologie que celui qui s'isole et, humilié dans son orgueil national, cherche d'autres *moyens* de satisfaire ses « besoins » nucléaires.

VOLKER HAUFF,
ministre de la recherche de la République fédérale d'Allemagne.



ASAHI SHIMBUN *(Tokyo)*

L'obligation d'aide aux P.V.D. sans pétrole

(Suite de la page 23.)

Cependant, les pays qui en sont aujourd'hui au stade de l' « économie *du bois à brûler* » parviendront *tôt ou tard, en s'industrialisant*, à l' « économie du pétrole », tant il est vrai que même les pays tropicaux ne pourront compter exclusivement sur l'énergie solaire. De surcroît, les techniques d'exploitation de cette source d'énergie ne sont pas encore au point. Et il n'est pas réaliste non plus d'imaginer un passage immédiat du bois à l'atome.

L'impact de la crise pétrolière, qui a été ressenti non pas une mais deux fois au cours de la présente décennie, a rappelé brutalement à tous que les ressources de la terre en *combustible* fossile ne sont pas inépuisables. Pourtant les pays avancés doivent tenir compte des besoins sans cesse croissants des pays en développement en énergie. Ils doivent, d'autre part, faire face à une forte demande d'énergie pour maintenir leur propre croissance économique à un rythme raisonnable. *La réponse à ce défi de* notre époque sera là l'un des problèmes cruciaux des dix prochaines années.

En butte à la montée de la crise énergétique, la décennie qui vient sera particulièrement éprouvante pour l'économie mondiale. Ce n'est pas la « stabilité », fervent espoir de l'humanité, mais une série de changements et de convulsions qui risquent de devenir la *« norme » de cette période.*

Autre grande cause d'instabilité : la persistance probable du déséquilibre général des paiements internationaux résultant de la hausse des cours du pétrole. En effet, l'excédent commercial des pays producteurs devrait être de 35 à 40 milliards de dollars en 1980.

Cette situation se traduit, à l'inverse, par une aggravation du déficit des pays avancés. Mais ce qui est le plus inquiétant c'est que, de l'avis général, le déficit de la balance des paiements *des pays en développement non pro*ducteurs de pétrole devrait dépasser 38 milliards de dollars en 1979 et 42 milliards en 1980. On peut donc dire qu'une part écrasante de la *charge résultant* du déséquilibre des paiements internationaux devra être supportée par ces derniers pays.

La gravité de la situation des années 80 tient à ce que la fissure déjà manifeste entre les trois groupes de pays « en développement » risque fort de s'élargir. Les trois groupes exposés au danger d'une rupture tri*polaire sont : 1) les pays en voie d'in*dustrialisation ; 2) les pays producteurs de pétrole qui ont d'importantes réserves de devises étrangères ; et 3) les pays non producteurs de *pétrole* qui luttent simplement pour ne pas sombrer.

Il ne fait de doute pour personne que le problème majeur de l'économie *mondiale*, aujourd'hui, est celui que posent les pays en développement non producteurs de pétrole, qui ont absolument besoin d'une aide économique accrue.

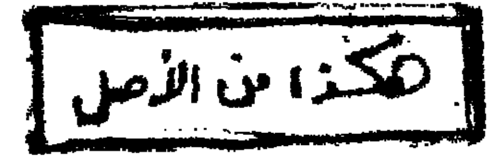
Les pays avancés doivent être les premiers à prendre des mesures pour faire face à cette situation. Inflation, ralentissement de la croissance économique, chômage, *déficit des* balances commerciales, détérioration financière — l'on n'aurait pas grand-peine à avancer au moins une douzaine de bonnes raisons qui empêchent les *pays développés d'aider davantage le* tiers-monde.

Mais l'époque est révolue depuis longtemps où une nation accordait une aide parce qu'elle pouvait « économiser » de l'argent ou des produits à cette fin. C'est maintenant une obligation internationale pour un pays avancé que de s'engager résolument dans l'aide au développement, même s'il lui faut pour cela imposer certains sacrifices à ses propres ressortissants.

Le rôle des pays producteurs de pétrole, qui *accumulent d'immenses* réserves de devises, revêt aussi une importance primordiale. Après qu'ils auront affecté une partie de leurs bénéfices à leur propre développe*ment, on comptera tout naturellement* sur ces pays pour qu'ils ne ménagent pas leur assistance à ceux des pays frères qui ne produisent pas de pétrole et en sont encore au « stade du développement ».

Lors de son assemblée de juin 1979, l'OPEP (Organisation des pays exportateurs de pétrole) a décidé de verser *800 millions de dollars supplémentai*res au fonds spécial qu'elle a créé en 1976 pour venir en aide aux pays en développement. Il va sans dire que toute mesure constructive de cette nature, prise individuellement ou collectivement par les pays producteurs de pétrole pour accroître l'aide au tiers-monde, sera chaleureusement accueillie.

JUN TAKEDA.



CHARBON, NUCLÉAIRE ET SOLAIRE

Magyar Nemzet (*Budapest*)

Le nucléaire, l'énergie de demain

L'UTILISATION de l'énergie nucléaire s'inscrit déjà dans la réalité du temps présent. Son importance ne cesse de croître : le combustible nucléaire remplace de plus en plus le carburant classique. Pourtant, de nombreuses protestations s'élèvent contre l'implantation de centrales nucléaires. Qu'il me soit permis de citer l'opinion d'un expert hongrois de renom international sur la menace que les centrales atomiques font planer sur l'humanité :

« Parmi toutes les possibilités de production d'énergie, la technique nucléaire est, de façon paradoxale, la seule qui fut conçue dans le plus strict respect de l'environnement. Si nous voulions limiter la pollution d'une centrale thermique à charbon ou au fuel de l'importance des émissions polluantes d'une centrale nucléaire, ce serait impossible sur le plan technique à cause notamment de la pollution par le gaz carbonique qui accompagne inéluctablement tout processus de combustion. »

Deux réflexions complémentaires s'imposent ici. Tout d'abord, si la teneur de l'atmosphère en gaz carbonique augmente en flèche, ce phénomène risque de provoquer un réchauffement substantiel du climat, la fonte des glaces des régions polaires, l'élévation du niveau des mers, en somme la catastrophe. Précisons que cette menace n'est pas pour demain L'accumulation du gaz carbonique dans l'atmosphère n'est que de l'ordre de *0,03 % ce qui est bien loin du seuil* dangereux. L'autre remarque : les *centrales thermiques classiques* posent le problème de l'élimination des *millions de tonnes de scories, de cendres.*

Certes, il est aujourd'hui encore extrêmement onéreux d'implanter une centrale nucléaire. Oui, mais un combustible nucléaire pas plus grand qu'une boîte d'allumettes égale un wagon de charbon. Or, pour alimenter en charbon une centrale thermique de 1 500 MW il est nécessaire d'y acheminer de la mine 6 millions de tonnes de combustible solide.

La centrale nucléaire est une source d'énergie sûre. Je cite un article du *Chicago Tribune*, paru en janvier 1977 sur l'« Hiver du siècle » : les centrales nucléaires ont sauvé le pays du péril. *Par le temps de froid excessif*, elles étaient les seules à fournir de l'énergie *sans panne* et *de façon* continue. Certains jours, elles étaient les seules à *fonctionner*. *Est-ce un hasard si* l'Union soviétique, pourtant très riche en sources primaires d'énergie classique, entend se doter à court terme de plusieurs dizaines de nouvelles centrales nucléaires ?

La projection pour l'an 2000 fait état, pour la Hongrie, de quatre ou *cinq fois* plus de consommation de courant électrique par rapport aux besoins actuels. Pour y faire face, force nous sera d'implanter, en plus de la *centrale de Paks, en construction*, plusieurs autres centrales nucléaires encore. A l'horizon 1990, *c'est* à peine dans dix ans, Paks fournira autant d'énergie que les centrales hongroises existantes actuellement.

Nous avons donc en perspective le nucléaire. Quoi encore ? Le soleil, par exemple. A l'heure actuelle, on dénombre dans le monde un millier de stations de mesure du rayonnement et de l'énergie solaires, et plusieurs milliers de centrales solaires. La valorisation de l'énergie solaire n'en est toutefois qu'à ses débuts.

En Hongrie, la projection 2000 table sur l'énergie solaire jusqu'à concurrence de *6 % des besoins* énergétiques. Ces projets semblent bien étayés : la *coopération dans la recherche*-développement réalisée par le Comecon, *le travail déployé à ce sujet depuis* plusieurs années dans des instituts de recherche hongrois et la « mini-centrale solaire » en fonction à Szentendre, au nord de Budapest, promettent du succès.

TAMAS L. PUSKAS.

le soleil (*Dakar*)

Transfert de technologie et énergie solaire en zone rurale

LA crise énergétique actuelle, due à l'accroissement du coût du pétrole, risque de constituer un frein sérieux au développement des zones rurales sahéliennes. Les populations de ces zones ont acquis au cours des siècles un *savoir-faire indéniable* lié à la connaissance des choses et du terrain qui leur a permis à partir de l'énergie de leurs bras de tirer un maximum de la terre. Mais il est certain que seule une nouvelle impulsion en grande partie d'origine énergétique leur permettra de franchir une nouvelle étape en leur offrant la possibilité d'accroître leur capacité à produire et en améliorant leur condition de vie.

Si les perspectives offertes par le solaire aux pays développés sont limitées, en revanche, pour les zones rurales *africaines, sahéliennes en particulier*, où les besoins sont éminemment dispersés *et dans des gammes de puissance* faible et moyenne, l'avenir de *l'énergie solaire est extrêmement prometteur*. Aussi, sans vouloir manier le paradoxe, on peut espérer que la crise énergétique actuelle sera porteuse d'espoir pour ces populations particulièrement défavorisées qui devraient être les premières bénéficiaires des efforts consentis de par le monde pour promouvoir les énergies renouvelables.

Cependant il est rapidement apparu aux pays développés que le marché solaire offrant le plus de potentialités était celui des zones rurales de pays *en développement*. Aussi, *fort logiquement*, axent-ils leurs efforts actuellement vers des applications de l'énergie solaire tels l'exhaure de l'eau, la *réfrigération*, la mouture du mil, le traitement des eaux saumâtres...

Dans une telle perspective, lors de l'introduction de ces techniques en milieu rural, ne va-t-on pas se trouver une nouvelle fois confrontés au problème désormais classique du transfert de technologie ?

Le danger est d'autant plus grand qu'il est plus insidieux. On peut craindre, en effet, et l'expérience le confirme, que bien souvent dans de telles circonstances les ingénieurs et techniciens des pays développés élaborent *des projets* et *construisent* des prototypes compte tenu de leur propre environnement technologique *et socio*-économique quand ce n'est pas au travers d'une *perception superficielle* d'un milieu rural acquise au cours d'un séjour touristique.

Développement endogène et ouverture sur l'extérieur

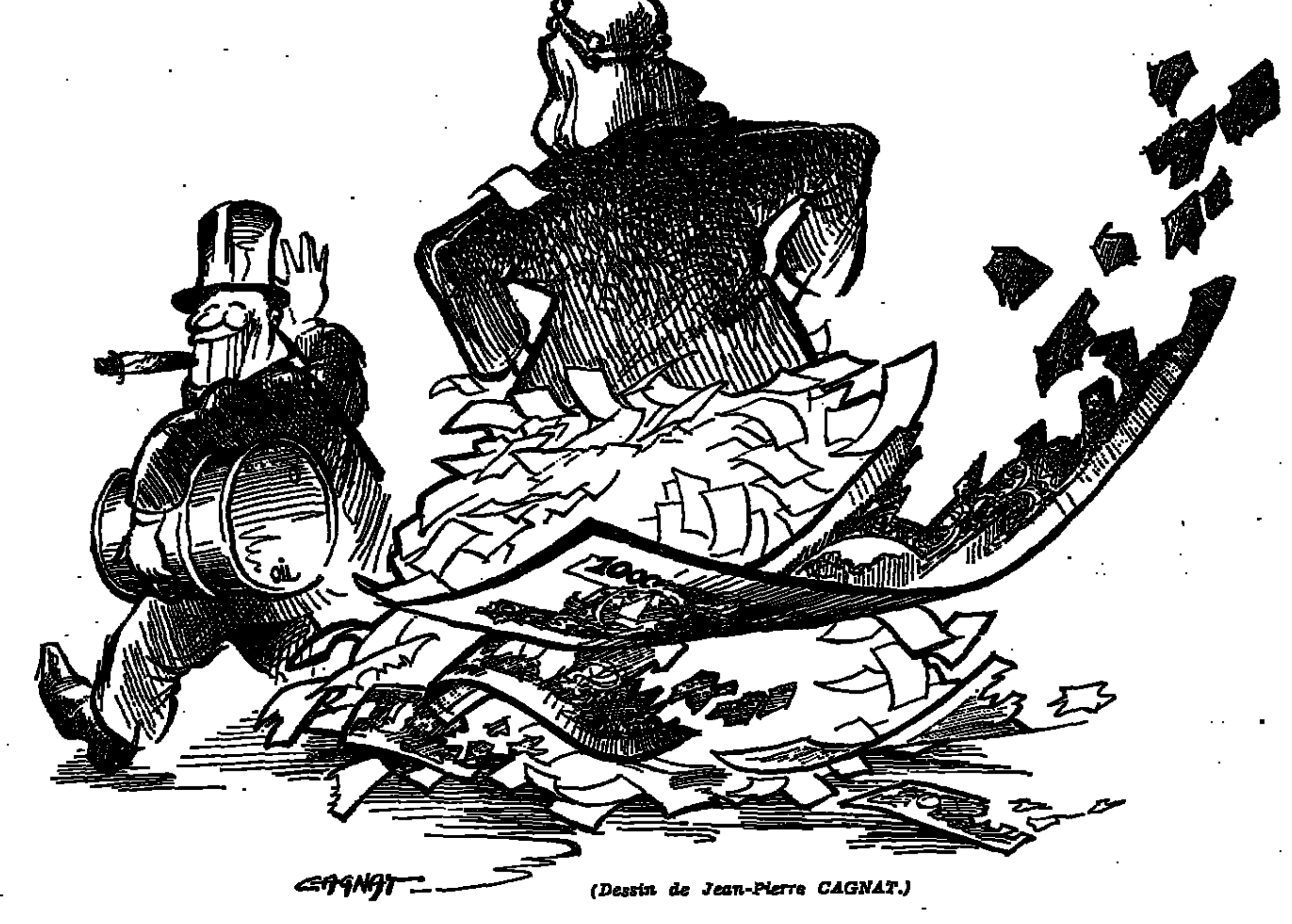
Comment éviter cet écueil ?

Tout d'abord, pour les pays en développement ces « nouvelles voies de la technologie » constituent le champ idéal pour que puissent s'exprimer leurs possibilités créatrices et leur génie propre. Ils doivent conserver présente à l'esprit la nécessité avant toute chose de compter sur leur capacité propre à concevoir et à réaliser et d'être ainsi les moteurs de leur propre avenir énergétique. En œuvrant de cette manière, ils éviteront que des *solutions mal adaptées ne leur soient* imposées « d'ailleurs » faute d'avoir eux-*mêmes réfléchi et proposé* des solutions. Sera ainsi initié un développement endogène *tenant* compte des possibilités et réalités institutionnelles, écologiques, sociales, économiques et techniques du pays. Cependant, un repli systématique sur soi ne peut être fécond, l'ouverture sur l'extérieur est vitale dans une approche où ils ne joueront pas uniquement le rôle « d'accepteur », mais aussi et surtout celui de « donneur ».

De leur côté, les pays développés, forts de leurs moyens et de leurs techniques auraient tort de considérer qu'ils sont à même de résoudre seuls les problèmes techniques des pays en développement, tout particulièrement lorsque ceux-ci ont trait aux zones rurales. Une collaboration franche, *loyale*, doit *exister*. Afin de favoriser une telle démarche, il paraîtrait judicieux que les organismes nationaux ou internationaux finançant des *actions tournées vers les pays en développement*, privilégient les demandes *présentées conjointement* avec *des* équipes des pays utilisateurs. Une telle initiative ne *pourrait* être *que* bénéfique quant aux résultats des travaux et serait, d'autre part, l'occasion de mieux intégrer dans la communauté scientifique et technologique internationale les équipes des pays en développement qui risquent sinon de souffrir d'un certain isolement.

La technologie solaire ne doit pas se limiter, d'autre part, à la connection *de différents sous-ensembles parfaitement* connus, mais conçus à d'autres *fins que* l'énergie solaire. Elle doit aller au-delà de l'optimisation du fonctionnement *de ces différents sous*-ensembles les uns par rapport aux autres pour déboucher sur une technologie propre. Ce propos peut être concrétisé par l'exemple du stockage électro-chimique de l'énergie solaire par batterie.

ANDRE KERGREIS.
Professeur à l'Université de Dakar, directeur de l'Institut universitaire de technologie (I.U.T.).


(Dessin de Jean-Pierre CAGNAT.)

ŻYCIE WARSZAWY (*Varsovie*)

Le charbon, pilier de l'économie polonaise

LE monde industrialisé redécouvre cette source d'énergie qu'est le charbon. Peut-être, de ce fait, le présent déséquilibre entre la structure des réserves mondiales de combustible et celle du bilan énergétique mondial sera-t-il corrigé ? *Selon la conférence mondiale de l'énergie, le charbon représente 72 % des réserves mondiales de combustible, le pétrole 18 % et le gaz naturel 10 %. Or la consommation mondiale d'énergie fait la part belle au pétrole et au gaz (46 % et 24 % respectivement). Le charbon ne représente que 30 % de cette consommation.* Il paraît tout à fait naturel que le charbon prenne de l'importance non seulement à cause de la hausse du prix du pétrole et du gaz, mais aussi à cause de la répartition *inégale des réserves* de ces deux combustibles. Et il faudrait ajouter à ces deux raisons le ralentissement du développement de l'énergie nucléaire et le fait que les coûteux programmes de conservation de l'énergie n'ont donné que des résultats bien minces.

Notre jugement a été confirmé par l'étude du *colloque* sur les systèmes énergétiques de rechange « Energie 1985-2000 », ainsi que par le récent rapport de l'Agence internationale de l'énergie (IEA) sur « le charbon-chaudière en l'an 2000 ». *Le commerce mondial du charbon va progresser à pas de géant, passant du niveau actuel de 200 millions de tonnes par an à 1 milliard de tonnes (colloque) ou même 1,4 milliard de tonnes par an (IEA).* La Pologne veut jouer son rôle *dans* ce commerce.

Voilà plus de cinquante ans que nous vendons du charbon à près de cinquante pays. Le total de nos livraisons a dépassé 800 millions de tonnes, soit, pour ces dernières années, une moyenne annuelle de 38 à 42 millions de tonnes. Cela nous a mis au *deuxième* rang et même, l'an dernier, au premier rang des exportateurs de *charbon*. Nos principaux clients sont : l'Union soviétique, la Tchécoslovaquie, la République démocratique allemande, ainsi que la France, l'Italie, le Danemark, la Finlande, la République fédérale d'Allemagne, la Belgique, le Brésil. La concurrence est rude, surtout celle que nous font les Etats-Unis, l'Afrique du Sud et l'Australie. Toutefois, par rapport à nos concurrents, nous avons cet avantage que les approvisionnements *en provenance de Pologne ont* moins de distance à parcourir.

L'extraction du charbon est une activité à forte intensité de capital. *C'est aussi un investissement à long* terme. Nous avons proposé à certains de nos *clients de partager le coût de* la construction de mines. En contre-*partie, ils* auraient reçu des garanties d'approvisionnement et un remboursement en charbon. Nous pensions faire une offre attrayante. Or elle n'a guère suscité de réactions. C'est seulement depuis peu, à la suite de recommandations de l'O.C.D.E., que les attitudes semblent commencer à changer. Il est encore trop tôt, cependant, pour parler d'un changement d'état d'esprit parmi des pays habitués à ce qu'un excédent de charbon pèse constamment sur les marchés intérieur et mondial du combustible.

La Pologne ne vend pas son charbon *pour se débarrasser d'excédents*, mais parce qu'elle ne peut faire autrement. Nous avons tout simplement besoin de recettes procurées par le charbon, qui représentent un cinquième des entrées de devises dans notre balance des paiements.

L'économie polonaise est aussi tributaire du charbon sur d'autres plans : le charbon fournit, en *effet*, les trois quarts de notre consommation totale d'énergie et *satisfait la totalité des* besoins de combustible des centrales électriques. La croissance économique rapide que nous avons connue, pen*dant* les années 70, s'est révélée dévoreuse d'énergie, ce qui exigeait, évidemment, une augmentation des livraisons de charbon. Mais il existe *des limites au taux d'investissement* que les industries d'extraction du char*bon et l'infrastructure de transport* qui lui est nécessaire peuvent absorber. Près de 500 millions de tonnes de charbon, de sable, de bois d'œuvre, de cendres *et de matériel* doivent être transportées chaque année, principalement par notre système ferroviaire. Il va sans dire que c'est à la fois coûteux et complexe.

La Pologne considère ses réserves de charbon comme un atout économique important. Il devrait y avoir assez de charbon sous nos pieds pour quelque deux cents ou deux cent cinquante années encore. Faut-il pour autant gaspiller nos chances ? Pouvons-nous permettre l'accumulation de poussière sur nos prairies, *laisser saturer l'air* de cendres et de gaz carbonique ? Ne vaudrait-il pas mieux, dans notre propre intérêt et dans celui des générations *futures, transformer le charbon pour* fabriquer des produits que l'on fait *traditionnellement* (encore que cette tradition soit relativement récente) à partir du pétrole et du gaz ?

Lors d'un colloque récemment organisé par l'Organisation des Nations unies à Katowice, sept cents des meilleurs spécialistes mondiaux de la gazéification et de la liquéfaction du charbon ont déclaré que la hausse du prix du pétrole contribue à accroître les capitaux mis à la disposition des programmes de recherche. Il ne semble pas y avoir de problème d'argent. En revanche, c'est le temps qui devient plus cher, puisqu'il est possible que la *prochaine décennie voie renaître* la carbochimie, recréation, en termes technologiques nouveaux, d'une industrie de combustibles synthétiques, de combustibles tirés du charbon.

Une industrie forte et moderne d'extraction du charbon et certains des meilleurs gisements de charbon d'Europe ont contribué à atténuer le contrecoup, pour la Pologne, des embargos sur le pétrole. Avec les nouveaux prix du pétrole et les limites aux tensions que l'on peut faire supporter à la balance des paiements, *il se* pourrait que le charbon reste le pilier, *le principal appui de notre* économie jusqu'à la fin du siècle.

KAROL SZYNDZIELORZ.

EL PAIS (*Madrid*)

Une chance pour la coopération Nord-Sud

ON assiste de nos jours à une confrontation clairement établie entre les intérêts des pays développés et sous-développés : les premiers exigent de l'énergie et des matières premières moins chères, tandis que les seconds demandent la *technologie nécessaire à l'améliora*tion de la production alimentaire, de *la santé et de l'éducation.*

Malheureusement, la technologie des pays industrialisés ne se soucie pas, très souvent, des problèmes concernant les pays sous-développés.

En tant que *source d'énergie*, l'énergie solaire intéresse les pays *du Nord*, mais aussi ceux du Sud, non seulement parce qu'elle est une source d'énergie abondante, mais aussi parce que son caractère *décentralisé* rend, en *principe*, plus facile son application à l'amélioration de la production alimentaire et des conditions de vie des populations rurales, leur éducation et leur implantation dans ce *milieu*, tout en évitant la formation de sous-prolétariats urbains.

Il convient donc de chercher des voies technologiques dans lesquelles la coïncidence d'intérêts puisse permettre la coopération entre pays riches et pays pauvres.

L'activité scientifique de notre groupe à l'Institut de l'énergie solaire de l'Université polytechnique de Madrid, appuyée par la Fondation Ramon Areces et par la Commission consultative de la recherche scientifique et technique, est en train de développer des travaux sur *l'électricité* recherchant la coïncidence d'intérêts mentionnée ci-dessus. *Ces travaux ont* notamment abouti à l'énonciation du *principe du centrage* photovoltaïque optimal, basé sur l'usage de cellules solaires *bifaciales* et permettant des applications très diverses.

Ainsi, ce principe peut être appliqué à la production d'électricité dans *des climats nuageux* en faisant usage de ce qu'il est convenu d'appeler des panneaux à ouverture limitée ou *bien* de concentrateurs *luminescents* bifaciaux. Dans les deux cas, nous avons abaissé le niveau de complexité technologique requis pour la production *solaire rentable dans* les pays du Nord.

D'un autre côté, ce principe peut être aussi appliqué à ce qu'on appelle des générateurs à *concentration optimale*. Ceux-ci permettent le recours *à une technologie très simple*, effectivement disponible de nos jours, *pour obtenir* de l'électricité solaire dans les pays ensoleillés à un coût qui *pourrait aller* entre 3 et 8 pesetas (66 pesetas = 1 dollar) le kilowatt-heure. Ce type de générateur pourrait être d'une grande utilité dans les régions ensoleillées d'Espagne et dans de nombreux pays du Sud.

D'autres directions de recherche, comme celles basées sur la production des biomasses (matière vivante engendrée par le soleil) ou quelques applications thermiques solaires pourraient aussi être intéressantes du point de vue de la convergence d'intérêts Nord-Sud.

Ne pourrait-on pas créer dans notre pays une institution animée par cet esprit de convergence, ayant pour objectifs la *définition de domaines de* technologie où cette coïncidence d'intérêts serait *possible et la diffusion* des connaissances acquises par les *recherches qui suivront ces voies ?* L'Espagne, au carrefour des cultures aujourd'hui comme hier, *ne* pourrait-elle *pas collaborer* à l'instauration d'un ordre mondial plus juste ?

Une dernière remarque s'impose : les *concepts exprimés antérieurement* ne sont réalisables que si les Espagnols fournissent un appui décidé à leur recherche scientifique et technique. Sans celui-ci, toute tentative s'avérerait d'un triomphalisme intolérable ou d'un romantisme absurde.

ANTONIO LUQUE.
Directeur de l'Institut de l'énergie solaire de l'Université polytechnique de Madrid.

LES TRANSFERTS DE TECHNOLOGIE

DAWN *(Karachi)*

Des risques pour l'indépendance

ON estime que les pays du tiers-monde consacrent 2 % à 4 % de *leur revenu* à l'importation de technologie. Une part relativement faible de ce montant est constituée par les achats directs de brevets, licences, savoir-faire, marques de *fabrique et services de techniciens* spécialisés. L'essentiel de ces dépenses est imputable à l'inéquité des prix le transfert pratiqués entre la société mère et les filiales, et aux salaires anormalement élevés des spécialistes étrangers. Les pertes importantes enregistrées par les pays en développement sont également dues au fait qu'ils n'ont guère la possibilité de choisir eux-mêmes une technologie étrangère, d'où, souvent, l'importation de technologies moins adaptées à leurs besoins, déjà dépassées ou carrément défectueuses.

Les cas les plus frappants d'exportation au Pakistan de technologies défectueuses ou dépassées sont ceux de la Northern Foundry and Engineering Works et de trois usines de produits chimiques. Ces quatre entreprises *ont été intégrées au secteur public* en 1972. Les pertes enregistrées par la Northern Foundry and Engineering Works ont englouti la totalité de ses fonds propres, constitués à 50 % de prises de participation d'entreprises privées de la République fédérale d'Allemagne. L'installation principale, destinée à la fabrication de tuyaux centrifugés, comportait des défauts qui se sont révélés irrémédiables.

Parmi les entreprises de produits chimiques dont les installations sont dépassées, la Synthetic Chemicals et la Pakistan P.V.C. accusent un déficit considérable et leurs fonds propres ont été entièrement anéantis du fait de pertes constantes. Cette situation est due à une dégradation de leur compétitivité consécutive à une rapide évolution technique. La Synthetic Che*micals est une entreprise d'Allemagne* fédérale qui a déjà cumulé des pertes plus de huit fois supérieures au montant du capital versé, à savoir 30 millions de roupies. La Pakistan P.V.C. Limited, *entreprise japonaise*, utilise un processus archaïque et onéreux que d'autres pays ont abandonné depuis longtemps en raison de son coût très élevé en matières premières.

La Ravi Rayon, entreprise d'Allemagne fédérale, est un autre exemple d'usine de produits chimiques en déficit qui n'a pas suivi l'évolution technologique. Elle fabrique de la rayonne acétate dont les débouchés ne cessent de diminuer au profit de la rayonne viscose et du polyester.

De nombreuses sociétés multinationales opérant au Pakistan dans l'industrie pharmaceutique rapatrient chaque année des montants excédant de loin ceux de leur investissement initial.

Dans le cas de la Undivided Pakistan, les sommes versées en 1965-1970 aux sociétés multinationales au titre de redevances et paiements de services techniques se sont élevées en moyenne à 102 millions de dollars par an. Elles seraient beaucoup plus élevées si elles comprenaient aussi le rapatriement des bénéfices et la sur*facturation* des dotations intermédiaires, par exemple.

Les contrats de transfert de technologie conclus par le Pakistan comportent de nombreuses clauses restrictives concernant la circulation des marchandises (notamment les exportations), l'importation de pièces détachées et de biens intermédiaires, la structure de la production, la validité des brevets, etc. Ces restrictions ont pour objet de protéger la société mère de la concurrence de ses filiales et de maintenir ces dernières dans un état de dépendance à son égard, y compris au moyen de clauses qui les empêchent d'acquérir *ailleurs des technologies* concurrentes qui pourraient être moins coûteuses. Plus de 50 % des contrats sont conclus avec le Royaume-Uni, les Etats-Unis d'Amérique et la République fédérale d'Allemagne. Les industries chimique, pharmaceutique et mécanique sont les secteurs dans lesquels sont conclus la majorité des contrats de transfert de technologie.

Si le processus de transfert de technologie contrôlé par le marché n'est pas rationalisé et réorienté, il constituera un facteur qui contribuera à accroître le sous-développement et la dépendance des pays en développement à l'égard de l'étranger.

M. SULEMAN.
Economiste.

JORNAL DO BRASIL *(Rio de Janeiro)*

Développer la recherche pour réduire la dépendance

AU *cours de ces dernières années*, si l'on fait exception des chiffres relatifs à l'« escroquerie » que représente le contrat nucléaire signé entre la R.F.A. et le Brésil, l'ensemble des *sommes engagées par* le Brésil dans les contrats de transfert de technologie n'a pas dépassé 250 à 350 millions de dollars, soit l'équivalent de 2 % à 3 % de l'ensemble des *exportations brésiliennes, et de 0,002 %* du P.N.B. De ces résultats, nos brillants économistes officiels tirent la conclusion que la technologie ne compte pour rien dans l'économie brésilienne, son élaboration au niveau local étant infinitésimale et ses importations extrêmement faibles.

Abordons ces questions sous un autre angle. Deux éléments sont, à première vue, faciles à déterminer dans le coût de revient d'un produit : la part des services et le prix de la matière première. Pourtant l'industrie aéronautique comptabilise comme matière première dans ses coûts de revient une feuille d'acier fabriquée à partir d'un alliage spécial extrêmement élaboré, bien que la fabrication de cette feuille d'acier implique une technologie sophistiquée nécessairement incluse dans son prix.

Considérons à présent le cas d'un ingénieur envoyé par un organisme ou une société auprès d'un autre organisme ou d'une autre société afin d'y suivre une formation particulière. Les connaissances qu'il acquiert ainsi coûtent nécessairement à la firme qui l'emploie non seulement le prix de la formation, mais le supplément de salaire qu'elle devra lui verser du fait de sa plus grande qualification. Il serait donc logique de considérer comme imputables à la technologie pratiquement tous les coûts de main-d'œuvre dans des secteurs aussi techniquement sophistiqués que l'industrie aéronautique.

L'une des principales caractéristiques du développement industriel a été la part croissante du facteur technologique dans la production des biens, et la réduction correspondante de ces composants que sont la matière première et la main-d'œuvre. Ce qui distingue une nation développée, c'est l'aptitude à élaborer une technologie, aptitude qui est étroitement liée au niveau de l'enseignement dans le pays.

Nécessité d'une technologie locale

Cependant l'élaboration d'une technologie locale est aussi essentielle à une économie saine que l'est l'autosuffisance dans la production énergétique. Si nous sommes aujourd'hui *conscient des problèmes d'énergie, c'est* en raison de la rareté, et qui sait si la fourniture technologique ne constituera pas, dans l'avenir, un moyen de pression qu'exerceront les pays développés sur les autres ?

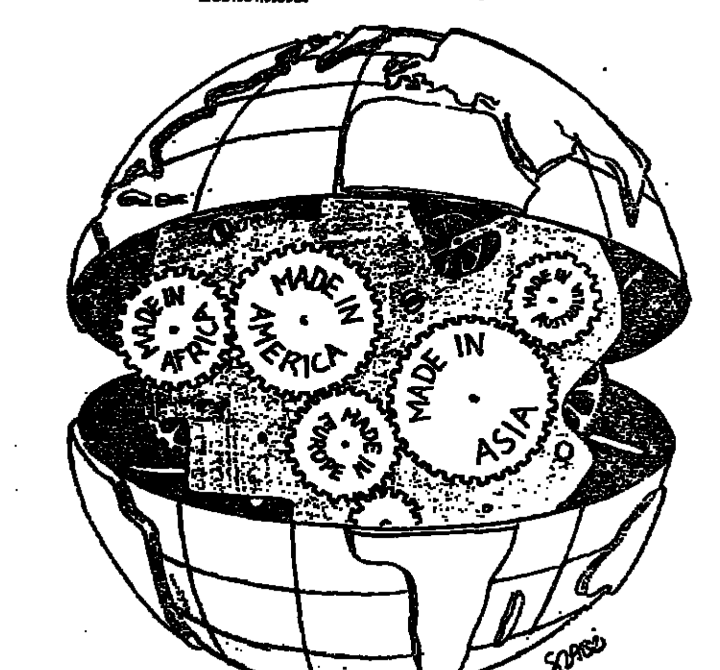
Une telle pratique a récemment été observée dans l'accord nucléaire signé entre le Brésil et l'Allemagne fédérale, où il est apparu en clair que, pour disposer d'une certaine technologie, le Brésil se trouvait contraint d'acheter des réacteurs dont il n'avait aucun besoin — et cela à des prix exorbitants. Dans ce cas précis, de telles exigences ont probablement été dictées par les difficultés que rencontre actuellement l'économie nucléaire allemande. Il suffit d'imaginer ce qui se passera le jour où des intérêts politiques seront en jeu. La technologie *représente le pouvoir, et les nations* partagent rarement le pouvoir.

Le Brésil présente une situation particulièrement complexe du fait de la position dominante, dans ce pays, des *sociétés transnationales*. Or les *filiales de ces transnationales s'occupent* rarement de recherche, dans laquelle se sont spécialisées, naturellement, les maisons-mères, la technologie restant, même au plan national, un moyen de contrôle en même temps qu'un élément de décision.

Ainsi, il est tout à fait improbable que nous parvenions un jour à disposer de notre propre technologie sans *mettre au point des dispositions accordant* certains privilèges à la recherche au Brésil. Certainement une loi du genre de celle qui interdit l'importation de produits déjà fabriqués dans le pays devrait être adoptée dès que possible. Elle s'appliquerait aussi bien aux sociétés contrôlées par un capital local qu'à celles venues de l'étranger. Ces deux types de compagnies ne pourraient ainsi que pleinement coopérer, bénéficiant chacun d'une part du marché garantie par le gouvernement, qu'il s'agisse de matières premières ou de produits finis.

Sans cette garantie pour sa technologie propre, le Brésil ne parviendra jamais à se libérer de la totale dépendance qu'il connaît aujourd'hui.

ROGGERIO C. CERQUEIRA LETTE.
Professeur d'université.



(Dessin de MAGYAR-NEMZET.)

INDIAN EXPRESS *(New-Delhi)*

Les erreurs de l'autorité politique

L'INDE a procédé à des importations considérables de technologie au cours des trente dernières années de son effort de développement, aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé. La sélection, l'absorption et l'adaptation de technologies étrangères ont soulevé un grand nombre de problèmes difficiles. Certes, pour répondre aux besoins d'une économie en expansion, *il sera toujours nécessaire* d'importer de la technologie pour compléter celle qui existe dans le pays. Mais, pour que cette technologie importée soit utilisée au mieux, il faut absolu*ment qu'elle soit intégrée soigneuse*ment aux capacités de production existantes.

Les technologies appropriées sont disponibles sur le marché mondial *comme tout autre produit* et peuvent être achetées librement à des prix compétitifs. L'Inde ayant maintenant une position de change confortable, elle n'a plus, pour financer ses importations de technologie aux conditions imposées par les fournisseurs, à s'embarrasser de considérations de balance des paiements à court terme, et, dans ce contexte, le développement de son industrie des engrais illustre bien le rôle de la technologie importée.

Au milieu des années 60, le gouvernement accorda en particulier la priorité à l'industrie des engrais, mais comme l'Inde ne possédait pas à l'époque l'infrastructure technique et financière ni les cadres de gestion qui auraient permis à cette industrie de se développer rapidement, elle songea à faire appel à la coopération étrangère. Mais elle se heurta à de nombreuses difficultés. l'industrie étrangère des engrais était étroitement liée aux intérêts pétroliers internationaux, qui n'acceptèrent de s'engager qu'à la condition d'être autorisés à développer leurs activités pétrolières en Inde. La proposition de créer une chaîne d'usines d'engrais — le fameux marché Bechtel — avorta donc. Par la suite, lorsque l'Inde fut en mesure de faire par elle-même quelques progrès dans la technologie des engrais, elle commença de recevoir des offres plus avantageuses de coopération technique, et de grandes usines d'engrais furent construites, tant dans le secteur public que dans le secteur privé. La Banque mondiale facilita aussi ce processus en acceptant de financer plusieurs projets d'usines d'engrais dans le secteur public, à condition que les dispositions concernant leur conception, leur ingénierie et leur construction rencontrent son accord.

Mais avant l'entrée en scène de la Banque mondiale, à l'époque où l'Inde connaissait encore de graves problèmes de devises, des offres de crédit liées à l'acquisition de technologie, de savoir-faire en matière de construction et d'équipement furent acceptées sans beaucoup de discernement. Cela aboutit à un mode de financement au moyen de crédits multiples, et à des difficultés liées à l'intégration de diverses technologies et autres facteurs de production. Dans le cas des projets de l'usine d'engrais Haldia, par exemple, on accepta jusqu'à seize lignes de crédit. La conséquence inévitable de tels arrangements était d'exclure tout achat de technologie et autres facteurs matériels de production à des prix compétitifs, de nuire à la qualité de la conception et de l'ingénierie, et de retarder la construction de l'usine.

Le modernisme à tout prix

Au milieu des années 60, on avait lancé la construction d'usines d'une capacité de 600 tonnes d'ammoniac par jour : au début des années 70, il fut décidé de passer à des usines de 900 tonnes, alors que les usines de la première génération n'avaient pas encore trouvé leur rythme de croisière. Selon la même démarche, on vient maintenant de décider de porter la capacité des usines à 1 350 tonnes par jour. Cette augmentation n'a nullement contribué à améliorer l'efficacité de l'industrie, pour la simple raison qu'il est impossible, sur le plan de l'exploitation, de faire face aux exigences qu'implique une pleine utilisation de cette capacité. Dans le cas de l'usine de Durgapur, trop célèbre pour les longs retards subis dans sa mise en route, pour la sous-utilisation flagrante de sa capacité théorique et pour les mesures qu'il a fallu prendre pour y remédier, les défauts tenaient surtout à la mauvaise qualité de la technologie et du matériel importés dans le cadre d'arrangements de financement à crédit.

Le postulat trop facile selon lequel il faut aux nouveaux projets industriels ce qu'il y a de plus « récent » *et de plus moderne en fait de techni*que et de matériel a eu un effet particulièrement néfaste sur la planification de l'industrie des engrais en Inde. Malgré les mises en garde vigoureuses des services d'études techniques indiens, qui combattaient cette tendance au modernisme à tout prix, on décida, *par* exemple, de construire des usines d'engrais sophistiquées, à écoulement unique et compresseurs centrifuges, au lieu d'usines à écoulements multiples et à compresseurs à piston, plus sûrs et plus maniables. Ce n'est pas que les usines plus modernes ne soient pas plus efficaces, mais, en l'occurrence, le facteur d'efficacité ne pouvait jouer, compte tenu de l'infrastructure — technique et de gestion — existant à l'époque en Inde.

Les erreurs commises en matière d'importation de technologie ne se limitent nullement au secteur des engrais. Dans d'autres domaines, l'expérience est la même. Il est vain de vouloir rechercher ce qui est à l'origine des difficultés, mais il semble que, dans la chaîne de décisions, le maillon le plus fautif soit l'autorité politique.

Le Monde *(Paris)*

Les chemins du succès

UNE certitude d'abord : il n'y a pas d'alternative valable pour un pays désireux de se développer que de « s'offrir » un transfert de technologie. L'expérience de ces trente dernières années montre que les transferts de technologie entre gouvernements sont très limités, voire inexistants. D'abord, parce que ce sont les entreprises industrielles qui détiennent la technologie. Ensuite, parce que, au-delà des beaux discours généreux, les dirigeants de certains pays industriels, et même de certains syndicats, continuent de considérer d'un assez mauvais œil le départ à l'étranger du savoir-faire occidental, qui, sinon eux, *« risque d'augmenter le nombre des chômeurs »*.

Comme l'assure M. Jean-Claude Company, un ingénieur spécialiste de la question, *« quiconque cède une partie de ses connaissances à quelqu'un qui n'en possède pas estime faire du transfert »*. Auteur d'une véritable méthode du transfert de technologie, celui-ci distingue quatre types fort différents :

— Le transfert primaire, qui consiste simplement à faire de la formation technique ;

— le transfert matériel associé à la vente d'une unité de production ; une usine clé en main, par exemple, l'acheteur n'est que l'utilisateur, avec une efficacité variable, d'éléments dont la conception lui échappe presque totalement ;

— le transfert industriel en revanche nécessite déjà un certain niveau technologique de l'acheteur et peut lui permettre d'ajouter un maillon à sa chaîne de production. Il consiste en effet à créer, à partir d'une technologie étrangère, des biens d'équipement ou de les produire avec les ressources propres du pays par le biais de l'achat de licences et brevets ou la création de filiales communes ;

— Enfin, le transfert conceptuel exige une plus grande capacité technologique du pays acheteur et comporte des risques évidents pour le vendeur. Une véritable association est créée pour la cession des connaissances scientifiques utilisées pour le calcul de l'unité de production et son fonctionnement. Ces données constituent *le capital du vendeur, ce qui explique* la rareté de ce genre de transmission.

Les pays d'accueil sont pourtant en droit et en position de les réclamer. Il suffit, la plupart du temps, de *faire jouer une concurrence entre les* multiples firmes d'ingénierie qui offrent leurs services. Telle fut probablement la politique adoptée par le Brésil pour la réalisation d'une *plate-forme pétrochimique dans le* Rio-Grande-do-Sul, au sud du pays. Un vapocraqueur, d'une capacité de 480.000 tonnes par an, constituait la pièce maîtresse du projet. En 1977, quatre mois après l'appel d'offres international, c'est une firme française, Technip (associée à K.T.I. de Hollande), qui fut choisie. Le coût du complexe représente 3 milliards de dollars.

Un contrat sans précédent

Ayant les moyens de ses ambitions, *le Brésil aurait pu, comme d'autres*, se contenter de commander et de régler l'addition finale. L'affaire se déroula autrement. Un premier vapocraqueur avait été réalisé autrefois dans les mêmes conditions, les ingénieurs brésiliens jouant plus simplement le rôle d'observateurs. Ensuite, une deuxième unité fut commandée aux Américains, mais le Brésil, grâce à la firme spécialisée Petrobas, réalisa la moitié du projet. Pour la troisième opération, Technip et K.T.I. ne sont plus chargés que du quart des travaux.

Le transfert de technologie est, dans ce cas, bien réel et l'histoire n'est pas finie. Exigeants, les dirigeants de Petrobas ont signé avec la firme française un contrat d'une portée sans précédent. Il comporte la cession complète du savoir-faire des deux firmes dans le domaine de l'éthylène, la formation de spécialistes aux méthodes de coordination employées pour le process de base et l'ingénierie mécanique de l'usine, la transmission de tous les documents liés à la technologie transférée. Enfin, il comprend la communication de tous les programmes d'ordinateurs utilisés et d'une documentation pratique et théorique complète, y compris des séances d'entraînement à l'exploitation de ces programmes.

Au total, soixante volumes, soit environ *vingt mille pages de documentation* technique, ont été cédés au Brésil. En outre, une clause du contrat prévoit que Technip et K.T.I. continueront, pendant quelques années *encore à apporter à Petrobas* les améliorations mises au point dans le domaine de l'éthylène.

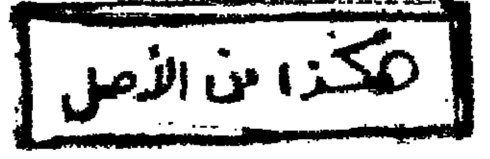
Certains peuvent crier au scandale et dénoncer la fuite de l'« or gris » *français*. Des professionnels peuvent s'émouvoir d'assister ainsi à la naissance d'une concurrence sur le marché déjà fort encombré de l'ingénierie internationale. D'autres enfin auront beau jeu de désigner à la vindicte « ces fous qui scient la branche sur laquelle ils sont assis ». Ils ont tous tort.

D'abord parce que, comme l'a déclaré M. Baroccas, l'un des responsables de Petrobas, il y a assez à faire au Brésil sans aller déjà concurrencer les pays industriels sur des marchés extérieurs. *« Nous n'avons pas l'intention de devenir une société d'ingénierie. Nous désirons simplement acquérir la technologie pour collaborer avec les autres firmes d'ingénieurs. »*

Ensuite, parce que ni Technip ni K.T.I. n'eurent le choix. *« Si nous avions refusé de transférer ce qui nous était demandé, les Américains ou les Japonais s'en seraient chargés »*, dit-on à la firme française. Enfin, parce que, au total, la réalisation de ce projet lui fera sans doute — lui fait déjà — une réputation grâce à laquelle Technip décrochera d'autres contrats.

Et puis, il faut savoir de temps à autre mettre en accord les actes et les beaux discours.

PATRICE CLAUDE.



هكذا من الأصل

Le Monde

économie

AFFAIRES

Le rapport de la Cour des comptes sur les entreprises publiques

Dans le rapport qu'elle a remis au président de la République (« le Monde » du 21 décembre), la Cour des comptes a porté ses investigations sur trente-sept groupes publics. Nous analysons ici la partie du rapport qui concerne la Compagnie immobilière de la région parisienne, le Centre national pour l'exploitation des océans et la Radiotélévision.

La C.I.R.P. : des erreurs de gestion

La Compagnie immobilière de la *région parisienne (CIRP)*, filiale de la caisse des dépôts et consignations destinée à construire des immeubles d'habitations sociaux, a, peu à peu, réduit son activité de bâtisseur au profit d'une activité d'aménageur. Mais si le jugement porté par la Cour des comptes est particulièrement sévère, c'est que la CIRP est responsable du fiasco financier, immobilier et commercial du secteur des Flamades à Sarcelles (*le Monde* du 22 décembre).

Au 31 décembre 1977, 734 logements vendus sur 1 160, 263 autres provisoirement loués, 53 % des bureaux, 61 % des commerces vendus ou loués, les deux tiers des parkings restés vacants... Un centre commercial trop grand, trop cher, trop lentement construit, des charges financières atteignant, à la fin 1976, 66,5 millions de francs, soit 20 % du coût de l'équipement. La campagne de publicité, entreprise dès mai 1973, fondée sur la possibilité pour les *commerçants qui s'y installeraient* en location d'obtenir des prêts pour financer les aménagements, aurait dû, dit le rapport, *« être assortie de sérieuses garanties »*, qui en fait *« se sont révélées trop souvent fallacieuses »*.

On a abouti à des *« opérations anormales »*, tel ce prêt de 900 000 francs à un restaurateur *« pour consolider à des conditions plus favorables un prêt d'installation antérieurement accordé par un autre établissement financier »*.

Nombre de débiteurs se sont révélés insolvables, le contrôle des travaux réalisés à l'aide de fonds prêtés n'a été qu'insuffisamment assuré : *« Certains entrepreneurs ont présenté des factures dont le montant excédait celui des travaux réalisés. »* Enfin, la comptabilisation de ces prêts (un seul des 95 prêts consentis avait été intégralement remboursé à fin 1977, 37 restaient en cours et 57 avaient dû être résiliés) *« n'a pas été faite avec suffisamment de rigueur »*.

« Ces erreurs de gestion ont accru de manière importante le déficit résiduel déjà non négligeable (11 millions de francs) de l'ensemble d'une opération dont la valeur d'actif s'élève à plus de 532 millions de francs. »

Relevant des pratiques financières et comptables plus que discutables (mode de comptabilisation des questions de construction destinées à la vente, des intérêts d'emprunt à long terme, insuffisance des provisions pour pertes et charges) la Cour conclut : *« Une remise en ordre des affaires de la société s'impose »*, grâce à deux séries de mesures : effort pour le rétablissement de l'exactitude et de la véracité des comptes, révision des structures de la CIRP. La Société centrale immobilière de construction de la Caisse des dépôts (S.C.I.C.) a d'ores et déjà cessé de gérer la CIRP qui s'est dotée d'un personnel propre.

Radiotélévision : le laxisme de la S.F.P.

La Cour des comptes note, à propos des sociétés de programme, que leurs charges directes d'exploitation *« accusent un rythme de progression qui semble appeler, sur certains points, une particulière vigilance »*. Ainsi les dépenses de personnel se sont-elles accrues en deux ans de 64,5 % à TF 1, 63,7 % à Antenne 2, 52,9 % à FR 3, 31,6 % à Radio-France, l'augmentation des effectifs permanents s'établissant dans le même temps aux alentours de 21 % pour les deux premières sociétés (où elle s'accompagne d'une forte progression des cachets et des piges et d'un appel accru à des prestations extérieures) *et de 7 % pour les deux* autres.

A propos de l'Institut national de l'audio-visuel, la *Cour* des comptes souligne les *« faiblesses »* de sa gestion administrative et financière et juge *« urgent »* que soient entrepris les efforts nécessaires.

Pour la Société française de production, la Cour relève que le compte d'exploitation de 1978 se solde par un déficit de 110,4 millions de francs et que le déficit cumulé sur quatre années atteint 236 millions de francs, soit 61 % des fonds propres de la société. *« L'ampleur de cette crise financière*, estime la Cour, *résulte tout d'abord des handicaps que comportait dès l'origine l'héritage de l'O.R.T.F., caractérisé par la lourdeur des équipements, l'ampleur des effectifs, les mauvaises habitudes de gestion et l'exiguïté des bases financières de départ. Mais ces désavantages, loin d'être corrigés, ont été, par la suite, aggravés sur bien des points par un certain laxisme dans la gestion des personnels, par un contrôle insuffisant des autres dépenses d'exploitation, par les défauts de la politique commerciale et par l'ambition exagérée de programmes d'investissement non rentables. »*

CNEXO : coûts exagérés et intérêt excessif porté aux nodules polymétalliques

Pour la deuxième fois, la Cour des comptes critique le Centre national pour l'exploitation des océans. Cette année, la Cour reprend certaines de ses observations de 1974, notamment sur l'insuffisance de coordination de la recherche océanologique qui était, pourtant, une des missions principales dévoules au CNEXO. Elle relève que, *« dans sa mission de coordination, le CNEXO a, certes, rencontré des difficultés. Il est, en effet, chargé d'orienter l'activité d'autres établissements publics ou organismes placés sous la tutelle d'administrations sur lesquelles le ministère de l'industrie, dont il relève, n'a pas de pouvoir contraignant. Par ailleurs, il doit proposer la répartition de crédits de recherche dont il est lui-même l'un des attributaires. »*

La Cour souligne : *le taux d'augmentation des dépenses de personnel statutaire (environ 25 % pour chacune des dernières années) apparaît trop rapide et la croissance des avantages annexes exagérée. Le nombre des chercheurs s'est accru, chaque année, au détriment du personnel chargé des tâches de coordination et de gestion qui constituent cependant une part essentielle de l'activité de l'organisme : il y avait officiellement 120 chercheurs statutaires dans l'établissement à la fin de 1977, contre 49 en 1972, soit un tiers des effectifs budgétaires ; mais, en réalité, les deux tiers des agents statutaires sont affectés directement à la recherche tant fondamentale qu'appliquée. Aussi a-t-on eu recours à des contrats de service pour l'exécution des tâches permanentes : en 1977, 226 agents relevant d'entreprises extérieures travaillaient au CNEXO, dont 164 au Centre océanologique de Bretagne (C.O.B.) à Brest. Enfin, le recrutement de chercheurs temporaires rémunérés sur ressources affectées (91 à la fin de 1977) ne peut que contribuer à masquer la réalité, dans la mesure où ceux-ci sont appelés à devenir permanents : sur un effectif de 835 agents au 31 décembre 1977 477 étaient dans cette situation. »*

Suivent d'autres reproches de dépenses exagérées :

« — le coût injustifié du siège, en raison à la fois de son importance et de sa localisation avenue d'Iéna : en 1977, 1,85 million de francs de loyer, plus 18 % de charges locatives, pour 2 187 m2 et 35 emplacements de parkings ;

» — l'importance des frais d'entretien du Centre océanologique de Bretagne, soit plus de 4,5 millions de francs en 1977, résultant du confort exagéré des installations et d'une insuffisante rigueur dans la gestion ;

» — le coût de fonctionnement excessif du bâtiment d'accueil de ce Centre ;

» — le montant exagéré des dépenses de téléphone en raison de l'absence quasi totale de contrôle des communications (en 1975, plus de 410 000 francs pour le siège et 723 000 francs pour le COB. »

Puis elle déplore l'intérêt excessif, selon elle, porté aux nodules polymétalliques : *« Le Centre a consacré une part croissante de ses ressources (3,4 millions de francs en 1972, 19,4 millions en 1976) aux études sur les nodules polymétalliques. Or, la rentabilité de l'exploitation industrielle de ces derniers est encore loin d'être démontrée ; notamment les problèmes techniques qu'elle pose (localisation des gisements, extraction, traitement) ne sont pas résolus et demanderaient pour l'être un effort financier qui n'est pas à la mesure des moyens du Centre. En outre, les contrats conclus à cette occasion avec l'industrie privée laissent, sans contrepartie suffisante, tous les risques à la charge de l'établissement public. Le C.N.E.X.O. a donné l'assurance que les opérations de reconnaissance des sites prendraient fin en 1979.*

Le rapport conclut sur la nécessité de compléter l'organisation même du CNEXO : *« L'organisation même du CNEXO, caractérisée notamment depuis un décret en date du 27 janvier 1976, par l'importance des pouvoirs dévolus au président-directeur général, mériterait d'être complétée sur trois points.*

» Afin d'assurer une gestion plus rigoureuse, les attributions du contrôleur d'Etat devraient être étendues et précisées, l'ensemble des services financiers de l'établissement renforcé, et le poste comptable pourvu d'un titulaire à plein temps. En ce qui concerne les règles de fonctionnement, il devrait notamment être mis fin à l'absence d'un plan comptable particulier régulièrement approuvé et aux retards considérables dans l'établissement des états de prévisions des recettes et des dépenses, ainsi que dans la mise en application des procédures conduisant à l'approbation des comptes par les autorités de tutelle.

» Enfin, il apparaît à l'expérience que le statut d'établissement public de caractère industriel et commercial actroyé au CNEXO lors de sa création ne s'est révélé jusqu'ici justifié ni par la nature de ses activités ni par l'origine de ses ressources qui, pour plus des quatre cinquièmes, proviennent de subventions publiques. »

CONJONCTURE

La hausse des prix en novembre

(Suite de la première page.)

Les corps gras et le beurre ont même diminué de 5,3 % en novembre. En octobre, les trois secteurs de prix avaient progressé de 1,2 % pour l'alimentation, de 1,3 % pour les services et de 1,1 % pour les produits manufacturés.

En un an, de novembre 1978 à novembre 1979, la hausse des prix a été de 11,5 %. C'est à tout le moins le chiffre d'inflation qu'il faudra retenir pour l'ensemble de l'année qui s'achève.

Les prix ont en effet déjà augmenté de 10,9 % durant les onze premiers mois. Comme l'augmentation de décembre ne saurait, selon toute vraisemblance, être inférieure à celle de novembre, l'indice officiel des prix devrait se situer en décembre aux alentours de 232,5, ce qui ferait une augmentation équivalente ou légèrement supérieure à 11 % en un an.

Par rapport à la hausse des prix durant les onze premiers mois de 1978, les résultats actuellement connus font apparaître une aggravation de l'inflation de 1,7 % en France (10,9 % au lieu de 9,2 %), de 3 % en Allemagne fédérale (où la hausse reste de l'ordre de 5 %), de 6,8 % en Italie (aux alentours de 14 %), et de 8,7 % en Grande-Bretagne (quelque 15 %).

On notera la disparité des hausses constatées en France en un an selon les secteurs. L'augmentation a été de 9,2 % pour l'alimentation, de 12,7 % sur les produits manufacturés et de 11,5 % sur les services. La hausse plus forte des produits manufacturés confirme l'accélération des hausses dans ce secteur déjà constatée au stade des prix de gros : + 13,6 % en rythme annuel, accélération qui s'explique en partie par le renchérissement des matières premières importées, mais qui n'est sans doute par indifférente à la libération des prix à la production intervenue depuis l'été 1978.

L'ÉTAT VA LANCER UN EMPRUNT DE 8 MILLIARDS DE FRANCS A 12 %

Le Trésor va émettre un emprunt de 8 milliards de francs dans les premiers jours de janvier. Sa durée, assez courte, sera de six ans au lieu des quinze ans habituels, et il sera émis, comme prévu, au taux record de 12 %, le plus élevé qui ait jamais été enregistré pour un emprunt d'Etat.

Destiné à combler une partie du déficit budgétaire, il fait suite aux trois emprunts lancés en 1979 pour un montant global de 13 milliards de francs, le dernier, de 7 milliards, remontant au début de septembre dernier.

La nouvelle émission, à 12 %, va élever encore les taux de rendement moyen des obligations, qui atteignent actuellement 11,61 % pour les emprunts d'Etat, 12,59 % pour les emprunts de première catégorie et 13,12 % pour les emprunts du secteur privé : ces trois taux sont des records historiques.

MARCHÉ COMMUN

M. ODRU (P.C.) : la contribution française au budget de la C.E.E. doit être soumise au contrôle du Parlement.

M. Louis Odru, député (P.C.) de la Seine-Saint-Denis, a adressé récemment au premier ministre une question écrite dans laquelle il attire son attention sur *« les graves conséquences pour la souveraineté de notre pays découlant de la ratification, en 1970, de la décision du Conseil des Communautés européennes relative au remplacement des contributions financières des Etats membres par des ressources propres aux communautés, et du traité modifiant les dispositions budgétaires de la Communauté. »*

M. Odru écrit : *« En accordant ainsi l'autonomie financière à la Communauté, en permettant à celle-ci de lever directement l'impôt en France pour une durée illimitée, et en instituant des règles budgétaires nouvelles, ces traités ont constitué une étape décisive et extrêmement grave dans la voie de la supranationalité. »*

Le député communiste demande que le gouvernement dénonce ces traités et que soit ainsi rendu *« au Parlement français son droit fondamental de voter l'impôt affecté à la Communauté »*.

● *M. Paul Buyer*, président-directeur général des usines Chausson, a été élu président de l'Association des anciens élèves de l'Ecole centrale des arts et manufactures, en remplacement de M. François de Laage de Meux, directeur général adjoint de la Compagnie générale d'électricité.

Un industriel libanais va lancer dans le Gard une usine d'« œufs en barre »

De notre correspondant

Nîmes. — La banlieue d'Alès, où l'on se préoccupe depuis longtemps de trouver des industries de reconversion pour pallier la fermeture du bassin minier, va être ces prochains mois le théâtre d'une expérience assez particulière dans le domaine agro-alimentaire. Un industriel libanais, rapatrié, M. Chawki Ghossoub, trente-sept ans, a, en effet, retenu 5 hectares de la zone industrielle de Boueges pour réaliser un complexe intégré, où il compte créer en cinq ans trois cents emplois.

Sa société porte le nom d'Euflon, et ce n'est pas un simple sigle, puisque M. Ghossoub compte fabriquer des... « œufs longs ». Le brevet est, paraît-il, propriété d'une firme danoise, la Sanovo, qui l'exploite déjà aux Pays-Bas, en Suisse et en Angleterre. L'opération consiste à casser les œufs, à séparer le blanc du jaune, puis à reconstituer le tout par cuisson. On obtient ainsi un cylindre de 18 centimètres de long et de 4,5 centimètres de diamètre, tout cela automatiquement.

L'usine devrait produire environ trente mille « œufs longs » par jour. Comme chaque « œuf long » représente, en réalité, six à sept œufs, cela signifie que quelque deux cent mille œufs seront achetés quotidiennement sur le marché régional. Cette fabrication originale ne présente guère d'intérêt pour les ménagères. D'autre part, dans les collectivités, la préparation de centaines ou de milliers d'œufs par jour demande du temps et de la main-d'œuvre. Avec Euflon, ce sera terminé : l'œuf sera expédié, réfrigéré ou congelé dans un emballage sous vide. L'utilisateur n'aura qu'à le stocker pour le consommer le moment voulu.

Une machine automatique permettra d'obtenir des rondelles d'égale dimension, soit trente-six par cylindre de 18 centimètres de long. Non seulement l'épaisseur, un demi-centimètre, sera constante, mais le jaune et le blanc seront uniformément répartis. Selon M. Ghossoub, l'« œuf long » en barre, commercialisé aux alentours de 5 F pièce, apportera une économie de temps, d'énergie et de main-d'œuvre.

Le début de la fabrication est prévue pour le printemps prochain. Les débouchés, selon l'industriel libanais, ne devraient pas être difficiles à trouver avec un marché déjà assuré en Arabie Saoudite et dans les Emirats. Des contacts, paraît-il prometteurs, ont eu lieu avec des chaînes de restauration, des compagnies de navigation et, bien entendu, des cantines.

Cette usine n'emploiera dans l'immédiat que quarante et une personnes, mais M. Ghossoub a prévu de diversifier sa production, dans un proche avenir, avec la fabrication d'emballages plastiques ondulés, une autre firme produisant notamment de l'ouzo, une usine de jus de sésame (qui entre dans la confection des confiseries orientales), ainsi qu'une fabrique de sandwiches en conserve, qui était à l'origine prévue en Arabie Saoudite.

J.-C. L.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES TAUX DES EURO-MONNAIES

La plupart des places européennes étant fermées ce jour, ces tableaux ne seront pas publiés ce 26 décembre.

LE GROUPE MONTEDISON CHERCHE DE NOUVEAUX ACTIONNAIRES

Plusieurs dirigeants du groupe italien Montedison, dont M. Marie Schimberni, administrateur délégué, viennent d'effectuer une démarche auprès de plusieurs banquiers américains, notamment auprès de M. David Rockefeller, président de la Chase Manhattan, afin de trouver un important concours financier évalué à 600 millions de dollars (2,5 milliards de francs environ), qui pourrait se traduire par une prise de participation dans le capital de la firme, qui est contrôlée par l'Etat.

Le groupe saoudien dirigé par M. Pharaon, et qui détient 10 % du capital de Montedison, se serait déclaré prêt à accorder son soutien financier à la firme à la condition d'augmenter sa participation. Mais cette solution, manifestement, n'enchante guère les dirigeants italiens. « Nous préférons ouvrir notre capital à un groupe de banques américaines », a ainsi déclaré à New-York M. Schimberni, qui a confirmé qu'une augmentation de capital aurait lieu prochainement.

Comme *tous les chimistes européens*, Montedison devrait enregistrer en 1979 une forte augmentation de son chiffre d'affaires (+ 31 % pour les dix premiers mois). Mais l'exercice sera encore lourdement déficitaire, le retour à l'équilibre n'étant pas prévu avant 1981.

● *L'industrie automobile en congé.* — La plupart des usines d'automobiles françaises, sauf celles de Renault, vont cesser toute activité entre Noël et le Jour de l'an. Les raisons invoquées sont diverses, mais toutes ont trait à la conjoncture qui marque un net ralentissement entre novembre et février. La Régie doit, elle, travailler à plein pour réduire les délais de livraison des modèles les plus demandés, R 5 et R 18. Pour les autres constructeurs, le pont le plus long de l'année représente soit des journées déjà gagnées par alongement de la durée du travail, soit des journées qui seront récupérées.

SOCIAL

« LE C.N.P.F. VEUT SUPPRIMER LES PRINCIPAUX LIEUX DE NÉGOCIATIONS » estime la C.F.D.T.

Commentant les orientations sociales du C.N.P.F. qu'avait présentées le 18 décembre M. Yvon Chotard, vice-président, lors de l'assemblée annuelle de l'organisation nationale, M. Albert Mercier, secrétaire national de la C.F.D.T., reproche aux employeurs de vouloir *« contourner les organisations syndicales »*.

Le C.N.P.F., écrit M. Mercier dans l'hebdomadaire *Syndicalisme* du 27 décembre, *« explique qu'il est de la responsabilité des directions d'organiser le dialogue entre les ouvriers et la direction par l'intermédiaire de la maîtrise.*

» Rien de bien nouveau pourrait-on penser ? Pas d'accord. Lorsque Chotard dit qu'il faut pour le patronat éviter deux écueils, « l'antisyndicalisme tout comme l'abdication des responsabilités sociales des chefs d'entreprise », il clarifie bien la nouvelle stratégie du C.N.P.F. Non plus attaquer, dénoncer les organisations syndicales, mais supprimer les principaux lieux de négociations ou d'élaboration de règles collectives et tenter très concrètement de reprendre un contrôle sur les travailleurs.

» Cette ligne du patronat est grave. En voulant supprimer les principales garanties collectives, les lieux de négociations, il favorise le développement des inégalités entre les travailleurs des différentes entreprises. (...)

» Le C.N.P.F. veut bien négocier, mais surtout pas là où cela a de l'importance, veut bien reconnaître l'existence des organisations syndicales (prud'hommes obligent !) à condition qu'elles n'aient aucun rôle, laisse le gouvernement insister sur l'importance de la négociation, pourvu que celui-ci ne prenne pas les moyens de l'imposer ou d'y pallier par la loi. »

ÉTRANGER

LE JAPON ENTEND MENER UNE POLITIQUE FINANCIÈRE ACTIVE AU PROCHE-ORIENT

(De notre correspondant.)

Tokyo. — Le Japon entend être présent et actif sur la scène économique du Proche-Orient. Il doit, en tout cas, au cours des années 80, avoir *« sa propre philosophie »* en matière de coopération internationale pour *« assurer sa sécurité économique »*, précise le Livre blanc sur l'aide financière pour 1979, que vient de publier le MITI (ministère de l'industrie et du commerce international). Il est intéressant de noter qu'en 1978, l'assistance japonaise publique et privée — du tiers-monde — (10,7 milliards de dollars), qui est passée de 0,8 % du P.N.B. en 1977 à 1,09 %, a profité en priorité aux pays arabes.

En revanche, la seule aide gouvernementale n'a représenté que 0,23 % du P.N.B. (0,21 % en 1977), soit 2,2 milliards de dollars, ce qui est nettement inférieur à l'objectif international de 0,7 %. Cependant, de 1960 à 1978, l'aide publique japonaise au Proche-Orient s'est élevée à 335 millions de dollars. *Mais la moitié de ce* montant a été accordé au cours de 1978.

Pour les aides privées, l'intérêt des Japonais est encore plus évident : entre 1960 et 1978, ils se sont élevés à 2,2 milliards de dollars, dont 1,1 milliard a été accordé en 1978. Le pays qui a obtenu le plus de crédits au cours de cette période a été l'Iran (1,8 milliard en aide gouvernementale et en prêts privés), suivi par le Qatar et l'Irak. Ce ne sont apparemment que les débuts de la politique active que Tokyo entend mener auprès des pays du Golfe pour se concilier leurs faveurs. — Ph. P.

ÉNERGIE

LES PAYS MODÉRÉS DE L'OPEP POURRAIENT AUGMENTER DE 2 DOLLARS PAR BARIL LE PRIX DE LEUR PÉTROLE

Les principaux pays modérés de l'OPEP auraient décidé, au lendemain de la réunion de Caracas, d'augmenter le prix de leur baril de pétrole brut de 2 dollars. Citant des membres de l'Organisation, l'agence de presse américaine, A.P. Dow Jones, indique que cette mesure vise à tenter de restaurer une unité des prix au sein de l'OPEP. Le Venezuela, qui joue un rôle de médiateur, annoncerait sa décision en ce sens le 1er janvier. L'Arabie Saoudite pourrait faire de même vers le 1er février, en portant le prix du baril d' « arabe léger » de 24 à 26 dollars.

Cheikh Yamani avait déjà formulé une telle propostion lors de la réunion de Caracas, à condition que les pays de l'OPEP disposant du brut le plus cher (Libye, Algérie, Nigéria) acceptent de réduire de 6 à 4 dollars l'écart existant entre le prix de leur pétrole et celui de l'Arabie Saoudite. Devant leur refus, l'Arabie Saoudite avait alors retiré sa proposition et Cheikh Yamani avait annoncé que son pays entendait maintenir le prix de son pétrole à 24 dollars *« aussi longtemps que possible »*.

● *La production charbonnière de la R.F.A. a augmenté en 1979.* — Selon les statistiques provisoires, publiées par la fédération de l'industrie minière, la production de charbon de la R.F.A. atteindra, en 1979, 87,1 millions de tonnes (contre 84,9 millions en 1978). C'est la première fois, depuis 1964, que la production de charbon augmente. En 1978, elle avait fléchi de 3,1 millions de tonnes.

UN DANGER POUR LES RIVIÈRES ?

Les microcentrales hydro-électriques vont se multiplier grâce à l'assouplissement de la réglementation

Des milliers de petits barrages *vont-ils transformer les* torrents encore sauvages et les rivières en escaliers d'eau ? L'administration se *prépare en tout cas à faciliter* le « harnachement » systématique des cours d'eau français. Un décret qui doit paraître prochainement va assouplir les contraintes qui pesaient sur les particuliers désirant construire une microcentrale. Jusqu'à 500 kilowatts, *ils n'avaient besoin* que d'une autorisation, mais au-delà il leur fallait obtenir une concession.

La procédure fort compliquée à travers les dédales des ministères pouvait durer cinq à six ans et suffisait à décourager bien des projets. On accordait au maximum une dizaine de concessions par an. Aussi le décret va-t-il étendre le régime de la simple autorisation préfectorale jusqu'à 4 500 kW. De nombreux entrepreneurs attendent, dit-on, cette libéralisation pour déposer leurs dossiers dans les préfectures.

Grâce à ses massifs montagneux et aux pluies qui les arrosent, la France dispose d'un important potentiel hydro-électrique. On l'a dévalué à 270 milliards de kWh : de quoi satisfaire, et au-delà, la consommation électrique totale des Français (220 milliards de kWh). En réalité 100 milliards seulement de kWh peuvent techniquement être aménagés, et 80 milliards peuvent l'être économiquement.

E.D.F. (à qui la loi de nationalisation de 1946 n'accorde que le monopole de la distribution), la *Compagnie nationale du Rhône*, la S.N.C.F. et quelques grandes entreprises, ont construit des barrages capables de fournir actuellement 60 milliards de kWh. D'autres équipement sont en cours de construction, qui maîtriseront encore 5 milliards de kWh, et l'on parviendra sans doute aux 80 milliards vers la fin du siècle.

Mais de nombreux torrents des Alpes ou des Pyrénées, des rivières du Massif Central et du Jura ne sont pas justiciables d'un grand ouvrage. Selon une étude d'E.D.F., quatre mille chutes pourraient être aménagées et dotées d'une turbine d'une puissance inférieure à 2 000 kWh. Tous équipés, ces sites pourraient fournir 8 milliards de kWh. Or, le quart seulement d'entre eux sont actuellement pourvus d'une usine fournissant au total 2 milliards de kWh. E.D.F. ne souhaite pas se lancer dans l'exploitation de ce potentiel.

Une économie de 4 millions de tonnes de pétrole

Une telle politique n'est plus de mise aujourd'hui. La crise pétrolière a relancé l'intérêt pour les micro-centrales. Il s'agit pour le ministère de l'industrie de faire feu de tout bois. En favorisant l'équipement par des entreprises privées ou par des collectivités locales des quelques centaines de sites les plus favorables en pourrait facilement ajouter à nos fournitures électriques 2 milliards de kWh économisant ainsi chaque année *4 millions de tonnes de pétrole.*

Tels sont les calculs qui inspirent le prochain décret. Dans les services de M. André Giraud on espère que des sociétés et *même des banques investiront* plus volontiers dans la production d'électricité. Les investissements sont tout de même importants : de 1 500 à 5 000 francs *par kilowatt installé.* Mais il n'existe guère de risques économiques puisque les entrepreneurs sont assurés d'écouler leur production. En effet, E.D.F. est *obligée d'acheter tout le courant* produit par les installations privées qui n'est pas consommé sur place. Les prix varient selon les heures et les saisons de 8 centimes à *28 centimes* par kWh.

Pour les communes la construction d'une micro-centrale peut être fort intéressante. Cela leur permet de reconquérir une autonomie énergétique perdue depuis cent cinquante ans. C'est aussi l'occasion de favoriser l'irrigation et même le tourisme local. Plusieurs projets sont à l'étude en Haute-Loire, en Ardèche et en Lozère.

Si ces petites entreprises n'emploient pratiquement pas de main-d'œuvre, elles versent en revanche une taxe professionnelle et acquittent des impôts fonciers. Ces dépenses *représentent*, selon les cas, de 2,5 à 15 % du chiffre d'affaires des micro-centrales privées déjà en activité ; un apport non négligeable pour les finances des communes *de montagne.*

Le ministère de l'intérieur aide financièrement les municipalités qui s'efforcent de réaliser des économies d'énergie. Il est *disposé* à le faire aussi pour celles qui cherchent des ressources dans la géothermie, le solaire... ou les petits barrages.

Jusqu'ici le Conseil d'Etat s'est opposé à ce que des communes construisent de tels équipements dans le seul but d'alimenter leurs finances. Il faut toujours une *autre justification : irrigation*, ou aménagement rural. Mais il est probable que, au printemps, lors de la discussion devant le Sénat du projet de loi sur *« les économies d'énergie et l'utilisation* de la chaleur », un amendement sera proposé libérant les collectivités de toute contrainte. Le gouvernement ne s'y opposera pas.

Mais les fédérations de pêche mènent, depuis vingt ans, un combat quotidien pour sauver les rivières de la pollution. Ce n'est *pas pour les laiser gâcher*, maintenant, par une succession de digues de béton. Lors de leur dernier congrès, elles ont condamné la politique des micro-centrales, car les barrages ont des inconvénients. Ils empêchent la migrations des poissons et les échelles qu'on aménage pour eux sont souvent inadaptées. Derrière *les digues*, les eaux se réchauffent et les sédiments se déposent. Puis au moment des lâchers, le lit entier est pollué par les boues. Enfin, les turbines, souvent mal *protégées, constituent* un piège mortel pour les poissons. *« Les micro-centrales*, dit M. Jean Rapilly, animateur de l'Association nationale de protection des salmonidés, *ne sont pas écologiquement innocentes Elles peuvent détériorer un cours d'eau de manière irréversible. »*

Les amateurs de canoë-kayak — *de plus en plus nombreux* — et les simples amateurs de promenade au bord de l'eau ne sont pas contents non plus. Ainsi les deux mille canoéistes de Dordo*gne s'élèvent-ils contre le projet* d'installer seize micro-turbines dans les anciennes écluses de la rivière l'Isle. Ils font remarquer que ce cours d'eau, ainsi que la Vezère, l'Auvezère et la Dordogne, sont autant de « stades nautiques naturels ». Leur opposition est appuyée par les pêcheurs et par les propriétaires riverains, qui, eux, craignent que leur cadre de vie ne soit altéré par les constructions en béton, les pylônes et le bruit des turbines. Le responsable départemental de l'environnement a d'ailleurs donné un avis défavorable, à l'occasion de la première enquête publique ouverte cet été pour « étude d'impact insuffisante ».

Des interdits

Les inquiétudes le mieux fondées concernent les ouvrages — généralement importants — qui nécessitent de prendre l'eau dans la rivière et de la précipiter dans *une conduite forcée vers* la turbine située à plusieurs kilomètres en aval. Sur une portion de son parcours, le cours d'eau est alors pratiquement à sec, perdu pour tout autre usage. Ainsi, à Thiers (Puy-de-Dôme), la Durolle, déjà polluée par les coutelleries, va être dérivée sur 5 kilomètres pour alimenter une micro-centrale de 6 000 kW. Même situation sur le haut Rhône, où la C.N.R. construit à Bregnier-Cordon (Ain) un ouvrage de 6 000 kW, ce qui dérivera le fleuve sur 30 kilomètres.

Aussi le projet de décret préparé par le ministère de l'industrie se heurte-t-il depuis quatre ans aux objections des services de l'environnement. Ceux-ci n'ont finalement donné leur accord qu'après avoir eu l'assurance que l'autorisation préfectorale serait assortie de multiples garde-fous. D'abord une notice d'impact (pour moins de 500 kW) ou une étude d'impact devra être présentée à l'appui de toute demande. Une enquête publique sera nécessaire. Enfin la société qui sollicite l'autorisation de construire une micro-centrale s'engagera à respecter un règlement d'eau. Elle doit garantir un débit minimum, installer des appareils pour le mesurer, prévoir des défenses contre l'érosion, disposer ses ouvrages de manière à ne pas piéger les poissons dans la turbine, etc. D'une manière générale il lui sera interdit de compromettre les autres usages de l'eau.

Par précaution la construction de micro-centrales sera même totalement prohibée sur une vingtaine de cours d'eau : tous ceux que les poissons migrateurs peuvent encore remonter : la Loire, la Canche, les rivières normandes, celles du bassin de l'Adour, les cours d'eau *bretons. Il serait* absurde, en effet, de compromettre, au nom de la crise énergétique, les efforts financiers qui sont consentis par ailleurs par *l'Etat pour repeupler ces rivières* en saumons.

Il n'empêche que les pêcheurs et les écologistes sont inquiets. Qui ira contrôler que telle petite *usine respecte bien son règlement* d'eau ? On ne peut placer un garde-pêche derrière chaque producteur d'électricité. Et quelles sanctions encourrait-il de toute *manière ? La seule mesure réellement* dissuasive serait, en cas d'infraction, la cessation d'achat du courant par E.D.F. L'arme économique absolue. Malheureu*sement, elle n'est pas prévue dans* les textes.

MARC AMBROISE-RENDU.

Faits et chiffres

Affaires

● *M. Edouard Balladur* vient d'être nommé président de la Compagnie européenne d'accumulateurs. M. Balladur, qui demeure président de la Générale de service informatique, succède à M. Georges Pébereau, qui avait demandé à être déchargé de ses fonctions.

Etranger

ETATS-UNIS

● *Les Américains*, qui, en septembre, avaient puisé largement dans leur épargne afin d'acheter davantage pour se prémunir contre l'inflation, ont recommencé à économiser en octobre. Selon le département du commerce, les dépenses du public ont été ramenées à de plus justes proportions, permettant aux Américains d'économiser 7,5 milliards de dollars. En septembre, l'épargne avait au contraire diminué de plus de 20 milliards de dollars. *Cependant*, les revenus des Américains ont progressé de 0,6 % en octobre (pour atteindre 7 495 milliards), ce qui, compte tenu de l'inflation, traduit un *nouvel « effritement »* de leur pouvoir d'achat. — *(A.F.P.)*

JAPON

● *Le gouvernement japonais* a approuvé récemment les grandes lignes du budget pour l'année fiscale 1980-1981. Celles-ci prévoient des dépenses atteignant environ *179 milliards de dollars*, ce qui correspond à une augmentation de 14 % par rapport à celles de l'année fiscale en cours, se terminant en mars 1980. Cette progression est *la plus faible* depuis 1959, année où l'augmentation avait été de 8,6 %.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

CESSATION DE GARANTIE

La Banque nationale de Paris, société anonyme au capital de 697 millions de francs, dont le siège social est à Paris (9e), 16, boulevard des Italiens, inscrite au registre du commerce de Paris sous le n° B 662 042 449,

Informe le public que, par suite de sa dénonciation d'un commun accord avec la *société SEREDI*, Service, représentation, diffusion — S.A.R.L. au capital de 360 000 F — dont le siège social est situé 26, rue de Gramont, à Paris (2e), la garantie qu'elle lui avait accordée le 18 novembre 1976 cesse à l'expiration d'un délai de trois jours à compter de la présente publication. (Articles 20 et 21 du décret n° 77-363 du 28 mars 1977.)

Conformément aux dispositions de l'article 20 du décret précité, cette garantie s'applique à toutes créances ayant pour origine un versement ou une remise effectués pendant la période de garantie pour les opérations *visées par la loi du 11 juillet* 1975 et restant couvertes par la Banque nationale de Paris à condition d'être produites par le créancier dans les trois mois de la présente publication au siège de son agence centrale de *la Banque nationale de Paris, sise à* Paris-9e, 16, boulevard des Italiens.

Il est précisé qu'il s'agit de « créances éventuelles » et que le présent avis ne préjuge en rien du paiement ou du non-paiement des sommes dues et ne peut en aucune façon mettre en cause la solvabilité et l'honorabilité de la société ci-dessus indiquée.

Pour connaître le nouveau garant, *s'adresser à la société SOCOFI.*

elf sogerap

L'assemblée générale ordinaire de SOGERAP s'est réunie le jeudi 20 décembre 1979 au siège social, 7, rue Nélaton à Paris-15e, sous la présidence de M. Jean Questiaux.

Elle a approuvé le projet d'arrêté des comptes de l'exercice 1978-1979, allant du 1er octobre 1978 au 30 septembre 1979, qui comporte un bénéfice d'exploitation de 37 765 997 F, contre 34 753 286 F l'exercice précédent, et un bénéfice net, après provisions et impôts, de 35 750 093 F contre 28 346 585 F.

Elle a décidé la distribution d'un revenu global de 12,45 F par action comprenant un dividende net de 8,30 F et un avoir fiscal de 4,15 F (contre un dividende de 7,20 F et un avoir fiscal de 3,60 F l'exercice précédent). Le dividende sera mis en paiement le 28 décembre prochain.

Dans son allocution, le président a souligné le bon équilibre des actifs de SOGERAP tant par leur coloration particulièrement pétrolière que par leur diversité et le caractère satisfaisant des perspectives de l'exercice 1979-1980.

CAISSE NATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

C.N.T. *obligations* 10,20 % 1975

Les intérêts courus du 1er janvier 1979 au 31 décembre 1979 seront payables à partir du 2 janvier 1980, à raison de 91,30 F par titre de 1 000 F nominal, contre détachement du coupon n° 4, après une retenue à la source donnant droit à un avoir fiscal de 10,20 F.

En cas d'option pour le régime de prélèvement d'impôt forfaitaire, le complément du prélèvement libératoire sera de 15,29 F, soit un net de 76,51 F.

Le paiement des coupons sera effectué sans frais aux guichets de la Banque de France et des établissements bancaires habituels, ainsi qu'aux caisses des comptables directs du Trésor (Trésorerie générale, recettes des finances et perceptions), auprès des bureaux de poste et au siège de la C.N.T.

Il est rappelé que les intérêts concernant les titres nominatifs seront réglés directement aux titulaires par la Caisse nationale des télécommunications.

LES SICAV DE LA BANQUE VERNES ET COMMERCIALE DE PARIS

Les assemblées générales ordinaires et extraordinaires d'UNIPREMIERE et d'UNI-OBLIGATIONS, tenues le 11 décembre 1979, et celles d'UNISIC, tenues le 13 décembre 1979, ont mis les statuts en harmonie avec la nouvelle législation du 3 janvier 1979, *sur les SICAV, approuvé les comptes des* exercices clos le 28 septembre 1979 qui s'expriment essentiellement par les chiffres ci-dessous et décidé la mise en paiement le 17 décembre 1979 des dividendes.

UNI-HOCHE et UNIGESTION terminent quant à elles leur exercice le 31 décembre 1979.

	Uni-Obligations		Unipremière		Unisic		Uni-Hoche 1er exercice clos le 31-12-1979		Unigestion	
	Au 30-9-1978	Au 28-9-1979	Au 30-9-1978	Au 28-9-1979	Au 30-9-1978 (exercice de quinze mois)	Au 28-9-1979	Au 2-1-1979	Au 13-12-1979	Au 2-1-1979	Au 13-12-1979
Actif net (en milliers de francs)	56 038	105 823	49 814	87 234	76 958	120 328	39 628	53 952	75 821	90 572
Nombre d'actions en circulation	33 471	57 663	29 601	49 641	401 608	536 150	166 718	193 922	256 613	357 673
Valeur liquidative	1 674,24	1 835,21	1 682,87	1 751,31	191,58	224,67	237,70	270,63	212,62	253,33
Bénéfice distribuable (en milliers de francs)	4 510	7 751	3 364	5 752	5 828	6 869				
Dividende global par action	115,07	120,32	108,23	113,74	14,01	13,01		16 (estimé)	8,76	8 (estimé)
Performance globale (coupon compris) (en %)		16,48		10,49		24,60		17,11		22,39

Par ailleurs, la Banque Vernes et commerciale de Paris développe ses activités de gestion collective avec la création de « GESTION-PARTICIPATION VERNES », société de gestion de fonds communs de placement, dont l'agrément a été demandé au ministère de l'économie.
Les fonds communs de placement prendront ainsi place dans le dispositif général entre la gestion individuelle et les SICAV.

LES MARCHÉS FINANCIERS

Une bonne année pour le krugerrand

(AGEFI). — La vente des krugerrands a rapporté en 1979 plus de 2 milliards de dollars à l'Afrique du Sud, a indiqué, vendredi, la chambre sud-africaine des mines.

Le nombre de ces monnaies d'or frappées à l'effigie du premier président du Transvaal, Paul Kruger, et contenant chacune une once d'or fin, a atteint près de cinq millions d'unités (4 940 000) pour l'ensemble de l'exercice finissant, révèle un communiqué de la chambre des mines, qui précise que, pendant le seul mois de décembre 1979, un total de 695 030 krugerrands ont été mis en circulation contre 584 431 en décembre 1978.

L'an dernier cependant, les ventes totales de krugerrands avaient atteint six millions d'unités. Mais le revenu dérivé de ces ventes en 1978 avait été inférieur à celui de cette année en raison de la hausse spectaculaire de l'or au cours du second semestre de 1979.

Le krugerrand se vend actuellement à environ 487 dollars l'unité.

Le bilan des marchés financiers en 1979 sera publié dans le supplément économique du Monde *daté 2 janvier 1980.*

DROITS DE SOUSCRIPTION

VALEURS (Actions et parts)	Modalités	Derniers cours
La Lucette, c. 25	1 p. 2	25
Pathé-Cinéma, c. 38	1 p. 4	2 25
Norsk Hydro, bon	1 p. 4	115 30

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	25/12	26/12
1 dollar (en yens)	239	239 30

Taux du marché monétaire

Effets privés .... 11 7/8 %

NOUVELLES DES SOCIÉTÉS

O. P. B. - PARIBAS. — Le bénéfice net de l'exercice 1979 clos le 30 septembre dernier s'est soldé par un bénéfice net de 49,99 millions de francs contre 40,70 millions (+ 15,4 %). Le dividende global a été fixé à 13,50 F contre 11,70 F.

SUCRERIE ET RAFFINERIE DE BRESLES. — Le bénéfice net de l'exercice 1978-1979 (clos le 30 juin 1979) s'est élevé à 2,33 millions de francs contre 2,93 millions. Le dividende global a été fixé à 9 F par action (inchangé).

SOMMER-ALLIBERT. — Dans une étude datée du 13 décembre, la charge d'agents de change Jullien-Ducatel laisse prévoir une prochaine augmentation de capital par souscription « dès que le cours du titre s'y prêtera, ce qui n'est pas le cas actuellement ». D'autre part, le bénéfice net consolidé du groupe augmenterait de 50 % pour se situer autour de 45 millions de francs.

LE PREMIER CONGRÈS DE L'ASSOCIATION MONDIALE DE PROSPECTIVE SOCIALE SE TIENDRA A DAKAR

L'Association mondiale de prospective sociale, créée à l'initiative de l'Institut international d'études sociales de Genève, dont le directeur est M. Albert Tévoédjrè, va tenir son premier congrès à Dakar du 21 au 23 janvier 1980. L'ordre du jour comprend quatre sujets principaux : maîtrise sociale des besoins, développement rural, politiques de l'emploi et contrats de solidarité.

Parmi les personnalités participantes venues du monde entier figureront notamment Don Helder Camara, MM. Edem Kodjo, secrétaire général de l'O.U.A. ; Ivan Illich ; Aurélio Peccei, président du club de Rome ; Tilpfeev, directeur de l'Institut international du travail d'U.R.S.S. ; Louis Alexandrenne, ministre du Plan du gouvernement du Sénégal : Henri Konan Bédié, de la Banque mondiale ; Mme Paul Leduc, présidente du conseil des universités du Québec ; MM. Jacques Attali, Michel Rocard, Roger Garaudy, Denis de Rougemont.

LES INDICES HEBDOMADAIRES DE LA BOURSE DE PARIS

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ETUDES ECONOMIQUES
Base 100 : 29 décembre 1972

	14 déc.	21 déc.
Indice général	126,1	128,8
Assurances	234,5	238,8
Banq. et sociétés financ.	96,8	97,1
Sociétés foncières	135,1	135
Sociétés investiss. portef.	130,4	131
Agriculture	128	130,8
Aliment., brasseries, distill.	121,2	122,3
Autom., cycles et 1. équip.	86,5	89,9
Bâtim., matér. constr., I.P.	145,7	145,7
Caoutchouc (ind. et comm.	63,4	61,7
Carrières salines, charbon.	114,9	116
Constr. mécan. et navales.	117,2	119
Hôtels, casinos, thermal.	157,2	162,3
Imprimeries, pap. cartons.	83,7	83,2
Magas., compt. d'exportat.	98,4	97,8
Matériel électrique	133	133,9
Métall., com. des pr. métal.	45,9	45,4
Mines métalliques	103,9	104,6
Pétroles et carburants	173,8	173,8
Prod. chimiq. et él.-mét.	167	165,9
Services publics et transp.	104,8	106,9
Textiles	115,8	115,1
Divers	146,5	147,1
Valeurs étrangères	141,1	148,2
Valeurs à rev. fixe ou ind.	165,7	166,7
Rentes perpétuelles	45,4	45,4
Rentes amort., fonds gar.	327,3	330,7
Sect. indust. publ. à r. fixe.	93,5	93,2
Sect. ind. publ. à rev. ind.	483,3	483,3
Secteur libre	102,5	102,4

INDICES GENERAUX DE BASE 100 EN 1949

Valeurs à rev. fixe ou ind.	298,3	292,1
Val. franç. à rev. variable.	873,9	878,7
Valeurs étrangères	1 042,9	1 036,2

COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGE
Base 100 : 29 décembre 1961

Indice général	103	104
Produits de base	97,8	98,2
Construction	135,6	135,1
Biens d'équipement	98,8	101,5
Biens de consom. durables.	89,6	90,7
Biens de cons. non durabl.	79,6	79,6
Biens de consom. aliment.	102,6	104,9
Services	145,4	147,5
Sociétés financières	110,3	111
Sociétés de la zone franc expl. principal. à l'étr.	193,9	194,2
Valeurs industrielles	95,3	96,5

BOURSES REGIONALES
Base 100 : 29 décembre 1972

Indice général	130,2	130,4

INDICES QUOTIDIENS

(INSEE, base 100 : 29 déc. 1978)

	20 déc.	21 déc.
Valeurs françaises	116,3	116,8
Valeurs étrangères	135	134,9

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 29 déc. 1961)

Indice général	103	104

BOURSE DE PARIS - 21 DÉCEMBRE - COMPTANT

HORS COTE

SICAV

MARCHÉ A TERME

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées dès le lendemain, dans la première édition.

La Chambre syndicale a décidé, à titre expérimental, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant été l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

VALEURS DONNANT LIEU A DES OPERATIONS FERMES SEULEMENT
o : offert ; C : coupon détaché ; d : demandé ; * droit détaché

COTE DES CHANGES

MARCHE OFFICIEL	COURS préc.	COURS 21/12	COURS des BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	4 050	4 071	3 980	4 170
Allemagne (100 DM)	233 870	233 900	227	239
Belgique (100 F)	14 380	14 380	13 750	14 450
Pays-Bas (100 fl.)	212 200	212 050	204	215
Danemark (100 krd)	75 380	76 750	72 500	77 500
Norvège (100 k)	81 170	81 450	79 500	84 500
Grande-Bretagne (£ 1)	8 921	8 955	8 700	9 200
Italie (1 000 lires)	5 005	5 024	4 850	5 200
Suisse (100 fr.)	253 500	253	246	258
Suède (100 krs)	97 030	97 600	94 500	100
Autriche (100 sch.)	32 490	32 580	31 700	33 300
Espagne (100 pes.)	6 109	6 142	5 860	6 200
Portugal (100 esc.)	8 140	8 200	7 400	8 400
Canada ($ can. 1)	3 447	3 489	3 360	3 590
Japon (100 yens)	1 700	1 715	1 600	1 700

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 21/12
Or fin (kilo en barre)	62700	63000
Or fin (en lingot)	63000	63895
Pièce française (20 fr.)	544	549
Pièce française (10 fr.)	380	366
Pièce suisse (20 fr.)	475	473
Union latine (20 fr.)	439	422
Souverain	562 50	535
Pièce de 20 dollars	2300	2330
Pièce de 10 dollars	1185	1188
Pièce de 5 dollars	782 50	
Pièce de 50 pesos	2625	2633
Pièce de 10 florins	450	444

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Le numéro du « Monde » daté 26 décembre 1979 a été tiré à 422 218 exemplaires.

LES FÊTES DE NOËL EN GRANDE-BRETAGNE

Un doux état de siège

De notre correspondant

Londres. — Comme chaque année à Noël, et plusieurs jours durant, les Britanniques vivent une sorte de doux état de siège. Malheur à l'étranger ou à l'imprévoyant qui aurait oublié de faire des provisions ! La grande majorité des boutiques d'alimentation et la plupart des restaurants sont fermés. Fort heureusement, les mécréants venus d'ailleurs (et en majorité d'Asie) sont là pour nourrir les chrétiens. Privés de journaux pendant quarante-huit heures, ceux qui s'intéressent encore au monde extérieur sont informés par la radio et la télévision, encore que la place faite aux nouvelles soit des plus réduites...

Ainsi, les Britanniques se retranchent volontairement du monde pour s'offrir un « temps mort », en même temps qu'une évasion hors des réalités quotidiennes. Mais ce Christmas 1979 aura été le plus long qu'ait jamais connu la Grande-Bretagne. En effet, un travailleur avisé et organisé, en pratiquant habilement l'art du pont entre les deux week-ends et les congés légaux du jour de Noël, du Boxing day (le jour des cadeaux, le 26 décembre) et du 1er janvier, légalisé seulement depuis 1974, peut s'assurer entre douze et seize jours de vacances. Certains s'en préoccupent et se demandent si la Grande-Bretagne, compte tenu de sa situation économique difficile, peut se permettre une si longue absence au travail. Mais après tout, les Britanniques ont moins de jours fériés que les continentaux.

D'autre part, notent certains experts, un bon arrêt de travail bien franc à la fin de l'année n'est pas nécessairement nuisible à l'économie. Un porte-parole de la confédération patronale du C.B.I. a déclaré que, pour de nombreuses entreprises, il est préférable de fermer une seule fois plutôt que de fermer, de rouvrir et de refermer... Enfin, ajoute ce représentant du patronat, mieux vaut un repos prolongé à Noël : cela permet des travaux d'entretien et de nettoyage sans gêner la production. Dans les services publics, malheureusement, beaucoup d'administrations maintiennent la fiction coûteuse de la présence au travail de leurs employés, alors que les bureaux sont pratiquement désertés.

Dans le commerce, beaucoup de grands magasins, sentant un net affaiblissement de leurs ventes, ont décidé d'avancer la date de leurs soldes pour stimuler la demande. Mais, dans le secteur de l'alimentation et des boissons alcooliques, les affaires ont été excellentes et même supérieures à l'an dernier. Malgré ou peut-être en raison de la hausse généralisée des prix, de l'incertitude du lendemain, les Britanniques ont beaucoup dépensé, animés par la classique réaction : *« Après moi le déluge »*. — H. P.

● *M. Alain Poher*, président du Sénat, et *M. Jean-Philippe Lecat*, ministre de la culture et de la communication, viennent de signer un protocole d'accord qui consacre partiellement le retour de l'ancien musée du Luxembourg, situé au 19, rue de Vaugirard, 75006 Paris, parmi les dépendances du Palais du Luxembourg. Au terme de l'accord, le Sénat et la Direction des Musées de France se partageront l'utilisation de l'édifice alternativement tous les six mois pour y organiser des expositions de qualité. La mise en service de l'ancien musée interviendra dans le courant du premier trimestre 1980 après l'achèvement des travaux de modernisation actuellement menés par le Sénat.

A B C D E F G

En Rhodésie

Les premiers guérilleros partisans de M. Nkomo ont été accueillis dans la liesse à Salisbury

De notre envoyé spécial

Salisbury. — D'extraordinaires scènes de liesse populaire, rassemblant des dizaines de milliers de personnes, se sont déroulées, ce mercredi 26 décembre, en fin de matinée, lors de l'arrivée, à Salisbury, d'une quarantaine de militaires de la ZIPRA, l'armée de guérilla obéissant à M. Joshua Nkomo. Il était environ 11 heures, heure locale, lorsqu'un avion d'Air Botswana s'est immobilisé sur la piste de l'aéroport avec, à son bord, les premiers officiers rebelles revenant légalement dans leur pays. Huit représentants de la ZAPU avec, à leur tête, le *porte-parole de l'organisation* dans la capitale rhodésienne, M. Msipa, les attendaient au bas de l'échelle de coupée. Les guérilleros sont restés un quart d'heure dans l'appareil pour y effectuer les formalités d'immigration. Puis ce furent les embrassades entre « politiques » et « militaires » de la ZAPU.

Ce groupe d'officiers qui seront chargés d'expliquer à leurs combattants les détails du cessez-le-feu assureront la liaison entre la force du Commonwealth et les responsables de la guérilla sur le terrain était conduit par Lookout Masuku, numéro 2 de l'armée de M. Nkomo. Tous portaient des treillis impeccables. Certains avaient des *attaché-cases*. Lookout Masuku a adressé quelques mots aux journalistes venus l'accueillir. Il semble avoir une trentaine d'années et porte une petite moustache. Il a déclaré qu'il était heureux d'être de retour et confie qu'il était venu pour la dernière fois dans son pays l'an dernier. Lorsque le bus emmenant les maquisards s'est ébranlé vers la sortie de l'aéroport, il a été salué par une immense clameur.

L'heure de l'arrivée de l'avion en provenance de Lusaka n'avait pas été annoncée avec précision ce matin par la radio nationale. Mais la rumeur avait visiblement gagné les *townships* africaines comem une trainée de poudre. Des autobus transportant des centaines d'Africains convergeaient vers l'aéroport, situé à une vingtaine de kilomètres du centre-ville. Ils étaient ensuite bloqués par la police, à 3 kilomètres du but. Le reste du chemin était parcouru à pied. Très vite, on devinait que l'accueil que la foule allait réserver aux guérilleros serait spectaculaire. Lorsque le bus où ils aavient pris place atteignit les grilles de l'aéroport, auprès desquelles la foule avait été contenue jusque-là, il fut littéralement pris d'assaut par des centaines de supporters enthousiastes. Qui grimpaient bientôt sur son toit et cherchaient à serrer les mains des passagers qui visiblement ne s'attendaient pas à un accueil aussi délirant.

Scandant sans cesse des slogans *favorables au Front patriotique*, plusieurs dizaines de milliers de personnes se pressaient bientôt sur la chaussée. Le service d'ordre assurée par des policiers noirs et blancs aidés de chiens fut bientôt dépassé et ne chercha d'ailleurs pas à endiguer par la violence ce débordement d'enthousiasme. A aucun moment, la foule ne montra le moindre signe d'agressivité. Il s'agissait plutôt d'une fête à laquelle on avait pris soin d'amener les enfants. Cette foule comprenait à peu près en nombre égal des supporters de la ZAPU et de la ZANU. En effet, les militaires fidèles à M. Robert Mugabe, une quarantaine également — devaient arriver à l'aéroport en début d'après-midi. Les pancartes brandies par la foule étaient autant adressées à la ZAPU qu'à l'évêque Muzorewa, qu'elles mettaient en garde : *« Attention Bishop, les « boys » sont de retour en ville », « Muzorewa, tu n'as aucune chance ».*

Lorsque nous avons dépassé le bus héros de la fête avant de rentrer en ville, il était encore psisonnier de la foule. Dans les rues désertes de Salisbury, en ce jour férié de lendemain de Noël, les taxis collectifs étaient pris d'assaut par des petits groupes d'Africains. Il n'était pas difficile de deviner quelle serait leur destination. — J.-P. L.

● *Environ deux cents Uruguayens en exil en France* se sont rassemblés, le lundi 24 décembre, *en début de soirée*, autour d'un arbre de Noël dressé devant la cathédrale Notre Dame de Paris. Un appel avait été lancé par des parents de prisonniers politiques en Uruguay en vue de participer à cette manifestation de solidarité avec les détenus de ce pays, dont certains ont récemment fait l'objet de menaces de mort répétées de la part de leurs geôliers. Certains prisonniers ont été, il y a peu, transférés dans des hôpitaux militaires et psychiatriques, apparemment en prévision d'une visite de délégués de la Croix-Rouge apprenons-nous de sources proches des familles de détenus.

● *L'autopsie des corps des trois employées du magasin à grande surface Mammouth*, de Béziers (Hérault), tuées samedi 22 décembre, a confirmé que le meurtre avait été commis au moyen d'une même arme (*le Monde* du 26 décembre). Les enquêteurs du service régional de police judiciaire de Montpellier ont poursuivi, mardi 25 décembre, leurs vérifications de l'emploi du temps des anciens employés de l'établissement.

● *Une nouvelle revue française consacrée à la Chine — Paris-Pékin* — vient de publier son premier numéro. Celui-ci comprend notamment une *revue de presse* citant les articles consacrés à la Chine dans les journaux et périodiques français ces derniers mois, une étude sur le cinéma chinois de ces dernières années, des traductions de revues contestataires de Hongkong, un article sur la recherche et les sources d'information sur la Chine populaire à Taiwan et à Hongkong. *Paris-Pékin*, qui paraîtra une fois tous les deux mois, se présente comme la *« revue des échanges franco-chinois »* et entend faire connaître la Chine sous ses aspects les plus divers : histoire, société, littérature, art, etc. Pour les abonnements (120 F par an), s'adresser à *Paris-Pékin*, B.P. 82, Paris 75662, Cedex 14.

AIGUILLONNÉE PAR LE DÉVELOPPEMENT DU TOURISME

La compagnie Thai International est le premier client d'Airbus Industrie en Asie

De notre envoyé spécial

Bangkok. — Sa Sainteté le grand patriarche Somdej Phra Ariyawongsagatayana vient de présider à Bangkok les cérémonies d'onction du premier Boeing-747 de la compagnie thaïlandaise Thai International, qui est déjà, en Asie, le plus gros client d'Airbus Industrie : elle exploite huit A 300-B 4. Le développement du tourisme appelle en effet la mise en ligne d'avions gros porteurs.

A sa naissance, il y a tout juste vingt ans, la Thaïlande accueillait quatre-vingt un mille touristes. Alors que Thaï International atteint aujourd'hui l'âge adulte, le pays reçoit quelque deux millions de visiteurs.

Pour nourrir son expansion, Thaï a joué délibérément la carte du tourisme, en Thaïlande bien sûr mais ailleurs aussi. Elle se vante — à juste titre — d'avoir « découvert » Bali et le Népal et rêve de « rouvrir » un jour, Angkor. En définitive, elle n'a pas à regretter son choix — en aurait-elle eu un autre ? — puisqu'en 1978, elle a transporté un million trois cent mille passagers et que son dernier exercice a laissé apparaître un bénéfice avant impôts de 34 millions de dollars (environ 100 millions de francs). Un bilan positif pour la quinzième année consécutive.

La non-appartenance de la compagnie thaïlandaise à l'association du transport aérien international (IATA) lui a peut-être facilité les choses. *« Pour démarrer notre exploitation, promouvoir des destinations, des structures de concertation trop lourdes ne nous convenaient pas*, affirment ses responsables. *Il nous fallait davantage de souplesse dans nos démarches. »*

L'IATA a-t-elle une vue trop planétaire de l'industrie du transport aérien ? *« Seule, une approche marché par marché nous parait valable »*, indiquent les dirigeants de Thaï, qui se félicitent néanmoins de voir cette association se « régionaliser » davantage. Un pas dans la bonne direction. Au reste, pourquoi adhérer à une organisation qui semble aujourd'hui perdre son autorité ?

Sauf à offrir une qualité de service à bord bien supérieure aux normes de l'IATA, l'« indépendance » dont jouit Thaï trouve vite ses limites. Impossible d'imposer des barèmes à des partenaires qui sont souvent en position dominante, impossible de prendre trop de liberté avec une certaine vérité des prix. La concentration à Bangkok de compagnies aériennes de tous les continents — trente-deux desservent directement ou indirectement l'Europe — ne manque pas d'aiguiser la concurrence. La crise de l'énergie aidant, Thaï cherche à créer sur place, avec l'accord — du moins formel — de ces transporteurs étrangers, un semblant de morale tarifaire.

Escales nouvelles aux Etats-Unis

Pour réduire ses coûts d'exploitation et parce que le développement du tourisme l'y contraint, la compagnie thaïlandaise s'est fixé pour objectif d'équiper sa flotte d'avions gros porteurs. Sur son réseau moyen-courrier, elle exploite huit Airbus A 300-B 4. Deux sont en commande, et quatre en option. Elle est ainsi, grâce à l'importance de ce marché, le premier client d'Airbus Industrie en Asie. Comme elle fut, en 1961, la première à mettre en ligne la Caravelle dans cette partie du monde.

Pour son réseau long-courrier, Thaï fonde ses espoirs sur le Boeing-747, dont elle possédera neuf exemplaires dant quatre ans et que sa rivale directe, Singapore Airlines, a déjà mis en ligne. Elle fausse ainsi compagnie au constructeur américain McDonnel Douglas, son fournisseur traditionnel, qui n'a pas su lui proposer à temps une version « allongée » du DC 10-30.

Par souci d'homogénéiser au maximum sa flotte, Thaï souhaite se dessaisir, le moment venu, de ses deux DC 10-30. En revanche, elle envisage de « remotoriser » ses trois DC 8-63. Elle exploitera alors trois genres d'appareils, sans compter, dans cette gamme, les Boeing-737 de la compagnie intérieure Thai Airways, qu'elle voudrait absorber d'ici deux à trois ans.

De projets à court terme, les dirigeants de la compagnie thaïlandaise n'en manquent donc pas. Une flotte à étoffer ; des escales à ouvrir : Seattle et Dallas - Fort-Worth aux Etats-Unis, l'an prochain ; une clientèle à gagner, celle des hommes d'affaires, pour lesquels elle a aménagé, de manière plus que spacieuse, la partie avant et supérieure de ses Boeing-747. Et tout cela sans renoncer à s'intéresser aux à-côtés du transport aérien : la construction d'hôtels ; la restauration à bord ; les boutiques franches...

Pour une compagnie jeune qui a su, jusqu'à maintenant, maîtriser son expansion, cette audace paraît tout à coup excessive. Le prochain exercice risque d'être déficitaire. Un mal nécessaire ? Si la Thaïlande continue de bien se vendre, Thaï continuera de bien se porter.

JACQUES DE BARRIN.

